This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

19829

MÉMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
UNIVERSELLE
DE L'EUROPE,

Depuis 1600. *jusqu'en* 1716.

TOME PREMIER.

1600 = 1626.

BIBLIOT. ACADEM. LAUSAN
LIBERTÉ ET PATRIE

MÉMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EUROPE,

Depuis 1600. jusqu'en 1716.

AVEC DES RÉFLEXIONS & Remarques critiques.

Par le Pere D'AVRIGNY, *de la Compagnie de Jesus.*

Nouvelle Edition corrigée & augmentée.

TOME PREMIER.

1600 = 1626.

A PARIS,
Chez H. L. GUERIN & L. F. DELATOUR,
rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

PRÉFACE.

CE n'eſt point ici une Hiſtoire dans les formes de ce qui s'eſt paſſé de conſidérable en Europe depuis cent quinze ans. Le Lecteur n'y verra ni longues narrations, ni deſcriptions pompeuſes ou fleuries, point de harangues politiques ou militaires, peu de portraits. Quoiqu'il y ait une infinité d'Acteurs ſur la ſcene, il y en a très-peu dont on marque l'air, la taille & la figure ; détail dans lequel aſſez d'Ecrivains entrent avec ſoin, perſuadés qu'il flatte agréablement l'imagination, & qu'il donne du relief à leurs Ouvrages. On ne peint guere ici les hommes que par leurs actions, &

au recit de leurs actions mêmes on ne donne qu'une étendue médiocre. Cependant ce n'est pas non plus un simple Extrait, une pure compilation de livres, un de ces Abrégés superficiels, où le Lecteur trouve aussi peu à apprendre, qu'ils ont peu coûté à l'Auteur. C'est quelque chose de mitoyen; moins agréable sans doute qu'une belle Histoire, moins ennuyeux qu'une mauvaise, plus utile certainement que la meilleure que j'aurois pu donner. Car mon dessein n'est pas seulement de ramasser des faits & des dates, ce qui ne demande que de la lecture; mais de les examiner, de les discuter, quoiqu'en peu de mots; de marquer la variété qui se trouve dans nos Ecrivains, ce qu'il y a de certain, de douteux, ou de faux dans les différentes Relations. En un mot je n'ai point pensé à composer une Histoire suivie & soutenue de ce

qui s'étoit passé dans les différentes parties de l'Europe ; ce qu'on ne peut faire, ce me semble, avec succès : mais à mettre les Lecteurs en état de juger de l'exactitude des Historiens qui ont travaillé depuis plus d'un siecle. C'est pour cela qu'au lieu de rapprocher, comme font les Annalistes, d'unir & de lier les événements qui appartiennent à chaque Nation, pour les présenter sous le même point de vue ; ce qui auroit été très-facile : je les détache ordinairement pour les rapporter chacun à leur jour. Outre que cette méthode épargne les répétitions indispensables, quand on traite de suite ce qui a rapport à chaque Pays en particulier, elle a encore cela de commode, qu'on a le champ libre, & que sur chaque article on peut faire les remarques & les réflexions qu'on juge utiles ou nécessaires. On s'apper-

cevra aiſément que je me ſuis ſouvent ſervi de cette liberté. Ce qu'il faut donc conſidérer ici, c'eſt la multitude des Faits, la préciſion & la fidélité avec laquelle ils ſont rapportés, la juſteſſe des dates ; quatre points qui ſont le caractere propre de cet Ouvrage, qui le rendront utile, & peut-être agréable au Public.

Premiérement, nulle part on ne trouvera autant de Faits raſſemblés par rapport à l'eſpace du temps que j'ai embraſſé ; j'oſe le dire ſans craindre de m'avancer trop, quelque grand que ſoit le nombre des Compilateurs. Les Peres Gautier, Labbe, Turſelin, de Saint Romuald, l'Enfant, & Buffier, le Baron de Woërden, de Chaſan, Collin, Parival, &c. en ont omis une infinité. Sponde a moins épargné ſa peine ; mais ſon eſſai ſur le dix-ſeptieme ſiecle finit en 1640. Je parle, au reſte,

des Faits intéressants ; car je ne me suis point amusé, comme ont fait quelques autres, à marquer des naissances & des mariages de personnes considérables, si l'on veut, mais dont le Public ne s'embarrasse guere, des Sacres d'Evêques, & cent autres minuties, plus propres à remplir le vuide d'une gazette, qu'à contenter un Lecteur judicieux. Le siecle passé & le commencement de celui-ci fournissent assez de choses capables de piquer sa curiosité, sans lui en présenter qui ne la méritent pas. Par cette raison j'ai passé sous silence la mort de la plupart des petits Souverains de l'Europe, ne faisant une mention expresse que de celle des Empereurs & des Impératrices, des Rois & des Reines, de nos Princes les plus proches de la Couronne, des Ducs de Savoie & des Electeurs Séculiers, qui ont communément plus

de part aux affaires, & qui jouent un plus grand rolle dans le monde. Je ne dis rien de celle de beaucoup de premiers Miniſtres, & d'une infinité de Généraux qui ſe ſont diſtingués dans le cabinet, ou à la tête des armées, ſi l'on en excepte un petit nombre, que j'ai cru ne pas tirer à conſéquence. L'Europe a produit trop de grands hommes pour parler de tous; & j'ai jugé d'ailleurs qu'il ne m'appartenoit point de régler entr'eux le pas & préſéance. Cependant comme je nomme ordinairement les Chefs qui ont commandé dans les actions importantes, il ſera aiſé, en parcourant ces Mémoires, de ſavoir qui ſont ceux qui ont ſervi leur Patrie avec plus de gloire, ou avec plus de bonheur. Un Savant auroit ſans doute été tenté de ne pas omettre les Gens de Lettres qui ſe ſont fait plus de réputation. Cela eſt d'un uſage reçu, & un amour

propre délicat peut autoriser cette coutume ; mais il m'a paru que les événements politiques n'ont rien de commun avec la république des Lettres. D'ailleurs les vrais Savants sont connus par leurs Ouvrages ; & s'ils ne le sont pas, fort inutilement je parlerois d'eux dans celui-ci. J'ai cependant fait encore une exception en faveur du célébre M. Descartes, & je ne crois pas que personne veuille m'en faire un crime. Au reste, comme je me suis renfermé dans l'Histoire Profane, afin de ne pas confondre des matieres trop différentes, il ne faut pas chercher ici l'établissement ou la confirmation des Ordres Religieux, la Canonisation des Saints, l'exaltation ou la mort des Souverains Pontifes, leurs Bulles, les censures faites par l'Inquisition, par les Evêques, ou par les Universités ; les Edits des Princes, ni les Arrêts des Par-

lements contre quelques livres, qui en étendant les droits du Pape, ont paru donner atteinte à l'indépendance des Rois, ou aux anciennes Libertés de leurs Royaumes; les querelles des Potentats avec Rome pour la juriſdiction, les franchiſes ou la Régale; la révocation de l'Edit de Nantes, & généralement tout ce qui a quelque rapport avec l'Egliſe : ce qui feroit la matiere d'un autre Ouvrage aſſez ample, quelque peu d'étendue que l'on donnât aux ſujets. Le reſte eſt du reſſort de celui-ci, où je raſſemble tout ce qui s'eſt paſſé de mémorable en Europe, ou dans les autres parties du monde, dès-là que les Européans y ont eu part.

Secondement, il ſera aiſé de s'appercevoir qu'on n'a pas cherché à être long. On a pourtant voulu l'être aſſez, pour inſtruire parfaitement le Lecteur, & en re-

tranchant de chaque Fait ce qu'il y a de moins intéreſſant, on a penſé à le revêtir de toutes les circonſtances qui pouvoient faire plaiſir. En voulant être fort court, il eſt à craindre qu'on ne donne pas une idée aſſez juſte des choſes. Par exemple, ne marquer, comme a fait le P. du Londel, Jéſuite, dans les Faſtes de nos Rois, Ouvrage très-eſtimé, le changement arrivé dans le Portugal en 1640, que par le terme de *Révolution de Portugal*, & la défaite du Maréchal de Créqui auprès de Treves, que par celui de *Déroute de Conſarbruck*, c'eſt préciſément ne rien dire qui puiſſe apprendre dequoi il s'agit à ceux qui ne l'ont jamais ſçu, ni en rappeller le ſouvenir à ceux qui l'ont oublié. Des termes ſi généraux ne portent aucune idée dans l'eſprit. Il y en a d'autres qui en produiſent une abſolument fauſſe. En liſant dans les mêmes Faſtes ſous le 3 de

Juin 1644, *premiere victoire du Vicomte de Turenne près de Rottewil*; & sous le 29 Décembre 1674, *le Vicomte de Turenne défait les Allemands à Mulhausen*: il n'y a personne qui ne s'imagine d'abord voir là deux batailles dans les formes. La premiere affaire est cependant si peu considérable, qu'on ne sait ce que c'est; & à l'égard de la seconde, à proprement parler, il n'y eut ni combat ni victoire. Les Allemands surpris par l'arrivée imprévue de M. de Turenne, jugerent à propos de se retirer en diligence. Une armée fort supérieure déconcertée, tremblante & fugitive à la vue du Général François, a peut-être quelque chose de plus flatteur pour lui que le gain d'une bataille: mais après tout les ennemis ne perdirent pas cent hommes dans cette prétendue défaite, qui ne fut considérable que par ses suites. Je me suis

donc un peu étendu sur les différents succès des actions qui se sont passées tant sur terre que sur mer; je marque le lieu, le nombre des morts, celui des prisonniers, & ainsi du reste. J'indique la cause ou le prétexte des brouilleries entre les Couronnes: je rapporte les Négociations, les Ligues, les Traités de paix; j'en donne souvent les précis. Tout cela est nécessaire. Je ne me contente pas d'exposer certains événements de la maniere dont il me paroît qu'ils sont arrivés, je les éclaircis. Je releve les méprises des Historiens, que je trouve à mon chemin, je fais quelquefois de petites dissertations. Ainsi j'examine si véritablement Henri IV, lorsqu'il mourut, avoit le dessein de travailler à l'établissement de la République Chrétienne à quinze Etats; si le Maréchal de Gramont se laissa battre à Honnecourt, pour faire plaisir au

Cardinal de Richelieu ; si le Comte de Moret se fit Hermite après la bataille de Castelnaudari : je discute l'affaire de la conspiration des poudres & de l'incendie de Londres, la calomnie de Titus Oatz, la fable de la supposition du Prince de Galles, le droit de Philippe V à la Monarchie d'Espagne, & cent autres points de cette nature. Cela m'a paru, sinon nécessaire, du moins utile & intéressant. En un mot, en laissant ce que j'ai cru qu'on oublieroit dès qu'on l'auroit lu, je m'attache à ce qu'il me semble qu'on est bien aise de retenir, & je l'expose assez au long, pour ne pas tomber dans le dégoût que donnent les abrégés, où l'on n'apprend rien.

Troisiémement, la fidélité est l'ame de l'Histoire ; c'est ce qui la distingue du Roman : & j'ai pris d'autant plus de soin de démêler la vérité, qu'une infinité d'Histo-

riens ont travaillé à l'obscurcir. Ils exposent souvent les Faits comme ils les conçoivent, plutôt que de la maniere dont ils se sont passés ; ils ajoutent ou ils retranchent des choses essentielles, ils parlent sur des bruits publics & des traditions populaires ; ils débitent leurs imaginations, ou celles des autres, qu'ils ne se sont pas donné la peine d'approfondir ; ils imposent de gayeté de cœur, où ils se sont laissés imposer. Voilà ce qui fait qu'après avoir beaucoup lu, l'on ne sait quelquefois à quoi s'en tenir. L'amour, l'intérêt, la haine, cent passions différentes, conduisent la plume de ceux qui écrivent, & sont la source ordinaire de nos doutes ou de nos erreurs.

On se prévient pour un homme dont on a entrepris de vanter les actions ; & pour justifier son jugement, on séduit celui du Public. Tout Général devient Heros ; &

comme l'on ne peut quelquefois établir ſon héroïſme que ſur le menſonge, on défigure les événements de façon qu'ils ne ſont pas reconnoiſſables. On ſe prévient encore plus ſouvent en faveur de ſon Pays. C'eſt le principe le plus univerſel de la corruption qui regne dans les Hiſtoires. Je ne ſuis point ſurpris qu'on aime ſa Patrie, qu'on ait même du penchant à l'eſtimer & à la faire valoir : un intérêt perſonnel, mais délicat & preſqu'imperceptible, nous regle dans l'idée que nous nous en formons. Il eſt naturel de s'imaginer qu'on participe aux qualités de ceux qui reſpirent le même air, & à qui l'on eſt uni par les liens de la ſociété, & des mêmes loix ; & c'eſt ce qui fait que le cœur s'intéreſſe ſi fort pour eux. Si nous étions moins prévenus en notre faveur, nous le ſerions moins en faveur de nos Compatriotes, & des Maîtres qui

nous gouvernent. Un peu d'attention à démêler nos ſentiments, nous convaincra de ce que je dis. Il n'eſt donc pas étonnant que chacun ſoit touché des diſgraces ou des proſpérités qui arrivent au corps de la Nation dont il fait partie. Ce qui me ſurprend, c'eſt que l'on ſe figure qu'il eſt de ſon honneur de groſſir les avantages qu'elle remporte à la guerre, & d'en diminuer les pertes; comme ſi un Peuple étoit plus ou moins brave pour avoir eſſuyé plus ou moins de revers. Tite-Live & les plus grands Hiſtoriens de ſon Pays, n'ont pas cru avilir la gloire de Rome, en repréſentant Annibal à ſes portes, où il inſultoit à ce qui y reſtoit de Citoyens conſternés. Les diſgraces qui arrivent à un Etat, lorſqu'il y ſurvit, ne ſervent qu'à faire voir combien il y a de reſſources dans ſes propres forces, ou dans la ſageſſe du Prince qui le gouver-

ne. Il y a une vraie foibleſſe à donner des ſuccès équivoques pour des victoires complettes, & des batailles perdues pour des ſuccès équivoques, des fuites précipitées pour des retraites pleines de ſageſſe, & des retraites bien ordonnées pour des fuites honteuſes. Il y en a à ne reconnoître ni habileté dans les Chefs, ni valeur dans les Soldats de la Nation avec qui l'on eſt en guerre; à faire du Prince ſous lequel on vit, ou dont on attend les bienfaits, un Céſar, quand il a toujours été battu; d'un Prince ennemi, un Domitien, quand il a les qualités d'Auguſte. Si cette prévarication peut être tolérée, ce n'eſt tout au plus que dans les faiſeurs de Paſquinades, payés pour débiter chaque mois des contes propres à amuſer le peuple, qui porte les charges publiques plus ou moins volontiers, ſelon qu'il eſt perſua-

dé que la guerre eſt plus ou moins heureuſe. Mais à la honte de l'homme, il n'y a rien de plus commun que cette prévarication, & c'eſt à quoi tout Lecteur doit faire attention, s'il veut éviter la ſurpriſe.

Quand je dis que l'inclination de la Patrie aveugle la plupart des Ecrivains, je parle de ceux qui nourris dans ſon ſein, la regardent toujours comme leur mere, & non pas de ceux en qui la haine fondée ſur le chagrin & le reſſentiment, ont étouffé l'inſtinct de la nature. Tels ont été preſque tous les François réfugiés depuis la révocation de l'Edit de Nantes. Si en cherchant un aſyle dans les Pays étrangers, ils avoient réduit leur premier penchant pour celui qu'ils avoient abandonné aux termes d'une ſimple indifférence, la vérité n'y perdroit rien. Libres des préjugés, de la naiſſance & des

illusions du cœur, ils n'auroient été que plus en état de la transmettre toute pure : mais comme ils n'ont pu se contenir dans des bornes si raisonnables, une haine furieuse produisant en eux ce que fait dans les autres l'amour le plus déréglé, ils n'ont point donné d'Ouvrage sur les affaires du temps, où la plûpart des événements ne soient étrangement altérés. Vous diriez qu'ils ont cherché à se dédommager de l'injustice prétendue faite à leur Secte, par l'injustice réelle qu'ils font à tous ceux dont ils se sont séparés. Le plus considérable de ces Ecrivains est sans doute le Sieur de Larrey, qui publia au commencement de ce siecle une Histoire d'Angleterre, à laquelle tant de mauvais connoisseurs ont applaudi. C'est aussi le plus partial de tous, malgré les belles protestations qu'on voit dans sa Préface, & il faut qu'un

Journaliste *, qui vante fort l'exactitude, la fidélité & le désintéressement de ce Gentilhomme François devenu Prussien, ne l'ait pas lu pour en avoir fait un éloge si peu convenable. Le quatrieme volume n'est guere qu'un amas de déclamations, un tissu de Panégyriques & d'invectives, où tout ce qui est marqué au sceau de la Catholicité, est décrié sans pudeur, comme tout ce qui a le nom de Protestant, est loué sans mesure. C'est ce que je ferai remarquer dans la suite de ces Mémoires, où j'ai tâché de rendre à la vérité ce que la préoccupation lui a ôté.

Pour cela je ne me suis pas contenté de lire nos Historiens; j'ai parcouru les étrangers, qui me sont tombés entre les mains, les Lettres & les Relations particulieres que j'ai pu recouvrer, où

* L'Auteur du Journal, appellé de Verdun, dans le mois de Mars 1717.

la vérité s'exprime avec plus de liberté; & je n'ai fixé mon jugement qu'après les avoir confrontées pour le fond des Faits & des circonstances, ne décidant point sur le succès, quand je n'ai pas cru avoir un fondement solide pour me déterminer. Cette précaution me paroît nécessaire, & pour éviter l'erreur, & pour s'instruire parfaitement de ce que l'on veut apprendre. Si les Histoires générales sont si imparfaites, si les Abrégés sont si défectueux, ce n'est pas toujours que chaque Ecrivain ait pensé à séduire, c'est souvent qu'il s'est laissé séduire lui-même, faute de s'être donné la peine d'étudier sa matiere. Rien n'est si dégoûtant, je l'avoue, que d'essuyer la lecture d'un grand nombre de volumes, quelquefois fort ennuyeux, qui traitent les mêmes choses; mais il faut sacrifier ce dégoût à l'intérêt du Public,

dès-là qu'on pense à travailler pour lui. Je l'ai déja dit, un Ouvrage qui coûte peu à l'Auteur, est toujours d'une médiocre utilité.

La derniere Histoire de France qui parut en 1713, n'est pas seulement fort au-dessus de celles qui l'ont précédée, par l'ordre & l'arrangement, par les peintures & les caracteres, par le style & l'expression, mais encore par le soin qu'a eu l'Auteur de consulter les anciennes Chroniques, & tout ce qui nous reste de monuments, où il a déterré des Faits considérables, que la paresse & la négligence des Modernes avoit laissés dans l'oubli. On trouve des détails curieux & instructifs dans les Relations des Ambassadeurs, dans des Lettres d'Officiers, qui se sont trouvés aux actions, dans les Vies particulieres de tant de grands Hommes, qu'on a publiées depuis un siecle, dans les Mémoi-

res qu'ils ont laiſſés eux-mêmes, ou qui paroiſſent ſous leur nom: mais il faut uſer de cette derniere eſpece d'Ouvrages, ſur-tout avec beaucoup de précaution; car comme il n'y en a point de plus propres à inſtruire à fonds de beaucoup de Faits, il n'y en a point auſſi de plus capables de faire tomber dans l'erreur. Rien n'eſt ſi commun que les Mémoires, dit le Chevalier Temple, à l'entrée des ſiens, & pour l'ordinaire il n'eſt rien de ſi faux que ceux que l'on débite. Dans les Mémoires de Sully, parmi beaucoup d'inutilités, il y a des choſes fort curieuſes. Il regne un caractere de ſimplicité dans ceux de Rohan, de Baſſompierre, d'Eſtrées, de Beauveau & de la Châtre, qui leur concilie de l'autorité. Ceux de Guiſe, de la Rochefoucault & de Buſſy, pour être mieux écrits, n'en méritent pas moins de créance. Il y en a

dont la foi eſt plus ſuſpecte, & à juſte titre. Tous ceux qui ont écrit leurs actions, à l'exemple de Ceſar, n'ont pas imité la modération & la modeſtie de ce grand homme. Souvent c'eſt plutôt le Roman que l'Hiſtoire de leur vie. Ce ſont des matériaux qu'ils fourniſſent pour leur Panégyrique. Il ſemble qu'ils ayent voulu faire eux-mêmes leur Oraiſon funebre, de crainte d'en manquer après leur mort. Tels ſont les Mémoires de Chavagnac, de Sirot, de Vordac. Comme l'on ne court point de riſque à les croire ſur les Faits eſſentiels trop connus pour qu'ils ayent oſé les altérer, auſſi l'on ne peut guere faire de fonds ſur les circonſtances qui les regardent perſonnellement, parce qu'il eſt viſible que la vanité y a beaucoup de part.

Les Mémoires de Pontis ſont encore de ce caractere, avec cet-

te différence, que le Héros de la Piece n'en eſt pas l'Auteur, & qu'on lui a fait jouer après ſa mort un perſonnage qui le ſurprendroit peut-être agréablement, s'il revenoit en ce monde, où il ſe trouveroit une belle réputation toute établie, ſans qu'il lui en eût rien coûté pour ſe la faire. C'eſt ici un point de critique, dans lequel j'entre d'autant plus volontiers, qu'il n'eſt ni étranger à mon ſujet, ni inutile à l'Hiſtoire, & qu'il me donnera occaſion de faire des remarques que je n'ai point vues ailleurs. Il y a d'abord un préjugé général qui fait une impreſſion ſi forte qu'il n'eſt pas poſſible de l'effacer. De Pontis, ſi l'on s'en rapporte à l'Ouvrage en queſtion, avoit paſſé cinquante-ſix ans dans les Armées & à la Cour, lorſqu'il ſe retira pour penſer ſérieuſement à ſon ſalut. Le Prince d'Orange, le Duc de Baviere, les Généraux,

tous les grands Seigneurs, eurent beaucoup de considération pour lui : il fut assez mal avec le Cardinal de Richelieu ; en récompense il fut très-bien auprès de Louis XIII, qui le distingua en plusieurs occasions. Il se distingua fort lui-même, & ses services l'auroient élevé aux premieres Dignités, si la récompense suivoit toujours le mérite. Voilà un homme bien connu, comme l'on voit, & qui méritoit de l'être. Cependant avant les Mémoires, personne à la Cour n'avoit entendu parler de lui. Dès qu'ils parurent, tout le monde fit cette réflexion ; & il n'en fallut pas davantage pour les décrier. Il me semble en effet qu'on n'y peut rien opposer de solide ; car dire, comme fait celui qui a publié la Préface, qu'il y a une terre à l'extrémité du Royaume qui porte le nom de Pontis, ce n'est pas même toucher à la diffi-

culté, puisqu'on ne prétend point que la supposition soit dans le nom; & ce n'est nullement la résoudre, que d'ajouter que Louis XIII, qui gardoit beaucoup de mesures avec le Cardinal de Richelieu, affectoit assez de ne pas témoigner publiquement connoître ceux qui lui étoient les plus fideles. Cette affectation n'a point empêché que le nom de tous ceux qui ont été en place, & qu'il a honorés de sa confiance, n'ait passé jusqu'à nous. Bassompierre parle d'un très-grand nombre, & il n'oublie aucun des Officiers qui crurent se faire valoir par leurs actions, ou par leurs conseils au fameux siege de Montauban, où l'on veut nous faire croire que de Pontis se signala si fort. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire la Relation qu'il en fait dans le Journal de sa Vie. Quantité d'autres Ecrivains en

ont laissé des détails fort circonstanciés. De Pontis si connu de Louis XIII, est le seul dont personne ne parle.

De cette considération générale venons à des preuves particulieres, tirées de l'Histoire. La plupart des Mémoires ne contenant guere que des actions communes, telles que sont celles qui composent la vie ordinaire des hommes, ou des événements publics & éclatants, où l'on fait jouer un rôle honorable à ceux qui en sont le sujet, il est difficile de prouver la supposition, quand l'Ecrivain a été assez habile pour sauver la vraisemblance. C'est ce qu'on ne peut pas dire du Panégyriste du Sieur de Pontis ; car il est aisé de montrer que, faute d'avoir eu une connoissance exacte de l'Histoire, il altere des Faits connus, & il en imagine d'autres uniquement pour avoir occasion

de parler de ſon Héros. En voici quelques-uns choiſis entre beaucoup d'autres. Premiérement, il dit qu'immédiatement après la levée du ſiege de Montauban, le Roi diſtribua ſes troupes en quartier d'hyver, & retourna à Paris. Il eſt certain * néanmoins que l'armée, qui étoit décampée de devant Montauban au commencement du mois de Novembre, fut employée contre Monheur, qui ne ſe rendit que le 12 de Décembre, & que le Roi étoit encore à Bordeaux pendant les Fêtes de Noel. Secondement, de Pontis ne fut pas plutôt arrivé du camp de Montauban à Monteſche, qui n'en eſt qu'à ſept ou huit lieues, que dans la crainte d'être attaqué par les Religionnaires, il y retint un Officier qui prétendoit ne dépendre que du duc d'Eper-

* Voyez les Mémoires de Baſſompierre, de Rohan, &c.

non. Cette affaire fit assez de bruit pour le commettre avec le Duc, homme fier & jaloux de ses droits. Il l'alla trouver à Cadillac, sur un ordre qu'il en reçut, & là après quelques paroles assez vives, il se justifia pleinement. La fausseté de cette Historiette, rapportée fort au long dans les Mémoires, se découvre par la Vie du duc d'Epernon, où l'on voit qu'il n'étoit point alors à Cadillac, mais devant la Rochelle, qu'il resserra pendant tout l'été de cette année 1621, & dont il continua le blocus si avant dans l'hyver, qu'il surprit lui-même l'Isle de Maran à la faveur des glaces. Troisiémement, M. de Rohan défendoit Montpellier, lorsque Louis XIII l'assiégea en 1622. C'est de Pontis qui le dit, & il devoit bien le savoir, puisqu'il étoit à ce siege, où il fit des merveilles à son ordinaire. Il est pourtant vrai que le

Duc n'entra dans la Place que lorsqu'il fut convenu avec le Roi des conditions du Traité de Paix, qu'il alla faire agréer aux Habitants. Les Mémoires en font foi. Quatriémement, de toutes les avantures du Sieur de Pontis, il n'y en a point de plus éclatante que le démêlé qu'il eut avec M. de Canaples, son Mestre de Camp, contre lequel il se battit pendant le blocus de la Rochelle. Toute la Cour se partage selon son inclination ou son intérêt, & se déclare pour l'un ou pour l'autre. L'Officier subalterne trouve un ami constant dans le Maréchal de Schomberg, dont la maison lui sert de retraite. Le duc d'Epernon pardevant qui le Roi l'avoit renvoyé, comme étant son Juge naturel, le reçoit d'abord assez mal, & lui est favorable dans la suite. Après bien des mouvements & des allarmes, il sort de ce man-

vais pas, le Maréchal de Bassompierre obtient sa grace. Rien de mieux conduit, de mieux narré, de mieux suivi que cette affaire, qui fait un morceau considérable des Mémoires. Il n'y a personne qui ne soit effrayé du péril que court le Sieur de Pontis, qui ne s'intéresse à son salut, qui ne fasse secrétement pour lui des voeux & des prieres. L'humeur austere du duc d'Epernon fait trembler d'abord: c'est un homme qui ne voit rien de plus essentiel dans le service que de maintenir la subordination; son retour à la clémence & à la justice, fait naître je ne sai qu'elle joie, dont on n'est pas le maître. Voilà le grand art de la narration; voici la preuve du Roman. M. d'Epernon, que l'on suppose au Camp de la Rochelle pendant ce long démêlé, n'y parut point pendant tout le siege. Il étoit alors occupé en Guienne ou

en Languedoc, tantôt à lever des troupes pour fortifier l'armée Royale, tantôt à faire le dégât autour de Montauban, & à tenir tête au duc de Rohan. Ainsi on le fait trouver à Cadillac, lorsqu'il est devant la Rochelle, & devant la Rochelle quand il est à Cadillac ou aux environs. Cette méprise qui démontre si évidemment la fausseté de tout ce qu'on avance, marque dans l'Auteur des Mémoires & peu de connoissance de l'Histoire de ce temps-là, & peu d'attention au caractere du duc d'Epernon, qui n'étoit nullement d'humeur à servir dans une armée dont il n'auroit pas eu le commandement, & où il auroit été obligé de recevoir les ordres de deux Maréchaux de France, ou du duc d'Angoulême. Ajoutons que si Bassompierre avoit ménagé la grace du Sieur de Pontis, il ne l'auroit pas oublié dans le

Journal de sa Vie, où il marque si distinctement tout ce qu'il fit chaque jour au Camp de la Rochelle, jusques à deux réconciliations de personnes assez peu connues, à quoi il travailla. Cinquiémement, l'Auteur raconte que le lendemain que les ennemis se furent retirés de devant Cazal (c'étoit au mois d'Octobre de l'année 1630.) Picolomini & Colalte, Généraux d'Espagne, entrérent tout-d'un-coup dans la salle où dînoient les Maréchaux de Schomberg, de la Force, de Marillac & de Thoiras, après avoir traversé tout le Camp, où à peine étoit-il resté quelques soldats, l'armée s'étant débandée dans les Villages voisins. Cette négligence, qu'on attribue aux Maréchaux François, ne leur fait point d'honneur; mais elle n'a pas plus de fondement dans l'Histoire, que la visite qu'on leur fait rendre.

De plus, Colalte & Picolomini n'étoient point Généraux d'Espagne. Le marquis de Sainte-Croix qui venoit de prendre la place de Spinola, commandoit les troupes du Roi Catholique, & Colalte celles de l'Empereur. Thoiras n'étoit point non plus Maréchal de France, il ne le fut que le 19 de Décembre. Ce sont-là des minuties dont il faut avoir une connoissance exacte, lorsqu'on veut habiller une Fable en Histoire, sans quoi l'artifice se manifeste de lui-même. Sixiémement, on dit que ce qui désoloit M. de Marillac dans sa prison, ou plutôt ce qui le mettoit dans une espece de fureur, c'étoit de se voir accusé d'avoir voulu attenter sur la liberté, sur la Couronne & sur la vie du Roi. Ceux qui ont lu le procès du Maréchal, savent qu'il n'y est fait nulle mention de ces accusations; que loin de donner aucune mar-

que de fureur pendant le temps de sa détention, il fit paroître beaucoup de fermeté & de résignation aux ordres de la Providence. Septiémement, l'Auteur parlant de la révolte du Languedoc en 1632, dit que M. de Montmorency se crut bien assuré d'engager dans son parti le Frere unique du Roi. Si de Pontis avoit composé ses Mémoires, sans doute il auroit parlé plus exactement; car il ne pouvoit ignorer que ce ne fut pas le Maréchal qui sollicita Gaston d'entrer dans sa querelle, & qu'il ne fit qu'épouser celle de ce Prince. Huitiémement, si l'on en croit l'Auteur des Mémoires, il étoit présent lorsque M. de Montmorency fut pris au combat de Castelnaudary, & ce fût lui qui donna les ordres pour le faire transporter hors du champ de bataille. On a dans le procès de M. de Montmorency les interrogatoires

de ceux qui furent témoins de cette action dont toutes les circonstances y font rapportées dans le plus grand détail : tous ceux qui y eurent quelque part y font nommés, excepté le Sieur de Pontis qui conduifoit tout, fi l'on s'en rapporte à fes Mémoires.

Il me feroit aifé de pouffer plus loin ces remarques; mais n'en voilà que trop pour prouver que l'Ouvrage dont je parle eft de la nature de tant d'autres qu'on a publiés de nos jours, & où l'on a peu ménagé les intérêts de la vérité. Elle fe trouve bleffée en des points effentiels dans les Mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Montbrun, de la Fontaine, &c. avec autant de danger pour le Lecteur; car quoiqu'ils portent, pour ainfi dire, fur le front le caractere de leur réprobation, tant il eft aifé de découvrir le Roman déguifé en Hiftoire, ce-

pendant il faut être au fait des affaires du temps pour appercevoir la supercherie ; sans quoi on se laissera facilement imposer. Il en parut d'autres en 1712, où le Public crut d'abord trouver ce qui s'étoit passé de plus secret dans la guerre d'Espagne, de Baviere & de Flandre, comme le promet le titre. L'Auteur ne se nomme point, mais il se fait Marquis, & Marquis considérable par les négociations où M. de Louvois l'a employé en Italie, & M. de Chamillart en Hollande, par la confiance du maréchal de Luxembourg & par ses prouesses, surtout en fait d'amour ; car par une modestie qui lui est particuliere, il n'en raconte guere d'autres de sa façon. C'est un homme qui n'a écrit que pour se donner le plaisir de débiter des avantures galantes, qu'il expose d'une maniere qui révolte, pour peu qu'on ait,

je ne dis pas de Religion, mais de goût & de délicatesse; de décrier le ministere de France, & de déchirer M. l'Electeur de Baviere, dont il parle, comme auroit pu faire le Gazetier de Hollande avant le Traité d'Utrecht, dans le temps qu'il assure que ce Prince l'honore de sa plus intime confiance. J'ai relevé les bévues de cet Auteur Marquis en tant d'endroits de cet Ouvrage, qu'il feroit fort inutile d'en marquer aucune ici.

Il paroît par tout ce que je viens de dire, qu'on ne peut ni écrire sur l'Histoire, ni l'apprendre avec exactitude, sans lire beaucoup, & sans lire avec choix & discernement. Pour moi, comme je suis bien éloigné de me flatter de ne m'être mépris dans aucun des Faits que je rapporte, aussi je puis dire que je n'ai rien négligé pour m'instruire, & que si j'erre, c'est parce que je n'ai

pas reconnu l'erreur des Ecrivains que j'ai ſuivis. Au reſte, quoique je n'aye avancé aucune fauſſeté avec vue & connoiſſance, l'on ne doit pas s'imaginer que j'aie penſé à dire tout ce qui eſt vrai. Ciceron, en impoſant cette néceſſité à l'Hiſtorien, n'a pas ſans doute prétendu y aſſujettir celui qui traite les affaires de ſon temps. Il faut attendre au moins que les hommes en place ne ſoient plus, pour dire ſûrement & librement tout ce qu'ils ont été. Il y auroit de l'imprudence à en uſer autrement ; & un Ouvrage où l'on parleroit avec autant de liberté des perſonnes qui occupent actuellement un rang conſidérable en France, qu'on le peut faire de celles qui vivoient il y a un demi ſiecle, auroit moins l'air d'une Hiſtoire que d'un Panégyrique intéreſſé, ou d'une Satyre digne de la cenſure du Magiſtrat. Ren-

dons justice aux morts, les gens raisonnables n'y peuvent trouver à redire, & laissons à la postérité le soin de la faire à ceux qui vivent aujourd'hui.

Quatriémement, la derniere chose qu'il faut considérer dans ces Mémoires, ce sont les dates. A parler en général, il n'y a rien de plus inutile que de s'attacher à les savoir exactement : qu'importe qu'une Ville ait été prise, qu'une bataille ait été donnée, qu'un Edit ait été porté, qu'un Prince soit mort tel ou tel jour de ce mois-ci ou de celui-là, quand la justesse ou l'erreur de la date ne répand ni clarté ni confusion dans la Chronologie? Mais l'homme aime le vrai en tout, même dans les plus petites choses, ou, si l'on veut, l'homme aime à s'occuper de rien. C'est pour m'accommoder au goût général que j'ai donné beaucoup de temps & de

ſoin à l'examen des dates. Les perſonnes qui ont un peu de lecture ſavent combien ce travail eſt ingrat & pénible. L'inadvertance des Ecrivains, la négligence des Imprimeurs, la différence de l'ancien & du nouveau ſtyle, ſont autant de ſources de mépriſes, qui ſe multipliant avec le nombre des Auteurs, font une éſpece de cahos impénétrable à ceux qui veulent le débrouiller. Ce deſſein demande une attention infinie, & l'eſprit ſe laſſe; une patience à toute épreuve, & l'on ſe fatigue; quantité de livres, & tout le monde n'eſt pas à portée d'en avoir ſuffiſamment. J'ai parcouru tout ce que j'en ai pu recouvrer; j'avoue cependant qu'il m'en a manqué pluſieurs qui m'auroient été aſſez néceſſaires par rapport à l'Hiſtoire des Nations du Nord. Je n'ai pas laiſſé d'indiquer à la fin des articles les fautes que j'ai

apperçues dans les autres. On en trouvera & en grand nombre, & de fort considérables, même dans des Ecrivains distingués, qui auroient pu en éviter une partie, avec le seul secours des Gazettes & des Mercures imprimés depuis plus de cent ans. Je dis une partie; car quoique la date des Faits soit presque l'unique chose qu'il faille chercher dans ces Recueils de nouvelles, il ne laisse pas d'y avoir des bévues comme ailleurs; & de plus on y chercheroit en vain quantité d'événements qui ne s'y trouvent pas. Le soin que j'ai pris de marquer les différentes dates qui se sont rencontrées dans les Auteurs, pourra faire naître à quelqu'autre la pensée de faire les confrontations nécessaires pour rectifier ce que je n'ai pas corrigé: c'est le moyen de rétablir parfaitement la Chronologie du siecle passé.

Nous venons de donner la Préface de l'Auteur de cet ouvrage, telle, à peu de chose près, qu'il l'avoit publiée lui-même ; nous ajouterons seulement ici que dans cette nouvelle édition, outre plusieurs additions considérables, l'on a suppléé à quelques omissions qui lui étoient échappées ; que l'on a corrigé son texte lorsqu'il s'est trouvé défectueux. Car quoiqu'il soit ordinairement très-exact, il n'a pas laissé de se tromper quelquefois, ainsi que l'a remarqué l'Auteur de la nouvelle Histoire de Louis XIII, imprimée en 1756. *On a profité de ses Remarques pour réformer quelques fautes qu'il a eu occasion de relever dans ses Mémoires.*

MEMOIRES

MÉMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'EUROPE,

Depuis 1600. jusqu'en 1716.

AVEC DES REFLEXIONS & Remarques critiques.

Idée générale de l'état où se trouvoit l'Europe au commencement du dix-septieme siecle.

L'ALLEMAGNE avoit pour chef Rodolphe II, que l'on ne connoissoit guere depuis vingt-cinq ans, qu'il étoit à la tête de l'Empire, que par son oisiveté & son indolence, & dont le régne seroit vuide d'événements, sans les troubles

1600. RODOLPHE II Empereur.

1600. qui agiterent la Hongrie & la Transylvanie, assez grands pour occuper ses forces, trop peu considérables pour le faire revenir de son assoupissement.

HENRI IV Roi de France.

Henri IV qui étoit monté sur le trône immédiatement après la mort de Henri III dernier prince de la branche des Valois, sembloit né pour rendre ses peuples heureux; & ils goûtoient d'autant mieux le bonheur de l'avoir pour Roi, que la Ligue avoit fait plus d'efforts pour l'empêcher de régner. Après le traité solemnel du 2 Mai 1698 la France auroit été absolument tranquille, si le duc de Savoie avoit pû l'être, & s'en tenir à la capitulation de Vervins, par rapport au marquisat de Saluces : mais ce Prince ne pensoit depuis vingt ans qu'à s'agrandir aux dépens de ses voisins; & cette passion l'avoit jetté dans une guerre qu'il n'auroit apparemment terminée que par la perte d'une partie considérable de ses propres Etats, si Henri avoit été aussi avide du bien d'autrui, que l'étoit Charles-Emmanuel.

CHARLES-Emmanuel duc de Savoie.

PHILIPPE III Roi d'Espagne.

L'Espagne ne s'étoit réconciliée avec la France que pour mieux soutenir une querelle plus ancienne & plus juste, & tâcher de remettre sous sa domination les

Provinces confédérées des Pays-Bas, qui avoient secoué le joug. Peut-être Philippe III les auroit-il fait rentrer malgré leur haine & leurs efforts, si Philippe II en lui laissant sa puissance, lui avoit laissé l'art de s'en servir.

1600.

ELISABETH Reine d'Angleterre.

Elisabeth fille de Henri VIII & de la fameuse Anne de Boulen, gouvernoit l'Angleterre depuis 43 ans avec autant d'autorité, que s'il n'y eût eu rien à dire à sa naissance, ou qu'elle n'eût pas régné sur les Anglois, & avec un éclat capable de faire envie aux plus grands Monarques.

JACQUES VI Roi d'Ecosse.

Tandis que cette Princesse courbée sous le poids des ans, se mêloit dans toutes les intrigues de l'Europe, Jacques VI dans la fleur de son âge vivoit en Ecosse dans le plus profond repos, aussi incapable d'épouser les querelles de ses voisins, que de venger les siennes propres, sensible au seul plaisir que donne l'étude, & étudiant avec autant d'assiduité, que si pour être un grand Roi il falloit être un docteur.

CHRISTIERN IV Roi de Danemarck.

Christiern IV avoit succédé à son pere Frédéric dans le royaume de Danemarck; c'étoit tout ce qu'on en publioit en 1601. Il pouvoit être un Prince pacifique, il voulut devenir conquerant,

& ne fut ni l'un ni l'autre.

1600. A la mort de Jean arrivée en 1592 la couronne de Suede avoit passé à Sigismond, appellé cinq ans auparavant à celle de Pologne. Mais ce Prince par l'infidélité de Charles de Sudermanie son oncle, nommé Regent pendant son absence, se trouvoit privé de son patrimoine, réduit à se défendre avec des forces étrangeres contre ses sujets naturels, qui l'alloient attaquer au-delà de la mer Baltique.

SIGISMOND Roi de Suede & de Pologne.

Boris Phœderowitz étoit grand duc de Moscovie, non par le droit de la naissance & d'une succession légitime, mais par le plus noir de tous les crimes, s'il est vrai, comme on l'a publié, qu'il eût éteint l'ancienne race des Czars dont il n'étoit pas, en faisant mourir Théodore & Démétrius son frere.

BORIS grand Duc de Moscovie.

Mahomet III avoit signalé les commencements de son regne en faisant égorger vingt-un de ses freres, & jetter à la mer dix femmes que son pere avoit laissées grosses. C'étoit le plus beau de ses exploits; car du reste il demeuroit enfermé dans son serrail comme Rodolphe dans le château de Prague. Ces deux Empereurs se disputoient le royaume de Hongrie; leurs Lieute-

MAHOMET III Empereur des Turcs.

nants soutenoient la querelle, mais avec
tant de malheur pour Mahomet, qu'il 1600.
avoit plus d'une fois demandé la paix sans pouvoir l'obtenir.

Tels étoient les Princes qui jouoient le plus grand rôle en Europe au commencement du dix-septieme siecle: telle étoit la situation des principaux Etats tranquilles ou agités, selon l'humeur des Maîtres qui les gouvernoient; ou le caprice de leurs voisins. La Hongrie, la Livonie, l'Irlande, les Pays-Bas, étoient depuis long-tems le théatre d'une guerre dont il y avoit d'autant moins d'espérance de voir bien-tôt la fin, que la diversité de Religion qui produit les haines, les rend d'ordinaire éternelles. Tout n'étoit pas encore parfaitement tranquille du côté des Alpes: mais la foiblesse de Charles-Emmanuel ne lui permettant pas de soutenir ses injustices, il étoit sur le point de les réparer, comme on le va voir à l'entrée du siecle, dont j'entreprends de détailler les événements.

1601.

ANNÉE 1601.

JANVIER 17. LA paix entre le Roi très-chrétien & le duc de Savoye, signée & publiée à Turin. Le Duc céda à la France les pays & seigneuries de Bresse, Bugey & Valromey, sept villages qui lui appartenoient le long du Rhône, avec le bailliage de Gex: lui restitua Château-Dauphin, & consentit de plus à payer cent mille écus au Roi, qui de son côté renonça pour lui & ses successeurs au marquisat de Saluces, qu'il céda au Duc, avec les lieux de Cental, Démont & Rocsparvieres.

Charles-Emmanuel s'étoit emparé du Marquisat en 1588 pendant la tenue des états de Blois, sous prétexte d'empêcher les huguenots du Dauphiné de s'en rendre les maîtres, & de préserver par-là le Piémont de l'hérésie, qu'ils ne manqueroient pas d'y introduire. Il avoit regardé les troubles dont la France étoit alors agitée, comme la conjoncture la plus favorable qu'il pût trouver pour s'agrandir, ainsi qu'il le marqua par la médaille qu'il fit frapper. L'on y voyoit un centaure qui fouloit aux pieds une couronne, avec ce mot *Op-*

portuné. Henri III s'étoit plaint de cette invasion ; l'on en avoit fait grand bruit aux états de Blois, mais on en étoit demeuré là ; & l'horrible confusion où le Royaume étoit tombé, avoit servi à affermir la possession du Duc. Henri IV devenu paisible possesseur de son patrimoine, ne manqua pas de demander la restitution de ce que Charles-Emmanuel lui en avoit enlevé ; & ce Prince l'éluda sous différents prétextes. Il comptoit beaucoup sur le secours des Espagnols, dont cependant il ne put tirer autre chose que des promesses, tandis qu'en moins de trois mois, Lesdiguieres & Biron lui enleverent toute la Savoie & la Bresse, à la citadelle de Bourg près, que la famine réduisit bien-tôt aux dernieres extrêmités, & qui alloit tomber, lorsque le Duc consentit à accepter les conditions qui lui furent proposées par le cardinal Aldobrandin légat & neveu du Pape. On voulut en France opposer médaille à médaille, & l'on y en fit graver une, où Hercule étoit représenté, ayant sous ses pieds un centaure, avec ce mot *Opportunius*. Le traité n'y fut pas néanmoins du goût de tout le monde. L'on prétend que le maréchal de Lesdiguieres ne put s'empêcher de dire

1601.

JANVIER 17.

1601. JANVIER. 17.

que le Roi avoit fait la paix en marchand, & que le Duc l'avoit faite en Prince. Il est vrai que la France sembloit perdre une partie de la considération que lui donnoit en Italie le Marquisat, qui bridoit Turin, & de plus la mettoit en droit d'entrer dans toutes les affaires de ce pays-là, dont l'Espagne devenoit en quelque sorte la seule arbitre; & c'est la raison qu'apporte un politique de profession [a] pour prouver que le traité fut absolument contraire à la bonne politique : mais outre que le Roi gagnoit beaucoup de terrain, & que selon la maxime de Philippe de Comines : *Qui a le profit de la guerre, en a l'honneur*; il donnoit une barriere au Lyonnois, qui auparavant étoit tout découvert, & s'approchoit des Suisses, dont le voisinage ne pouvoit que lui être fort utile. Aussi les meilleures têtes du Conseil, au rapport de Bentivoglio, [b] jugerent l'échange plus avantageux que la restitution. Il parut bien que le Duc en pensoit de même ; car toute l'autorité du Légat ne l'auroit pas obligé à ratifier le traité que les députés avoient signé contre ses ordres à la sollicitation

a Traité de l'Intérêt des Princes, part. II. discours 11. = b Mém. l. 11. ch. 6.

d'Aldobrandin, qui s'étoit fait fort d'obtenir son agrément, sans les instances que lui en fit la cour de Madrid, qui appréhendoit de se trouver insensiblement engagée dans cette guerre. Pour ce qui est du crédit qu'on prétend que la France perdit en Italie, en perdant l'unique entrée qu'elle y avoit, l'événement a fait voir depuis, que nos Rois savent s'ouvrir plus d'une porte, quand ils jugent à propos d'y entrer. 1601. JANVIER. 17.

Le traité de Lyon se trouve daté du 7 dans les mémoires de Bentivoglio, du 27 dans l'histoire Chronologique du pere Buffier, & de l'année précédente dans le Discours politique que j'ai cité : c'est une méprise.

Louise de Lorraine, reine de France, veuve de Henri III meurt à Moulins âgée de 47 ans. 29.

Matthieu [a] place la mort de cette Princesse au mois de Février. Mézeray [b] la met au 4 de Juillet, & le P. de saint Romuald [c] au 25 d'Août. Une preuve évidente que ces deux derniers se trompent, c'est qu'on fit le service pour la reine Louise à Notre-Dame de Paris, le 10 d'Avril. Cette Princesse vécut de-

a Hist. de France. = b Hist. de France: Abrégé chron. = c Journal chron. & hist.

1601. JANVIER 29.

puis son veuvage dans une grande retraite. Elle parut inconsolable de la mort funeste du Roi son époux, & elle n'oublia rien pour engager Henri IV à en punir les auteurs & les complices. Mais les circonstances ne permirent pas à ce Monarque d'en faire une recherche exacte. Le fameux Arnaud d'Ossat, depuis cardinal, avoit été agent de la reine Louise à la cour de Rome, pour solliciter le Pape de faire célébrer un service pour Henri III.

MARS 7.

Robert d'Evreux, comte d'Essex, a la tête tranchée à Londres, à l'âge de 34 ans.

Quoiqu'il eût conspiré pour se rendre maître de la tour de Londres, & s'emparer du gouvernement, il auroit sauvé sa vie, s'il avoit pû se résoudre à la demander. On l'en pressa plus d'une fois; mais il répondit toujours que la vie lui étoit à charge, puisqu'il avoit eu le malheur de déplaire à Elisabeth. Cette Princesse l'avoit aimé plus qu'aucun autre de ses sujets; & le soufflet qu'il en reçut en 1598 dans une occasion où il lui manquoit de respect, n'avoit rien diminué de sa faveur. Si l'on en croit un écrivain François [a], Elisabeth donna un jour une

[a] Mém. du sieur Aubry du Maurier.

bague au Comte, & le chargea de la bien garder; l'assurant que quoi qu'il pût faire, il trouveroit dans le gage de l'affection de sa maîtresse celui de sa grace & de sa réconciliation. Essex ne se vit pas plutôt condamné à perdre la tête, qu'il chargea la femme de l'amiral Howart de faire tenir secretement à la Reine le précieux dépôt qui devoit lui rappeller le souvenir & de sa tendresse passée & de ses promesses pour l'avenir. Cette femme ne put s'empêcher d'en faire confidence à son mari, & le mari étoit ennemi déclaré du Comte : ainsi la commission ne fut point faite; & la Reine qui se crut méprisée, parce qu'elle ne revoyoit point sa bague, signa l'arrêt porté contre son favori. Elle ne fut pas long-temps sans apprendre que ce favori étoit bien plus malheureux qu'il n'étoit coupable. L'Amirale tomba dangereusement malade; & croyant ne pouvoir sortir de ce monde en sûreté de conscience, sans faire l'humble aveu de son infidélité, elle fit dire à la Reine qu'elle avoit une chose de la derniere conséquence à lui communiquer. Elisabeth l'alla voir, & apprit de sa bouche tout le mystere. Sa douleur fut proportionnée à son amour; & la mort qui l'enleva peu après, montra à quel

1601. MARS. 7.

point elle aimoit le Comte.

1601. Ce fait est singulier, & feroit sans

MARS doute un beau morceau dans l'histoire

7. d'Elisabeth, s'il étoit mieux avéré. Du Maurier dit que son pere l'avoit appris pendant son ambassade de Hollande, du prince Maurice, qui le tenoit de Carleton, connu depuis sous le nom de milord Dochester. On ne dit point où celui-ci l'avoit pris; & pas un historien n'en fait mention : dès-là il est apocryphe, & dévolu aux faiseurs de romans. Nous examinerons bien-tôt s'il est vrai que le duc de Biron ait vu la tête du Comte plantée sur la tour de Londres lorsqu'il passa en Angleterre.

Du Verdier [a], du Chesne [b], de Larrey [c], placent cet événement au 25 de février, aussi-bien que Matthieu [d] & de Chasan [e]. Ces deux derniers historiens suivent constamment le nouveau style ; & conséquemment ils errent dans la date; car il est certain que le Comte fut exécuté au mois de mars, selon notre maniere de compter, comme on le peut voir dans Moréry, le continuateur de Turselin, M. de Thou [f] & beaucoup

a Hist. d'Angleterre. = b Hist. d'Angleterre. = c Hist. d'Angl. sous Elisabeth. = d Hist. de France : Vie de Henry IV. = e Hist. du siecle courant. = f Hist. liv. 125.

d'autres. Matthieu & du Chesne observent que ce fut un mercredi; & c'est une nouvelle preuve que cet événement tombe au 25 de Février, vieux stile, 7 Mars, stile nouveau, & non pas au 6, comme le dit de Thou; car le 6 de Mars n'étoit point un mercredi en 1601. J'ai remarqué en plus d'une occasion que cet historien, quoique très-habile d'ailleurs, s'est trompé d'un jour, en réduisant le vieux stile au nouveau. Le P. Buffier [a] marque aussi la mort du comte d'Essex au 6 de Mars. 1601. Mars 7.

Charles de Sudermanie fait donner un assaut à Cockenhausß, & est repoussé avec une grande perte. Le lendemain il emporta la ville, mais il fut obligé d'abandonner l'attaque du château, que la fonte des glaces rendit impraticable. Les Polonois accoururent & mirent le siege devant la ville. 24.

J'ai remarqué à l'entrée de cet ouvrage, que Charles faisoit une guerre cruelle à Sigismond son neveu, comme si après lui avoir enlevé la Suede, il eût voulu le chasser de Pologne.

Le grand Duc livre au viceroi de Naples le fameux Sébastien, qui soutenoit depuis trois ans qu'il étoit ce roi de Por- Avril, 23.

[a] Hist. chron. du dernier siecle.

1601. Avril 23.

tugal, que l'on avoit dit péri dans le combat d'Alcaçer, qu'il avoit donné aux Maures en Afrique le 4 d'Août 1578. Il racontoit fort en détail son malheur, sa fuite, les voyages qu'il avoit faits pour cacher sa honte, & se dérober aux reproches de ses sujets, sa retraite dans un lieu de dévotion chez les Georgiens; enfin son retour en Sicile, & son arrivée à Venise. Il s'étoit présenté au Sénat de cette République en 1598, & lui avoit fait l'histoire ou le roman de sa vie. On dit qu'il parla si juste de plusieurs affaires qui s'étoient traitées entre le Portugal & les Vénitiens, qu'il ne paroissoit pas naturel qu'un autre que le vrai Sébastien en pût être si parfaitement instruit. Cependant sur les instances de l'ambassadeur du roi Catholique, on le mit en prison: mais soit qu'on se fît un scrupule de sacrifier un innocent à la jalousie Espagnole, ou que quelque autre motif fît agir, on le mit en liberté le 16 Décembre 1600; en lui enjoignant de sortir en huit jours des terres de la République. Il en sortit travesti en Jacobin pour n'être pas reconnu, & prit la route de Rome. Les Espagnols qui avoient l'œil au guet, furent avertis de sa marche, & Ferdinand qu'ils prierent de le faire arrêter à son

passage par Florence, ne leur put refuser une victime qui lui coûtoit si peu, & qu'il leur étoit important d'immoler au plutôt, pour prévenir les mouvements du Portugal, que le seul nom de Sébastien avoit mis en rumeur. Il fut conduit à Naples, & jugé dans un conseil de Guerre. Les Espagnols publierent qu'il n'étoit rien moins que ce qu'il disoit être; que c'étoit un Calabrois, homme à avantures; que les Portugais avoient jugé propre à donner commencement à une révolution. Mais la douceur du supplice persuada à bien des gens que le conseil d'Espagne ne croyoit pas le galérien fort coupable; car le comte de Lemos ne l'avoit condamné qu'aux galeres, & non pas à être pendu, comme le dit un Ecrivain [a], contre la foi de toutes les relations de ce temps-là. Tout le temps qu'il fut à la chaîne, les Portugais ne cesserent de solliciter sa liberté à Rome. Leurs offices empressés firent qu'on l'enferma dans le château de saint Lucar; & alors ils tinrent des assemblées secrettes pour concerter une révolte. La mort de deux religieux, l'un Dominicain, & l'autre Francifcain, qui furent pendus à cette occasion, contint le reste dans le devoir.

1601.

AVRIL 23.

[a] Le P. de S. Romuald, Journal chron. & hist.

1601. Avril 23.

Personne ne se donna plus de mouvement pour le prétendu Sébastien, que le P. Joseph Taxera [a] Dominicain, qui étoit alors à Paris. C'étoit un homme de bien, mais simple selon les apparences, vif néanmoins, & si ennemi de la domination Autrichienne, qu'il avoit préféré un exil volontaire au séjour de sa patrie. Dès qu'il eut appris ce qu'on publioit du Sébastien ressuscité, il courut toute la France, l'Angleterre, la Hollande & l'état de Venise, amassant tout ce qu'il pouvoit d'argent pour le secours du malheureux prisonnier, qu'il entreprit de défendre à Rome par des écrits imprimés, qui le mirent plus d'une fois en danger de perdre la vie. Il en auroit donné mille pour une si bonne cause. Revenu en France, il continua à écrire; il en vint jusqu'à débiter des prophéties. Dieu, selon lui, avoit révélé à Alphonse premier Roi & fondateur du Portugal, que sa postérité subsisteroit dans seize générations, & qu'alors il la regarderoit dans sa miséricorde. Taxera croyoit voir l'accomplissement de cette prophétie dans son Sébastien, que Dieu, disoit-il, par un effet singulier de sa providence paternelle, avoit en quelque sorte ressusci-

[a] Voyez de Thou, l. 125.

té après une mort de plusieurs années, pour le rendre à sa patrie, & le remettre sur le trône. Son zele pour ce Roi chimérique alla jusqu'à le faire mourir de chagrin; & le faux Sébastien ne lui survécut guere. On apprit sa mort, mais on ne sait pas de quelle maniere il mourut. 1601. Avril 23.

Le prince Christophe Radzevil défait les Suedois proche Cockenhaufs, dont ils vouloient tenter le secours. Le combat fut fort opiniâtre, quoique la cavalerie commandée par Charles, bâtard du duc de Sudermanie, eût d'abord pris la fuite. Les Suédois abandonnerent le champ de bataille, où ils laisserent deux mille morts. Les Polonois firent peu de prisonniers, mais la ville de Cockenhaufs capitula aussi-tôt. Juin 12.

Le prince Maurice prend Rhimberg, après un mois & demi de siege. Juillet 31.

Combat entre Sigismond Battori d'une part, & Michel prince de Valachie, & Basta général des Impériaux de l'autre. Sigismond, que les états de Transylvanie venoient de rappeller, après l'avoir rétabli dans la Principauté qu'il avoit volontairement abdiquée en 1598 en faveur de Maximilien d'Autriche, avoit trente mille hommes Transylvains, Hongrois, Moldaves, Cosaques, Tar- Aoust 2.

1601. Aoust 2.

tares & Turcs. Les généraux de l'autre parti n'avoient que dix-huit mille hommes; mais ils étoient campés avantageusement sur une colline, & Sigismond qui étoit posté sur une montagne à l'opposite, ne pouvoit aller à eux qu'en traversant la plaine : il y alla cependant. Le canon des Ennemis foudroya ses troupes pendant qu'elles descendoient de la montagne, & les mit dans un si grand désordre à leur passage par la plaine, que les Imperiaux & les Valaques venant à tomber dessus, en firent une boucherie horrible. Sigismond s'enfuit, laissant dix milles des siens étendus sur le champ de bataille, où il ne demeura que trois cents Imperiaux. Michel avoit beaucoup contribué à cette victoire, & Basta qui n'avoit plus besoin de lui, trouvant qu'il en devenoit orgueilleux, le fit assassiner dans sa tente. Pour Sigismond, il n'eut point d'autre parti à prendre après une si grande défaite que d'abdiquer encore une fois. L'Empereur qui par-là se voyoit maître paisible de la Transylvanie, le créa l'année suivante baron de Bohême, & lui assigna une pension pour le reste de ses jours.

Le Roi défend tout commerce entre ses sujets & l'Espagne. M. de Rochepot am-

bassadeur de France venoit de recevoir un affront à Madrid, où l'on avoit arrêté dans son palais même quelques personnes de sa suite, & son propre neveu, qui avoient tué deux ou trois Espagnols, par qui ils avoient été insultés pendant qu'ils prenoient le bain dans la riviere. Clement VIII accommoda ce différend; & Henri se contenta des honneurs extraordinaires que Philippe fit rendre au sieur de Barraut, qui prit la place de Rochepot. Le Roi avoit bien d'autres sujets de se plaindre des Espagnols, qui tout récemment venoient de former une entreprise sur Marseille; mais il ne vouloit pas commencer la guerre qu'il ne fût en état de la faire avec plus de succès.

1601. AOUST, 2.

Le P. du Londel [a] place ce fait au premier du mois.

SEPTEMB. 7.

Sigismond arrive à Selbourg. A la premiere nouvelle de sa marche, Charles de Sudermanie leva promptement le siege de Riga, où il manquoit de vivres. Ce Prince avoit beaucoup plus de feu que de conduite; & comme il étoit incapable de garder aucune discipline, il n'en faisoit observer nulle à son armée, qui pilloit tout le pays sans faire de maga-

[a] Fastes de la Maison de Bourbon.

sins ; ce qui la réduisit plus d'une fois à de grandes nécessités. Les Polonois étant entrés dans la Curlande, y commirent les plus horribles désordres, & massacrerent tout ce qu'ils trouverent d'Allemands, parce qu'il y avoit un corps considérable de cette nation dans l'armée Suédoise.

1601. Septemb. 7.

12. Albe-Royale emportée au troisieme assaut par Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, le treizieme jour du siege. Le Roi avoit accordé ce Prince aux prieres de l'Empereur, qui l'avoit demandé pour le mettre à la tête de ses troupes.

L'auteur des Fastes de la maison de Bourbon, met la prise de cette place au 20, aussi-bien que l'auteur de l'histoire du duc de Mercœur [a]. J'ai suivi la date que j'ai trouvée dans M. de Thou.

Dom Jean d'Aquila commandant la flotte d'Espagne, débarque des troupes à Kingsale, pour appuyer les catholiques Irlandois qui avoient pris les armes. Il ne fut pas plutôt entré dans cette place, qu'il y fut assiégé par terre & par mer. Les Anglois ayant tué quelques jours après douze cents hommes au comte de Tyrone, chef des mécontents, qui

a L. 3.

venoit au ſecours des aſſigés, d'Aquila ne penſa qu'à la retraite. On lui permit par la capitulation de s'en retourner avec ce qui lui reſtoit de troupes & de vaiſſeaux. Il partit le 12 de Janvier de l'année ſuivante, & le comte de Tyrone pourſuivi de toutes parts, & ſur le point d'être pris, demanda grace. Il y avoit huit ans qu'il ſoutenoit la guerre avec beaucoup d'habileté & de courage. Jacques à ſon avénement à la couronne d'Angleterre, confirma l'amniſtie qu'on lui avoit promiſe au nom d'Eliſabeth. Cependant le Comte prit le parti d'aller finir ſes jours à Rome.

1601. SEPTEMB. 23.

Naiſſance de Louis Dauphin de France. 27.

L'archevêque de Vienne haranguant ce jeune Prince l'année ſuivante, dit entre autres choſes, que le Dauphiné avoit ſoupiré plus de cent ans après le jour de la naiſſance *de ce ſacré fleuron de la Royale fleur*. Matthieu [a] qui rapporte ſa harangue, marque à la marge qu'il y a eu cent trente ans d'intervale entre la naiſſance des deux derniers Princes nés avec la qualité de Dauphin; ce qui n'eſt pas. Henri III & Charles IX n'avoient point porté ce titre. Catherine

[a] Hiſt. de Fr. ſous Henri IV.

1601. Septemb. 27.

de Médicis étoit accouchée de François II avant que Henri II son mari fût sur le trône, & Henri lui-même eut long-temps un frere aîné ; mais cet aîné étoit venu au monde le 28 de Février 1517 ; [a] ainsi il n'y a pas eu quatre-vingt-cinq ans complets entre la naissance des deux derniers Dauphins. Je ne sai ce que veut dire le sieur du Pin [b], quand il avance que la naissance de celui-ci donna d'autant plus de joie à la France, qu'il n'y étoit point né de Dauphin depuis François I : il a voulu dire sans doute depuis François, fils de François I.

Octobre 10.

Combat entre les Turcs & le duc de Mercœur. Ce dernier étoit occupé à faire fortifier les fauxbourgs d'Albe-Royale, quand il fut attaqué ; il repoussa l'ennemi avec beaucoup de vigueur, & lui prit quelques pieces de canon. Peu content de cet avantage, il entreprit de déloger les Turcs d'une colline où ils s'étoient postés pour couper les convois ; & il en vint à bout après un combat fort opiniâtre, qui dura jusqu'à la nuit, & dans lequel il demeura deux mille de ces infideles. Le Duc ne perdit que trois

a Et non pas 1518, comme le dit Moréry à l'article François Dauphin. = b Hist. de Louis XIII. 10.3.

gents imperiaux, quoique son armée ne fût que de dix mille hommes, & que les Turcs en eussent vingt mille. Ce fut le dernier exploit de ce Prince, en qui la naissance étoit ce qu'il y avoit de moins grand. Etant tombé malade au commencement de l'année suivante, lorsqu'il s'en retournoit en France, il mourut à Nuremberg le 19 de Février, âgé de 44. ans. 1601. Octobre. 10.

M. de Thou met ce combat au 10. L'historien du duc de Mercœur le place un jour plus tard.

L'archiduc Ferdinand leve le siege de Canise, après avoir été 66 jours devant la place : il avoit eu plus de cinq cents hommes tués ou noyés dans un assaut qu'il y avoit fait donner le 17 d'Octobre, parce que les ponts de fascines s'étoient trouvés trop courts. On en devoit donner un second le 15 de ce mois; mais une pluie horrible le fit différer, & la nuit suivante le froid fut si excessif, que plus de mille cavaliers en moururent. Il fallut aussi-tôt penser à la retraite, qu'on fit en abandonnant l'artillerie que les chevaux ne pouvoient plus traîner, & les blessés & les malades, que la garnison massacra impitoyablement. Les débris de cette armée s'allerent mettre 30.

1601. en quartier d'hyver, où le froid, la peste & la faim acheverent de la désoler.

OCTOBRE 30. Le prince d'Orange leve le siege de Bolduc après 27 jours d'attaque.

J'ai suivi la date que j'ai trouvée dans Chappuys, qui a publié les guerres de Flandres. Matthieu dit que le siege fut commencé le 10 Novembre, & levé le 27 de Décembre; ce qui m'a paru peu probable; car de Larrey [a] & quelques autres historiens attribuent cet échec à l'hyver & aux gélées, qui étant venues plutôt que de coutume, arrêterent les convois. Certainement il n'est pas extraordinaire de voir des glaces en Hollande à la fin de Décembre.

DECEMB. 10. Zamosci emporte Volmer après 70 jours de siege. La garnison composée de trois mille hommes, & commandée par Charles le Bâtard, soutint l'assaut avec beaucoup de valeur, & se retira au château, où elle capitula. Charles & la Gardie demeurerent prisonniers, selon les conventions, parce que les autres places où il y avoit garnison Suedoise, n'eurent aucun égard à l'ordre que Charles leur envoya de se rendre. Les Livoniens aimoient beaucoup mieux la

[a] Hist. d'Angleterre, sous Elisabeth.

domination

domination de Suede que celle de Pologne, & il fut impossible de les gagner, quelques offres qu'on leur fît de la part de Sigismond & de la République. Il n'y eut que Mariembourg qui ouvrit ses portes. Felin fut pris pendant l'hyver, après 40 jours de siege.

1601. DECEMBR. 10.

ANNÉE 1602.

1602.

ARREST du Parlement de Paris, lequel conformément au cent soixante & unieme article de l'édit de Blois [a], ordonne aux avocats de parapher à la fin de leurs écritures ce qu'ils auront reçu pour leur salaire, sous peine d'être traités comme concussionnaires.

Cet arrêt fut donné sur la plainte que fit le duc de Piney, qu'on lui avoit demandé quinze cens écus pour plaider une cause. Les avocats ayant refusé d'obéir, il intervint le 18 un second arrêt, qui ordonnoit à ceux qui ne voudroient pas plaider, d'en passer leur déclaration au greffe; après quoi ils seroient obligés de renoncer à leur profession. Trois cents sept passerent aussi-

[a] Cet Edit avoit été enregistré au Parlement de Paris il y avoit 23. ans, & n'avoit point été exécuté.

tôt la déclaration, & le Palais fut muet
1602. pendant huit ou dix jours. Les avocats cependant trouverent des patrons auprès du Roi ; le procureur général [a] & les avocats généraux parlerent pour eux ; mais M. de Sigognes ne fit pas de même. *Voilà des gens* [b], dit-il au Roi, *qui montrent bien ne savoir à quoi s'occuper de bon.... Vous diriez à les ouir criailler que l'Etat s'en va perdu, s'il manque de clabauderies affinées & de ruses pédantesques, comme si le royaume du temps de ces grands rois Meroué, Clovis, Clotaire le Grand, Charles-Martel, Pepin, Charlemagne, Philippe-Auguste, Saint Louis, Philippe le Bel & Charles le Sage, pendant le regne desquels les parties ne se servoient ni de procureurs ni d'avocats, n'étoit pas aussi florissant qu'il peut être aujourd'hui, que nous sommes mangés de cette vermine..... Que si néanmoins notre siecle est si malheureux que de ne se pouvoir passer de telle racaille.... que l'on leur ordonne de continuer leur vacation ordinaire dans huit jours sous les conditions & regles apposées par la Cour ; & à faute de ce faire, qu'ils ayent à se remettre tous au trafic & à l'agriculture d'où ils sont sortis, ou de s'en aller avec un*

a De Thou, Hist. l. 1. 28. — b Mém. de Sully.

mousquet sur le cou servir en Hollande...
Car alors on les verra courir pour repren- 1602.
dre ces magnifiques chaperons comme ver-
mine vers un tas de froment. M. de Sigognes se trompoit sans doute, quand il faisoit sortir tous les avocats du Parlement de l'obscurité d'une boutique, ou du fond d'un village. Il y en a toujours eu parmi eux qui ont eu de la naissance, & plus en ce temps-là qu'aujourd'hui. Cette saillie fit néanmoins rire le Roi, qui répondit que le meilleur seroit d'en user comme disoit Sigognes; mais qu'il prévoyoit qu'il seroit fort importuné: & que comme il avoit bien d'autres choses dans la tête, il remettroit à une saison plus commode le réglement des procureurs, des avocats & des juges, *d'autant qu'ils en avoient tous besoin.* Ainsi il se contenta de faire expédier le 25 Mars des Lettres patentes qui ordonnoient aux avocats de se conformer au premier arrêt de la Cour, & de continuer leurs fonctions. Sur quoi ils recommencerent à plaider & à prendre comme auparavant; les juges qui avoient donné l'arrêt ne s'étant pas mis en peine de le faire exécuter.

Le Roi défend les duels sous peine de crime de leze-majesté. L'édit renvoyoit JUIN.

1602. JUIN.

au connétable & aux maréchaux de France le jugement des querelles qui naîtroient entre les gentilshommes, & ordonnoient aux parties de s'en tenir à leur décision, sous peine d'encourir l'indignation du Roi, & d'être bannis de la Cour & de leur province. Le Parlement de Paris enregistra l'édit, mais avec cette clause : *Sans que les connétable, maréchaux de France & gouverneurs de provinces puissent prendre connoissance des crimes, délits, & voies de fait non concernants ce qui est estimé Point d'honneur entre les seigneurs, gentilshommes, & autres faisant profession des armes.* Le Roi renouvella les défenses le 26 Juin 1609 ; mais elles firent peu d'effet, & les duels n'en furent pas plus rares, par la facilité que les coupables trouverent à obtenir leur grace. Henri IV voyoit la nécessité d'arrêter le cours de ce désordre, & ne pouvoit se résoudre à le punir.

Cet édit fut donné à Blois au mois de Juin ; le jour précis n'y est point marqué.

JUILLET 29.

Le Parlement de Paris condamne le maréchal duc de Biron à perdre la tête, comme criminel de leze-majesté au premier chef.

Le Maréchal que le Roi avoit comblé de biens & d'honneurs, mais qui croyoit en mériter encore davantage, entretenoit depuis quelques années des intelligences avec les ennemis de la couronne; & en vertu d'un traité conclu à Somo en 1600, il ne prétendoit rien moins que d'épouser une princesse d'Espagne, ou la troisiéme fille du duc de Savoie, qui lui promettoit pour dot la Bresse qu'il n'avoit plus. Biron comptoit se rendre maître de la Bourgogne, dont il étoit gouverneur, & s'en faire Souverain sous la protection du roi Catholique. Les seigneurs qui étoient de son intrigue devoient en même temps s'emparer de diverses provinces, pendant que Charles-Emmanuel se jetteroit sur la Provence & le Dauphiné. L'Espagne qui devoit fournir aux plus grands frais de la guerre, ne demandoit que Marseille pour servir de retraite à ses galeres. Le Roi averti de ces intrigues, en avoit parlé à Lyon [a] au Maréchal, & lui avoit pardonné. Biron n'en devint pas plus sage, & continua ses pratiques jusqu'à la naissance du Dauphin; car alors il écrivit à la Fin qu'il n'étoit plus dans les mêmes sentiments, & qu'il renonçoit à

1602.

JUILLET 30.

[a] Au mois de Janvier 1600.

1602. Juillet 30.

toutes sortes de traités. Cependant le Roi qui fut informé de plusieurs endroits qu'il se faisoit des mouvements sourds en plusieurs provinces, crut qu'il étoit temps d'éteindre ces étincelles capables de causer un embrasement qu'il ne seroit pas facile d'arrêter. Il manda Biron; & celui-ci, dont la partie n'étoit pas encore assez bien liée pour lever le masque, & qui se flattoit d'ailleurs qu'il n'y avoit aucune preuve contre lui, se rendit à Fontainebleau le 13 de Juin. L'aveu de son crime lui auroit sauvé la vie. Le Roi l'assura du pardon, en cas qu'il voulût révéler les complices; mais il ne répondit que par des emportements, qui déterminerent sa Majesté à le mettre entre les mains du Parlement, & à l'abandonner à toutes les rigueurs de la justice. Il fut bien-tôt convaincu, parce que la Fin, gentilhomme Bourguignon, qui avoit contribué plus que personne à l'engager dans cette malheureuse intrigue, en avoit remis les preuves authentiques entre les mains du Roi. Il avoua alors que le dépit lui avoit fait former de mauvais desseins; mais il protesta qu'il en avoit absolument perdu la pensée depuis que la Reine avoit donné un fils au Roi, comme sa lettre à la Fin en faisoit foi, & il

nia fortement qu'il eût jamais pensé à faire périr sa Majesté devant le fort sainte Catherine en Savoie. Si au lieu de se contenter du pardon verbal qu'il avoit obtenu à Lyon, il avoit demandé une abolition en bonne forme, il n'auroit pas été aisé de le condamner : le défaut de cette formalité fit revivre toutes ses fautes, & elles étoient plus que suffisantes pour le perdre. Ce ne fut que le lendemain 31 qu'on lui prononça son arrêt.

1602. JUILLET 30.

Jamais homme ne fut plus brave que le Maréchal. Tant de batailles, tant de sieges de villes où il s'étoit trouvé, & sur-tout son corps couvert de blessures, en étoient une preuve incontestable: mais il étoit infiniment violent, & il le marqua jusques sur l'échaffaud, où il ne parloit que d'assommer le bourreau, & d'étrangler le premier qui mettroit la main sur lui. L'arrêt portoit qu'il auroit le cou coupé dans la place de greve. Le marquis de la Force, le comte de Roussy, & le sieur de Saint Blancart ses beaux-freres prierent sa Majesté de le faire exécuter à la Bastille; ce qu'Elle leur accorda. Le Roi, dans la lettre qu'il écrivit le même jour aux gouverneurs de Provinces, marqua qu'il avoit voulu épargner par-là au cou-

1602. Juillet 30.

pable une partie de l'ignominie du supplice. L'on jugea cependant que la politique avoit autant de part à cette espece de grace, que la considération des anciens services de celui à qui on la faisoit; car M. de Biron étoit fort aimé des troupes, il avoit grand nombre de parents & d'amis puissants; & le lieu de l'exécution marqué par l'arrêt, auroit pû faciliter les moyens de le soustraire au supplice. Il étoit lui-même si peu d'humeur à y aller, qu'il avoit protesté en jurant qu'on le tireroit plutôt à quatre chevaux que de l'y mener. Les Théologiens qui l'assistoient trouverent enfin un moment favorable pour lui donner la derniere absolution; & quand il vit que les soldats qui gardoient la porte, refusoient de lui ôter la vie d'un coup de mousquet, il consentit à se mettre à genoux pour la perdre par la main du bourreau. Sa mort ne calma pas entiérement les inquiétudes du Roi.

Le chef de la conspiration étoit à bas, mais il avoit des complices en grand nombre; il n'avoit accusé personne, & on manquoit de preuves. La Fin, pour se faire valoir, prétendit y impliquer M. de Rhosny; & cela sans aucun fondement. Il accusa d'autres personnes de la

premiere qualité, & leur aveu justifia l'accusation. Le Roi fit grace au baron de Lux, au prince de Joinville, & au comte d'Auvergne, qui avoient été arrêtés en même temps que le maréchal de Biron. Fontanelles gentilhomme Breton, paya pour tous. Convaincu d'avoir promis de livrer le port de Doüarnenés aux Espagnols, il fut traîné sur une claie à la greve; & là rompu tout vif le 27 de Septembre. Il y avoit de fortes présomptions contre M. de Bouillon : le Roi lui écrivit de sa propre main le 19 d'Octobre de le venir trouver; mais il prit la fuite : & après s'être allé présenter à la chambre de Castres, & avoir pris acte de comparition, prétendant que selon les édits accordés à ceux de sa religion, il ne pouvoit être jugé qu'à cette chambre; il passa à Heidelberg, d'où il crut qu'à la faveur de la reine d'Angleterre & des princes Protestants d'Allemagne, il lui seroit plus aisé de ménager sa reconciliation.

1602.

JUILLET 30.

Il ne faut pas oublier de marquer ici une bévûe qui a été faite par M. de Thou [a], & la plûpart des historiens qui ont parlé de la conspiration de M. de Biron. Le Roi étant à Calais l'année

[a] Hist. l. 126.

1602. JUILLET 30.

précédente, avoit envoyé le Maréchal en Angleterre pour complimenter la reine Elisabeth de sa part, & l'excuser s'il ne passoit pas la mer en personne pour l'aller voir, comme elle l'en avoit fait prier, s'étant avancée à ce dessein jusqu'à Douvres. Nos historiens prétendent que cette Princesse informée de ce qui se tramoit en France, fit alors une belle leçon à l'Ambassadeur sur la fidélité que les sujets doivent à leur Prince; & cela à l'occasion de la tête du comte d'Essex, qu'elle lui montra plantée sur un pieu au haut de la tour de Londres. Il a été facile de montrer, comme ont fait Grégoire Leti [a], le P. Daniel [b], & quelques autres, que cette derniere circonstance a été inventée; car la Reine reçut Biron à Vigne, qui est à quarante milles de Londres, & elle n'en bougea point tout le temps qu'il fut en Angleterre. Cette preuve est démonstrative. Leti, qui veut absolument que le Maréchal ait vû la tête du comte d'Essex, rapporte la chose autrement. Biron, selon lui, demanda permission à Elisabeth de faire un tour à Londres, & il y demeura quatre jours. Ce fut là qu'on lui montra la tête plantée, non sur la tour, mais

a Vie d'Elisabeth. = b Hist. de Franc. sous Henri IV.

sur le pont de cette capitale. Il demanda la raison de la mort du Comte, comme s'il l'eût ignorée, & un Milord la lui ayant dite : *Il faudroit bien des ponts*, répliqua l'Ambassadeur, *si on y mettoit la tête de tous ceux qui ont conspiré contre leurs Princes.* Leti ajoute que le Maréchal de retour en France, raconta au Roi qu'il avoit vû le pont de Londres ; mais que comme il ne lui parla point de la tête d'Essex, les soupçons que ce Prince avoit de sa fidélité, en augmenterent considérablement. Cet écrivain a été du génie de Varillas ; & on ne sait guere où ils prennent tous deux une partie des faits qu'ils avancent. Quand M. de Biron auroit été à Londres, il n'y auroit pas vû la tête du Comte ; car nous apprenons d'un historien célébre [a], & contemporain, qu'elle fut enterrée avec son corps immédiatement après l'exécution.

1602. JUILLET 30.

Albe-Royale prise par le grand Visir après un mois de siege.

AOUST.

Je n'ai point vû d'historien qui marque le jour précis que cette ville fut prise. Sponde dit [b] que ce fut sur la fin d'Août, Mezerai [c], que ce fut au com-

a Cambden. = b Prol. ad sæc. XVII. = c Hist. des Turcs.

1602. Aoust. mencement de Septembre. Elle ne fut point emportée d'assaut, comme le prétend du Bosc de Montandré. [a] Les assiégés battirent la chamade, & l'on convint des articles de la capitulation; mais les soldats qui étoient répandus dans la ville, s'étant mis à piller, ceux qui gardoient les murailles, les abandonnerent pour en aller faire autant. Les Tartares s'en apperçurent, & entrerent par la brêche. Les Turcs les suivirent, & Ibrahim Bassa prétendit avoir droit de retenir la garnison prisonniere de guerre, pour avoir abandonné ses postes avant le temps dont on étoit convenu pour l'évacuation de la ville.

Septemb. 20. Grave rendue au comte Maurice après deux mois de siege.

Octobre 7. Les Impériaux surprennent Pesth, où ils font un butin considérable, parce que les Turcs y avoient établi un gros magasin. Le 22 on tenta d'emporter Bude par escalade, mais on fut obligé de se retirer après avoir perdu deux mille cinq cents hommes dans cette attaque, qui fut soutenue avec beaucoup de vigueur. Le duc de Nevers y fut blessé dangéreusement.

a Mem. hist. & polit. contenant l'Hist. de la Maison d'Autriche.

L'alliance renouvellée avec les Suisses. Le serment fut fait à l'ordinaire sur les Evangiles dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris. Le Roi leur confirma les privileges dont ils jouissoient en France : il accorda de plus aux cantons Protestants de ne point servir dans le royaume contre ceux de leur religion ; & aux petits Cantons de continuer l'alliance de Milan & de Savoie, pourvû que ce ne fût point au préjudice de la France. 1602. Octobre 20.

Mezerai [a] place cette cérémonie au 22, quelques autres la mettent au 12. Elle se fit un Dimanche, & le Dimanche ne tomboit cette année, ni au 12, ni au 22. Les députés des Suisses n'arriverent à Paris que le lundi 14 du mois : ainsi le renouvellement de l'alliance n'a pû être fait le 12.

Naissance d'Elisabeth de France. Elle épousa en 1615 Philippe IV roi d'Espagne. Novemb. 22.

Le duc de Savoie manque Geneve. Decemb. 22.

Ce Prince avoit levé de bonnes troupes pour faire tête à Henri IV, & les avoit conservées après le traité de Lyon, apparemment pour appuyer les desseins du maréchal de Biron, quand on jugeroit le temps propre à les faire éclorre.

[a] Abrégé chr. to. 5.

1602. Decembr. 22. N'ayant plus rien à espérer de ce côté-là, il tourna toutes ses pensées du côté de Geneve, que les ducs de Savoie prétendent être de leur ancien domaine; quoique les Evêques titulaires leur en disputent la souveraineté, & que cette ville soutienne contre les uns & les autres qu'elle est libre & Impériale. Il n'étoit pas sûr de l'attaquer de force, parce qu'elle est comprise dans le traité de Vervins, comme alliée des Suisses, & que la France n'auroit pas manqué de courir à sa défense. Charles-Emmanuel eut recours à la surprise. Le dessein ne pouvoit être ni mieux concerté ni plus secret. Albigny lieutenant général du Duc en deçà des Monts, s'approcha de Geneve à la tête de trois mille hommes choisis, & fit dresser trois échelles contre la muraille. Plusieurs officiers & plus de deux cents soldats étoient déja montés sur le rempart à la faveur des ténebres, lorsque le bruit de quelques mousquetades réveilla les bourgeois. Ils prirent les armes, & celui qui étoit chargé de pétarder la Porte neuve ayant été tué, l'entreprise échoua. De tous ceux qui étoient entrés dans la ville, il ne s'en sauva pas un; la plûpart furent tués, les autres se tuerent eux-mêmes, en se

précipitant du haut des bastions dans le fossé; treize se rendirent, & furent pendus le jour même sur le boulevard, quoique trois d'entr'eux [a] fussent gens de condition. Le duc de Savoie qui étoit venu en poste de Turin à Bonne, place située à quatre lieues de Geneve, pour y attendre le succès de son entreprise, s'en retourna avec la même diligence, dès qu'il eut appris qu'elle avoit manqué: & pour l'excuser en quelque sorte, il fit dire aux Bernois par ses ambassadeurs qu'il n'avoit voulu surprendre Geneve, que parce qu'on l'avoit averti de bonne part que le maréchal de Lesdiguieres pensoit à s'en emparer pour la France. Une excuse si frivole ne persuadant pas les Genevois, ils se mirent à faire des courses sur ses terres; & ce feu qui commençoit à s'allumer, auroit peut-être embrasé toute l'Italie, si le Roi n'avoit pris des mesures pour l'éteindre. De Vic qui étoit ambassadeur en Suisse, passa par son ordre à Geneve, où il fit entendre au Sénat qu'une paix honorable lui seroit sans comparaison plus avantageuse qu'une guerre incertaine, & peut-être ruineuse. L'on goûta ses raisons, & les Suisses s'étant faits

1602. Decemb. 22.

[a] Le baron d'Attignac, Ponas & Schaffardon.

1602. DECEMB. 22.

médiateurs, l'accommodement fut négocié à Remilly, & conclu à Saint Julien le 21 de Juillet de l'année suivante. Le Duc ratifia le traité le 25, & s'engagea à ne faire aucunes levées, & à ne bâtir aucun Fort à quatre lieues de Geneve.

Matthieu [a] & le P. de S. Romuald marquent cet événement au vingt-cinq; c'est une méprise. La lettre que la seigneurie de Geneve écrivit à M. de la Guiche, gouverneur de Lyon, porte en termes exprès, que d'Albigny s'approcha de leur ville le samedi onzieme à minuit, c'est-à-dire, la nuit du 21 au 22, selon notre maniere de compter, comme le marque Grégoire Leti [b]. Un auteur [c] tout récent place l'attaque de Geneve sous le mois de Novembre, sans indiquer le jour, & la ratification du traité de paix au 27 de Juillet, en quoi il se trompe.

Le marquis de Fuentes se saisit de Final. La foiblesse d'Alexandre Carètte, marquis de Final, qui avoit près de 80 ans, & ne laissoit point d'enfants, fut le droit du roi d'Espagne.

Je n'ai point vû d'historien qui mar-

a Hist. de France. = b Vie d'Elisabeth. = c Hist. chr. du dernier siecle, par le Pere Buffier.

que le jour de cet événement.

1603.

ANNÉE 1603.

FEVRIER 24.

L'IMPÉRATRICE Marie d'Autriche meurt dans sa 75^e^ année. Elle s'étoit retirée à Madrid en 1576, après la mort de Maximilien II son mari, dans le monastere des filles de sainte Claire, où elle avoit vécu depuis ce temps-là dans la pratique de toutes les vertus.

Moréry, & le continuateur de Turselin, mettent la mort de cette Princesse au mois de Mars, sans fixer le jour. Sponde [a] dit qu'elle mourut sur la fin de Février, & ce fut le 24, selon M. de Thou [b].

AVRIL 3.

Elisabeth reine d'Angleterre, meurt à Richemont âgée de 69 ans & six mois, après avoir régné plus de 45 ans avec beaucoup de gloire. Les Anglois l'appellent encore aujourd'hui la grande Elisabeth. M. de Thou nous apprend qu'elle parloit aisément en Latin, très-bien en Allemand, très-mal en François quoiqu'elle le parlât souvent, & en Italien dans la plus grande perfection.

a Prol. ad sæc. XVII. = *b Hist. l. 29.*

1603. Avril 3. Cette Princeſſe n'avoit jamais voulu ſe marier, quoique pluſieurs Princes l'euſſent recherchée. Elle recevoit toujours agréablement leurs propoſitions, & trouvoit enſuite des défaites pour ne rien conclure. On chercha ſouvent les raiſons de cette conduite; la véritable & l'unique, ſelon ceux qui ont cru la mieux connoître, c'eſt qu'elle appréhendoit de ſe donner un maître en ſe donnant un mari; car jamais femme n'a été plus jalouſe de ſon autorité, & ne la ſut mieux faire valoir. Au défaut d'époux elle eut des favoris, & ſes bontés firent bien-tôt parler la médiſance. Si l'on en croit quelques écrivains [a], ſa ſageſſe eſt un problême qu'il n'eſt pas aiſé de réſoudre. Elle ordonna cependant qu'on n'oubliât pas l'article de ſa virginité dans l'épitaphe qui ſeroit miſe ſur ſon tombeau, comme ſi elle eût appréhendé qu'on ne lui eût diſputé ce titre, ou qu'elle le crut propre à lui faire beaucoup d'honneur. Un hiſtorien [b] célebre convient qu'elle n'étoit pas libérale; & il en attribue la raiſon à la crainte qu'elle avoit de fouler ſes peuples. Ce fut donc cette crainte qui l'empêcha de faire par ſon teſtament la moindre gratifi-

a Leti, Vie d'Eliſabeth. = b Thuan. Hiſt. l. 129.

cation, même à ceux de ses domestiques qui l'avoient servie avec plus d'affection dans un temps où à charge à elle-même, elle étoit abandonnée de tout le monde. Les autres historiens disent nettement qu'elle étoit avare au-delà de ce qui se peut penser, quand il s'agissoit de donner, & magnifique à l'excès quand il étoit question de paroître, s'habillant à la fin de ses jours comme elle faisoit à la fleur de son âge; & ayant encore la fantaisie de passer pour belle, jusqu'à se déganter plus de cent fois dans une audience [a], pour faire appercevoir la blancheur de ses mains. Elle vécut toujours pour elle, & s'embarrassa peu des autres: Protestante par intérêt, zelée par politique. La mort de l'infortunée Marie Stuart, reine d'Ecosse & sa cousine, qu'elle sacrifia à son ambition, est une tache à sa vie, que la suite des années, & les flatteries de ses panégyristes ne laveront jamais. Elle eut beau affecter de paroître inconsolable de cette mort, désavouer le secretaire d'état Davidson, qu'elle avoit chargé d'expédier l'ordre pour l'exécution, & qu'elle fit ensuite mettre en prison pour faire illusion au public, personne ne fut la dupe de ses

1603. AVRIL. 3.

a Mem. de du Maurier.

1603. AVRIL 3.

artifices, & l'on ne vit qu'avec horreur une Reine tremper ses mains dans le sang de sa cousine, qui étoit Reine comme elle, & qui s'étoit abaissée jusqu'à lui demander la vie. C'est ce que Grotius a exprimé en ces termes dans ses Annales des Provinces-Unies : *Occisa imperio fœminæ, fœmina & cognata, & supplex & Regina.* M. de Thou, qui a copié mot pour mot des pages entieres de Buchanan sur l'histoire de Marie Stuart, fait entendre qu'elle étoit extrêmement coupable. Mais il y avoit alors tant d'animosité entre les différents partis qui divisoient l'Ecosse, qu'il est fort difficile de s'assurer de la vérité des faits, sur-tout par rapport à la conduite de Marie Stuart.

Elisabeth eut d'ailleurs les qualités qui font les grands Monarques ; & jamais roi d'Angleterre ne s'est mieux soutenu sur le trône. Aussi l'on fait dire à Sixte V [a], qu'il n'y avoit que trois personnes au monde qui sussent l'art de régner, lui, le roi de Navarre (Henri IV) & Elisabeth. Leti ajoute que ce Pape dit plus d'une fois qu'il ne manquoit à cette Princesse que de se marier avec lui, pour donner au monde un second Alexandre. Ce trait sent plus la

[a] G. Leti, Vie d'Elisabeth.

pasquinade, qu'il ne convient à la gravité de l'histoire. Cependant Jurieu [a] l'a pris fort sérieusement, & le travestit à sa mode; après quoi il s'écrie: *Cela est digne de la gravité & de la chasteté d'un Pape*. Ce Ministre a été un des premiers hommes du monde pour les exclamations. Tous les historiens conviennent qu'Elisabeth assez long-temps avant que de mourir, tomba dans une mélancolie affreuse, qui la rendit insupportable à tout le monde. On en attribua [b] la cause au chagrin qu'elle eut de la mort du comte d'Essex: cependant elle n'est guere probable, si l'histoire de la bague dont nous avons parlé ailleurs [c], n'est pas véritable: ou bien il faut dire qu'Elisabeth se sera avisée un peu tard de regretter son favori; car la mélancolie ne la prit que plus d'un an après le malheur du Comte.

Fauyn [d], Matthieu [e], de Thou [f], du Chesne [g], Sponde [h], Mézeray [i], Dupleix [k], du Verdier [l], le Continuateur de Deserres [m], celui de Turselin [n];

a Apol. pour la Ref. = *b* Lettre faisant mention de la mort de la reine d'Anglet. dans le to. 3. des Mem. d'Et. = *c* Sous l'an 1601. = *d* Hist. de Navarre. = *e* Hist. de France. = *f* Hist. l. 130. = *g* Hist. d'Angl. = *h* *Prol. ad sæc. XVII.* = *i* Abrégé chr. to. 5. = *k* Hist. de Fr. sous Henri IV. = *l* Hist. d'Angl. = *m* Hist. de France. = *n* *Ad an.* 1603.

1603. Avril 5.

de Chasan [a], les Peres Gauthier [b], Alexandre [c], de saint Romuald [d], l'Enfant [e], Daniel [f], Jouvency [g] & Buffier dans son histoire chronologique, placent la mort d'Elisabeth au 4 d'Avril. Jouvenel [h] & Larrey [i] la mettent au 24 de Mars : ils devoient ajouter *vieux stile*, comme a fait Matthieu ; mais cet historien dit que le 24 de Mars vieux stile, est le 4 d'Avril stile nouveau : en quoi il se trompe, comme ont fait de Thou, du Chesne, du Verdier & Moréry, dans les premieres éditions. Je n'ai vû que Grotius [k], Leti [l], Bayle [m], l'auteur d'une lettre que j'ai citée dans cet article, & les réformateurs du Moréry, qui ne se soient pas mépris dans la date de ces événements.

Jacques VI roi d'Ecosse, est proclamé à Londres héritier de la reine Elisabeth, de ses prétentions sur la France, & de la qualité de défenseur de la foi affectée aux rois d'Angleterre, comme petit-fils de Marguerite fille de Henri VII, qui avoit épousé Jacques IV son

a Hist. du siecle cour. = *b* Table chronographique, &c. = *c* *Hist. Ec. sæc. XVII.* = *d* Journ. chron. & hist. = *e* Hist. de tous les siecl. de la nouv. Loi. = *f* Hist. de France. = *g* *Hist. Soc. Jesu*, *t.* XIII. = *h* Meth. facile pour app. l'Hist. d'Angl. = *i* Hist. d'Angl. = *k* *Ann. & Hist. de rebus Belgicis.* = *l* Vie d'Elisabeth & de Cromwel. = *m* Dict. hist. & crit.

ayeul. Il arriva peu après à Londres, où il fut sacré avec la Reine sa femme au mois d'Août. 1603.

Avril 19.

Les chevaliers de Malthe emportent Patras. Ils pétarderent la ville & le château, & passerent au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva de Turcs en armes. Gatinara qui commandoit un autre détachement, emporta en même temps Lepante, & de la même maniere. Les chevaliers craignant qu'on ne leur fermât le passage, se rembarquerent cinq jours après avec soixante pieces de canons, & quatre cents captifs, après avoir fait sauter une partie des fortifications de ces deux places, & arriverent à Malthe le 4 de Mai. En faisant route ils prirent quelques petits bâtiments Turcs, sur lesquels il y avoit vingt petits canons, & deux mille boisseaux de bled, qui leur furent d'autant plus utiles, que les grains étoient cette année-là fort rares & fort chers en Sicile.

Mai 27.

Combat naval près de l'Ecluse, entre les Espagnols & les Hollandois. Il fut très-violent durant deux heures, & la victoire pancha d'abord du côté de Frédéric Spinola, qui avoit huit galeres, au lieu que les Hollandois n'en avoient que deux & trois vaisseaux;

1603. Mai 27. mais ceux-ci ne pouvoient agir à cause du calme. Un grand vent s'étant élevé tout à coup, ils leverent l'ancre, & furent bien-tôt au milieu des galeres ennemies, lesquelles voyant Spinola tué, regagnerent l'Ecluse en désordre, Les Espagnols perdirent quatre cents hommes : les Hollandois n'en avoient eu gueres moins de tués au commencement du combat.

Juin 9. Albe-Jule ouvre ses portes à Moïse prince des Sicules, Arien de profession, qui commit mille impiétés dans la ville. Il étoit venu au secours de Sigismond Battori, que George Basta avoit obligé de renoncer à la principauté de Transylvanie, après l'avoir défait en 1601, comme je l'ai marqué sous cette année. Moïse ne jouit pas long-temps de sa conquête; il fut battu au mois de Septembre par les Imperiaux, & tué dans le combat. Basta reprit aussi-tôt Albe-Jule, & fit pendre le Magistrat qui avoit le plus contribué à y introduire les Ariens. Tout fut tranquille en Transylvanie jusqu'à l'année suivante, que les exactions excessives des Imperiaux porterent Etienne Botskai, parent de Battori, à la faire révolter.

Le

Le roi d'Angleterre & le marquis de Rosny signent un projet de Ligue défensive pour la continuation des alliances conclues entre la France & l'Angleterre, & le secours de leurs alliés, surtout des Etats Généraux, qu'on s'engage à assister d'hommes levés en Angleterre, & d'argent fourni par la France, la moitié purement & simplement, l'autre moitié en déduction des sommes que Henri IV devoit aux Anglois; lesquelles assistances seront données secrétement pour ne pas préjudicier directement à la paix que la France a faite avec l'Espagne, ni à celle que l'Angleterre veut négocier avec cette couronne. Henri IV signa le projet qui fut envoyé en bonne forme à Londres, où le roi Jacques le signa de son côté, comme il l'avoit promis. Le marquis de Rosny n'avoit pu conclure absolument le traité, étant parti de la Cour sans les pouvoirs nécessaires, parce qu'on avoit insinué au Roi [a] qu'il étoit dangereux de donner un pouvoir absolu & illimité à un Calviniste de cette qualité, envoyé seul pour traiter avec un Prince protestant.

1603.

JUIN 25.

Le Marquis avoit eu sa premiere au-

a Mem. de Sully ou Oeconom. Royales.

1603. JUIN 25. dience à Gréenwic le 22, & dans son compliment il n'avoit fait nulle mention de la reine Elisabeth, parce qu'on l'avoit averti que ce seroit faire mal sa cour. Ce fut par la même raison qu'il n'y parut point en habit de deuil, quoiqu'il en eût fait tous les frais. Cependant Jacques venoit de composer une magnifique épitaphe en l'honneur d'Elisabeth. Peut-être se reprochoit-il déja d'avoir tracé de sa main l'éloge d'une femme qui avoit trempé la sienne dans le sang de Marie Stuart, à qui il devoit le jour. Quoi qu'il en soit, sa conduite en cette occasion est une preuve que de Larrey[a] pouvoit faire un peu moins valoir & l'épitaphe & les sentiments de respect & d'estime de Jacques pour Elisabeth. Rosny eut une troisieme audience le 9 de Juillet, & elle dura plusieurs heures. Ce fut là, si on en croit ceux qui ont compilé ses mémoires, qu'il proposa comme de lui-même le grand projet de la république chrétienne, dont nous parlerons ailleurs.[b]

DECEMB. 21. Mahomet III meurt à Constantinople, âgé de 39 ans. Il finit son regne à peu près comme il l'avoit commencé; car un peu avant sa mort il fit noyer la Sul-

[a] Hist. d'Angl. = [b] Sous le 14 de Mai 1610.

tane reine, & étrangler son fils aîné, parce que la Sultane lui avoit demandé si ce fils ne seroit pas son successeur. Achmet I en profita, & fut proclamé Empereur.

1603. DECEMB. 21.

Dupleix [a] place la mort de Mahomet en 1605; c'est une méprise: il mourut en 1603, le 3 Décembre, selon quelques historiens; le 21, selon Sponde, de Chasan, le continuateur de Turselin, de Thou, & la plûpart des autres.

ANNÉE 1604.

1604. MARS 29.

Les Etats de Suéde assemblés à Nortkœping, & tous composés de Luthériens, déferent la couronne à Charles de Sudermanie, au préjudice de Sigismond son neveu leur légitime souverain. Charles refusa d'abord, ou feignit de refuser le titre de Roi, & demanda qu'il fût conféré à Jean son neveu, frere de Sigismond; mais ce Prince ne jugeant pas à propos de l'accepter dans la situation où étoient les choses, déclara en présence des Etats qu'il cédoit ses droits à son oncle, beaucoup plus capa-

[a] Etat de l'Empire d'Orient à la suite de l'Hist. de Louis XIII.

1604. Mars 29.

ble de porter le poids des affaires, & qu'il se feroit un plaisir de lui obéir. Ainsi Charles fut élû tout d'une voix; l'on proclama ennemis de l'Etat tous ceux qui parleroient d'annuller le décret de 1544, qui rendoit la couronne héréditaire dans la maison de Gustave. L'on régla ensuite que les enfans mâles de Charles lui succéderoient selon le droit d'aînesse: que s'ils venoient à manquer, le sceptre passeroit à ceux du prince Jean; & que s'il ne restoit que des filles, l'aînée entreroit dans les droits des enfans mâles, à condition qu'elle épouseroit avec le consentement des Etats, quelque Seigneur du pays, ou quelque prince d'Allemagne, à qui elle porteroit la couronne, sans que les enfans de Sigismond y pussent jamais parvenir. On ajouta que celui à qui on la mettroit sur la tête, s'engageroit par serment à suivre & à maintenir la confession d'Ausbourg, & à ne prendre point de femme qui fût d'une autre religion. Enfin on régla que les Princes de la maison royale ne pourroient accepter de couronne étrangere, ni des Etats éloignés; l'expérience ayant fait voir que l'absence du maître étoit pernicieuse aux sujets.

Ce fut ainsi que Charles duc de Su-

dermanie, conduisit insensiblement ses desseins au but qu'il s'étoit proposé dès qu'il s'étoit vu Régent du royaume. Il commença par insinuer que Sigismond méditoit le renversement de la réforme en Suede; il décrédita son gouvernement, il persécuta ceux qui lui étoient fideles, il s'empara de toute l'autorité, & mit enfin le sceau à son usurpation, en se mettant la couronne sur la tête. C'est l'origne de toutes les guerres qui ont duré si long-temps entre la Suede & la Pologne.

1604.

Mars 29.

Le Parlement d'Angleterre s'assembla à Londres.

Le nouveau Roi l'avoit convoqué, & il fit l'ouverture par une longue harangue, dans laquelle il remercia d'abord les deux Chambres de l'affection que toute la nation faisoit paroître pour son gouvernement. Il fit ensuite valoir le bonheur que son avénement à la couronne avoit apporté aux Anglois, en leur procurant au-dedans & au-dehors une paix inaltérable. Il ajouta que si Henri VII avoit fait beaucoup pour la tranquillité publique, en réunissant dans sa personne les droits des maisons d'Yorck & de Lancastre, il pouvoit dire lui, qu'il avoit beaucoup plus fait, en réu-

1604. Mars 29.

nissant dans un même gouvernement deux nations puissantes & voisines, dont les querelles étoient aussi anciennes que leur haine, qui avoit commencé avec l'établissement de leur Monarchie ; que si de la réunion de différentes Provinces qui composoient alors l'Angleterre, & qui étoient autant d'Etats particuliers, il s'en étoit fait un corps si considérable, l'on pouvoit juger à quel point de grandeur & de puissance l'alloit porter l'Ecosse, qui lui étoit comme incorporée : qu'il ne falloit pas séparer ce que Dieu avoit joint ; qu'il étoit le mari, & l'Isle entiere sa femme ; qu'il étoit le chef, elle le corps ; qu'il étoit le pasteur, elle le troupeau ; que s'opposer à l'union des deux royaumes concertée dans le ciel, & ordonnée par l'Etre suprême qui l'habite, c'étoit pécher par une ignorance honteuse, ou par une malice énorme ; que les dignités, les prérogatives, les exemptions loin d'en souffrir, n'en seroient que mieux établies ; que Dieu lui avoit donné une nombreuse postérité, qui soutiendroit ce qui seroit fait pour le bien des deux royaumes, & qui n'auroit en vûe que leur félicité : mais que l'on bâtiroit en vain si Dieu lui-même ne jettoit les fondements de l'édifice, &

n'y faisoit régner son culte; qu'à son entrée dans l'Angleterre il avoit eu la joie de trouver tous les Ordres d'accord sur le point de la religion, & entr'eux & avec lui; que cependant, il y avoit des particuliers dans le cœur du royaume, qui faisoient profession d'un autre culte, les uns sous le nom de catholiques, gens dévoués au pontife de Rome, les autres sans nom, ou du moins méritant de n'en point avoir [a], novateurs perpétuels, ennemis de toute modération, de tout ordre, de toute subordination, gens inquiets & turbulents, qu'on devoit bannir d'un Etat bien policé. Que pour les catholiques, il mettoit une grande différence entre leur permettre l'exercice de leur religion en particulier, & leur confier l'administration de la République; qu'il reconnoissoit sans peine que l'Eglise romaine étoit la mere de toutes les Eglises, mais qu'elle avoit contracté des taches & des souillures; que s'il travailloit à l'en purger, il ne prétendoit pas pour cela être regardé comme son ennemi, non plus qu'on ne regarde pas sur ce pied-là le médecin qui prescrit des remedes à son malade; qu'il ne vouloit point la ruine, mais la réforme du Pa-

1604. MARS 29.

[a] Les Puritains.

1604. Mars 29. pisme; qu'au reste il avouoit qu'il ne pouvoit se résoudre à tourmenter le corps ou l'ame de ses sujets pour le fait de la religion; qu'il ne vouloit pas même les gêner trop sur cet article; que parmi eux il y avoit des personnes simples & ignorantes, qui suivoient dans la droiture de leur cœur les opinions qu'ils avoient succées avec le lait, n'étoient coupables en rien, & dont il falloit attendre la guérison de l'Esprit Saint; mais qu'il y en avoit aussi de fanatiques qui ne cherchoient qu'à troubler, & dont il falloit prévenir les mauvais desseins, en les chassant du royaume: tels étoient les Ecclésiastiques, dont l'erreur est aussi volontaire qu'invétérée, qui soutiennent l'odieuse prétention des Papes sur toutes les puissances temporelles, qui arment les sujets, contre les Princes que Rome sépare de sa communion, & leur mettent le coûteau à la main pour le plonger dans la gorge de ceux que le ciel leur a donnés pour maîtres; qu'il ne souhaitoit rien tant que de voir tous les esprits réunis, sinon dans la même croyance, du moins dans le désir de la paix & la concorde; que si les Papistes y vouloient donner les mains, il étoit prêt de les prévenir & d'aller au-

devant d'eux, à condition qu'on retrancheroit d'un consentement unanime tout ce qui pouvoit s'être glissé de défectueux dans le culte; qu'il tenoit sa foi pour l'ancienne catholique & apostolique; que conséquemment il révéroit l'antiquité, & ne vouloit passer ni pour sectaire ni pour schismatique; que les Papistes ne devoient pas s'imaginer après cela qu'ils pussent abuser impunément de sa douceur, tenir des conventicules, & fomenter des factions; qu'en ce cas ils n'auroient point de plus cruel ennemi, quelque horreur qu'il eût naturellement pour le nom de persécuteur. Jacques s'adressant ensuite aux députés, qu'il appella ses oreilles & ses yeux, les exhorta vivement à remplir leurs obligations, comme de son côté il étoit résolu de ne négliger aucun de ses devoirs, persuadé que la puissance souveraine ne lui avoit pas été confiée, ainsi que le pensent les tyrans, pour la faire servir à ses cupidités, mais au salut & au bonheur de ses peuples.

1604. Mars 29.

Le roi d'Angleterre se peignoit au naturel dans cette harangue. On y voit d'un côté un homme naturellement ennemi de toute violence; & de l'autre, un Prince qui se pique d'être théolo-

1604. Mars 29.

gien. C'étoit le caractere de Jacques. Je n'examine point ici comment il pouvoit avancer que l'Eglise romaine autorise le parricide des Rois séparés de sa communion, ce qui est une fausseté manifeste; ni comment il pouvoit croire que sa foi fût l'ancienne catholique & apostolique, lui qui faisoit gloire d'être versé dans l'histoire des premiers siecles, où il n'avoit point assurément vu que les Princes fussent les chefs de l'Eglise, ni qu'ils eussent l'autorité de régler la foi & le dogme. Il pouvoit avancer dans son Parlement tout ce qui lui plaisoit contre les catholiques, sans crainte d'être contredit. Plus il en disoit de mal, plus il s'insinuoit dans les esprits, & les rendoit favorables à l'exécution de son principal dessein, qui étoit d'abolir le nom d'Anglois & d'Ecossois, pour lui substituer celui de Grande Bretagne, qui avoit été autrefois en usage. Quoique la chose parût assez indifférente, il ne laissa pas d'y trouver de l'opposition de la part des Anglois, dont plusieurs jugeoient ce changement inutile & dangereux: inutile, parce qu'il n'apportoit aucun bien réel; dangereux, parce que les Ecossois se croiroient en droit d'aller de pair avec les Anglois, qui avoient toujours eu l

pas sur eux, & sur-tout parce que si le Roi venoit à mourir sans enfants, ou que ceux-ci n'en eussent point, les héritiers de leur nom & de leur sang prétendroient contre toute justice, l'être du royaume d'Angleterre. Mais enfin le Roi l'emporta à la pluralité des voix: & l'on fit frapper des médailles d'or & d'argent, pour perpétuer la mémoire de cet événement.

1604. Mars 29.

Les Hollandois prennent l'Ecluse par famine, après avoir été trois mois devant la place, qu'ils avoient bloquée malgré tous les efforts des Espagnols, dont les plus grandes forces étoient occupées depuis trois ans au siege d'Ostende. L'on avoit tenté plusieurs fois inutilement d'y jetter des vivres & de la poudre. Spinola l'entreprit lui-même à la priere de l'archiduc Albert, deux jours avant la reddition de la ville; mais il fut obligé de se retirer avec perte de quatre cents hommes tués à l'attaque des retranchements des Hollandois. On croyoit que le comte Maurice marcheroit après cette conquête au secours d'Ostende, dont la délivrance auroit mis le comble à sa gloire; mais soit que la maladie dont il fut attaqué alors l'empêchât d'agir, soit qu'il ne voulût pas

Aoust 18.

1604. AOUST 18. se mesurer avec Spinola, ni exposer sa réputation au hasard d'une bataille (car il évita toujours avec soin un engagement général, sur-tout en rase campagne) il se contenta d'assurer sa conquête par les nouvelles fortifications qu'il fit ajouter à l'Ecluse. L'on peut dire même que la prise de cette ville hâta celle d'Ostende ; car les Etats Généraux qui se croyoient bien dédommagés de ce qu'ils pouvoient perdre en la perdant, ne firent plus que de foibles efforts pour la conserver.

Le P. Buffier [a] dit que l'Ecluse fut prise sur les Hollandois par le prince Maurice de Savoie.

28. Le roi d'Angleterre signe à Londres en présence des ambassadeurs d'Espagne, l'observation du traité de paix qu'il venoit de conclure avec Philippe III, qui fit le même serment l'année suivante. Le traité étoit directement contraire à celui qu'Elisabeth avoit conclu avec les Provinces-Unies, & que Jacques lui-même avoit confirmé à son avénement à la couronne, sans parler du dernier conclu avec M. de Rosny ; car ce Prince s'engageoit à ne fournir aucun secours, sous quelque prétexte que ce

[a] Hist. chr. du dernier siecle.

fût, aux ennemis de Philippe : & s'il ne mit pas les Espagnols en possession des forteresses de Rammekins, Flessingue & la Brille [a], que les Hollandois avoient consignées à la reine Elisabeth pour sûreté du remboursement des sommes qu'elle leur avoit prêtées, il s'engagea du moins à se rendre médiateur de la paix entre l'Espagne & les Provinces-Unies, ausquelles il en prescriroit les conditions, qu'elles seroient obligées d'accepter ; faute de quoi il restitueroit les places d'ôtage à Philippe. Personne ne douta que les ministres Anglois n'eussent été corrompus par l'argent d'Espagne ; & la superbe maison que l'un des deux [b] fit bâtir peu après, parut vérifier ce sentiment.

1604. Aoust. 28.

Si le roi d'Angleterre fit beaucoup en cela pour les Espagnols, il ne fit pas tout ce qu'ils auroient bien souhaité ; car ils offrirent d'abord, comme Barneveld le fit savoir à Henri IV, [c] de l'aider à se remettre en possession des conquêtes que ses prédécesseurs avoient faites autrefois en France, en cas qu'il voulût renouveller les anciennes confé-

[a] Ces trois places furent restituées aux Hollandois le 14 de Juin 1616. = [b] De Larrey, Hist. d'Angl. sous Jacq. = [c] Voyez la lettre du Roi à M. de Rosny dans les Oeconom. Royales, to. 2.

1604. AOUST 28.

dérations de Bourgogne. Jacques ayant répondu qu'il falloit du temps pour se déterminer sur une pareille proposition, ils lui en firent une autre moins opposée en apparence à son humeur tranquille ; mais dont ils se flattoient de tirer de grands avantages, si elle étoit acceptée, quoique dans le fond il n'y eût rien de plus chimérique. C'étoit de répandre en France des manifestes, par lesquels on exciteroit les provinces de Bourgogne, de Bretagne, de Normandie, de Poitou & de Guyenne, à secouer le joug pour se mettre en liberté, avec promesse de les reconnoître pour Etats libres, & de leur donner toute sorte d'assistance. Les ambassadeurs Espagnols s'imaginoient déja voir la France démembrée, & cinq grandes Républiques érigées sur les frontieres du royaume. Le Roi pacifique ne goûta pas plus cette ouverture qu'il avoit fait la premiere. Il avoit même dit plus d'une fois [a] l'année précédente au marquis de Rosny, qu'il regardoit les prétentions des Espagnols & des Anglois sur ces Provinces comme de pures chimeres, *desquelles la prescription étoit plus que centenaire.* Jacques ne pensoit qu'à vivre en

[a] *Ibid. sup.*

repos; & comme la France avoit tâché en vain de le porter à obſerver les traités conclus contre l'Eſpagne, l'Eſpagne à ſon tour s'efforça inutilement de le faire déclarer contre la France. 1604. AOUST 28.

Matthieu [a] place cet événement un jour plus tard; de Thou [b] le met au 4 d'Août, de Chaſan [c] le rejette au 12 d'Octobre, & ſe trompe.

Le gouverneur de Peſth abandonne la place, & ſe retire à Strigonie. L'arrivée de quelques Tartares qui firent des courſes juſques ſous les murailles, lui faiſant juger que les Turcs alloient lui tomber ſur les bras, il fut ſaiſit d'une terreur pannique, & ſe retira laiſſant toute ſon artillerie & ſes munitions dans Peſth, où il fit mettre le feu avant ſon départ. La garniſon de Bude avertie de ſa fuite, entra auſſi-tôt dans la ville, & éteignit l'incendie. La priſon du gouverneur qui fut arrêté à ſon arrivée à Gran, ſervit à punir ſa lâcheté, mais elle ne répara pas le dommage qu'il avoit fait aux Imperiaux. SEPTEMB. 3.

Oſtende ſe rend à Spinola, après avoir ſoutenu trois ans & ſoixante & dix-huit jours de ſiege. La garniſon en 20.

a Hiſt. de France, Vie de Henri IV. = b Hiſt. l. 131. = c Hiſt. du ſiecle courant.

sortit le 22.

1604. Septemb. 20. L'archiduc Albert avoit investi Ostende le 5 de Juillet 1601 ; & enfin désespérant de la prendre, il avoit prié Ambroise Spinola de continuer le siege. Ce grand Capitaine avoit eu assez de peine à accepter cette commission. Il n'arriva au camp devant Ostende que le 8 d'Octobre de l'année précédente, & dès qu'il y fut, il changea tout l'ordre des attaques, ne comptant pas tant à beaucoup près sur l'habileté de Pompée Targon, que faisoit l'Archiduc. Cet ingenieur Italien avoit beaucoup d'esprit, mais peu d'expérience ; & l'événement fit voir que toutes les machines de son invention faites avec une dépense énorme, n'aboutissoient à rien. Comme la place étoit incessamment ravitaillée par mer avant qu'on eût entiérement bouché le port, les Espagnols ne gagnerent pas un pouce de terre qui ne leur coûtât infiniment. Ils perdirent plus de soixante mille hommes par le fer ou les maladies, & il ne périt guere moins de monde dans la ville. L'Infante [a] y entra, & eut peine à retenir ses larmes, en faisant réflexion qu'un monceau de terre avoit coûté la vie à tant de braves gens.

[a] Isabelle Claire-Eugenie d'Autriche, femme d'Albert.

1604.

SEPTEMB. 20.

Oſtende n'étoit plus rien en effet, & n'avoit plus la figure d'une ville. Les maiſons étoient à bas, la garniſon n'avoit de retraite que ſous terre, le canon avoit raſé les murailles, les foſſés étoient comblés, & les aſſiegés n'étoient couverts que par des ouvrages qu'ils élevoient ſucceſſivement à la hâte, quand ceux qu'ils avoient déja conſtruits étoient ſur le point d'être emportés. La derniere année du ſiege, ce qui reſtoit d'Oſtende ne valoit pas les coups de canon qu'on tiroit, bien moins la vie des hommes qu'on ſacrifioit de part & d'autre. Les Hollandois qui avoient pris Rhimberg, Grave & l'Ecluſe pendant le ſiege de cette ville, ſe conſolerent aiſément de ſa perte; & pour marquer par un monument public qu'ils ſe croyoient bien dédommagés, ils firent frapper une médaille avec cette inſcription : *Jehova plus dederat quàm perdidimus :* c'eſt-à-dire, Dieu nous en a plus donné que nous n'en avons perdu.

OCTOBRE 10.

Les Turcs donnent un aſſaut à Strigonie, & ſont repouſſés avec perte. Ils en avoient donné un autre dès le 24 de Septembre. Le dernier leur ôtant toute eſpérance d'emporter la place, d'autant plus que Baſta n'étoit pas éloigné, ils

1604. Octobre 10. commencerent à retirer les canons des batteries, & leverent le siege trois jours après, le vingt-quatrieme depuis qu'ils avoient investi la ville. Pendant tout le siege l'on traita d'une treve, sans la pouvoir conclure; les Turcs demandant qu'on leur cédât Fillek, Palanka & Fetschin, ou qu'on leur ouvrît les portes de Strigonie, à quoi les Imperiaux n'avoient garde de consentir.

Decemb. 5. Basta abandonne son entreprise sur Cassovie, dont les habitants venoient de chasser la garnison.

Le comte de Beaujeu qui y commandoit pour l'Empereur, avoit défendu quelques mois auparavant tout exercice de la religion Protestante, sous peine de grosses amendes. Etienne Botskai noble Hongrois, Zuinglien ou Calviniste (car on ne sait pas trop quelle religion il professoit) se trouva taxé à une grande somme pour avoir contrevenu aux défenses; mais au lieu de la payer, il leva des troupes, marcha contre Beaujeu, & le défit à plate couture. Les habitants de Cassovie se révolterent à la premiere nouvelle de ce succès, & c'étoit pour les réduire que Basta s'étoit avancé: mais l'approche de Botskai ne lui permit pas de rien tenter. Ce Hon-

grois qui ſut que l'Empereur l'avoit déclaré rébelle, envoya auſſi-tôt à Prague pour s'excuſer ſur la néceſſité où l'avoient réduit lui & la plus grande partie de la nation Hongroiſe, les Officiers généraux de l'armée Imperiale, dont les violences jettoient les peuples dans le déſeſpoir. Les excuſes mal reçûes firent place aux menaces, & les menaces furent ſuivies des effets. La plûpart des Hongrois ſe ſouleverent en ſa faveur; les Turcs l'appuyerent, & en peu de temps il ſe vit en état de donner la loi. 1604. DECEMB. 5.

ANNÉE 1605.

LES Moſcovites mettent en déroute l'armée de Démétrius & du Palatin de Sendomir, qui eurent cinq à ſix mille hommes tués près de Novogrodek. 1605. JANVIER 21.

Démétrius ſe diſoit fils de Jean Baſilide ou Baſilowitz, & frere de Théodore, mort le jour des Rois en 1598; il prétendoit que Boris, beau-frere de Théodore, & grand écuyer de Moſcovie, qui vouloit uſurper la couronne, ayant donné ordre de le tuer, on l'avoit adroitement ſauvé, en ſubſtituant à ſa place un autre enfant, qu'on avoit mis incontinent en terre, pour ne pas don-

1605. JANVIER 21.

ner le temps à Boris de découvrir l'artifice. Il s'étoit d'abord fait connoître aux Jésuites, à qui il avoit promis d'introduire le Rit romain, & d'abolir le schisme en Moscovie, s'il remontoit sur le trône de ses peres. Ceux-ci l'avoient introduit chez George Mnisne Palatin de Sendomir, qui lui avoit ménagé la protection du Roi & de la république de Pologne, avec d'autant plus d'empressement, que le mariage de sa fille avec le nouveau Czar, devoit être la premiere récompense de ce service. Bien des gens cependant publierent que ce Démétrius n'étoit rien à Jean Basilide; que son vrai nom étoit Griska, & Gereslau sa patrie, où il étoit né de parents fort obscurs; que sa premiere profession avoit été le Monachisme, qu'il s'étoit défroqué pour prendre le mousquet, & qu'enfin il s'étoit fait Démétrius pour devenir Czar. C'est ce que Sigismond & la diete de Varsovie ne s'embarrasserent pas trop d'approfondir. On avoit oui dire que le vrai Démétrius avoit un bras plus long que l'autre, & une verrue au visage: celui-ci montra ses bras & son poireau à la joue, qui lui tinrent lieu de la meilleure généalogie. Il importoit à la République d'avoir un homme qui pût

tenir le Czar en échec ; & elle jugea que si Démétrius imposoit aux Polonois, il trouveroit des dupes parmi les Moscovites. Il leva en peu de jours dix mille hommes en Pologne, chacun se faisant honneur de contribuer au rétablissement d'un Prince malheureux, que le ciel n'avoit sauvé, comme par miracle, que pour le venger avec plus d'éclat de l'usurpateur. Dix mille Cosaques se joignirent à lui, dès qu'il fut entré sur les terres de Moscovie : mais vingt mille hommes n'étoient pas capables de soutenir l'effort de cent mille, à la tête desquels Boris lui-même lui livra la bataille. Le Palatin se retira chez lui, & son gendre futur dans un château, où il fit une résistance incroyable. Sa cavalerie, qui avoit le moins souffert, remporta même un avantage considérable au commencement du mois de Mars, & ce succès fut suivi de la déclaration de cinq villes considérables qui embrasserent son parti, entr'autres de Bialogrod, où il se trouva cinquante pieces de canon. La principauté de Serwiera, & quelques autres en firent peu à peu autant ; en sorte qu'il se trouva en beaucoup meilleure posture qu'il n'étoit au commencement de la campagne. La mort de

1605.

JANVIER 21.

1605. Boris leva toute les difficultés, & lui ouvrit le chemin à l'Empire.

FEVRIER 1. Arrêt du parlement de Paris, qui déclare Charles de Valois, comte d'Auvergne, François de Balſac-d'Entrangues, & Thomas Morgan, convaincus du crime de leze-majeſté, & comme tels les condamne à avoir le cou coupé; & Henriette de Balſac, marquiſe de Verneuil à être renfermée dans l'abbaye de Beaumont-lés-Tours, en attendant de plus amples informations ſur ſon ſujet.

On a vû que le comte d'Auvergne étoit entré fort avant dans la conſpiration du maréchal de Biron, & que le Roi lui avoit pardonné. Une nouvelle faute ſuivit de près la premiere. D'Entragues & lui négocierent ſecrétement avec l'ambaſſadeur d'Eſpagne, par le moyen d'un gentilhomme Anglois, nommé Morgan, & prirent des meſures pour ſe retirer dans les Etats du roi Catholique avec la marquiſe de Verneuil. Celle-ci étoit fille de Marie Touchet, que Charles IX, après en avoir eu le comte d'Auvergne, avoit mariée à d'Entragues. Jamais fille ne reſſembla mieux à ſa mere. Le Roi l'aima immédiatement après la mort de la belle Gabrielle, & elle fit d'abord la difficile.

Elle alléguoit tantôt ſon honneur, auquel elle ne voudroit pas manquer pour rien ; tantôt celui de ſa famille, qu'elle devoit ménager. Enfin le Roi lui promit de l'épouſer, en cas qu'elle lui donnât un fils dans l'année. Le fils vint, mais il étoit mort ; & les ambaſſadeurs de Henri conclurent ſi promptement ſon traité de mariage avec Marie de Médicis, qu'il ne put s'en dédire. La marquiſe en eut tout le dépit qu'on peut s'imaginer ; mais comme elle n'en devint pas plus ſage, les choſes allerent quelque temps leur train ordinaire. Si elle n'avoit pas le titre de Reine, elle en occupoit la place dans le cœur du Roi, que les mauvaiſes manieres de ſa femme attachoient plus fortement à ſa maîtreſſe. Elle en étoit là, lorſqu'il lui vint dans l'eſprit que le meilleur moyen de retenir ſon amant dans ſes fers, étoit de reprendre le rôle qu'elle avoit joué d'abord. Elle ſe mit donc à faire la réſervée, à ſe rendre plus rare, à parler de conſcience, de remords, de repentir. La paix de la famille Royale altérée, la France ſcandaliſée, Dieu offenſé ; tout cela, diſoit-elle, lui donnoit d'étranges ſcrupules, & la faiſoit penſer à une retraite ſalutaire. Elle prêcha ſi bien, que

1605. FEVRIER 1.

le Roi feignit d'en être touché, & lui donna ſon congé. Ce n'étoit pas l'intention de la prude, elle en fut outrée, & crut enfin ne ſe pouvoir mieux venger de cette cruelle indifférence, qu'en conſentant à la propoſition qui lui fut faite de s'aller jetter entre les bras des Eſpagnols, qui feroient valoir en temps & lieu la promeſſe de mariage qu'Henri lui avoit donnée, & le droit de ſes enfants à la couronne. L'arrêt du Parlement ne fut point exécuté : d'Entragues le pere avoit rendu la promeſſe de mariage le 11 Juillet 1604, plus de ſix mois avant ſa condamnation, & la ſeule bonté du Prince ſauva la vie aux coupables. Le comte d'Auvergne fut enfermé à la Baſtille, d'où la Reine le tira en 1616 [a], pour l'oppoſer aux Princes mécontents : d'Entragues eut la permiſſion de demeurer à une de ſes maiſons de campagne : Morgan fut banni à perpétuité, & la Marquiſe retirée à Verneuil, eut des lettres d'abolition, qui furent enregiſtrées au Parlement le 6 Septembre. Elle fut même rappellée peu à peu à la Cour, où elle continua de divertir le Roi par ſes plaiſanteries, ſouvent aux dépens de la Reine, qu'elle railloit en toute ren-

a Le 26 Juin.

contre.

contre. On ne manqua pas de dire que toute l'instruction de ce procès n'avoit été qu'un jeu & une comédie du côté de Henri, qui vouloit que ceux qui lui avoient côté le cœur de sa maîtresse, fussent les premiers à la presser de le lui rendre, pour se tirer du péril où ils étoient exposés : trop heureux de sauver leur vie aux dépens de son honneur.

1605. FEVRIER 1.

Pendant qu'on travailloit au procès des chefs de cette nouvelle conjuration, la Cour prenoit des mesures pour dissiper leurs complices, & les restes de la faction du maréchal de Biron, qui s'entretenoit encore dans le Périgord, le Quercy, le Limousin, l'Auvergne & les Provinces voisines, où un grand nombre de Gentilshommes n'attendoient qu'une occasion favorable pour lever le masque. Dix ou douze des plus coupables payerent pour les autres, & leur supplice rendit le calme au Royaume.

AVRIL 23.

Décès de Boris, Czar de Moscovie. Feder Borisvitz son fils fut aussi-tôt mis sur le trône, & les plus grands Seigneurs lui prêterent serment de fidélité.

Jordan [a] place la mort de Boris au

[a] Voyages hist. de l'Europ. to. 7.

13, apparemment parce qu'il a copié
1605. quelque Historien qui suivoit le vieux stile.

Mai 17. Les Moscovites levent le siege de Crom à l'approche d'un détachement des troupes de Démétrius, qu'ils croyoient beaucoup plus considérable qu'il n'étoit en effet. La division s'étant mise en même temps parmi eux, la plûpart des Généraux envoyerent des députés à Démétrius, & le reconnurent le 23 pour leur légitime Souverain. Le nouveau Czar profitant de la disposition où étoit l'armée, marcha aussi-tôt vers Moscou, & y fit son entrée le 30 de Juin. Il n'avoit déja plus de compétiteur; car au bruit de sa marche les habitants de Moscou avoient mis Feder Borisvitz en prison, & sa mere l'y avoit empoisonné pour le soustraire ou à l'ignominie, ou au supplice. Le couronnement se fit le dernier de Juillet avec beaucoup de magnificence. L'on vit paroître à cette cérémonie la Reine épouse de Jean Basilide, que le Czar étoit allé prendre dans le Monastere où elle s'étoit retirée après la mort de son mari: il ne l'appelloit que sa mere; & cette Princesse lui donna toutes les marques de tendresse qu'un fils peut re-

cevoir d'une mere. Ils jouoient apparemment tous deux la comédie, & l'un & l'autre y trouvoit également ses intérêts.

1605.

MAI. 15.

M. de Thou [a] marque au 20 de Juin l'entrée de Démétrius à Moscou. Le Mercure François & les autres relations la placent au 30, stile nouveau.

SEPTEMB. 27.

Clotkievic, ou Clodevice, Général des Polonois, défait le nouveau roi de Suede, qui assiégeoit Riga, lui tue plus de neuf mille hommes, & l'oblige à se rembarquer avec tant de désordre, que Sigismond auroit pû se rendre maître de la Suede, si sa lenteur naturelle ne l'avoit empêché de poursuivre sa victoire. Clotkievic n'eut guere que cent hommes tués, quoique son armée ne fut que de trois ou quatre mille.

OCTOBRE 3.

Gran rendu aux Turcs le 35^e^ jour du siege. La garnison Allemande capitula le 2, malgré le comte de Dampierre, gouverneur de la Place, qu'elle emprisonna.

17.

Neuhausel rendu aux mécontents de Hongrie.

NOVEMBR. 5.

La conspiration des poudres découverte à Londres.

[a] Hist. l. 135.

1605. NOVEMBR. 5. Robert Catesby & Thomas Percy, de la maison de Northumberland, avoient pris une résolution, que la Religion Catholique plus que toute autre condamnera éternellement. C'étoit de faire périr le roi d'Angleterre, & tous les Membres du Parlement, lorsqu'ils seroient assemblés à Westminster. Pour cela ils avoient loué les maisons voisines, & rempli de trente-six barils de poudre à canon les caves qui sont au-dessous de la salle. Une lettre qu'un des conjurés [a] écrivit sans signer à milord Mont-Eagle, pour l'avertir de n'assister de quelques jours aux assemblées, fit découvrir la conjuration. Les caves furent visitées, & l'on trouva à l'entrée un homme botté, qui avoit sur lui de la meche, & l'amorce dont il devoit se servir quelques heures après pour mettre le feu à la poudre. Il se nommoit Faulke, & n'étoit pas un des domestiques de Percy, comme le dit Mézeray [b], mais un artificier habile qu'on avoit fait venir de Flandres à ce dessein. Il avoua tout. Quelques-uns des conjurés furent tués le 8 en se défendant l'épée à la main dans un

[a] De Chasan dans son histoire du siecle courant, d[it] que ce fut milord Montaigu. De Larrey assure que ce f[ut] la femme d'Abington, sœur de Mont-Eagle. = [b] A[bregé] chronol. tom. 5.

maison de campagne ; d'autres sortirent du Royaume, huit furent pris & exécutés à Londres le 30 Janvier de l'année suivante. Aucun ne chargea ni Prêtre ni Religieux. Ce fut, selon Mézeray [a], de Larrey [b] & quelques autres Ecrivains toujours prêts à calomnier les Catholiques, parce qu'ils s'étoient obligés au secret par de terribles serments. M. de Thou [c] ne prononce pas là-dessus, mais il dit que bien des gens le jugerent ainsi. Cet historien rapporte la conspiration précisément de la maniere qu'elle a été publiée par les hérétiques, à qui il paroît donner souvent un peu trop de créance. Il débite que les conjurés avoient été affermis dans leur dessein par les Théologiens qu'ils consultoient : & voici le raisonnement qu'il fait faire à ceux-ci : Le souverain Pontife est en droit de déposer les Rois, & de transporter leur couronne à qui bon lui semble ; or tous les hérétiques déclarés ou couverts sont excommuniés ; conséquemment s'ils sont sur le trône, leurs sujets sont déchargés du serment de fidélité, & ne leur doivent plus rien, quand même ils viendroient à se convertir. Car encore que

1605. NOVEMBR. 5.

a *Ibid. sup* = b Hist. d'Angleterre sous Jacques I. = c Hist. l. 135.

1605. Novembre. 5.

l'Eglise, cette mere commune, ne ferme son sein à personne, il ne faut pas que son indulgence lui soit préjudiciable; elle fait grace quant au salut de l'ame, mais non pas quant aux possessions temporelles. Non-seulement elle dépose les Princes hérétiques, mais la peine passe à leurs enfants, l'hérésie étant une lepre qui s'étend & se communique; une maladie héréditaire. Voilà le beau raisonnement que M. de Thou fait faire aux théologiens Anglois, pour persuader à leurs pénitents qu'ils peuvent se porter aux plus horribles extrémités, comme si tous les docteurs tenoient que le Pape peut déposer les Rois, ou qu'il s'ensuivît nécessairement de cette doctrine, qu'on peut massacrer un Prince déposé, le faire périr misérablement avec toute sa famille, & ceux de ses sujets qui pensent comme lui sur le fait de la religion.

Ces auteurs ajoutent que d'un entretien qu'eurent les PP. Garnet & Hall, Jésuites, dans leur prison, l'on tira des preuves suffisantes pour la condamnation du premier, qui fut exécuté, aussi-bien que le P. Oldocorne, qui avoit soutenu que *l'entreprise étoit bonne & louable*. C'est Mézeray qui le dit, je ne sai sur quel fondement, & qui fait de Hall & d'Ol-

dòcorne deux hommes différents, quoique ce soit le même qui avoit deux noms. 1605. Le P. Garnet, selon les relations des Catholiques, entra si peu dans ce dessein, Novembr. 5. dont de Larrey le fait l'auteur & le promoteur, qu'il mit tout en usage, à la révélation près, pour le prévenir. Il exhortoit sans cesse les Catholiques à la patience; & Catesbi l'accusoit de s'intéresser peu à leurs malheurs. Garnet fit écrire par le P. Personius si fameux en Angleterre, & par Aquaviva, général de sa Compagnie, qu'il falloit éviter sur toutes choses de prendre aucune résolution violente, dont l'issue ne pourroit être que funeste à la religion. Il montra ces lettres à Catesbi, & le conjura de s'armer de patience, & de souffrir en paix. Catesbi promit de ne rien entreprendre qu'il n'eût le sentiment du Nonce qui étoit alors en Flandres. Il ne laissa pas de faire travailler jour & nuit; & les choses étoient à peu près dans l'état qu'il souhaitoit, lorsqu'il jugea à propos de s'en ouvrir à un Jésuite par la voie de la confession; car il faut remarquer, que quoiqu'il parût aux discours des conjurés, qu'ils méditoient quelque chose de funeste, l'on ne savoit encore rien de particulier ni de précis de leurs des-

1605. NOVEMBR. 5.

ſeins. Ce fut au P. Gréenvel que Cateſbi s'adreſſa. Il lui permit d'en parler au P. Garnet; mais à condition que tous les deux garderoient un ſecret inviolable. Les Miſſionnaires mirent tout en uſage pour rompre une ſi horrible entrepriſe, & n'en purent venir à bout. La Providence le fit par une voie à laquelle il ne ſembloit pas qu'on dût s'attendre. Le P. Oldocorne fut pendu le 17 [a] d'Avril en 1606, & proteſta, avant que de mourir, qu'il n'avoit jamais ni ſu ni approuvé la conſpiration. Garnet fut exécuté le 3 [b] de Mai, & les juges n'épargnerent rien pour lui faire dire qu'il en avoit été inſtruit par une autre voie que celle du Sacrement, dont ils ſavoient que le ſceau eſt inviolable chez les Catholiques. Ils répandirent même dans le public qu'il l'avoit avoué; mais Garnet les démentit en préſence des Miniſtres étrangers & du roi Jacques lui-même, qui avoit voulu aſſiſter au jugement, ſe tenant caché avec eux derriere une tapiſſerie. La joie que les Proteſtants zélés eurent de ſa mort, fit mieux ſon éloge que tout les panégyriques qu'en ont publiés les

a Selon le P. Gautier, table chr. le 7; ſelon Jouvency, *Hiſt. Societatis Jeſus lib. XIII. pag. poſt.* = *b* Et non pas le 29, comme le marquent le Mercure François & du Cheſne.

Catholiques Anglois, qui le regardent comme un Martyr. C'est malgré lui que cette qualité lui a été donnée, si l'on en croit un huguenot [a] travesti. La preuve qu'il en apporte, c'est que ce Jésuite allant au supplice, répondit à un de ses camarades qui le félicitoit sur son martyre: *Nunquam audivi Parricidam esse Martyrem.* Ce Calviniste a rempli son livre d'historiettes, & ne prouve la vérité d'aucune. Il a jugé qu'on l'en croiroit sur sa parole. Rien n'a plus contribué à donner une grande idée du P. Garnet que le prodige qui arriva à sa mort. Une goutte de son sang tombée sur une paille de bled, y représenta son visage, avec des traits si bien marqués, qu'on le reconnoissoit au premier coup d'œil. Merveille incroyable pour ceux qui font profession de ne rien croire, & que je ne rapporterois pas, si je ne la trouvois attestée par une foule d'Ecrivains catholiques, & protestants. Ceux-ci pour la plûpart prétendent qu'il y a eû de la supercherie, mais ils ne la prouvent pas; & d'ailleurs plusieurs Peintres de Londres convinrent du miracle, quoique prévenus par l'Archevêque de Cantorbery, qui vouloit leur faire dire que

1605. NOVEMBR. 5.

a La Politique du Clergé de France, entretien 2.

1605. le portrait étoit l'ouvrage de leur art ; & non pas du doigt du Très-haut.

NOVEMBR. 5. La conspiration des poudres fut découverte le jour que devoit s'ouvrir le Parlement ; & c'étoit le 5 de Novembre, & non pas le 25, comme le dit Mézeray, ni le 13, comme le marque le P. de S. Romuald [a], ou le 25 d'Octobre, comme le prétend l'Auteur de l'histoire du siecle courant.

DECEMBR. 19. Louis d'Alagon, baron de Mairargues, gentilhomme Provençal, condamné par arrêt du Parlement de Paris à avoir la tête tranchée, & à être écartelé après sa mort, comme traître & criminel de leze-majesté. Ce Gentilhomme avoit proposé au Roi depuis quelques années de tenir toujours deux galeres armées pour la sûreté du Port de Marseille, & il en avoit eu le commandement. Par-là l'entrée de la ville lui étoit ouverte du côté de la mer : pour l'avoir du côté de la terre, il fit si bien qu'il tira promesse des habitants d'être nommé Viguier pour l'année suivante. Il avoit du crédit dans la Province, qui l'avoit député en Cour pour y ménager ses intérêts. Son dessein étoit de livrer Marseille aux Espagnols. Il

[a] Journal chr. & hist.

avoit eu l'imprudence de s'en ouvrir à un forçat de ses galeres, qu'il avoit reconnu homme d'esprit & d'expédition. Celui-ci découvre l'intrigue au duc de Guise qui en donne avis au Roi. On suit Mairargues, & le cinq de ce mois on l'arrête avec Brunel, Sécrétaire de Baltazar de Zuniga, Ambassadeur d'Espagne, qui étoit avec lui, & sur lequel on trouva tout le plan de la conspiration. Le Roi offrit au duc de Montpensier [a] & au Cardinal de Joyeuse, de commuer la peine de mort portée contre d'Alagon leur parent, en une prison perpétuelle; mais ils répondirent que s'il n'y avoit point de bourreau pour punir une pareille trahison, ils en serviroient eux-mêmes. Bien des gens soutiennent qu'on ne devoit pas avoir plus d'indulgence pour Brunel; & l'Ambassadeur qui appréhenda qu'on ne fît un mauvais parti à son Sécrétaire, alla se plaindre au Louvre qu'on avoit violé le droit des Nations dans sa personne, en faisant subir l'interrogatoire à un de ses domestiques. Il ajoûta que le Roi faisoit bien d'autres pratiques dans les Cours étrangeres, au préjudice de la maison d'Autriche, qui ne pensoit qu'à les pa-

1605.

DECEMBR. 19.

[a] Henri de Bourbon, Prince de Dombes.

1605. DECEMBR. 19.

rer, sans insulter les Ministres. Zuniga ne pouvoit citer que le fait de la Boderie, qui étant à la Cour des Archiducs, avoit tenté la fidélité de leur Sécrétaire, & de quelques personnes de leur Conseil. Mais il y a bien de la différence entre vouloir pénétrer dans les sécrets des Princes, & porter leurs sujets à la révolte. L'un est d'un usage établi, l'autre doit être réprimé par toute la sévérité des Loix. La coutume qui autorise l'envoi des espions sous le nom honorable d'Ambassadeurs chez les Souverains avec qui l'on est en paix, ne leur permet pas de faire des hostilités propres à renouveller la guerre. C'est ce que Henri répondit avec beaucoup de fermeté à Zuniga. Il fit néanmoins relâcher son Sécrétaire.

On exécuta presqu'en même temps à Toulouse deux freres Genois d'extraction, appellés les Luquisses, pour avoir promis au gouverneur de Perpignan de de lui livrer Narbone & Leucate. C'est ainsi que l'Espagne au milieu de la paix faisoit une guerre sourde à Henri, comme si elle eût pris à tâche de le porter à rompre ouvertement avec elle. Mais ce Prince ne perdoit point de vûe le plan qu'il s'étoit fait. Il vouloit établir

d'abord son autorité au-dedans, payer ses dettes, remplir ses coffres, se fortifier ensuite par des alliances étrangeres, & après cela fondre sur le corps entier de la monarchie Espagnole, & en attaquer tous les membres épars dans les différentes contrées de l'Europe.

1605. DECEMBRE 19.

ANNÉE 1606.

NAISSANCE de Christine de France. Elle épousa le 10 de Février 1619, Victor-Amédée, Prince de Piémont.

1606. FEVRIER 10.

Traité d'accommodement conclu à Doncheri, à deux lieues de Sedan, entre le Roi & le duc de Bouillon, qui lui demande pardon. Sa Majesté ne resta que peu de jours dans Sedan; & quoiqu'elle dût y tenir un gouverneur & une garnison pendant quatre ans, elle le fit remettre un mois après au Duc.

AVRIL 2.

Quoique M. de Bouillon fût redevable au Roi du bâton de Maréchal de France, & de la Principauté de Sedan, dont il lui avoit fait épouser l'héritiere, on prétendoit qu'il étoit entré fort avant dans la conspiration de Biron, & qu'il n'avoit pas tenu à lui que le Limosin & le Quercy ne se révoltassent. On l'accusoit même de penser à se faire un grand

1601. Avril 2. établissement au-delà de la Loire, en se déclarant chef des Huguenots, qui avoient beaucoup de considération pour lui. Mais soit que le Roi le jugeât plus coupable pour ne lui avoir pas obéi, que pour être entré dans aucune liaison contraire à son service, soit qu'il appréhendât d'irriter les calvinistes du Royaume, & d'attirer en même tems en France les armes des protestants d'Allemagne, il ne voulut pas le pousser à bout, comme le souhaitoit M. de Rosny, huguenot lui-même, mais ennemi déclaré du Duc. Il envoya en diligence au Parlement la déclaration qu'il avoit fait dresser en sa faveur, & elle y fut enregistrée dès le 6 de ce mois, la plûpart des Magistrats, dit un célébre Historien [a]; étant aussi portés pour le duc de Boüillon, qu'ils étoient opposés à la guerre.

Mézeray [b] place le traité de Doncheri au dernier d'Avril, & se trompe. Il paroît que Perefixe [c] le rapporte à l'année 1604; l'erreur seroit de deux ans.

Mai 27. Démétrius est massacré par les Moscovites, après un grand repas qu'il avoit donné pendant les réjouissances de son mariage conclu depuis quelques

a Thuan Hist. l. 136. = b Abrégé chr. to. 5. = c Vie de Henri IV.

jours avec la fille du palatin de Sendomir. Théodore Suiski ou Choutſqui, lequel avoit été condamné à mort le 10 de Juillet de l'année précédente, pour avoir conſpiré contre le nouveau Czar, & à qui ce Prince avoit pardonné, s'étoit encore mis à la tête des conjurés. Plus de dix-ſept cents Polonois furent paſſés au fil de l'épée dans la premiere chaleur de l'émeute; il n'y eut que ceux qui eurent le temps de gagner le château qui ſauverent leur vie. L'on attribua le malheur de Démétrius au penchant exceſſif qu'il faiſoit paroître pour cette Nation & pour l'Egliſe Romaine. Choutſqui fut élû Czar trois jours après, & ce fut la ſemence de la guerre qui s'éleva entre la Pologne & la Moſcovie. La Reine épouſe de Jean Baſilide ne vit pas plutôt Démétrius mort, qu'elle proteſta qu'il ne lui étoit rien, & que la néceſſité ſeule l'avoit obligée de le reconnoître pour ſon fils. Peu d'années après il parut un autre avanturier auſſi hardi que celui-ci, qui prétendoit être le vrai Démétrius. Quoique l'impoſture parût évidente, Sigiſmond ne laiſſa pas de l'appuyer, & de s'en ſervir pour débaucher les Moſcovites; mais il n'eût pas le ſuccès du premier, & il eût la même fin.

1606.

Mai 27.

1606. Mai 27. De Thou [a], de Chasan [b], Jordan [c]; & le P. Buffier [d], placent la mort de Démétrius au 17; apparemment pour avoir copié quelque Auteur qui suivoit l'ancien stile.

Juin 23. Traité de paix conclu à Vienne entre l'archiduc Matthias au nom de l'Empereur, & Botskai. L'on stipula qu'il y auroit dans la suite liberté de conscience dans toute la Hongrie; que Botskai seroit confirmé prince de Transylvanie, comte des Sicules, & palatin de la haute Hongrie; dignités qui passeroient à ses enfants mâles, en cas qu'il en eût, & au défaut desquels la Transylvanie seroit réunie à la Hongrie. L'Empereur ratifia le traité le 15 de Septembre, & l'on spécifia qu'en accordant la liberté de conscience, l'on ne prétendoit autoriser que la Religion Catholique, la Lutherienne & la Calviniste.

Aoust 14. Groll rendu à Spinola le huitiéme jour du siege.

Octobre 2. Rhimberg rendu au même.

Le prince Maurice fit toutes les dispositions nécessaires pour secourir la place. Il s'empara de plusieurs postes im-

[a] Hist. l. 135. = [b] Hist. du siecle courant. = [c] Voyez Hist. de l'Eur. tom. 7. = [d] Hist. chro. du dernier siecle.

portants, qui facilitoient l'entreprise, & il avoit une armée assez forte pour en venir à bout : cependant il n'osa rien risquer. Selon de Larrey [a], l'histoire loue la prudence du Prince à cette occasion. *Tout le sollicitoit*, dit-il, *à secourir cette Place, l'importance de sa situation.... la jalousie de la gloire qui reviendroit à Spinola... les instances des assiégés... sa propre réputation enfin, & l'envie de conserver sa conquête ; mais toutes ces raisons ne furent pas assez fortes pour obliger ce grand Capitaine à hazarder la bataille... il aima mieux laisser prendre une Place à son ennemi, que de commettre, pour la sauver, la fortune de la République, qui consistoit dans la conservation de son armée.* Il n'est pas aisé de comprendre comment *sa propre réputation* l'engageoit à combattre, s'il est vrai qu'il fût de la sagesse de ne le pas faire, & que sa retraite dût être si généralement applaudie. Henri IV. n'en jugea pas tout-à-fait aussi favorablement que de Larrey ; & cette précaution de laisser prendre des places considérables par un ennemi plus foible, pour ne pas commettre la fortune de la République, ne fut point du goût de ce Prince, aussi bon

1606.

OCTOBRE 2.

a Histoire d'Angleterre sous Jacques I.

1601. OCTOBRE 2.

connoisseur en ce genre que l'historien d'Angleterre. Il dit hautement qu'on ne pouvoit pas regarder le comte Maurice comme un grand capitaine, puisqu'il se couvroit toujours par des digues, des marais & des rivieres, sans vouloir jamais en venir à un engagement en rase campagne. C'est ce que nous apprenons d'une relation [a] du cardinal Bentivoglio, qui rapporte tout ce qu'on a dit pour la justification du Comte, lequel dès ce temps-là eut besoin d'apologies. Il prétend que les députés de l'Etat ne laissoient pas à ce Prince toute la liberté d'en venir à des actions décisives; mais il s'est bien donné de garde de dire que Maurice *aimoit mieux laisser prendre une place, que de commettre, pour la sauver, la fortune de la République, qui consistoit dans la conservation de son armée.*

NOVEMBR. 8.

Spinola arrive à une lieue de Groll. Le prince Maurice, qui en faisoit le siege avec des forces beaucoup plus considérables que celles des Espagnols, se retira aussi-tôt, apparemment pour mériter encore l'approbation des historiens, en ne commettant pas la fortune de la République. Henri IV [b] ne fut pas

a *Relatione delle Provincie Unite. l.* 3. = b *Ibid. sup.*

moins choqué de voir le Comte lever le siege de Groll, qu'il l'avoit été de le voir tranquille spectateur de celui de Rhimberg. 1606. NOVEMBR. 8.

Traité de paix pour vingt ans conclu à Situatoroc entre l'Empereur & Achmet. Vaccia fut rendu aux Impériaux, & Gran cédé aux Turs. Ce Traité n'eut point d'abord son effet, 9. parce que Matthias toujours jaloux de son frere, en différa l'exécution : mais il eut bientôt sujet de s'en repentir.

ANNÉE 1607.

LES Etats de Transylvanie élisent Sigismond Ragotski pour leur Prince à la place de Botskai, qui étoit mort sans laisser de fils au mois de Decembre de l'année précédente. Ragotski voyant que Rodolphe II se plaignoit du peu d'égard qu'on avoit eu au traité de Vienne, aima mieux renoncer à sa dignité, que de renouveller la guerre civile; mais les protestants de Transylvanie élurent aussi-tôt Gabriel Battori, Seigneur d'une ancienne Maison, mais différente de celle qui avoit déja donné des Princes à la Transylvanie, & des Rois à la Pologne. 1607. FEVRIER 12.

1607. Naissance du Duc d'Orléans. Il mourut en 1611, avant que d'avoir été nommé.

AVRIL 16. 24. Tréve de huit mois à commencer au 4 de Mai, signée entre l'Espagne & les Provinces-Unies. Elle fut ensuite prolongée à diverses reprises jusqu'à la tréve de douze ans.

Perefixe [a] dit que le Roi s'ennuyant de fournir de grosses sommes aux Hollandois, qu'il avoit paru abandonner dans le traité de Vervins, résolut de travailler à leur procurer la paix avec l'Espagne, qu'il choisit le président Jeannin pour cette négociation, & que les deux parties consentirent d'abord à une tréve de huit mois. Il s'ensuit de-là que le Roi fut le médiateur de cette premiere tréve : cependant il y eut si peu de part, qu'il envoya Jeannin & Buzenval pour s'en plaindre, & assister ensuite aux négociations, en cas qu'elles allassent plus avant. Les Hollandois se flatterent avec raison qu'ils tireroient un fort grand avantage de cette tréve ; car ils faisoient entendre aux Rois de France & d'Angleterre qu'ils n'étoient pas en état de soutenir plus long-temps la guerre ; & par-là ils s'assuroient d'un puissant se-

a Vie de Henri IV.

cours, en cas qu'elle continuât: d'un autre côté ils faisoient dire à l'archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas, qu'ils se donneroient à la France, plutôt que de retomber sous la domination d'Espagne; & par-là ils se ménageoient un traité avantageux, ce Prince aimant beaucoup mieux les reconnoître pour libres & indépendants, que de les voir sujets du Roi de France.

1607. AVRIL 24.

De Chasan [a] s'est trompé en plaçant ce fait au 4, & Perefixe [b], en le rejettant à l'année suivante.

25. Heemskerke attaque les Espagnols dans la baie de Gibraltar: leur vaisseau Amiral & douze autres furent brulés ou coulés à fond, quoique l'amiral Hollandois eût été tué dès le commencement du combat. La flotte de celui-ci étoit de 26 vaisseaux, celle des Espagnols plus forte d'un tiers.

JUILLET

Edit du Roi qui unit à perpétuité à la couronne de France la Navarre & les autres biens patrimoniaux.

Ce Prince étant parvenu à la Couronne, avoit voulu que les terres de son Domaine patrimonial demeurassent séparées de celles de la maison & couronne de France, en partie pour payer ses det-

a Histoire du siecle courant. = b Vie de Henri IV.

1607. JUILLET. tes, & en partie pour en gratifier la princesse Catherine sa sœur, en cas qu'il n'eût point d'enfants. Il avoit envoyé là-dessus ses lettres patentes en date du 13 Avril 1590, au Parlement de Paris, alors séant à Tours. Le sieur de la Guesle procureur général se rendant partie pour les droits de la Couronne, s'étoit opposé à la vérification, & le Parlement, nonobstant deux lettres de jussion qu'il venoit de recevoir, avoit déclaré par un arrêt du 29 Juillet 1591, ne pouvoir procéder à l'enregistrement. Il s'appuyoit particuliérement sur l'Ordonnance de Charles VI. en 1401, vérifiée l'année suivante; & sur celle de François I de 1517, enregistrée la même année, & qui déclare qu'*au Domaine Royal entrent & appartiennent tous les biens échus à celui qui vient à la Couronne, tant par succession, acquisition, qu'autres moyens tels qu'ils puissent être.* Quelques autres Parlements n'avoient pas eu la même fermeté, & s'étoient rendus aux ordres réiterés du Roi; mais enfin la duchesse de Bar sa sœur étant morte, il voulut révoquer les lettres patentes du mois d'Avril 1590, & les arrêts donnés en conséquence dans quelques Provinces, confirmant ce qui

s'étoit fait par le Parlement de Paris séant à Tours. Le Bearn ne fut point compris dans les terres & seigneuries que le Roi réunissoit à la Couronne. Je n'en sai pas la raison. La réunion n'en fut faite qu'en 1620, sous Louis XIII. 1607. JUILLET.

Cet Edit fut donné en Juillet : le jour n'y est point marqué.

Les Hollandois levent le siege de Malaca à l'approche de la flotte que le viceroi de Goa amenoit au secours. Le viceroi après avoir délivré la place, se contenta d'y laisser sept vaisseaux, qu'il crut suffisants pour la défense du port. Les Hollandois les attaquerent le 20 d'Octobre, & les brûlerent ou les coulerent à fond. AOUST 14.

De Chasan [a] rejette ces deux faits à l'année suivante.

ANNÉE 1608.

LIGUE offensive & défensive conclue entre la France & la Hollande. On ne la fit que pour porter l'Espagne à un accommodement qui fut avantageux aux Hollandois. Le Roi promettoit d'entretenir dix mille hommes, ou plus, s'il 1608. JANVIER 25.

[a] Hist. du siecle courant.

1608. JANVIER 25. en étoit besoin, au service des Etats; & les Etats à fournir au Roi, en cas qu'il fût attaqué, cinq mille hommes entretenus, s'il n'aimoit mieux prendre l'équivalent en vaisseaux, & en choses nécessaires pour un armement naval.

Le P. l'Enfant [a] & Mézeray [b] se trompent en plaçant ce traité au 2 de Janvier, aussi-bien que de Larrey [c] qui remarque cependant qu'il se trouve daté du 23, dans les négociations de Jeannin. S'il avoit la lettre de ce Ministre au Roi, en date du 28, il y auroit vu que les députés des Etats déclarerent le 2 aux ambassadeurs d'Angleterre, qu'ils jugeoient si nécessaire de conclure une ligue avant la paix, qu'ils la feroient avec celui des deux Rois qui le premier voudroit y donner les mains; que les Plénipotentiaires de Jacques I. demanderent trois ou quatre jours pour avoir le temps de consulter ce Prince; qu'ils s'excuserent ensuite d'entrer dans aucun engagement jusqu'à ce qu'on eût réglé quelques différends qui étoient entre l'Angleterre & les Etats Généraux; que ceux-ci approuverent le 22 le projet dressé par Jeannin; qu'il fut mis au net

a Hist. de tous les siecles de la nouv. Loi. = b Abrégé chr. tom. 5. = c Hist. d'Angleterre sous Jacques I.

le

le 23, qu'on ne le signa néanmoins que le 25, parce que les Ministres du roi Jacques avoient encore marqué y vouloir être compris : ce qui n'aboutit à rien, parce qu'ils dirent enfin qu'il seroit assez temps de se liguer, quand on verroit la négociation échouée, & les espérances de paix évanouies. 1608. JANVIER.

Naissance de Jean-Baptiste Gaston. Il fut d'abord appellé duc d'Anjou, & ensuite duc d'Orléans. AVRIL 25.

Traité conclu à Débrits près de Prague entre l'archiduc Matthias & Rodolphe II, qui lui cede le royaume de Hongrie, l'archiduché d'Autriche, le titre de Roi désigné de Boheme, & l'administration de la Moravie. JUIN 27.

Matthias, Prince aussi entreprenant que l'Empereur son frere étoit pacifique, lui avoit imposé ces conditions les armes à la main. Les Hongrois avoient déclaré dès le commencement de cette année qu'ils le vouloient pour Roi, l'aimant beaucoup mieux que Ferdinand & Léopold, Catoliques zélés, pour qui Rodolphe faisoit paroître beaucoup d'inclination. Les Protestants de Boheme de leur côté lui offrirent de le faire élire par les Etats du Pays, en cas qu'il voulût les faire jouir des graces & des privile-

1601. Juin 27. ges qu'il avoit accordés aux Hongrois. Sur cela il rassembla ce qu'il put de troupes, & marcha à Prague. Quelques Electeurs & plusieurs Princes de l'Empire lui ayant ouvert les yeux sur l'horreur de l'entreprise qu'il méditoit, il consentit enfin à cet accommodement, qui le rendoit beaucoup plus puissant que l'Empereur, lequel dans la crainte de se voir dépouiller du peu qui lui restoit, accorda le 9 de Juillet de l'année suivante aux Protestants de Boheme, de Silésie & de Moravie, des temples, des écoles, des cimetieres, & généralement tout ce qu'il leur plut de demander : ce qui a donné lieu à l'accuser de favoriser le Luthéranisme. Cependant Matthias alla régner en Hongrie, où il se fit couronner le 19 de Novembre.

Le Mercure François, le P. Buffier [a], & l'Auteur [b] de l'histoire du siecle courant, placent le traité de Débrits au 17. J'ai suivi Heiss [c], pour la date du jour, mais non pas pour l'année; car il rapporte ce fait à la précédente.

Maréchal de France créé cette année.

François de Bonne de Lesdiguieres, depuis Duc & Pair, & Connétable de France.

[a] Hist. chron. du dernier siecle. = [b] De. Chasan. = [c] Hist. de l'Empire sous cette année.

1609.

Mars 25.

ANNÉE 1609.

JEAN-Guillaume duc de Julliers, de Cleves & de Berghe, comte de la Mark & de Ravenſpurg, meurt ſans enfants, à l'âge de quarante-ſept ans.

Cette mort eut de grandes ſuites. L'électeur de Brandebourg, le marquis de Neubourg, le duc de Deux-Ponts, & le marquis de Burgaw, fils de l'archiduc Ferdinand d'Autriche, ſe porterent pour héritiers; le premier, par Marie-Eléonor, femme d'Albert-Frederic de Brandebourg, duc de Pruſſe, dont il avoit épouſé la fille aînée; les trois autres, par leurs femmes, qui étoient ſœurs & cadettes de Marie-Eléonor. Le duc de Saxe, qui deſcendoit d'une fille aînée du duc Jean, ayeul de Guillaume, ſoutint que la ſucceſſion lui appartenoit, parce qu'il étoit porté dans le contrat de mariage de ſon ayeule, qu'au défaut des mâles dans la maiſon de Julliers, celle de Saxe en feroit ſeule & unique héritiere. Le duc de Nevers [a] & le comte de Maulevrier ſe mirent

[a] Charles de Gonzague de Cleves, duc de Nevers & de Rhételois.

1609. Mars. 25.

aussi sur les rangs ; l'un parce qu'il étoit le seul Prince qui portât les armes & le surnom de Cleves ; l'autre, parce qu'il portoit le surnom & les armes de la Mark : mais comme ce droit avoit peu de fondement, on ne parla bien-tôt plus d'eux. L'Empereur, pour mettre tous les prétendants d'accord, soutint que la succession étoit composée de fiefs masculins dépendants de l'Empire, à qui conséquemment ils étoient dévolus faute d'hoirs mâles, & il en donna secrettement l'investiture à Léopold d'Autriche, évêque de Strasbourg & de Passau, qui se saisit de Julliers. De plus il fit publier à Cologne le 19 de Décembre un mandement, par lequel il enjoignoit aux quatre prétendants d'obéir à l'archiduc Léopold son commissaire, sous peine de perdre leurs privileges & dignités. Ces Princes protesterent le 22 du même mois contre le mandement, & appellerent de l'Empereur mal informé à l'Empereur mieux informé, & à tous les Princes de l'Empire. Le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg étoient alors les seuls intéressés à cette affaire, parce que les Etats du feu duc Guillaume les avoient reconnus pour héritiers, à l'exclusion des autres prétendants. Ils en-

voyerent le prince d'Anhalt ambaſſadeur auprès du Roi pour lui demander ſa protection, & cependant ils s'aſſemblerent à Hall pour y prendre des meſures convenables à l'état de leurs affaires. 1609. MARS 25.

L'Auteur de l'Hiſtoire chronologique du dernier ſiecle marque la mort du duc de Julliers au 25 de Février; l'erreur eſt d'un mois. Le ſieur du Pin [a] la place au cinq de Mars, & ſe trompe.

Treve de douze ans conclue à Anvers entre l'Eſpagne & la Hollande. L'archiduc Albert & Philippe III reconnurent les Provinces-Unies pour Pays & Etats libres. On ne conclut point de traité de paix; parce que les Eſpagnols vouloient que par le traité la Religion catholique fût conſervée dans les Provinces-Unies, & que les Hollandois renonçaſſent au commerce des Indes, ce que ceux-ci refuſerent abſolument. Le préſident Jeannin propoſa la treve, & y travailla avec tant d'habilité, qu'on la regarda comme ſon ouvrage. Le comte Maurice appuyé de la province de Zelande & de quelques villes qui lui étoient dévouées, s'oppoſa tant qu'il put au traité. Barneveldt ſoutenu de la France & de l'Angleterre, porta les Etats AVRIL 9.

a Hiſt. de Louis XIII. tom. 1.

1609. AVRIL 9. à y consentir. Maurice étoit tout-puissant pendant la guerre, & la paix faisoit tomber son autorité. Le crédit de l'Avocat général étoit bien plus considérable pendant la paix que pendant la guerre ; ainsi les intérêts particuliers de ces deux premieres têtes de la République balancerent long-temps les négociations, & en rendirent le succès douteux. On trouva enfin un expédient pour les contenter tous deux, ce fut de conclure la treve, & de conserver l'armée. Le Roi se chargea d'y entretenir quatre mille hommes de pied François, & deux cents chevaux, & signa ensuite avec le roi d'Angleterre un traité de garantie, où celui de la ligue défensive faite avant la tréve fut compris.

Bentivoglio dans sa relation [a] des Provinces-Unies, après avoir parlé de cette treve, propose deux questions fort curieuses. Il demande d'abord s'il y a apparence que la nouvelle République subsiste long-temps, & non-seulement il opine pour la négative, mais il annonce sa chûte prochaine, & prétend qu'elle se donnera bientôt un Chef: *Si può giudicare che non sia per conservarsi, ma che più tosto sia per mancare in*

[a] *Lib. terzo cap.* 7. & 8.

breve, e che finalmente sia per ridursi di nuovo sotto il governo d'un solo. Comptant là-dessus comme sur une chose indubitable, il demande ensuite à quel Prince les Hollandois voudront se donner. Il résout la question, en disant que ce ne sera ni aux Anglois, ni aux François, ni au comte Maurice (l'on voit que l'Historien regarde cette affaire comme prête à se conclure) mais à la maison d'Autriche, & à la branche d'Espagne. Bentivoglio avoit eu raison de dire avant que d'entrer en matiere, qu'il n'y avoit rien de plus incertain que les jugements qu'on hasarde sur l'avenir. Il pouvoit s'en tenir là, & ne pas allonger sa relation par des raisonnements politiques faits en l'air, & qui ne portent sur rien. La haine des Hollandois pour leurs anciens Maîtres, & la disposition des Princes voisins à les appuyer, lui devoit être un garant sûr que les Provinces-Unies ne retourneroient pas si-tôt sous la domination Espagnole. Il a assez vécu pour s'en convaincre par ses propres yeux.

1610. Avril 9.

De Larrey [a] se trompe en mettant cette treve au mois de Mars. Fauyn [b] & Perefixe [c] la placent à l'année précéden-

a Hist. d'Angleterre sous Jacques I. = b Hist. de Navarre. = c Vie de Henri IV.

te. L'erreur est manifeste.

1609. Novembr. 25. Naissance de Henriette-Marie de France. Elle épousa le roi d'Angleterre en 1625.

De Chasan [a] & le P. Buffier [b] mettent la naissance de cette Princesse au 16, & se trompent.

ANNÉE 1610.

1610. Janvier. 10. EDIT de Philippe III. qui ordonne aux Morisques de sortir dans trente jours de ses Etats, parce que depuis qu'ils s'étoient soulevés contre Philippe II, ils n'avoient point cessé de solliciter tantôt les Turcs, tantôt la France & l'Angleterre, de porter leurs armes en Espagne. L'Edit fut exécuté avec beaucoup de rigueur & de cruauté; car en transportant un grand nombre de ces malheureux bannis en Afrique, les Espagnols en jetterent une partie à la mer. Ceux qui n'avoient point encore passé, ayant appris le sort de leurs compagnons, prirent la route des frontieres de France. Henri IV & Louis XIII après lui, ordonnerent qu'ils fussent conduits dans les ports de la Méditerranée, pour être ensuite

a Hist. du siecle courant. = b Hist. chr. du dernier siec.

portés en Afrique, les riches payant pour les pauvres. Il en passa d'abord quarante mille venant de Castille; mais ils firent tant de dégât sur leur route, que le Parlement de Toulouse donna un arrêt le 6 d'Août, qui défendoit sous peine de la vie aux Morisques Arragonois d'entrer en Languedoc. La Reine régente les fit conduire à Agde, où ils devoient être embarqués; mais il en périt une partie en chemin de faim & de misere. L'on prétend qu'il sortit plus de neuf cents mille Morisques d'Espagne; ce qui n'a pas peu contribué à dépeupler ce Royaume.

1610. JANVIER 10.

Selon le sieur du Pin [a], cet Edit fut donné à Madrid le 9 Décembre de l'année précédente: ce fut au mois de Janvier de cette année suivant Sponde [b]; le 10 suivant Dupleix [c].

La plupart de nos Histoires disent que la France n'avoit pas voulu écouter les propositions des Morisques. Cependant elle ne les rejetta pas toujours, si l'on en croit le maréchal de Bassompierre [d]: il rapporte que l'on étoit convenu de leur faire tenir quatre navires chargés d'armes, & quatre mille hommes

a Hist. de Louis XIII, to. 1. = b Prol. ad an. 1610. = c Hist. de Louis XIII. = d Mém. to. 1.

1610. Janvier 10. commandés par le marquis de la Force, gouverneur du Bearn, à qui ils s'étoient adréssés; mais que la conspiration fut découverte, & le sécrétaire de M. de la Force pendu à Sarragoce. Il me paroît que Bassompierre se trompe du moins dans quelques circonstances; car il dit que la négociation fut éventée peu après la mort du Roi; ce qui ne peut être: Henri IV fut assassiné le 14 de Mai, & l'édit du bannissement des Morisques est du commencement de Janvier. Il est certain d'ailleurs que la Reine régente n'étoit pas d'humeur à favoriser un soulévement contre l'Espagne.

Fevrier 11. Traité de Hall. Le sieur de Boississe, que le Roi avoit envoyé à l'assemblée qui s'y tenoit, promit de la part de Sa Majesté un secours de dix mille hommes au marquis de Brandebourg & au duc de Neubourg, en cas que l'archiduc Léopold ne voulût pas évacuer Julliers, & que la Maison d'Autriche voulût s'approprier la succession de Cleves.

Avril 25. Traité de Brusol signé par le duc de Savoye & M. de Bullion, au nom du Roi très-chrétien, qui s'engage à fournir quatorze mille hommes de pied, & quatorze cents chevaux au Duc pour la conquête du Milanez. Sa Majesté avoit

demandé que la Savoye lui fut cédée pour dédommagement des frais qu'elle feroit pour foutenir cette guerre, dont le Duc tireroit le principal avantage ; l'on convint feulement que la citadelle de Montmelian feroit rafée, & que les ambaffadeurs du Duc fe trouveroient le 25 de Juin à Paris, pour y figner le contrat de mariage de Madame avec le prince de Piémont. On verra ailleurs [a] les fuites de ce traité par rapport au duc de Savoye. 1610. AVRIL 25.

L'Auteur du journal de Verdun [b] dit que ce traité fut figné à Bruxelles.

La Reine eft facrée à faint Denis. MAI 13.

Le Roi vouloit la déclarer régente du Royaume pendant le temps de l'expédition qu'il méditoit, & ne lui laiffoit qu'une autorité très-médiocre, afin qu'elle n'en pût pas abufer. Elle voulut être couronnée, pour donner plus de poids & d'éclat à fa régence. Henri y avoit toute la répugnance poffible. Cette cérémonie demandoit du temps & de l'argent, dont il auroit fouhaité faire un autre ufage. Cependant il ne voulut pas lui faire le déplaifir de la lui refufer. Il femble qu'il prévoyoit les funeftes fuites de

a Sous le 19 de Novembre de l'année fuivante. = b Le clef du cabinet des Princes, Février 1706.

sa complaisance. Mrs. de Sully [a] & de
1610. Bassompierre [b] marquent qu'il étoit si
MAI persuadé que la fin de sa vie étoit pro-
13. che, qu'il en parloit incessamment, & avec un serrement de cœur qui affligeoit ceux qui l'entendoient : *Ce sacre me présage quelque malheur*, dit-il, *ils me tueront, je ne sortirai jamais de cette Ville, mes ennemis n'ont autre remede qu'en ma mort.*

Mézeray [c], le P. l'Enfant [d], de Chasan [e], & le P. Buffier [f], marquent le sacre de la Reine au 12, c'est une méprise.

Le Roi étant sorti du Louvre en car-
14. rosse sur les quatre heures du soir pour aller à l'Arcenal, & voir en passant les préparatifs qui se faisoient pour l'entrée de la Reine, est frappé de deux coups de coûteau, & expire sur le champ; un des coups lui avoit percé un des lobes du poulmon & la veine pulmonaire. Le malheureux Ravaillac, qui avoit fait le coup dans le temps qu'un embarras causé par des charrettes, avoit obligé le carrosse de s'arrêter dans la rue de la Féronnerie, & les valets de pied à s'écarter, ne pensa pas même à se sauver. Le coûteau

a Oeconom. Royales. = b Mém. to. 1. = c Abrégé chr. to. 5. = d Hist. de tous les siecles, &c. e Hist. du siecle courant. = f Hist. du dernier siecle.

qu'il tenoit encore à la main, servit à le faire reconnoître. 1610.

Henri IV, surnommé le Grand, étoit dans la cinquante-huitieme année de son âge. La consternation que causa sa mort fut égale à l'amour que lui portoient ses sujets; & jamais sujets n'aimerent plus leur Prince. Je parle du plus grand nombre; car, à la honte de son siecle, quoiqu'il possédât dans un haut dégré toutes les qualités qui font les bons Princes, aussi-bien que celles qui font les grands Rois, il n'y a point eu de tyran contre qui l'on ait plus souvent conspiré. Il avoit eu toute sa vie un grand foible pour les femmes; & c'est le seul vice de conséquence qu'on puisse lui reprocher. Il paroit par les mémoires de Bassompierre qu'il le porta jusqu'à la mort, & par un autre historien [a], qu'il étoit alors véritablement touché du desir de son salut, & qu'il faisoit de grands efforts pour vaincre la malheureuse passion qui y mettoit les plus grands obstacles. Je crois que ce n'est pas trop présumer des miséricordes du Seigneur, que de dire; qu'il n'avoit voulu que ce Prince fût si vivement frappé de la pensée de la mort, qu'il envisageoit comme

MAI. 14.

a Le Pere d'Orléans J. vie du P. Coton, l. 2.

1610. Mai 14.

prochaine, dans un temps où il ne paroissoit pas qu'il eût aucun sujet raisonnable d'appréhender, que pour le disposer au jugement terrible qu'il étoit sur le point de subir. Il est certain qu'il y songeoit efficacement, & même dans des occasions où les plus gens de bien s'occupent naturellement de pensées moins chrétiennes. Après avoir considéré le grand monde qui remplissoit l'Eglise de saint Denis au sacre de la Reine, il tira le P. Coton à quartier : *Vous ne sçavez* [a] *pas*, lui dit-il, *à quoi je pensois toute à l'heure en voyant cette grande assemblée ? Je pensois au jugement dernier, & au compte que nous y devons rendre à Dieu.*

Dès que le Roi fut mort, le duc d'Epernon alla au Parlement, qui venoit de s'assembler aux grands Augustins : & adressant brusquement la parole aux Magistrats, il dit [b] que son épée étoit encore dans le fourreau, mais qu'il la faudroit tirer contre les ennemis de la couronne, si l'on ne donnoit ordre incessamment à la sûreté de l'Etat, en déclarant la Reine régente. Il sortit, en disant que *ce qu'il proposait étoit le mieux qu'on pouvoit faire, & qu'il falloit absolument & promptement s'y résoudre.* Les troupes qu'il

[a] *Ibid. sup.* = [b] Vie du duc d'Epernon.

avoit disposées sur toutes les avenues, contribuerent peut-être autant & plus que sa harangue à hâter les délibérations, & à terminer cette affaire, sans attendre le consentement du prince Condé [a] & du comte de Soissons [b], qui étoient absens. Le premier s'étoit retiré en Flandres, & de-là à Milan, après avoir enlevé la Princesse sa femme [c], pour prévenir les suites de l'inclination que Henri faisoit paroître pour elle. C'est la premiere fois que le Parlement ait déféré la régence du Royaume, & il s'est maintenu depuis dans cette possession. Le lendemain il donna un second arrêt conforme au premier, le Roi Louis XIII tenant son lit de Justice aux grands Augustins, où le Chancelier de Sillery prit l'avis des présidents à Mortier, avant que de prendre celui, non-seulement des Ducs & Pairs, mais encore du prince de Conty [d] & du duc d'Enguien [e], qui étoient présents. Les jours suivants furent employés à former le Conseil, qui fut d'abord assez confus, par le grand nombre de personnes à qui la nécessité des

1610. MAI 14.

a Henri de Bourbon, prince de Condé. = b Charles de Bourbon comte de Soissons. = c Henriette-Charlotte de Montmorency. = d François de Bourbon, prince de Conty. = e Louis de Bourbon, comte de Soissons après la mort de son frere.

1610. Mai 14.

temps ne permettoit pas d'en refuser l'entrée, & à licentier la plus grande partie de l'armée, tous les grands desseins du feu Roi s'étant évanouis avec lui.

Henri IV avoit quarante mille hommes sur pied quand il fut assassiné. L'on disoit hautement qu'ils étoient destinés pour empêcher l'Empereur d'usurper la succession de Julliers : mais quantité d'Ecrivains ont prétendu que ce n'étoit qu'un prétexte, & que le Roi vouloit se servir de cette occasion, pour faire éclorre le dessein qu'il s'étoit mis dans la tête, le plus singulier, le plus grand, & sur-tout le plus avantageux à l'Europe qu'on eût conçu jusqu'alors : c'étoit, selon Perefixe [a], de la partager en quinze Etats à peu près de même étendue & de même force, sçavoir, la Papauté, l'empire d'Allemagne, la France, l'Espagne, la Grande Bretagne, la Hongrie, la Bohême, la Pologne, le Danemarck, la Suede, la Savoye ou royaume de Lombardie, la seigneurie de Venise, la république Italique, les Pays-Bas, & les Suisses. La république Italique auroit été composée des petits états d'Italie ; on agrandissoit le domaine du Pa-

a Vie de Henri IV.

pe, en y joignant le royaume de Naples; la seigneurie de Venise, en lui donnant la Sicile; la Hongrie, en y ajoûtant la Transylvanie, la Valachie & la Moldavie; la Savoye, en y réunissant le Milanez: les Pays-Bas, en y incorporant la succession de Julliers, & quelques autres petites Seigneuries voisines; les Suisses enfin, en les mettant en possession de la Franche-Comté, de l'Alsace, du Tirol, & du Trentin. Il paroissoit assez naturel que beaucoup de Princes concourussent à l'exécution d'un dessein qui leur étoit si favorable. Aussi avance-t-on que la plupart des puissances étoient entrées dans cette ligue, qui affermissoit pour jamais le repos de l'Europe: car tous ces Etats n'eussent plus fait qu'un Corps appellé la République chrétienne, qui auroit eu son Sénat composé de quatre députés de chaque Etat, pour juger les querelles qui auroient pû naître, & en prévenir les suites.

1610. Mai 14.

Voilà le plus beau plan du monde. Je ne sai s'il est permis de douter qu'il ait jamais été formé; je proposerai cependant mes doutes, & je ferai voir ensuite que Henri IV ne pensoit nullement à

1610. Mai 14.

l'exécuter, quand la mort l'enleva à ses peuples.

Premiérement, sans examiner si le dessein de cette République chrétienne étoit praticable en lui-même, s'il étoit naturel de croire que tant de nations différentes d'humeur & d'intérêt voulussent y concourir, ou qu'elles demeurassent fermes dans l'alliance, si elles pouvoient se flatter de triompher aisément de ceux qu'on entreprendroit de dépouiller, & qui ne manqueroient pas de joindre leurs forces pour leur défense commune; je me contente de remarquer que le projet est tiré d'après les mémoires de Sully [a], & que c'est la source d'où les Historiens ont tiré le fond de tout ce qu'ils ont écrit sur cette matiere. Or il ne me paroît pas qu'on puisse beaucoup compter sur cet endroit des *œconomies royales & politiques*, où les yeux seuls découvrent des contradictions manifestes. Ceux qui ont compilé les mémoires en question, déclarent d'abord qu'ils n'avoient pû rien apprendre de certain de ce projet par M. de Sully lui-même, qui s'étoit toujours contenté de répondre, lorsqu'ils l'avoient

[a] Oeconomies royales & politiques.

mis sur cet article, que *ç'étoient lettres closes & non patentes*, mais qu'ils avoient cru *en reconnoître quelque partie en général seulement par divers assemblages de quelques papiers jettés comme inutiles, non signés, déchirés à demi, & où il se trouvoit fort peu de suite & de liaison.* Cet aveu est positif. Cependant quelques pages après ils disent que le duc de Sully, alors marquis de Rosny, jugea le temps de sa troisieme audience tout propre à développer au roi d'Angleterre le grand dessein de Henri IV; & bien loin de l'ignorer, ils rapportent une lettre fort longue que l'Ambassadeur écrivit le lendemain [a] au Roi très-chrétien, où il en fait un détail, non pas tel à la vérité que le donne Perefixe, mais assez circonstantié.

1610. Mai 14.

Puisque les Sécrétaires de M. de Sully avoient cette lettre en main, comment ont-ils avancé qu'ils ne parlent du projet de la République chrétienne, qu'en devinant & par conjecture, n'en ayant pû tirer aucun éclaircissement certain, ni par les papiers, ni par les discours de leur maître? C'est ce qui ne me paroît pas aisé à concevoir. D'ailleurs si M. de Sully ne leur a pas communiqué

a Elle est dattée du 10 de Juillet.

1610. Mai 14.

ſa lettre, où l'ont-ils priſe ? & pourquoi ne marquent-ils pas où ils ont vu l'original dont ils donnent la copie ? Les compilateurs ajoutent que tous ceux dont le Roi ſe ſervoit pour traiter cette importante affaire auprès des Puiſſances étrangeres, rendoient compte de leurs négociations à lui immédiatement, & non pas à ſes miniſtres; afin que moins de gens en ayant connoiſſance, le ſecret fût mieux gardé. La précaution étoit ſage ſans doute : mais comment de tant d'Ambaſſadeurs & d'Envoyés qui ont manié la même affaire dans toutes les Cours de l'Europe, ne s'en eſt-il pas trouvé un ſeul qui ait laiſſé à la poſtérité des veſtiges de la plus importante commiſſion qui lui eût jamais été confiée ? Comment les Princes étrangers ou leurs Miniſtres, avec qui il a fallu traiter, ont-ils gardé un ſi profond ſilence, que le nom des négociateurs ſoit enſeveli dans l'oubli, auſſi-bien que leurs négociations; que ce myſtere communiqué à toute l'Europe, n'ait été révélé que par les Auteurs des œconomies royales ? Le Pape [a], la république de Veniſe, le duc de Savoye, les Suiſſes, le Palatin, les électeurs de Cologne, de Mayence

[a] Voyez Perefixe, vie de Henri IV.

& de Baviere ſont du ſecret; on a ſondé les inclinations des plus grands ſeigneurs de Boheme & de Hongrie; l'on s'eſt aſſuré des Magiſtrats des Villes impériales; en un mot toute la terre eſt inſtruite du projet, & toute la terre eſt muette; cela eſt-il croyable? Enfin nos Hiſtoriens publient que rien ne contribua plus à faire valoir le deſſein de la nouvelle République, que le déſintéreſſement de Henri, qui content de la gloire d'avoir formé le plan de l'ouvrage, vouloit ſe livrer tout entier à l'exécution, ſans ſe réſerver la moindre partie de ſes conquêtes. C'eſt un fait qui demanderoit d'autres garants qu'un Hiſtorien. Quoique Henri eût toujours beaucoup gagné en affoibliſſant ſi conſidérablement la maiſon d'Autriche, l'unique qui lui fût formidable, il paroît qu'il n'étoit pas trop d'humeur à ſe contenter de la voir dépouiller, ſans profiter de l'occaſion de ſe revêtir de ſes dépouilles; témoin le traité de Bruſol, dont nous avons parlé [a]. Voilà une partie des raiſons qui me font douter que le projet de la République à quinze Etats ſoit bien réel.

1610. MAI 14.

Secondement; mais quand Henri IV,

[a] Sous le 25 d'Avril.

1610. Mai 14.

l'auroit formé sérieusement, il me semble qu'on ne pourroit pas dire, comme font Perefixe & beaucoup d'autres Historiens, qu'il jugea la circonstance de la succession de Julliers propre à l'exécuter, & qu'il étoit sur le point de mettre la main à l'œuvre, quand Dieu permit qu'il nous fût enlevé. En voici la preuve, qui me paroît convaincante. Il venoit de traiter [a] avec l'assemblée de Hall, & de promettre aux héritiers du duc de Julliers un secours de dix mille hommes pour les aider à se mettre en possession de ses Etats: il n'avoit donc pas dessein de les réunir aux Pays-Bas, comme le dit Perefixe, & dès-là voilà son systême renversé, ou il faut accuser Henri de la plus mauvaise foi & de la plus insigne supercherie. De plus il ne comptoit pas exécuter seul son projet. La Sicile, Naples, le Tirol, le Trentin, l'Alsace, la Transylvanie, la Boheme, la Moldavie, & la Valachie, à enlever aux Maîtres qui en étoient en possession, n'étoit pas l'ouvrage d'un roi de France. Il étoit même persuadé qu'il y auroit de la témérité à l'entreprendre, si toutes les Puissances interéssées ne concouroient à le faire réussir. Nos Hi-

[a] Voyez le 11 de Février.

storiens en tombent d'accord. Je demande présentement sur qui il pouvoit compter? Je le vois ligué avec le duc de Savoye, qui devoit attaquer le duché de Milan & se l'approprier : mais c'est tout ce que porte le traité de Brusol. Il n'y est fait nulle mention du titre de roi de Lombardie, qu'il auroit dû prendre, selon le projet. On n'y parle ni du royaume de Naples, ni de celui de Sicile, ni des petits Etats d'Italie, à qui il falloit faire changer de maître, suivant le plan de la nouvelle République, & dont il étoit naturel qu'il promît de faciliter la conquête, quand il auroit achevé celle du Milanez. Les Hollandois avoient à la vérité secoué le joug de la maison d'Autriche; mais ils se trouvoient trop heureux que l'Espagne les eût reconnus pour Etats libres & indépendants, pour rompre la treve qu'ils venoient de conclure, & donner atteinte à un traité après lequel ils avoient soupiré si long-temps. L'humeur pacifique du roi d'Angleterre étoit trop connue pour penser seulement à lui proposer une guerre dans laquelle il n'y avoit que du risque, ou tout au plus de la gloire à acquérir. On ne pouvoit pas faire plus de fonds sur les Rois du Nord; on voit par les

1610.

MAI 14.

1610. Mai 14.

œconomies royales mêmes que M. de Sully s'étant ouvert ſur ſon projet à leurs Miniſtres en 1603, il s'apperçut bientôt qu'il en falloit attendre fort peu de choſe. Henri n'avoit donc de reſſource que du côté de l'Allemagne. Mais l'Allemagne entiere réunie avec la France n'auroit pas été aſſez puiſſante pour faire réuſſir le projet. Que ſera-ce ſi des Princes de l'Empire les uns n'avoient nulle inclination à l'appuyer, les autres avoient un intérêt perſonnel à le faire échouer ? Telle étoit cependant la ſituation de ces Souverains Allemands, ſans en excepter un ſeul. On ne pouvoit penſer à réunir la ſucceſſion de Cleves & de Julliers avec les Pays-Bas, ſans ſe déclarer ennemi de Brandebourg, de Neubourg, du Palatin, & généralement de tous les Proteſtants, ni attaquer la maiſon d'Autriche, ſans s'attirer ſur les bras tous les Catholiques. Ceux-ci ſe tenoient alors fortement attachés à l'Empereur, & leur union étoit d'autant plus étroite, qu'ils appréhendoient également que la ligue concluе par les Proteſtants ſous le nom de *Correſpondance*, n'aboutît enfin à une guerre ouverte contre la Religion. Ils s'étoient aſſemblés de leur côté, comme les autres avoient

avoient fait à Hall ; le duc de Baviere avoit été déclaré chef de la Ligue catholique, & l'Espagne y étoit entrée. Le Roi n'avoit donc rien à esperer du côté de l'Allemagne pour l'exécution de son projet, lequel par une suite nécessaire se trouvoit impraticable dans les conjonctures. Il ne pensoit donc point à la République chrétienne quand il mourut, & peut-être n'y pensa-t-il jamais tant qu'il vécut. Je remarque que rien n'a plus contribué à la faire regarder comme quelque chose de réel, que les grandes forces que la France avoit alors sur pied. Le Roi, disent nos Historiens, n'avoit pas besoin de quarante à cinquante mille hommes pour faire rendre justice aux prétendants à la succession de Julliers. Voilà leur raisonnement : & il est manifeste qu'ils ne le font que parce qu'ils ont ignoré le traité de Brusol, dont en effet ils ne parlent point ; & le dessein formé que le Roi avoit de se venger de l'Espagne, dont il avoit tant de sujets de se plaindre, en profitant des circonstances qui ne pouvoient être plus favorables, l'Empereur se trouvant trop intrigué chez lui pour pouvoir secourir cette Monarchie. Pour peu qu'on fasse d'attention aux engagements qu'il avoit

1610. Mai 14.

1610. Mai 14. pris, on trouvera que ses forces, qu'on fait si grandes, suffisoient à peine pour les remplir. Par le traité de Hall il devoit fournir dix mille hommes aux princes Allemands; par celui de Brusol il en fournissoit près de seize mille au duc de Savoye. Avoit-il trop de vingt mille hommes qui lui restoient pour se défendre, ou pour attaquer du côté des Pyrénées?

Le Pere d'Orléans [a] & le ministre Benoît [b] mettent mal à propos la mort de Henri IV au 10 de Mai. Mézeray se méprend aussi lorsqu'il dit que la Reine devoit faire son entrée à Paris le 15; la cérémonie étoit fixée au 16. Le maréchal d'Estrées [c] se trompe encore, quand il assure que la régence ne fut déférée à cette Princesse que deux jours après la mort du Roi.

17. La Reine régente défend à toutes sortes de personnes de prendre les armes, de lever des gens de guerre, de se saisir des places, ou de s'y fortifier. Cette déclaration fut enregistrée le 7 de Juin au Parlement, qui quatre jours auparavant en avoit vérifié une autre donnée le 22

a Vie du P. Coton, l. 2. = b Hist. de l'Edit de Nantes, tom. 1. l. 9. = c Mémoires de la régence de Marie de Médicis.

de ce mois, pour confirmer l'Edit de Nantes dans tous ses articles, aussi-bien que tous les réglements faits pour son exécution. Ces déclarations étoient nécessaires pour prévenir les mouvements des personnes mal intentionnées, & surtout des Calvinistes, qui ne cherchoient que des prétextes, & l'occasion de brouiller.

1610. MAI 27.

Arrêt du Parlement de Paris, qui condamne François Ravaillac à être tiré à quatre chevaux, après avoir eu la main droite coupée, les cuisses, les mammelles, les bras tenaillés & arrosés d'huile bouillante, de poix raisine, de plomb, de cire & de soufre fondus ensemble. Par le même Arrêt son pere & sa mere furent bannis, la maison où il étoit né à Angoulême fut rasée, sa famille obligée à changer de nom.

Il est certain, & tout ce que nous avons d'Ecrivains sensés qui ne donnent pas les bruits que la calomnie fait courir, ou les chimeres de leur imagination pour des vérités historiques, conviennent que le malheureux Ravaillac n'avoit confié à personne son exécrable dessein, qu'il n'avoit formé, comme il le déclara dans son interrogatoire, que parce qu'il avoit entendu dire que le

1610. Mai 27.

Roi vouloit faire la guerre au Pape. C'eſt ſur quoi il ne varia jamais : il parla à la queſtion comme il avoit fait ſur la ſélette ; & les plus violentes douleurs ne le firent point changer de langage : il s'avoua coupable, mais il proteſta toujours qu'il n'avoit ni confident ni complice. C'eſt ce qu'il répéta ſur l'échaffaut, où il pria MM. Fileſac & Gamache, qui l'aſſiſtoient, de déclarer tout haut qu'il vouloit que l'abſolution qu'il alloit recevoir devînt la matiere de ſa damnation éternelle, s'il parloit contre la vérité. Après cela que peut-on penſer de ceux qui ont écrit que l'on ne jugea pas à propos de rendre ſon interrogatoire public, parce qu'il y avoit de bonnes raiſons pour en uſer de la ſorte ? Que peut-on penſer du ſieur de Larrey [a] en particulier, qui donne à entendre que ce furent les plus grands Seigneurs de la Cour qui armerent les mains du furieux Ravaillac, de concert avec la Reine, qui étoit entrée dans l'horrible complot formé pour ôter la vie au Roi ſon époux. Une accuſation ſi atroce auroit dû être appuyée ſur de ſolides preuves, & elle n'a point d'autre fondement que des bruits vains & des conjectures frivoles.

[a] Hiſt. d'Angl. Vie de Jacques I.

Un Historien tout récent [a] avance que Ravaillac ayant jetté les yeux sur le P. Coton, que la Reine avoit chargé de le voir, pour le sonder sur ses complices, jetta un profond soupir, & lui dit qu'on vouloit le forcer à envelopper dans son crime les Jésuites & quelques Seigneurs qui en étoient fort innocents, n'ayant osé s'en ouvrir à personne, pas même à un Prêtre, dans la crainte d'être aussi-tôt déféré & livré à la Justice. Le P. d'Orléans ne dit pas un mot de ce fait dans la vie du P. Coton, où il étoit naturel d'en parler. Mais on voit dans l'interrogatoire du coupable, qu'il n'avoit communiqué son secret à aucun de ses Confesseurs, persuadé qu'il ne pouvoit le révéler sans s'exposer à une mort certaine. Je ne dirai point qu'assez de Protestants ont cru depuis [b] qu'il étoit Jésuite, & débité que tout l'Ordre avoit été chassé de France pour cet assassinat. L'ignorance est évidente. Il est vrai que dès ce temps-là on prétendit mettre ce crime sur le compte de la Société; mais l'accusation fit peu d'impression, apparemment parce qu'on ne crut pas les Jésuites assez insensés pour enfoncer le

1610.

MAI 27.

a Hist. Societatis Jesu, part. V. l. XIII. = *b* Voyez Bayle Lettres choisies tom. 3. let. 230.

1610. Mai 27.

couteau dans le sein d'un Prince qui les combloit de biens. On ne laissa pas d'écrire de part & d'autre, comme on le peut voir par ces paroles d'un grand critique. *J'ai eu la curiosité de lire ce qu'ils* (les Jésuites) *ont répondu aux accusations de leurs ennemis, ce qu'on leur a repliqué, ce qu'ils ont repliqué eux-mêmes, & il m'a paru qu'en plusieurs choses leurs accusateurs demeuroient en reste. Cela m'a fait croire qu'on leur impute beaucoup de choses dont on n'a aucunes preuves, mais que l'on croit facilement à l'instigation des préjugés.* Voilà ce qu'écrivoit de [a] Rotterdam le 10 d'Août 1705, un homme qui fait profession de ne craindre ni ne ménager la Société, & qui le prouve invinciblement en renvoyant à son dictionnaire & à sa réponse à l'histoire du Calvinisme, publiée par Maimbourg. L'accusation que Jacqueline le Voyer, femme d'Isaac de Varenne, sieur d'Escouman, intenta en 1611 contre le duc d'Epernon, & la marquise de Verneuil, dont elle avoit été domestique, n'étoit pas mieux fondée. Elle prétendit qu'ils avoient tous deux suborné Ravaillac : elle impliqua d'autres personnes dans cette accusation,

a Ibid. sup.

sur-tout une mademoiselle du Tillet, qu'elle soutint avoir sollicité ce malheureux en sa présence d'assassiner le Roi : mais cette femme à qui ses crimes & sa pauvreté connue ôtoient d'ailleurs toute créance, dépeignit si mal l'assassin, qu'il parut qu'elle ne l'avoit jamais vu. Elle avança même quantité de choses dont la fausseté étoit palpable. Cependant le Parlement par arrêt du 30 Juillet ne la condamna qu'à être enfermée entre quatre murailles, peut-être pour ménager ceux qui l'avoient fait parler. Il paroît que si la marquise de Verneuil avoit été coupable, la Reine n'auroit pas perdu l'occasion de se venger de tous les chagrins que lui avoit donné cette insolente maîtresse du feu Roi.

1610. Mai 27.

Les Polonois battent près de Clusin vingt-six mille Moscovites, qui marchoient au secours de Zaroba, que Sulcofsei assiégeoit avec un détachement de l'armée de Sigismond. Ce Prince avoit pris les armes pour venger la mort de Démétrius tué en 1606, & des Polonois massacrés avec lui, & étoit alors occupé au siege de Smolensko. Celui de Zaroba fut bientôt terminé. Le Czar qui avoit perdu le courage avec la bataille, alla prendre l'habit de moine dans le

Juillet 18.

monastere de Zudnova, & laissa par sa
1610. retraite le Trône vacant. Musciflas gou-
JUILLET 18. verneur de Moscou s'étant déclaré pour Ladislas, fils de Sigismond, réunit les différentes factions, & fit proclamer ce Prince Empereur. Choutsqui fut conduit en Pologne, d'où il eut défense de sortir; mais ce ne fut qu'après la réduction de Smolensko, dont nous parlerons l'année suivante.

AOUST 29. Ligue défensive signée à Londres entre la France & l'Angleterre. Le Roi jura l'observation de ce Traité le 2 de Janvier 1620.

SEPTEMB. 1. Julliers rendu au marquis de Brandebourg & au duc de Neubourg, après un mois de tranchée ouverte. Le vieux maréchal de la Châtre avoit mené douze mille hommes au service de ces Princes, en conséquence du Traité que le feu Roi avoit signé avec eux. La prise de Julliers les rendit maîtres de tout le Duché; mais les autres prétendants à la succession n'abandonnerent pas pour cela leurs droits. Le duc de Saxe, sur-tout, à qui l'Empereur en avoit donné l'investiture, paroissoit disposé à employer toutes ses forces pour les faire valoir. Mathias crut pouvoir terminer tous les différends dans une assemblée. Ses Commis-

faires se rendirent à Cologne; & comme ils rejetterent le tempérament que Boissise ambassadeur de France proposoit, on rejetta pareillement la proposition qu'ils firent, de mettre en sequestre les états de Cleves & de Julliers, ou d'en investir l'électeur de Saxe, conjointement avec Brandebourg & Neubourg. Ainsi l'assemblée se sépara sans qu'on y eût fait autre chose que des protestations respectives. 1610. SEPTEMB. 1.

De Larrey [a] se trompe, quand il dit que Julliers fut pris le 29 d'Août: la place ne capitula que le premier de Septembre.

Frideric IV comte Palatin du Rhin & électeur de l'Empire, meurt à Heidelberg. Frideric V son fils lui succéda.

Je n'ai point vu d'Historien qui marque le jour précis de la mort de cet Electeur.

Louis XIII est sacré à Reims. Le cardinal de Joyeuse fit la cérémonie, parce que l'archevêché de Reims étoit possédé par un prince de la Maison de Lorraine, qui n'étoit pas dans les Ordres sacrés. OCTOBRE 17.

Le Roi fut sacré le 17 & non pas le 10 comme le marque Bassompierre [b], ni

[a] Hist. d'Angleterre sous Jacques I. = [b] Mém. to. 1.

le 18 comme le dit de Prade [a].

1610. NOVEMB. 19. Le prince Philbert au nom du duc de Savoie son pere, demande pardon au roi d'Espagne des sujets de mécontentements que ce Prince lui avoit donnés.

Le traité de Brusol dont nous avons parlé, [b] n'avoit pas été si secret, que l'Espagne n'en eût eu connoissance; & dès que Henri IV fut mort, elle pensa à en faire repentir Charles-Emmanuel. Elle demanda d'abord qu'il désarmât, & ce Prince le refusa avec beaucoup de hauteur : il se flattoit que la Cour de France & les Princes d'Italie ne le laisseroient pas accabler; mais il s'apperçut bien-tôt que ceux-ci appréhendoient trop l'Espagne pour se déclarer : & Marie de Médicis, loin de rompre avec cette Couronne en sa considération, fut la premiere à lui conseiller d'envoyer le prince Philbert à Madrid pour appaiser le Roi catholique son beau frere. C'étoit la premiere démarche que les Espagnols exigeoient comme par préliminaire. Elle mortifioit extrêmement l'orgueil de Charles-Emmanuel : il la fallut faire cependant, pour arrêter la marche des troupes du Milanez, qui se préparoient à entrer en Piémont. Quelque dure qu'el-

a Hist. de Louis XIII. = b Sous le 25 d'Avril.

le parût, ce n'étoit que le prélude d'une humiliation infiniment plus grande, qui pensa mettre le Duc au désespoir. Le prince Philbert fut d'abord assez bien reçu à Madrid, quoiqu'on ne lui eût pas donné la moindre marque de distinction sur sa route. Il avoit préparé une harangue pour la seconde audience, dans laquelle il devoit faire les excuses du Duc; il l'apprit par cœur, & la récita. Le duc de Lerme & les grands d'Espagne en auroient peut-être été satisfaits, comme le Roi paroissoit l'être, si le jeune Prince se fût mis à genoux. Cette posture suppliante auroit donné plus d'éclat à la réparation, & ils la jugeoient presque nécessaire: cependant ils ne voulurent pas l'exiger absolument; ils se contenterent de demander que la satisfaction fût faite par écrit, & ils en dresserent une formule, la plus ignominieuse qu'on puisse s'imaginer. Le Prince n'ayant pas jugé à propos de la réciter qu'il n'eût reçu les ordres de Turin, on le traita avec beaucoup de dureté. Le duc de Savoie ne put lire la formule sans entrer dans une espece de fureur. Il protesta qu'il périroit plutôt que de consentir à une pareille bassesse. Dès que les premiers accès de sa colere fu-

1610.

NOVEMBR. 19.

1610. Novemb. 19.

rent passés, le Nonce du Pape lui représenta la nécessité qu'il y avoit de ployer, s'il ne vouloit voir ses Etats devenir le théâtre de la guerre, & peut-être la proie de l'Espagnol. Ce Ministre retourna si souvent à la charge, que Charles-Emmanuel, qui crut ne pouvoir compter sur ses propres forces, ni faire fonds sur celles de ses voisins, consentit à boire le calice le plus amer qui fût jamais pour un Prince souverain.

Philbert son fils ayant reçu ses ordres, se rendit à l'audience : *Sire*, dit-il, en s'adressant à Philippe, *le Duc mon Seigneur & Pere, arrêté lui-même par son âge & ses affaires, m'envoye supplier Vôtre Majesté à genoux d'aggréer la satisfaction que je lui fais ici. Je n'ai point de termes assez forts pour lui marquer la sensible douleur que la perte de ses bonnes graces cause au Duc mon pere. Je me jette encore une fois aux pieds de Vôtre Majesté, résolu de ne me relever pas, quand je devrois y mourir, qu'elle ne m'ait accordé la grace que je lui demande. C'est de prendre le Duc mon pere, & toute notre Maison sous sa protection royale ; vous nous donnerez, Sire, en cette occasion une marque de votre facilité à pardonner les plus grandes fautes, & de la*

bonté que vous avez toujours eue pour une Maison qui vous est dévouée, & qui vous honore comme son seigneur & son pere. C'est la protestation qu'en fait à vos genoux un Prince de votre sang, & je la signerai du mien, s'il est nécessaire. Le Duc mon pere compte absolument sur les bontés de votre Majesté, & nous nous abandonnons à elle sans réserve. Si elle daigne m'accorder la grace que je lui demande humblement, ce sera un nouveau lien qui nous attachera éternellement à ses intérêts. Quand le Prince eut fini son compliment, Philippe lui fit le sien, en l'assurant qu'à la priere du Pape & du Roi Très-chrétien, & en considération de ce qu'il venoit de lui dire, ses troupes n'agiroient point contre le Duc, qui recevroit des marques de sa bienveillance royale autant qu'il la mériteroit par sa bonne conduite.

1610. Novemb. 19.

Philippe dut être fort content d'être sorti avec tant d'honneur d'une affaire dont il ne seroit pas venu si aisément à bout, s'il avoit fallu en venir aux armes ; & l'on a peine à comprendre comment la France travailla avec tant de chaleur à la faire réussir aux dépens d'un Prince qui n'étoit coupable aux yeux de l'Espagne, que pour avoir pris avec Hen-

ri IV des engagements contr'elle. Il est
1610. encore plus incompréhensible comment
NOVEMB. Charles-Emmanuel, naturellement si
19. fier, put faire une démarche si contraire à sa souveraineté indépendante, & si propre à l'avilir. Il est vrai qu'on lui faisoit entendre qu'en cas de guerre la France ne le serviroit que par ses offices & ses prieres auprès du Roi catholique : mais il ne devoit pas croire que cette Couronne l'abandonnât jamais jusqu'au point de souffrir que Philippe lui enlevât la moindre partie de ses Etats. Il le connut dans la suite, & il ne fut pas si timide : mais il est des occasions où la fierté se manque, pour ainsi dire, à elle-même, & où les plus orgueilleux sont les plus foibles & les plus rampants.

21. Les Espagnols mettent garnison dans la ville & le château de Larrache. Cette place leur fut livrée par Muley Xequi roi de Fez, qui avoit imploré le secours de Philippe III, contre son cadet Muley Sidan, qui l'avoit chassé de ses Etats.

1611.
FEVRIER
15.

ANNÉE 1611.

LEOPOLD d'Autriche surprend la petite Prague, & la saccage. Après la prise de Julliers, dont son armée n'avoit pas été en état de tenter le secours, il s'étoit avancé vers l'Autriche, & étendu le long du Danube vers Lintz. Au mois de Janvier Romeo général de ses troupes s'étoit avancé vers les frontieres de Boheme, où il avoit surpris Budevis. Léopold avoit ensuite pris la route de la capitale, où il avoit des intelligences secrettes avec quelques-uns des principaux de la Ville, & même des Conseillers de l'Empereur, qui auroient bien voulu ne point voir Mathias roi de Boheme. Cependant il ne put forcer Prague la vieille, qui est séparée de l'autre par un pont sur la Molde, où résidoit l'empereur Rodolphe son cousin; mais les Hussites y commirent mille désordres, sous prétexte de la défendre contre les Léopoldiens. Ils renverserent des Monasteres entiers, après en avoir pillé les Eglises, & brûlé ou massacré les Religieux. Mathias roi de Hongrie accourut en diligence au secours de la Bohe-

1611. Fevrier 15. me à la tête de dix-huit mille hommes; & Léopold, qui n'en avoit que treize mille, & que les Proteſtants haïſſoient preſqu'autant que l'archiduc de Gratz, fut trop heureux qu'on voulût bien lui donner quelqu'argent pour payer ſes troupes, avec leſquelles il regagna ſon évêché de Paſſau. Le roi de Hongrie ſe ſervit de la conjoncture pour achever de dépouiller le bon Rodolphe, lequel, par un acte ſigné de ſa main le 22 de Mai, lui céda abſolument la Boheme, dont il ſe fit proclamer Roi le jour ſuivant.

Son Hiſtoirien [a] met la ſurpriſe de Prague au 5 de Février, & ſe trompe.

Avril 4. Le roi de Dannemarck déclare la guerre à la Suede, parce que Charles IX prétendoit avoir la moitié de la Nortwege, qu'il autoriſoit ſes ſujets à pêcher dans toute l'étendue de la mer Baltique, & qu'il avoit pris à ſon ſacre des titres que Chriſtien ſoutenoit n'appartenir qu'à lui, entr'autres celui de roi des Lapons. Il y a apparence que Chriſtien vouloit profiter de la diviſion qui étoit aſſez grande en Suede, & de l'éloignement d'une partie des forces de Charles, qui s'étoit déclaré pour Chout-

[a] Hiſt. chr. du dernier ſiecle.

ſqui contre les Polonois.

Colmar pris d'aſſaut par les Danois, qui mettent tout à feu & à ſang. Cette malheureuſe Ville avoit ſoutenu vingt-cinq jours de ſiege. Le château ſe défendit juſqu'au premier d'Août, qu'il capitula. Pendant que les Danois étoient occupés devant cette place, Charles ſurprit Chriſtianople, dont la garniſon fut paſſée au fil de l'épée. Il tenta enſuite inutilement de forcer les Danois dans leurs retranchements, il fut toujours repouſſé avec perte. Battu à la tête de ſes troupes, il voulut éprouver ſi un combat ſingulier à l'épée ne lui ſeroit point plus favorable; mais Chriſtien ſe mocqua d'une pareille propoſition, & répondit que l'appel que Charles lui faiſoit faire, étoit une preuve qu'il avoit beſoin d'ellebore pour ſe purger le cerveau. Ce Prince ne ſurvécut pas long-temps à ſon chagrin & à ſes pertes. 1611. MAI. 27.

La ville de Smolensko emportée d'aſſaut par le roi de Pologne. Le château capitula le 13. Pendant ce ſiege, qui dura deux ans, il périt, dit-on, deux cents mille Moſcovites par le fer ou par les maladies. Les Polonois avoient perdu cette importante place en 1514, & ils ne la conſerverent pas long-temps. JUIN 2.

1611. JUIN 23. Christien II, duc de Saxe & électeur de l'Empire, meurt à Dresde. Assez de gens perdirent à sa mort en Allemagne. C'étoit le modele & le Mécene des grands buveurs : quiconque pouvoit lui tenir tête, avoit droit de compter sur sa faveur & sur ses bienfaits : cette qualité tenoit lieu de mérite auprès de lui ; & comme il n'en connoissoit point de plus belle, il n'y en avoit point qu'il récompensât si libéralement : les châteaux, les terres & les seigneuries ne lui coûtoient rien dans ces occasions. Jean-George son frere qui lui succéda, ne manqua pas de les retirer des mains de ceux qui les avoient acquis à ce prix.

Le P. Buffier [*] place la mort de Christien au 13 de Juillet.

JUILLET 5. Emeute à Aix-la-Chapelle, à l'occasion de la défense portée par les Magistrats d'aller aux prêches bâtis sur les terres des Princes voisins. Les Protestants de cette Ville n'avoient plus de temple depuis la sédition qu'ils avoient excitée en 1598 ; mais ils se rendoient exactement à celui de Widen sur les terres de Julliers, éloigné seulement de deux lieues. Ce fut pour remédier à ce désordre, que le Magistrat fit défense à

* Hist. chron. du dernier siecle.

toutes ſortes de perſonnes d'aller faire ſur les territoires voiſins aucun exercice de la religion Proteſtante, ſous peine de priſon, ou d'une groſſe amende, & de banniſſement pour ceux qui ne ſeroient pas en état de la payer. L'Edit fut obſervé avec beaucoup de rigueur, & la fermeté du Magiſtrat, qui n'écouta aucune requête, fut cauſe du ſoulévement. Les Réformés coururent aux armes, forcerent la maiſon de Ville, ouvrirent les priſons, barricaderent les rues, chaſſerent les Jéſuites, & la plupart des autres Religieux. Ils publierent enſuite des manifeſtes pour juſtifier leur conduite, pendant que d'un autre côté ils ſollicitoient le ſecours des Princes de Julliers, qui leur envoyerent quelques troupes. L'archiduc Albert & Erneſt de Baviere archevêque de Cologne, à qui les Catholiques avoient eu recours, tenterent inutilement diverſes voies d'accommodement. Les Proteſtants ayant promis d'en paſſer partout ce qu'il plairoit à Robert marquis de la Vieuville, à du Breuil préſident à Metz, & Villers Hotman ambaſſadeurs de France, de prononcer ſur cette affaire, il fut réglé le 12 d'Octobre que les habitants ne pourroient faire aucun exercice du Luthéra-

1611.

JUILLET 5.

1611. JUILLET 5. nisme dans la Ville, conformément aux anciennes Ordonnances; mais qu'il leur seroit permis d'aller aux temples bâtis sur le territoire de Julliers, jusques à ce que l'Empereur & l'Empire en eussent autrement décidé. Le Magistrat catholique fut déposé pour avoir refusé de souscrire à ce réglement. Marie de Médicis approuva la conduite de ses Ambassadeurs; mais l'Empereur mit Aix au ban de l'empire : ce qui fut exécuté par Spinola, comme on le dira dans la suite.

Bentivoglio [a] se trompe quand il rapporte l'émeute d'Aix-la-Chapelle à l'année précédente.

NOVEMB. 8. Charles IX roi de Suede meurt dans sa soixante-uniéme année. Il eut pour successeur Gustave-Adolphe II.

Du Pin [b] fait mourir Charles dès le 3 d'Octobre. Il mourut le 30 selon de Chasan [c] & le P. Buffier [d]; le 31 suivant le Vassor [e]; le 29 selon un Historien [f] du grand Gustave, qui apparemment n'a pas fait réflexion qu'il copioit un Auteur qui comptoit à la maniere des Protestants du Septentrion, à qui il n'a pas plû de

a *Relatione della mossa d'arme per le cose di Cleves è di Giuliers.* = b Hist. de Louis XIII. to. 1. = c Hist. du siecle courant. = d Hist. chr. = e Hist. de Louis XIII. = f Vie de Gustave le Grand par le S. R. de ***

recevoir la réformation du calendrier, par la seule raison qu'elle a été faite par un Pape. 1611.

Le roi de Pologne donne l'investiture de la Prusse à l'électeur de Brandebourg. Pendant qu'il s'amusoit à cette cérémonie, ses affaires se ruinoient en Moscovie, où les peuples réunis élurent pour Czar Michel Fœderowitz, fils du patriarche Théodore, lequel après avoir chassé les Polonois de Moscou, alla mettre le siege devant Smolensko, dont la garnison, qui étoit très-foible, fut forcée & taillée en pieces. NOVEMB. 16.

Il ne tint qu'à Gustave-Adolphe, si l'on en croit Puffendorff [a], que le prince Charles-Philippe son frere ne fût Czar: mais les Moscovites s'appercevant qu'il ne pensoit qu'à se faire grand Duc lui-même, & à annexer la Moscovie à la Suede, ils élurent Fœderowitz Romanof, jeune homme d'une famille considérable, mais qui n'étoit pas du sang des Czars, au rapport de la plupart des Historiens, quoique le sieur du Pin [b] dise le contraire. Ce fut l'origine de la guerre qui s'éleva dans la suite entre la Suede & la Moscovie.

a Introduction à l'Histoire des principaux Etats de l'Europe. = b *Ibid. sup.*

1611. Novembr. 16. Décès de Marguerite d'Autriche reine d'Espagne.

Je n'ai pu trouver le jour précis de sa mort.

ANNÉE 1612.

1612. Janvier 20. L'EMPEREUR Rodolphe II meurt au château de Prague, âgé de 50 ans.

Le P. Gautier [a], le Mercure françois, Heiss [b], & du Pin [c], marquent cet événement au 10 de Janvier. Dupleix [d], Sponde [e], Petau [f], Collin [g], de Chassan [h], Buffier [i], &c. le placent dix jours plus tard.

Mai 12. Traité de Vienne entre les Vénitiens & Mathias roi de Hongrie & de Boheme, qui s'engage à arrêter les pirateries des Uscoques, & à les empêcher d'aller en course. Les Uscoques peuples composés de différentes Nations, tous bandits, & dont la principale retraite est Segna, faisoient souvent des courses, & attaquoient tantôt les vaisseaux de la République, tantôt les sujets du Grand

a Table chr. de l'état du Chr. = b Hist. de l'Empire. = c Hist. de Louis XIII. = d Hist. de Louis XIII. = e *Prol. ad an.* 1612. = f *Rat. temp. l.* X. = g Abrégé chron. de l'Hist. univers. l. 9. ch. 20. = h Hist. du siecle courant. = i Hist. chr. du dernier siecle.

Seigneur, qui s'en prenoit aux Venitiens, obligés par le traité conclu avec Soliman en 1539, de purger le Golphe de ces pirates. La plupart des Historiens disent que si ce traité ne produisit rien dans la suite, ce fut parce que Mathias devenu Empereur, étoit bien aise de donner de l'occupation aux Vénitiens, afin qu'ils ne se mêlassent point de la guerre qu'il vouloit porter en Italie; mais on voit dans un Historien célebre [a], mieux instruit & plus croyable qu'eux en ce point, qu'il ne tint nullement à Mathias que la paix ne fût solide, mais à l'archiduc de Gratz, dont les Officiers étoient plus que de moitié avec les Uscoques, qui leur donnoient la meilleure part au butin. Nani ajoute même que Mathias ne voulut donner aucun secours à Ferdinand.

1612. MAI 12.

Les Hollandois signent à la Haye un Traité d'union pour 15 ans avec les villes Anséatiques, dans la vue d'obliger le roi de Dannemarck à ôter les impôts qu'il avoit établis sur toutes les marchandises qui passoient de la mer Baltique dans l'Océan, & qui furent abolis dans la suite. 29.

a Jean-Baptiste Nani, Histoire de Venise, liv. 1.

1612. Mai 29. Le sieur du Pin [a] qui rejette cet événement à l'année suivante, dit que la conclusion de la paix entre les deux puissances du Nord n'ayant point rétabli le commerce, le Sénat de Lubec proposa aux états de Hollande une confédération qui fut signée le 29 Mai 1613; que le roi de Dannemarck en ayant eu avis, eut recours au roi d'Espagne, qui fit équipper une flotte pour le secourir; que les Hollandois se préparerent à se défendre, & s'adresserent au roi d'Angleterre pour en obtenir du secours; que Christien n'eut égard ni aux lettres du sénat de Lubec, ni à la sollicitation de l'Empereur; mais qu'enfin après bien des instances les états de Dannemarck obtinrent de lui ce que toutes les Puissances n'en avoient pu obtenir, & l'engagerent à publier la suppression des impôts, qui cesserent le 30 Juillet 1613. Il s'ensuit de-là que selon du Pin, il se fait des négociations consécutivement dans les Cours de l'Europe les plus éloignées; on ménage des ligues, on arme, on équippe des flottes, & tout cela en moins de deux mois.

[a] Hist de Louis XIII. sous 1613.

Mathias

Mathias d'Autriche roi de Hongrie & de Boheme, élu roi des Romains à Francfort. Après son couronnement, qui se fit le 24, il transféra à Vienne le siege de l'Empire, que son prédécesseur avoit établi à Prague. Il n'avoit pas eu de peine à se faire élire : la Diete électorale assemblée l'année précédente à Nuremberg, avoit fait dire à Rodolphe, que comme son dessein n'étoit pas d'ôter l'empire de la maison d'Autriche, il n'avoit qu'à nommer le Prince qu'il souhaitoit avoir pour successeur : Rodolphe avoit répondu qu'il désigneroit celui qu'il jugeroit le plus propre à remplir sa place ; mais qu'avant que de se déclarer, il étoit bien aise d'assembler une Diette générale où il se trouveroit ; que c'étoit aux Electeurs à donner ordre qu'il y pût dire librement ce qu'il croiroit le plus convenable au bien de l'Empire. Il est fort probable qu'il n'auroit pas donné son suffrage à Mathias. Il aimoit ses cousins, & il avoit mille sujets de se plaindre de son frere ; mais la Diete fut indiquée pour le mois d'Avril, & il mourut au commencement de l'année.

1612. JUIN. 13.

Du Bosc de Montandré [a] est le seul

[a] Mémoires historiques & politiques contenant l'histoire de la Maison d'Autriche.

auteur que j'aye vu qui place l'élection de Mathias au 15.

1612. JUILLET 6. Traité d'alliance signé à Constantinople entre Achmet & les Hollandois, à qui le Sultan permet de trafiquer dans toute l'étendue de ses Etats, & d'avoir un Ambassadeur à la Porte.

AOUST. Combat de Tergowitz, où Constantin est défait par les Turcs. Le grand Seigneur avoit investi le prince Thomas de la Moldavie, & ordonné à Constantin de lui abandonner cette Principauté. Celui-ci avoit demandé du secours à la Pologne, & il en avoit obtenu quinze mille hommes commandés par Potoski son beau-frere. Le bacha Mahomet Belzergi informé de son retour, entre en Valachie, joint les Tartares & les partisans du prince Thomas, attaque Constantin, & lui tue plus de douze mille hommes. Cette victoire mit les Turcs en possession de nommer les Vaivodes de Valachie & de Moldavie.

Assez d'auteurs parlent de cette action; je n'en ai vu aucun qui marque le jour qu'elle se donna.

22. Le duc de Mayenne, au nom du Roi très-chrétien, & le duc de Lerme, au nom de sa Majesté catholique, signent à Madrid le contrat de mariage du Roi

1612.

Aoust 22.

avec Anne infante d'Espagne. Celui de madame Elisabeth de France avec Philippe, prince de Castille, fut signé le 25 à Paris, où le duc de Pastrane étoit venu demander la Princesse.

Cette double alliance fut l'ouvrage du Pape & du grand duc de Toscane, qui n'en avoient pû venir à bout pendant la vie du feu Roi, lequel avoit préféré le prince de Piémont au prince de Castille. A la mort de Henri IV, Cosme reprit la négociation que Ferdinand son pere avoit commencée, d'autant plus sûr du succès, que le double mariage étoit fort du goût de la Régente. En effet elle y donna aussi-tôt les mains. La difficulté fut de le faire agréer en France, où il ne pouvoit manquer de trouver de grandes oppositions. Les Calvinistes allarmés s'imaginerent que les suites en feroient fatales à leur religion: un grand nombre de catholiques jugerent que l'intérêt de la couronne vouloit qu'on suivît les maximes & les intentions du feu Roi: tout le monde convint que la cour de Madrid n'avoit pressé cette alliance que pour être mieux en état de soutenir les affaires de la maison d'Autriche en Allemagne, & faire naître de la défiance entre la France &

1612. Aoust 22.

les Princes protestants. Cependant Marie de Médicis & les Ministres gagnerent, à force de promesses, ceux de la part de qui l'on craignoit les plus grands obstacles, & en particulier le prince de Condé, & le comte de Soissons. [a] Un historien [b], dont l'ouvrage n'est guere considérable que par l'extrême malignité qui y regne, dit que ces deux Princes s'étoient retirés tous deux de la Cour, mécontents de ce qu'on avoit traité avec l'Espagne sans leur participation, quoiqu'on eût dépêché des couriers exprès pour en donner avis au cardinal de Joyeuse & au duc d'Epernon. [c] L'auteur cite pour garant de ce qu'il avance les mémoires de la régence de Marie de Médicis, où l'on ne trouve rien qui en approche. Le maréchal d'Estrées y marque positivement que MM. de Condé & de Soissons se retirerent de concert, parce qu'on travailloit à les désunir, s'étant promis réciproquement de ne se séparer jamais d'intérêts. Or M. de Soissons étoit fort mécontent des Ministres, qui lui donnoient tous les jours de nou-

a Charles de Bourbon, comte de Soissons, mort le 1 Novembre 1612. = b Le Vassor, vie de Louis XIII. = c Ce fait est absolument faux, comme on le peut voir dans la lettre que la Reine écrivit au prince de Condé le 27 de Février 1614.

veaux chagrins, & sur-tout du chancelier de Sillery. M. d'Estrées ajoute que les Ministres souhaiterent le retour des Princes, & le ménagerent par le moyen du marquis d'Ancre & de M. de Villeroy, *croyant que le mariage qui se traitoit en Espagne ne se pouvoit pas aisément & sûrement avancer en leur absence.* Ce sont ses paroles, qui prouvent évidemment que la Cour ne prétendoit pas agir sans leur participation. Il est vrai que le prince de Condé ne fut pas long-temps favorable aux desseins de la Reine; mais ce fut parce qu'il jugea qu'elle n'avoit pas pour lui les égards dont on l'avoit flatté. Il se promit de faire rompre la double alliance, & n'en put venir à bout.

1612. Aoust 22.

Du Pin [a] dit que le contrat de mariage fut signé le 20; il le rapporte tout entier dans le recueil de pieces qu'il a publié avec une petite partie de l'histoire de Louis XIII, & il s'y trouve effectivement daté du mercredi 20; mais il étoit aisé à l'auteur de s'appercevoir qu'il y avoit une méprise dans la piece qu'il copioit, puisque le mercredi tomboit au 22, & non pas au 20 du mois d'Août en 1612.

Décemb. 15.

Déclaration du Roi qui confirme l'édit

[a] Hist. de Louis XIII.

1612. DECEMBR. 15.

du 22 Mai 1610, & défend de nouveau à tous les réformés de faire des assemblées sans une permission expresse de sa Majesté. Il venoit de s'en tenir une à la Rochelle, laquelle entr'autres choses avoit demandé au Roi la nomination de celui qui étoit chargé de percevoir les deniers destinés à l'entretien de leurs ministres & de leurs garnisons.

On voit par les mémoires de Rohan & d'Estrées, que les ducs de Rohan & de Sully vouloient engager les Calvinistes à profiter de la minorité, pour faire confirmer & étendre leurs privileges; mais que le duc de Bouillon les contrecarroit en tout occasion. M. de Rohan étoit bon huguenot, & cherchoit le bien de son parti. Il paroît par l'historien de l'édit de Nantes, que le duc de Sully n'étoit pas fort dévot; mais il étoit outré de se voir éloigné des affaires dont il avoit eu la principale administration sous le regne précédent; le duc de Bouillon étoit un politique, qui faisoit servir sa religion à ses intérêts, & qui fit plus de mal aux huguenots qu'aux catholiques.

1613.

JANVIER 28.

ANNÉE 1613.

LE Roi renouvelle les édits portés contre les duels.

La mort du baron de Luz, lieutenant de Roi de Bourgogne, & Chevalier de ses Ordres, fut l'occasion de ce nouvel édit. Le chevalier de Guise l'ayant trouvé dans la rue saint Honoré, le força de mettre l'épée à la main, quelqu'effort qu'il fît pour s'en défendre, & le tua le 5 de Janvier. Bassompierre [a] dit que le Baron s'attira ce malheur, parce qu'il s'étoit vanté bien des fois d'avoir eu part à la mort du duc de Guise sous Henri III. Le maréchal d'Estrées [b] en apporte une autre raison beaucoup plus plausible & plus récente. Le duc de Bellegarde étoit allié à Messieurs de Guise; de Luz étoit dans la confidence des uns & des autres, & savoit tous leurs secrets. Cependant il porta le marquis d'Ancre à dépouiller Bellegarde, qu'il haïssoit de longue main, & à donner son gouvernement de Bourgogne au duc de Mayenne, qui devoit épouser la fille

a Mém. tom. 2. = *b* Mém. de la régence de Marie de Médicis.

1613. JANVIER 28.

du Marquis. Messieurs de Guise furent infiniment picqués de voir un homme instruit de tous leurs desseins, passer de leur confiance à celle du favori; & ce fut la cause de sa mort. La Reine le pleura dès qu'elle l'eut apprise, & ordonna au Parlement de procéder contre le coupable. Ce qu'il y eut de singulier, c'est qu'à un mois de-là le chevalier de Guise tua le fils du baron de Luz, qui l'avoit fait appeller; & que la Reine au lieu de pleurer celui-ci comme elle avoit fait son pere, elle envoya visiter le Chevalier, & savoir comment il se portoit des blessures qu'il avoit reçues dans ce duel. Huit jours [a] avoient changé toute la face de la Cour. Les princes de Condé, de Nevers, & de Mayenne, le duc de Bouillon, & le marquis d'Ancre, s'étoient unis. La Reine qui les voyoit fort accredités, s'étoit jettée de leur côté. Le chancelier de Sillery, Villeroy, & Jeannin, qu'on appelloit les barbons, à cause de leur grande barbe, n'étoient plus consultés sur rien. Le duc de Guise qui voyoit qu'on travailloit secrétement au procès de son frere, s'attacha à la faction dominante. M. le Prince, dont la considération augmentoit infiniment,

[a] Voyez les Mémoires de Bassompierre.

par l'attachement de tous les grands Seigneurs à ses intérêts, crut pouvoir tout espérer. Le duc de Mayenne & le marquis d'Ancre demanderent pour lui le Château-Trompette, en faisant entendre à la Reine que le Prince comptoit qu'on ne lui refuseroit pas si peu de chose. Marie de Médicis s'apperçut alors que son autorité alloit tomber, & elle en pleura de dépit. Bassompierre à qui elle fit confidence de ses chagrins lui conseilla de rappeller les barbons, & de se réconcilier avec d'Epernon & les Guises; ce qui fut fait moyennant cent mille écus qu'elle donna au duc de Guise, & la lieutenance générale de Provence qu'elle offrit au Chevalier son frere. Le Parlement eut ordre en même temps de laisser les procédures qu'elle avoit commencées. La Régente se contenta de lui envoyer la déclaration dont nous parlons ici : elle ne pouvoit être plus forte. Le Roi protestoit qu'il la feroit observer à la rigueur, de quelque qualité & condition que fussent les coupables. Les duels n'en furent cependant guere moins fréquents ni moins impunis jusques au ministere du cardinal de Richelieu.

1613. Janvier 28.

M. d'Estrées dit dans ses mémoires,

1613. que le jeune baron de Luz avoit fait appeller le duc de Guiſe. C'eſt ſans doute une faute de copiſte; l'on a mis le

JANVIER 28. Duc pour le Chevalier.

29. La paix conclue entre le Roi de Dannemarck & le roi de Suede; le premier reſtitua Colmar & l'iſle d'Oeland; le ſecond promit de ne plus prendre les titres qui étoient au préjudice du Dannemarck.

AVRIL 22. Le Duc de Savoie entre en armes dans le Montferrat, où il s'empare de Trin, d'Albe, & de ſaint Damien.

Ferdinand de Gonzague avoit quitté le chapeau de Cardinal pour recueillir la ſucceſſion du duc François ſon frere, mort ſans enfans mâles le 21 Décembre de l'année précédente. Il avoit pris la tutelle de la princeſſe Marie ſa niece, & le duc de Savoie avoit prétendu que c'étoit faire injure à la ducheſſe de Mantoue ſa fille, & s'étoit ſervi de cette occaſion pour faire revivre les anciennes prétentions que ſa maiſon a ſur le Montferrat, par Ioland de Montferrat, qui épouſa Aimon comte de Savoie le 1 de Mai 1330. Le contrat de mariage portoit qu'au défaut des enfans mâles dans la maiſon des Paléologues, le Montferrat iroit à celle de Savoie. Les Empe-

reurs n'ont eu aucun égard à cette disposition, qu'ils ont prétendu choquer directement les droits de l'Empire, dont le Montferrat releve. Charles-Quint en donna l'investiture à Frideric II de Gonzague, premier duc de Mantouë, nonobstant les protestations du duc de Savoie & du marquis de Saluces. Charles-Emmanuel avoit un autre droit sur le Montferrat, qu'il fut bien aise de faire valoir. Cette Province s'étend jusqu'aux portes de Turin, & dans une grande partie du Piémont, qu'elle coupe & qu'elle démembre en plusieurs endroits. Le duc de Savoie vouloit se délivrer de ce mêlange incommode de terres, en les réunissant à ses Etats; & il espéroit en venir à bout d'autant plus aisément, qu'il croyoit n'avoir rien à craindre de la minorité du Roi très-chrétien, de l'indolence du Roi catholique, de l'éloignement de l'Empereur, & de l'assoupissement dans lequel vivoient laplupart des Souverains d'Italie. Il se trompa. Si Ferdinand de Gonzague fut surpris, il ne fut pas abandonné; car les Vénitiens lui fournirent d'abord quelques troupes & de l'argent; & le marquis d'Ynojosa, gouverneur du Milanez, tout ami qu'il étoit du duc de Savoie, ne crut pas de-

1613.

Avril.

G vj

1613. AVRIL 22. voir souffrir qu'il dépouillât celui de Mantoue, & se mit en posture de l'en empêcher. Il leva des troupes, & marcha au secours de Nice de la Paille, dont Charles-Emmanuel leva le siege à son approche le 23 de Mai. Ce Prince voyant ensuite qu'on se disposoit en France à secourir le duc de Mantoue, restitua les Places qu'il avoit conquises. Les Espagnols qui se défioient toujours de lui, ne se contentant pas de cette démarche, exigerent qu'il licentiât ses troupes, & il le refusa. Toutes les négociations furent inutiles; il congédia Gaëtan leur ambassadeur, à qui il remit l'ordre de la Toison, disant qu'il étoit si peu disposé à porter les chaînes du roi Philippe, qu'il lui renvoyoit même celles-là. L'on en vint à une rupture ouverte.[a]

AOUST 16. Huit galeres de Naples parties le 12 de Palerme, attaquent dix galeres Turques proche de Scio, & en prennent sept, après une demi-heure de combat.

OCTOBRE 27. Gabriel Battori est tué par ses soldats. Forcé d'abandonner la Transylvanie, où la faction de Betléem Gabor avoit pris le dessus, il s'étoit retiré en Hongrie, pour y attendre les secours que l'Empe-

[a] Voyez le 21 de Juin 1615.

teur lui avoit fait espérer. N'en recevant point, du moins qui fussent proportionnés à ses besoins, & capables de rétablir ses affaires; craignant d'ailleurs de tomber entre les mains de son concurrent, il se livra tellement au désespoir, qu'il pria un de ses Officiers de le tuer. Ce que celui-ci refusa de faire fut exécuté le lendemain par cinquante soldats de sa petite armée, qui s'étoient mis en embuscade pour le tirer à son passage. Trois jours après, Sandar Bassa, qui étoit entré en Transylvanie à la tête de seize mille Turcs, déclara Betléem Gabor Vaivode. Les Etats du pays le reconnurent en cette qualité; & l'Empereur parut oublier qu'il avoit des droits sur cette Province, qui faisoit autrefois partie de la Hongrie.

1613.

OCTOBRE 27.

On trouve dans un discours [a] historique & politique, imprimé il y a un demi siecle, sur les causes de la guerre qui étoit alors allumée en Hongrie, que Battori fut assassiné à Valeneze en 1616. L'auteur du discours se trompe certainement pour l'année.

[a] Recueil hist. contenant diverses pieces imprimées en 1666.

1614.

JANVIER 20.

ANNÉE 1614.

LE prince de Condé sort de la Cour pour se retirer en sa maison de Châteauroux; Henri de Lorraine, duc de Mayenne, se retira de son côté à Soissons; Charles de Gonzague, duc de Nevers, en Champagne, où il s'empara de Mezieres & de Sainte-Menehould; & Henri d'Orléans, duc de Longueville, à Amiens; le duc de Bouillon gagna Sédan à la premiere nouvelle de l'emprisonnement de César, duc de Vendôme, que la Reine avoit fait arrêter au Louvre, mais qui s'étant sauvé presqu'aussi-tôt, se rendit en poste en Bretagne, où il fit fortifier Blavet & quelques autres postes.

Il paroît par les meilleurs écrivains de ce temps-là, que ce fut le duc de Bouillon qui conduisit toute cette intrigue; & cela si adroitement, que la Reine ne s'en apperçut pas. M. de Rohan [a] assure qu'il ne sortit de Paris que du consentement de cette Princesse, à laquelle il fit espérer qu'il rameneroit les mécontents. La plupart de nos historiens disent que le crédit du mar-

[a] Mem. tom. 1.

quis d'Ancre fut la cause de la retraite des Princes. On voit cependant dans les mémoires de Bassompierre, qu'il étoit lié d'intérêts avec eux avant cette rupture, en sorte que la Reine le menaça de l'en faire repentir; & par ceux d'Estrées, qu'il étoit dans une étroite intelligence avec eux encore assez longtemps après leur départ, & qu'ils avoient concerté ensemble la ruine des Ministres. Il est vrai que Concini s'étant brouillé avec le duc de Longueville, à l'occasion des Places dont il avoit acheté le gouvernement en Picardie, cela lui fit perdre les bonnes graces de M. le Prince, & l'engagea à s'attacher plus fortement à la Reine. Ce fut donc le mécontentement que les Princes prétendoient avoir des Ministres, qui causa les premieres brouilleries, & non pas la faveur du marquis d'Ancre. Il ne faut, pour s'en convaincre, que lire la lettre en forme de manifeste que le prince de Condé écrivit de Mezieres le 18 de Février à la Reine régente. Il s'y plaint qu'on ne prenoit l'avis des Princes que par maniere d'acquit, & qu'on employoit mille artifices pour les brouiller; qu'on n'avoit point assemblé les

1614. JANVIER. 19.

1614. Etats généraux depuis la mort du feu Roi, comme ils l'avoient jugé convenable; que contre leur sentiment on avoit rasé la citadelle de Bourg, précipité le mariage du Roi & de Mesdames ses sœurs; empêché les Parlements de faire librement leurs fonctions; donné le gouvernement des Provinces à des personnes indignes; semé la division dans la Sorbonne; violé les droits des Ecclésiastiques; qu'on avoit souffert les entreprises faites sur la Navarre & le Montferrat; empêché le renouvellement de la ligue entre les Vénitiens & les Grisons; donné trois cents mille livres pour l'achat d'Amboise; payant de l'argent du Roi les places de sa Majesté. La Reine répondit le 27 à toutes ces plaintes, dont la plupart avoient assez peu de fondement: mais enfin il est clair qu'elles ne tomboient point sur le marquis d'Ancre, qui avoit beaucoup plus de part aux bienfaits de la Régente qu'au gouvernement de l'Etat, dont les mécontents demandoient la réformation. Au reste, Marie de Médicis ne fut pas si troublée de la retraite inopinée des Princes, qu'elle ne songeât à sa défense. Elle publia des déclarations, elle fit lever des troupes en Suis-

JANVIER. 26.

se & dans tout le royaume. Elle prit cependant la voie de la négociation comme la plus courte & la plus efficace pour pacifier les troubles : en quoi elle agit contre le sentiment du cardinal de Joyeuse, & de M. de Villeroy, qui étoit, que les mécontents n'étant pas encore en état de se défendre, il falloit s'approcher d'eux, du moins jusqu'à Reims, pour les obliger de venir trouver leurs Majestés sans conditions, ou de sortir du Royaume. Villeroy, qui avoit beaucoup d'expérience, dit hautement que l'on commettoit la faute qui avoit été faite à la premiere prise d'armes de la ligue : que si l'on eût été droit aux Guises, sans leur donner le temps d'armer, on les auroit accablés ; & prévenu par-là tous les malheurs dans lesquels on tomba. Ce Ministre ne fut point écouté, la pluralité des voix l'emporta. Le président de Thou alla trouver le prince de Condé à Sédan, & l'on convint de traiter à Soissons, où les mécontents avoient mis garnison. La premiere conférence s'y tint le 14 d'Avril, & les Princes demanderent d'abord le désarmement de part & d'autre, la convocation des Etats généraux, & la surséance des

1614.

JANVIER. 20.

1614. Janvier 20.

mariages du Roi & de Madame. La Reine accorda les trois articles, à condition que le mariage du Roi ne seroit différé que jusqu'à sa majorité. L'approche des six mille Suisses qu'on venoit de lever ayant donné de l'ombrage aux Princes, ils sortirent de Soissons ; ce qui rompit les conférences : mais on les reprit peu à près à Sainte-Menehould, & le traité y fut signé le 15 de Mai. Il portoit que les Etats généraux seroient assemblés à Sens dans le 25 d'Août ; que les mariages d'Espagne seroient différés jusqu'à la majorité de Louis XIII ; que les fortifications de la citadelle de Mezieres du côté de la ville, & celles de Blavet seroient rasées ; que les troupes levées depuis le mois de Janvier seroient licentiées, & les étrangers renvoyés chez eux ; que le duc de Vendôme seroit rétabli dans son gouvernement de Bretagne ; que le duc de Nevers auroit la survivance de celui de Champagne pour son fils aîné ; que la ville & le château d'Amboise seroient donnés en dépôt au prince de Condé jusqu'après la tenue des Etats généraux, avec cent hommes de garnison, & que de plus on lui donneroit comptant la somme de quatre cents cinquante mille livres à départir par

lui entre les Seigneurs de ſon parti, pour les indemniſer des frais qu'ils pouvoient avoir faits à l'occaſion de ce mouvement. 1614. JANVIER. 10.

Quelqu'avantageuſes que ces conditions fuſſent aux mécontents, le duc de Vendôme, qui venoit de s'emparer de Vannes, refuſa d'y ſouſcrire, & de remettre Blavet au marquis de Cœuvres, que la Cour avoit envoyé en Bretagne; mais l'approche du Roi & d'un corps conſidérable de troupes, l'obligea enfin à ſe ſoumettre. La préſence de leurs Majeſtés avoient déja rétabli l'ordre dans Poitiers, où les habitants animés par l'Evêque, avoient pris les armes, & fermé les portes de la Ville au prince de Condé, qui s'étoit préſenté pour y entrer. Ainſi tout étant tranquille dans le Royaume on n'y penſa plus qu'à choiſir les membres qui devoient aſſiſter aux Etats généraux. La Reine les avoit d'abord indiqués à Sens pour le 25 d'Août, ſelon qu'il avoit été ſtipulé par le premier article du traité de Sainte-Menehould; mais les troubles ſurvenus en Poitou & en Bretagne firent retarder l'aſſemblée. Le Conſeil jugeant à propos d'en changer le lieu, afin que le Roi fût à portée d'empêcher qu'il ne s'y paſsât rien contre ſes

intérêts : les Etats furent transférés de
1614. Sens à Paris par les Lettres-patentes
JANVIER. données le 4 d'Octobre.
20. Du Pin [a] place la retraite du prince de Condé au 6 de Janvier.

MAI. L'électeur de Brandebourg s'empare de Julliers, & Neubourg de Dusseldorp.

Ces deux Princes avoient d'abord vécu dans une fort bonne intelligence, gouvernant de concert le pays de la succession de Jean-Guillaume, & en partageant également les revenus. Les soupçons étoient bien-tôt venus à la traverse. Brandebourg étoit Calviniste, Neubourg Luthérien : chacun essayoit de procurer des avantages à ceux de sa secte au préjudice de l'autre, & de se faire des protecteurs au dehors. La jalousie croissant, Brandebourg voulut se saisir de Dusseldorp pendant l'absence du palatin de Neubourg, qui étoit allé voir l'archevêque de Cologne son beau-frere ; mais les habitants découvrirent l'entreprise, & la firent manquer. Il prit si bien ses mesures, qu'il se rendit le plus fort dans Julliers au commencement de ce mois, en y introduisant des troupes Hollandoises. Quelques jours après, Neubourg chassa

[a] Hist. de Louis XIII.

les Brandebourgeois de Dusseldorp : sur les instances de l'archiduc Albert, la reine de France & le roi d'Angleterre presserent les Etats généraux de retirer leurs troupes de Julliers. Pendant qu'on négocioit l'accommodement, le marquis de Spinola se rendit maître de Dueren, d'Orsoi & de Wesel, & le comte Maurice se saisit d'Emmeric & de Réez. Ainsi les Espagnols soutenoient Neubourg, & les Hollandois Brandebourg, sans que cette espece de guerre, qui consistoit à occuper des places sans en venir jamais à aucun coup de main, fut censée contre la treve conclue entre l'Espagne & les Provinces-Unies. On en vint enfin à un traité, qui fut signé à Santen le 12 de Novembre, par l'entremise de la France & de l'Angleterre. Il fut réglé que la succession seroit partagée en deux portions égales ; sçavoir, d'un côté le duché de Cleves, la comté de la Mark, celle de Ravensbourg, & la seigneurie de Ravaistin, avec quelques autres terres & fiefs situés dans le Brabant & dans la Flandre ; & de l'autre, les duchés de Julliers & de Berg, avec leurs dépendances ; que chacun des deux Princes *possédant*, comme on les appelloit, gouverneroit au

1614.

MAI

1614. MAI.

nom de tous les deux la portion qui lui seroit échue par le sort: que pour le temporel & le spirituel, les choses seroient rétablies sur l'ancien pied, & que toutes les troupes qui ne seroient point à la solde des deux Princes, évacueroient incessamment les places où elles étoient entrées. Ce traité demeura long-temps sans exécution, d'abord parce que le roi d'Espagne refusa de restituer Wesel. Il y consentit enfin sur les lettres de l'archiduc Albert, qui lui représenta qu'on ne pouvoit se dispenser de rendre cette ville, sans abuser de la foi publique, & sans s'attirer une nouvelle guerre; puis, quand ce vint à la promesse réciproque que l'Archiduc & les Provinces-Unies devoient donner de ne plus faire entrer de gens de guerre dans les pays de Cleves & de Julliers, il se trouva des difficultés qui traînerent la négotiation en longueur, & la firent rompre à la fin: en sorte que les choses resterent dans le même état qu'elles étoient avant le traité de Santen. Les Espagnols & les Hollandois resterent dans les places de la succession qu'ils occupoient; Brandebourg & Neubourg gouvernerent le pays comme ils avoient fait par le passé jusqu'au 9 de Mars 1629, qu'ils firent

une nouvelle transaction dont il sera parlé en son lieu.

1614. Mai

Aucun historien que j'aye vu ne marque le jour précis que Julliers & Dusseldorp furent occupés. Ce fut certainement avant le 15, car ce jour-là le palatin de Neubourg abjura les erreurs de Luther à Dusseldorp, dont il étoit déja le maître.

Aoust 24.

Le marquis de Spinola se rend maître d'Aix-la-Chapelle après deux jours de siege. Cette ville avoit été mise au ban de l'Empire le 20 de Février, & l'archiduc Albert chargé par l'Empereur de la réduire. Le Sénat protestant fut aboli, & l'on remit les choses sur le pied où elles étoient avant l'émeute de 1611. Deux ans après l'Empereur fit faire le procès aux plus coupables : trois furent exécutés à mort, soixante & dix furent bannis, les uns de la ville, les autres de tout l'Empire ; & l'on dressa devant le palais une colonne sur laquelle étoit gravé l'arrêt de leur condamnation. Spinola après la réduction d'Aix alla se saisir d'une partie des places du duché de Cleves, comme il a été dit dans l'article précédent.

L'auteur de l'histoire chronologique de ce siecle, place la prise d'Aix-la-

Chapelle au 24 de Juin.

1614. OCTOBRE 2. Le Roi déclaré majeur au Parlement avec les cérémonies ordinaires.

Il y eut en cette occasion une dispute assez vive entre les Cardinaux & les Pairs ecclésiastiques pour la préséance. Les Pairs soutenoient qu'avant l'ordonnance de Henri III de l'an 1577, ils précédoient au sacre des Rois les Princes du sang même, lorsqu'ils n'étoient pas Pairs; que l'ordonnance avoit adjugé à ceux-ci la préséance: mais que comme elle ne faisoit nulle mention ni des Cardinaux, ni des Princes étrangers, ils n'avoient pas droit de prétendre le pas, sur-tout au parlement de Paris, qui est la cour des Pairs. Les Cardinaux répondirent qu'étant princes de l'Eglise universelle, il n'y avoit pas d'apparence qu'ils marchassent après ceux qui n'étoient pas Princes du sang, & le Roi décida en leur faveur pour cette cérémonie, dans laquelle les maréchaux de France prirent la place des Pairs ecclésiastiques qui ne voulurent pas s'y trouver, pour ne pas préjudicier à leurs droits.

Du Verdier [a] & le P. de la Morinière [b] chanoine de saint Augustin, se

[a] Vie de Louis XIII. = [b] Vie du card. de la Rochefoucault ch. 8.

sont

ſont mépris, en plaçant cette cérémonie au 28 de Septembre. 1614.

Ouverture des Etats généraux aux grands Auguſtins de Paris. Le Roi & la Reine, les Princes, & la plupart des grands Seigneurs du Royaume y aſſiſterent. La Chambre eccléſiaſtique étoit composée de cent quarante députés, dont cinq étoient Cardinaux, ſept Archevêques & quarante-ſept Evêques. La chambre de la Nobleſſe, de cent trente-deux, & celle du tiers Etat, de cent quatre-vingt deux, preſque tous Officiers de juſtice ou de finance. Le cardinal de Joyeuſe, archevêque de Rouen, doyen du ſacré College, étoit à la tête du Clergé; le baron de Senecey préſidoit dans la chambre de la Nobleſſe; & Robert Miron, prevôt des marchands de Paris, dans celle du tiers Etat. M. de Marquemont, archevêque de Lyon, le baron du Pont-ſaint-Pierre, & Robert Miron firent leurs harangues, ceux-là debout, celui-ci à genoux, comme pour marquer la différence qu'il y a entre les deux premiers ordres du Royaume & le dernier, qui originairement n'avoit point de voix, & n'étoit pas même appellé à ces célébres aſſemblées. Les ſéances durerent plus de quatre mois, & l'on OCTOBRE 27.

1614. Octobre 27.

convint rarement de ce qu'il étoit à propos de demander. La Nobleſſe vouloit la ſuppreſſion de la Paulette, & conſéquemment de la vénalité & de l'hérédité des charges, deux des plus grands abus que l'on diſoit régner dans le Royaume : le tiers Etat, quoique particuliérement intéreſſé à s'oppoſer à cette ſuppreſſion, y conſentit néanmoins, & demanda à ſon tour la diminution des tailles, avec le retranchement d'une infinité de penſions que la Cour faiſoit à des perſonnes inutiles, & qui ſe montoient à des ſommes exorbitantes. La Nobleſſe qui profitoit de cette profuſion, refuſa ſon conſentement à ce dernier article ; & le tiers Etat déclara que ſi elle ne concouroit avec lui en ce point, ils ne demanderoient point la ſuppreſſion du droit annuel. Les deux premiers Ordres s'accorderent enſuite à demander la publication du concile de Trente, & le dernier s'y oppoſa. Cette diverſité de ſentiments n'étoit pas peu avantageuſe aux deſſeins de la Cour, à laquelle on fourniſſoit un prétexte plauſible de n'accorder rien.

Pendant que les eſprits s'échauffoient ſur cette matiere, l'Univerſité étoit dans un grand mouvement. Ce corps ſi con-

sidérable, lorsque la rareté des hommes savants faisoit distinguer ceux qui avoient la réputation de l'être, prétendit avoir séance & voix dans la Chambre ecclésiastique. Il s'adressa d'abord au Conseil, & sa requête ayant été renvoyée au Clergé, il la lui fit signifier le 14 de Décembre. L'Université implora, par la voie de Fayet, curé de saint Paul, *la faveur, protection & bonne grace* des Prélats, *à ce qui leur plût la recevoir* dans leur assemblée. La harangue n'eut pas un succès favorable : le cardinal de Sourdis blâma extrêmement la hardiesse que l'Université avoit eue de donner une assignation au premier ordre du Royaume. Le Recteur eut recours au tiers Etat, auquel il représenta le 21 de Janvier suivant d'une maniere fort touchante, la situation pitoyable où se trouvoit alors l'Université, *cette fille aînée de nos Rois*, qui donnoit autrefois ses cahiers, & faisoit ses remontrances. Renvoyé de nouveau à la chambre du Clergé, il ne jugea pas à propos d'y retourner. On l'y avoit introduit le 19, on avoit écouté la harangue, & reçu les cahiers qu'il avoit présentés au nom de l'Université : l'on ne fut pas néanmoins long-temps sans savoir qu'il s'en

1614.

OCTOBRE 27.

1614. Octobre 17.

falloit beaucoup que tous les membres de ce corps les eussent agréés. En effet les facultés de Médecine, de Droit & de Théologie, une partie même de celle des Arts, avoient jugé qu'il étoit inutile de vouloir établir l'indépendance des Rois, & condamner ce qui avoit été publié sur cette matiere au-delà des Monts. Le Recteur avoit passé outre. Non content de ce qu'il avoit fait à la Chambre ecclésiastique, il publia son écrit sous le nom de *Cahier général des remontrances que l'Université de Paris a dressé pour présenter au Roi notre souverain seigneur en l'assemblée générale des trois Ordres de son Royaume qui se tient présentement à Paris.* On y disoit en termes, exprès que le cahier avoit été *examiné & reçu par le Recteur, les Doyens & les Docteurs des facultés, & par les Procureurs des Nations en l'assemblée solemnelle de l'Université tenue aux Mathurins.* Comme la fausseté étoit notoire, le sieur Turgot, procureur de Harcourt, se crut obligé de protester contre le cahier; & le sieur Calin, syndic de la faculté de Théologie le désavoua dans la Chambre ecclésiastique, comme contenant plusieurs articles évidemment mauvais, & beaucoup d'autres qui n'étoient

point du reſſort de ceux qui les avoient dreſſés. La Chambre indignée de la ſupercherie dont avoient uſé le Recteur & ſes partiſans, dreſſa treize articles pour la réformation des Univerſités du Royaume, dans l'un deſquels elle demandoit à Sa Majeſté l'établiſſement des Jéſuites dans l'Univerſité de Paris. La Nobleſſe reçut les articles ; mais le tiers Etat n'avoit garde de condamner la conduite du Recteur & de ſes partiſans : il paroiſſoit qu'ils agiſſoient de concert, & qu'ils étoient remués par les mêmes reſſorts. Pendant que Charles Peſcheur [a] parloit aux Mathurins d'établir l'indépendance de nos Rois, les députés de la ville de Paris & du gouvernement de l'iſle de France, propoſoient dans leur Chambre de ſupplier Sa Majeſté de faire publier comme une loi fondamentale, que nulle Puiſſance n'a droit de dépoſer le Roi ; laquelle loi ſeroit jurée par tous les députés aux Etats, par les magiſtrats, les bénéficiers, les profeſſeurs, les prédicateurs. Cet article appuyé par le dernier Ordre, & ſoutenu par le Parlement, rejetté & condamné par la Nobleſſe & le Clergé, penſa bouleverſer les Etats ; & il fallut toute l'autorité royale pour

1614.

OCTOBRE 27.

[a] C'eſt le nom du Recteur de l'Univerſité.

1614. Octobre 27.

terminer les conteſtations. Mais comme cette matiere a beaucoup de rapport à l'hiſtoire eccléſiaſtique, nous n'en parlerons pas ici.

Ces diſputes & quelques autres incidents qui ſurvinrent, n'ayant pas empêché qu'on ne travaillât aux affaires principales, la Reine jugea à propos de congédier l'aſſemblée. Les trois Ordres auroient bien voulu qu'on eût répondu leurs cahiers avant que de ſe ſéparer; mais la Régente perſuadée qu'en ce cas elle ſeroit obligée de paſſer bien des choſes qui ne l'accommoderoient pas, éluda la propoſition. Le prétexte étoit ſpécieux, répondre aux demandes avant la préſentation ſolemnelle des cahiers, c'étoit une nouveauté qu'il ne convenoit pas d'introduire. C'eſt ce que le duc de Ventadour expoſa dans la Chambre eccléſiaſtique. Les nouvelles inſtances qu'on fit n'aboutirent à rien. Le Roi déclara qu'il vouloit avoir les cahiers dans dix-huit jours, & il fut obéi. On les préſenta le 23 de Février. La Nobleſſe & le Clergé demanderent la publication du concile de Trente; le rétabliſſement de la religion dans le Bearn; une défenſe aux Cours ſouveraines de ſe mêler de ce qui concerne la foi, l'au-

torité du Pape, la doctrine & les Sacrements de l'Eglise, sous peine de nullité & de cassation de leurs arrêts; la suppression de la vénalité & de l'hérédité des charges tant civiles que militaires; la réformation des Universités; le rétablissement entier des Jésuites; l'accomplissement du traité du mariage fait entre le Roi & l'Infante d'Espagne, & quelques autres points semblables. Comme la Cour affectoit de paroître vouloir contenter les Etats, on leur permit de conférer ensemble chez leurs Présidents, jusqu'à ce qu'on eût répondu les cahiers, pour l'examen desquels on établit différents bureaux, où l'on permit aux trois Ordres d'avoir des députés pour traiter avec les commissaires du Roi. L'on convint d'abord de supprimer le droit annuel, & la multiplicité des charges; mais le tiers Etat ne voulut nullement entrer dans les moyens qui furent proposés de dédommager le Roi de la perte que lui causoit cette suppression. Les Magistrats étoient bien aises de conserver leurs charges dans leurs familles, comme il parut par les remontrances que le parlement de Paris fit au Roi, & par l'arrêt qu'il porta qu'aucun Officier ne seroit reçu à la Cour que du con-

1614.

OCTOBRE 27.

1614. OCTOBRE 27.

ſentement des veuves & des héritiers de ceux qui mourroient : ainſi le droit annuel ſubſiſta. On continua l'examen des cahiers ; mais dix ans n'auroient pas ſuffi pour cette diſcuſſion, de la maniere qu'on y procédoit avec les députés qui s'accordoient rarement avec les commiſſaires, & aſſez peu entr'eux. Le Roi manda les principaux le 24 de Mars au Louvre, où le Chancelier leur dit que les cahiers contenoient un ſi grand nombre d'articles importants, qu'il n'étoit pas poſſible d'y répondre auſſi-tôt qu'on l'auroit ſouhaité, & qu'on le feroit le plutôt qu'on pourroit.

Voilà quelle fut l'iſſue des Etats généraux, dont le prince de Condé avoit demandé la convocation avec tant de vivacité, & où il n'eut pas le crédit de faire improuver les mariages d'Eſpagne, comme il s'en étoit flatté. Le peuple comptoit ſur la réformation de l'Etat, & ne fut pas moins trompé. *C'eſt une vieille folie*, dit Etienne Paſquier [a] *qui court en l'eſprit des plus ſages François, qu'il n'y a rien qui puiſſe tant ſoulager le peuple que telles aſſemblées : Au contraire, il n'y a rien qui lui procure plus de tort pour une infinité de raiſons.* Celle-ci n'aboutît qu'à brouiller le Par-

a Tom. 1. de ſes Lettres, l. 4.

lement avec la Cour, & à lui faire faire une démarche qui auroit eu des suites funestes, si l'obéïssance n'étoit pas la vertu propre & particuliere du François. Les mécontentements continuerent, & la guerre recommença comme on le verra bien-tôt. 1614. Octobre.

L'ouverture des Etats généraux se fit le 27 d'Octobre, & non pas le 10 comme le marque du Verdier [a]. 27.

ANNÉE 1615.

MARGUERITE, reine de Navarre, meurt à Paris âgée de 63 ans. C'étoit la derniere Princesse de la branche des Valois. Ses déréglements avoient obligé Henri IV de faire dissoudre le mariage qu'il avoit contracté avec elle n'étant encore que prince de Béarn, & auquel il se trouvoit beaucoup de nullités. Elle avoit eu plusieurs enfants, & il n'étoit pas aisé de dire qui en étoit le pere. Ce qu'on savoit uniquement, c'est que Henri IV ne l'étoit pas. Il parut qu'elle vouloit réparer sur la fin de ses jours les désordres d'une vie passée dans le crime, par un assez grand nombre de bonnes œuvres, & sur-tout d'au- 1615. Mars 27.

[a] Vie de Louis XIII.

1615. MARS

mônes ; à quoi elle employa l'argent dont elle avoit fait long-temps un autre usage.

27. Bayle a observé qu'on a eu tort de faire un crime à Dupleix de n'avoir pas dissimulé les déréglements de cette Princesse, dont il étoit domestique, puisque l'histoire doit plus à la vérité qu'à la reconnoissance. De plus, Dupleix n'a rien dit qui ne fût su de toute la France. S'il a parlé de ses vices, il a fait valoir ses vertus & ses bonnes œuvres, dont plusieurs étoient fort équivoques, au jugement de gens moins bien intentionnés, ou plus médisants que l'historien de Louis XIII.

28 Le parlement de Paris donne un arrêt, toutes les chambres assemblées, pour ordonner que, sous le bon plaisir du Roi, les Princes, Ducs & Pairs, & officiers de la Couronne ayant séance & voix délibérative à la Cour, seront invités de s'y trouver pour aviser sur les propositions qui seront faites pour le service du Roi, le soulagement de ses sujets, & le bien de son Etat.

On accusa le maréchal de Bouillon d'avoir ménagé cette démarche du Parlement. Mécontent de la Cour, qui avoit peu d'égard aux services quil préten-

doit avoir rendus, il ſongeoit à brouiller de nouveau; mais il crut qu'il falloit engager le Parlement à faire les premiers pas. Il ménagea donc adroitement les principaux Magiſtrats, qui ſe trouverent d'autant plus diſpoſés à entrer dans ſes vûes, qu'ils étoient perſuadés qu'on les avoit maltraités pendant les Etats. Les députés n'avoient été congédiés que le 28 de ce mois; & dès le 27 le premier préſident de Verdun fit aſſembler toutes les chambres. Fayet, préſident de la premiere des Enquêtes, leur repréſenta que le Roi ayant donné parole de ne point répondre aux cahiers des trois Ordres, ſans entendre les remontrances que ſon Parlement auroit à lui faire, il étoit temps de penſer à les dreſſer. Au bout de trois ſéances, l'on convint qu'il falloit commencer par inviter tous ceux qui par leurs charges & leurs dignités étoient membres du Parlement à s'y trouver, pour donner leur avis avec les autres; & ſur cela on porta l'arrêt dont nous parlons ici. La Reine perſuadée que le prince de Condé & ſes partiſants avoient part à ce nouveau mouvement, leur fit défendre de la part du Roi d'aller au Parlement. De Molé, procureur général, Servin & le Bret

1615.

Mars 28.

1615.

MARS 28.

avocats généraux, furent mandé le lendemain au Louvre, où le Chancelier leur dit que leurs Majeſtés trouvoient fort étrange que le Parlement s'ingérât d'aſſembler de ſon autorité privée les premieres perſonnes de l'Etat. Servin répondit que les Magiſtrats du premier tribunal du Royaume, feroient toujours ſoumis au Roi, duquel ils tenoient ce qu'ils avoient d'autorité; que leur intention avoit été uniquement de propoſer quelqu'ouverture avantageuſe à ſon ſervice, & que l'invitation qu'ils avoient faite, n'avoit point d'autre but que d'avoir le Chancelier, & ce qu'il y a de plus grand dans le Royaume pour témoins de leur fidélité. Sur cela on aſſembla le Conſeil, & une heure après les gens du Roi ayant été appellés, Louis leur ordonna de marquer aux chambres du Parlement qu'il étoit fort offenſé de la liberté qu'ils s'étoient donnée. Il falut obéir, quelques efforts que fît Servin pour n'être pas porteur d'un ordre qui ne pouvoit que chagriner une compagnie, à laquelle, diſoit-il, les gens du Roi devoient ſe rendre agréables pour être mieux en état de ſervir ſa Majeſté. Il l'adoucit autant qu'il put, en l'intimant, par les louanges qu'il donna

au sénat de Paris, qu'il égala à celui de Rome du temps des Catons & des Cicérons. Le Parlement se trouva fort interdit, & comme la plupart de ses membres n'avoient nulle intention de chagriner la Cour, on ordonna sur le champ que les gens du Roi porteroient l'arrêt à Sa Majesté, en lui déclarant qu'on n'avoit rien prétendu faire que sous son bon plaisir. Louis reçut agréablement ces soumissions, & répondit qu'au premier jour il feroit savoir sa volonté au Parlement. Cette démarche faite d'un consentement si unanime, sembloit devoir rendre le calme; mais ceux qui méditoient de nouveaux remuements furent la rendre inutile. Le 9 d'Avril trois présidens aux Enquêtes s'étant rendus dans la chambre, dirent au premier Président qu'il n'étoit pas honnête que les résolutions du Parlement fussent arrêtées, & qu'on devoit délibérer s'il n'étoit pas à propos de supplier le Roi de donner la réponse qu'il avoit promise, lorsqu'on lui avoit porté l'arrêt. Cet incident fit mander au Louvre les présidents à mortier, avec quatre des plus anciens conseillers de la grand'Chambre, & quatre présidents tant aux enquêtes qu'aux requêtes du Palais, auxquels le Chancelier

1615.

MARS 28.

1615. Mars 28.

parla d'une maniere fort vive. Il leur dit que le Parlement n'a pas plus de droit de se mêler de ce qui regarde le gouvernement, que de connoître des affaires des comptes & des gabelles ; ce qu'il établit par des faits tirés de notre histostoire, dont la plupart prouvent que les Princes veulent être obéïs quand ils parlent. Il conclut, en défendant expressément de la part du Roi, de rien faire en conséquence de l'arrêt du 28 Mars, & le Roi lui-même réïtéra la même défense. M. de Verdun rapporta le lendemain aux chambres ce qui s'étoit passé au Louvre, mais comme elles étoient préparées à tout événement, il fut résolu de dresser les remontrances, & de les présenter par écrit à Sa Majesté. Dès que la Reine en fut avertie, elle envoya dire au premier Président de se rendre au Louvre avec le même cortege qu'il y étoit venu deux jours auparavant. Les Magistrats y allerent, & la Reine les traita avec toute la hauteur imaginable. Il ne paroissoit pas en effet qu'on eût eu aux ordres de Louis XIII tout l'égard qu'il désiroit : *Il est votre Roi & votre Maître*, dit-elle d'un ton qui marquoit sa colere : *Qui se servira de son autorité, si vous contrevenez à ses défenses.* Elle ajouta que les dé-

libérations se faisoient par le mouvement & au gré d'une troupe de factieux, & qu'elle s'en vengeroit. Ces menaces n'arrêterent pas l'exécution des résolutions prises par les chambres. Les remontrances furent dressées, lues & approuvées : le Parlement demanda audience, & il l'obtint pour le vendredi suivant 22 de Mai.

1615. Mars. 28.

Le premier Président se rendit ce jour-là au Louvre avec un grand nombre de présidents & de conseillers, faisant en tout quarante personnes, qui furent introduites dans la chambre du Conseil, où étoient le Roi & la Reine, & la plupart des Seigneurs & Officiers de la couronne. M. de Verdun présenta le cahier, en priant Sa Majesté de l'avoir pour agréable, comme venant *de la plus dévotieuse, fidelle & obéissante Compagnie qui pouvoit être.* On le lut. Il commençoit par une espece de réfutation de ce qu'avoit avancé le Chancelier, que le Parlementn e se mêloit point des affaires d'Etat. Il faisoit voir par des exemples, qu'on avoit pris son avis dans des conjonctures épineuses, qu'on l'avoit choisi pour médiateur dans des querelles éclatantes, qu'il avoit donné des mémoires & des instructions à des Régentes

1615. Mars 28.

du Royaume; qu'on s'étoit quelquefois repenti de n'avoir pas agréé ses remontrances. Le Parlement passoit ensuite à la justification de son procédé, qu'il attribuoit à la nécessité de remédier aux différents abus qui s'étoient introduits, & dont il faisoit un long détail. Pour y remédier, il demandoit qu'il ne fût pas permis de rendre la puissance souveraine problématique & douteuse, en la soumettant à une autre; qu'on entretînt les alliances étrangeres renouvellées par le feu Roi; qu'on retînt dans le Conseil les Princes du sang, les autres Princes & Officiers de la couronne, les anciens conseillers d'Etat, *& ceux qui sont extraits de grandes maisons & familles anciennes*, & qu'on en retranchât les personnes introduites depuis peu d'années par la faveur de ceux qui vouloient y avoir des créatures; qu'on défendît à toutes personnes de recevoir pensions, dons & appointements d'aucun Prince étranger, sur peine d'être déclarés criminels de leze-majesté, & à tous les membres du Conseil, officiers des Cours souveraines, de prendre des pensions d'aucun Seigneur du Royaume, du Clergé, & autres Communautés, sous peine d'être punis comme concussion-

haires ; qu'on n'accordât aucune survivance de charges & gouvernements ; qu'on en supprimât la vénalité ; qu'on n'y admît point les étrangers ; qu'on conservât la Religion catholique, apostolique & romaine en son ancienne dignité & splendeur, la favorisant en tout ce qui se pouvoit, sans déroger aux édits de pacification ; qu'on n'entreprît point sur les droits de l'Eglise gallicane ; qu'on purgeât l'Eglise des abus qui s'y glissoient tous les jours par le moyen des confidences publiques ; que les coadjutoreries vendues, même pendant la tenue des Etats, fussent révoquées ; que la multiplicité des nouveaux Ordres religieux fût réduite & réglée par les anciens décrets, constitutions canoniques, capitulaires & ordonnances de nos Rois & arrêts du Parlement ; qu'on nommât aux bénéfices des personnes de bonne famille & de bonnes mœurs, françois & non étrangers ; qu'il lui fût permis de rechercher & punir les gens infâmes qui s'étoient coulés à Paris chez les grands & à la Cour, comme anabaptistes, juifs, magiciens & empoisonneurs ; qu'on rétablît l'université de Paris suivant les réglements faits & non exécutés ; qu'on ne troublât plus le Parlement dans

1615.

MARS 28.

1615. Mars 28.

l'exercice de ses fonctions ; que ses arrêts ne pussent être ni cassés ni sursis sur requêtes ; qu'on n'exécutât aucunes déclarations & commissions avant leur vérification; qu'on entretînt les édits contre les duels, sans faire grace aux coupables ; qu'on abolît les nouveaux droits introduits au sceau sans édit enregistré, & qu'on informât de ce qui y avoit été exigé contre la justice ; qu'on défendît à tous conseillers du Conseil & autres officiers, de prendre pension des partisans & adjudicataires des Fermes, ou d'obtenir des assignations sur les deniers qui en procedent, à peine de péculat ; qu'on exécutât les arrêts contre les brelands, nonobstant tous brevets & déclarations contraires ; qu'on retranchât les pensions excessives infiniment augmentées & multipliées depuis la mort du feu Roi, aussi-bien qu'une partie de ceux qui étoient employés à l'administration des finances. Enfin le Parlement demandoit que, conformément à son arrêt du 28 de Mars, il lui fût permis d'inviter les Princes & les Officiers de la couronne à se trouver à ses assemblées.

Ces remontrances attaquoient un trop grand nombre de personnes considérables pour être bien reçues. Le Roi dit

aux députés qu'il n'étoit point satisfait. 1615.
La Reine ajouta que Sa Majesté avoit grande raison d'être offensée contre le Parlement, lequel, au mépris de ses ordres, se mêloit de réformer l'Etat, dont on ne pouvoit blâmer l'administration, sans noircir sa régence la plus heureuse qu'on eut encore vûe en France. Le Chancelier, dont on avoit taxé l'avarice, prenant la parole, répéta ce qu'il avoit dit dans d'autres occasions sur l'autorité du Parlement, dont le Roi pouvoit, disoit-il, prendre l'avis, mais qui n'avoit pas droit de le donner sans qu'on le lui demandât : après quoi il fit l'apologie de la conduite du Conseil en général, & de la sienne en particulier. Le président Jeannin en fit autant par rapport à l'administration des finances. On entendit ensuite messieurs de Guise, de Vendôme, de Montmorency & d'Epernon, qui protestoient au Roi qu'ils n'iroient point au Parlement sans l'exprès commandement de Sa Majesté, laquelle ils étoient prêts de servir contre tous aux dépens de leur vie, & la compagnie se retira. Le lendemain 23, il y eut un arrêt du Conseil d'état contre celui du Parlement du 28 Mars, & les remontrances. Il portoit que ce tribunal, qui n'é-

Mars 28.

1615. Mars 28.

toit institué que pour rendre la justice aux sujets, avoit passé son pouvoir dans l'invitation qu'il avoit faite aux Seigneurs & Officiers de la couronne; que sur pareilles entreprises un arrêt donné sous François I, avoit été cancellé; que Charles IX en avoit cassé un autre à l'entrée de sa majorité, ordonnant de plus qu'il seroit lacéré & biffé; que du temps de Charles VIII, le premier président de la Vaquerie avoit répondu au duc d'Orléans, qui le pressoit d'agir contre madame de Beaujeu régente du Royaume, que le Parlement ne se mêloit point des affaires du Roi, sinon quand il leur étoit commandé: suivant lesquels exemples le Roi cassoit & annulloit l'arrêt du 28 Mars, ordonnant qu'il seroit ôté des registres: faisant défenses au Parlement de prendre à l'avenir de son autorité propre aucune connoissance des affaires d'Etat. Les remontrances étoient déclarées calomnieuses en plusieurs articles, & il étoit pareillement ordonné de les biffer, & de les ôter des réglements. Cet arrêt fut porté au Parlement, où après quelques contestations on prit le partit de députer le premier Président & quelques conseillers, pour aller protester au Roi qu'on n'avoit

jamais pensé à contrôler ses actions, ni trouvé à redire à l'administration de la Reine pendant sa régence. Marie de Médicis, qui n'en crut rien, fit réïtérer l'ordre de lire l'arrêt du Conseil, & de l'enregistrer, sous peine de désobéïssance. Après quoi elle se prépara au voyage de Guyenne, pour aller au-devant de l'Infante d'Espagne. Le prince de Condé de son côté se mit en état de le traverser. Il se flattoit que le Parlement de Paris embrasseroit son parti, & il se trompa. Les Magistrats députés le 23 de Juin pour assurer leurs Majestés de leur soumission & de leur fidélité, furent bien reçus au Louvre, la circonstance du temps ne permettant pas de pousser les choses plus loin. Après quoi il ne fut plus question ni de l'arrêt du 28 Mars, ni de celui qui le cassoit.

1615.

MARS 28.

Il me paroît que le président Jeannin si distingué par ses lumieres, par ses emplois & par sa probité, parle d'une maniere fort raisonnable de toute cette affaire dans sa réponse au maréchal de Bouillon, en date du 26 Juin. Il avance d'abord, que c'est un effet de l'ignorance ou de la malignité naturelle à l'homme d'estimer la conduite de ceux qui ont été employés au maniement des

1615. Mars 28.

affaires avant nous, & de trouver toujours quelque chose à reprendre dans ceux qui sont actuellement en place. Entrant ensuite dans la discussion des désordres dont on se plaignoit, il soutient que la plupart ne subsistent que dans l'imagination de ceux qui trouvent leur intérêt particulier dans la confusion générale, & qui n'ayant que des pensées de révolte, songent bien plus à s'appuyer du peuple, qu'à le soulager. Après cela il vient aux remontrances du Parlement, qu'il juge dignes de l'autorité & de la prudence de ce grand Sénat; mais il prétend qu'une répréhension si févere devoit être faite à l'oreille, ou seulement en présence des grands du Royaume, & des principaux du Conseil, & non pas être exposée à la vûe d'un chacun, comme il avoit été fait; cette publication ne pouvant servir qu'à décrier le gouvernement, & à fournir des prétextes à la rébellion; & que de plus les auteurs des remontrances auroient bientôt vu qu'elles portoient à faux pour la plupart, si au lieu de travailler sur des mémoires fournis par des gens mal instruits, ils avoient député quelques-uns d'entr'eux, pour en conférer amiablement avec ceux du Con-

ſeil. Le Préſident conclut de-là que leurs Majeſtés n'ont pû tenir une autre conduite que celle qu'elles ont eue, à moins que de vouloir avilir leur autorité, & voir tomber ce droit de ſouveraineté, qui tient les ſujets dans l'obéiſſance & le devoir. Voilà le précis de la lettre de ce Miniſtre, qui rend d'ailleurs juſtice au Parlement, en reconnoiſſant que la plupart de ſes membres n'avoient en vue que le bien public. Il eſt certain qu'il y avoit alors de grands Magiſtrats dans cette auguſte compagnie. Avec cela rarement étoient-ils d'accord. Les Parlements veulent le ſoulagement des ſujets, ils y trouvent leur compte ; les Miniſtres ne peuvent pas toujours ce qu'ils voudroient, & quelquefois ils peuvent & ils veulent ce qu'ils ne devroient pas ; la volonté du Prince eſt leur premiere regle, & la politique demande qu'ils ménagent tout ce qu'il y a de courtiſans accrédités, dont les intérêts ne ſont pas toujours ceux du peuple.

1615. Mars 28.

Le parlement de Paris vérifie les lettres patentes du Roi du 23 d'Avril, par leſquelles il étoit ordonné à tous les Juifs qui ſe trouvoient en France, d'en ſortir un mois après la publication de ces lettres. Un grand nombre de Juifs

Mai 10.

1615. MAI 10. qui venoient de Portugal & de Hollande s'établissoient chaque jour à Paris, où ils dogmatisoient dans les maisons particulieres. Le crédit du maréchal d'Ancre, qui les protégeoit, ne put arrêter cet ordre, ni le faire modifier.

12. Un ambassadeur Turc arrive à Vienne, où il renouvelle pour vingt-ans la paix conclue à Situatoroc en 1606. Elle fut confirmée & publiée l'année suivante.

Achmet se hâta de renouveller la paix, pour se mettre à couvert des entreprises de Jacaya, qui sollicitoit tous les Princes chrétiens de l'aider à remonter sur le trône de ses ancêtres. Jacaya prétendoit être fils de Mahomet III & l'aîné d'Achmet. Sa mere, disoit-il, étoit chrétienne, & avoit fait courir le bruit de sa mort pour lui sauver la vie, qu'il devoit perdre, selon l'usage de la maison Othomane, dès que Mustapha son aîné seroit sur le trône. Elle étoit passée avec lui dans la Morée, puis dans la Macédoine, où il avoit pris l'habit de moine pour mieux se déguiser, & où il s'étoit fait baptiser. Cependant Mustapha ayant été étranglé, & la mort de Mahomet ayant suivi de près celle de son fils, Jacaya s'étoit allé mettre à la tête

tête des rebelles d'Asie, & avoit été défait. Il avoit ensuite parcouru la Pologne, l'Allemagne, l'Italie & la France, pour engager les Princes chrétiens à se liguer en sa faveur. Ce fut cet considération qui porta Achmet à traiter avec l'Empereur, & à lui offrir des conditions fort avantageuses. Par un des articles du traité, il fut permis aux Prêtres & aux Religieux de bâtir des Eglises & de faire le Service divin dans toutes les terres du Grand-Seigneur. 1615. MAI 1.

La paix conclue à Ast entre les ducs de Savoie & de Mantoue & le roi d'Espagne, par la médiation du Pape, de la république de Venise, & sur-tout du Roi très-chrétien. JUIN 21.

J'ai dit ailleurs [a] que les troubles avoient continué en Italie. Quoiqu'on ne se fût pas fait grand mal, on s'étoit toujours menacé. Les marquis de Cœuvres & de Rambouillet avoient successivement travaillé à ajuster les différends. Deux traités conclus l'année précédente, l'un à Verceil, l'autre à Ast, n'avoient point réuni les esprits, parce que le duc de Savoie, qui se défioit extrêmement des desseins du duc de Lerme, premier ministre d'Espagne, dont il étoit

a Sous le 21 d'Avril 1615.

1615. JUIN 41.

haï personnellement, avoit toujours éludé le désarmement qu'on exigeoit. Il avoit paru au commencement de cette année que la guerre alloit devenir sérieuse. Il s'étoit passé deux ou trois actions, où l'on s'étoit battu de part & d'autre avec plus de courage que de perte & d'avantage. Enfin Inojosa s'étoit campé devant Ast, que le duc de Savoie défendoit en personne, campé sous ses murailles avec ce qu'il avoit de cavalerie. Les choses paroissoient portées aux dernieres extrêmités; & cependant le marquis de Rambouillet trouva toute la facilité imaginable à la conclusion du traité qu'il négocioit. Inojosa, dont l'armée manquoit d'eau, craignoit de ne pouvoir emporter Ast; Charles-Emmanuel, à qui il restoit peu de troupes, appréhendoit de le perdre: les deux partis furent bien aises de ne pas courir le risque du succès. On régla que le duc de Savoie n'attaqueroit point les états du duc de Mantoue, sauf à lui de poursuivre civilement ses droits à la chambre Impériale; que le duc de Mantoue de son côté donneroit une amnistie générale à ceux de ses sujets qui avoient porté les armes contre lui dans la guerre présente; que les places prises

de part & d'autre seroient restituées ; que le duc de Savoie ne retiendroit pour la sûreté de ses Etats que quatre compagnies de Suisses au nombre ordinaire, & autant de compagnies de ses sujets ; qu'en même temps qu'il licentieroit ses troupes, l'armée du Roi catholique sortiroit de ses Etats ; qu'en cas qu'il fût attaqué après le désarmement, le maréchal de Lesdiguieres & tous les gouverneurs des provinces de France contiguës des terres de son Altesse, le secoureroient à main armée, sans attendre d'autre commandement de la Cour. 1615. JUIN 21.

Quelque sage que fût ce réglement, aucune des parties intéressées n'en parut contente. Le duc de Mantoue se plaignit qu'on l'avoit forcé de pardonner à des sujets rebelles : le duc de Savoie, qui avoit beaucoup plus de feu & de courage que de force, prétendit qu'on l'avoit empêché de faire des conquêtes, & d'augmenter ses Etats aux dépens des Espagnols : ceux-ci dirent tout haut, que le traité ne pouvoit leur être plus honteux. Inojosa, qui avoit levé le siege d'Ast, fut rappellé à Madrid, & dom Pedro de Tolede, marquis de Villafranca, ne fut pas plutôt en Lombardie, qu'il blâma ouvertement la conduite de

1615. son prédécesseur, & prétendit n'être tenu à rien.

Juin 21. Le Mercure françois, & plusieurs de nos historiens, datent ce traité du 25, en quoi ils se trompent, s'il est vrai, comme l'assure Thomas Blanc [a], que la garnison d'Ast combla le 23 les retranchements des Espagnols qui s'étoient retirés, suivant les conventions. Il fut signé le 22 selon cet historien, de Chasan [b] & Buffier [c]. On le trouve marqué au 21, dans le recueil des traités de paix & ailleurs. Quoiqu'il se trouve fixé au 25, dans la compilation des pieces concernant l'histoire de Louis XIII publiée par le sieur du Pin, cet auteur ne laisse pas de dire dans le corps de l'histoire même, qu'il fut signé le 21 par le duc de Savoie, & le lendemain par les Espagnols. La variation est évidente; mais il y a quelque chose de plus: car les articles ne furent souscrits par aucun ministre du roi Philippe, qui se seroit cru deshonoré de traiter d'égal à égal avec un duc de Savoie. On eut beau le presser, il prétendit que sa parole étoit plus que suffisante pour en assurer l'exécution; & après bien des démarches inu-

a Hist. abrég. de la maison de Savoie. = b Hist. du siecle courant. = c Hist. chron. du dernier siecle.

tiles, il fallut se contenter d'une lettre qu'il écrivit au marquis de Rambouillet, dans laquelle il promettoit d'observer ponctuellement ce qui avoit été arrêté. 1615. JUIN 21.

Le prince de Condé écrit au Roi, pour se plaindre du mauvais gouvernement de l'Etat, & en demander la réformation. Il s'étoit retiré de la Cour quelque temps auparavant, parce qu'on ne le faisoit pas chef du Conseil, & qu'on ne lui donnoit pas la direction des finances, comme il le souhaitoit. Villeroy l'étoit allé trouver à Creil, pour le convier à revenir, & à accompagner leurs Majestés en Guyenne; mais il avoit répondu qu'il ne croyoit pas qu'il y eût de sûreté pour lui à la Cour tant qu'on ne réformeroit pas le Conseil, dont il faisoit de grandes plaintes dans sa lettre du 27 de ce mois, & qui fut comme l'avant-coureur du manifeste qu'il publia à Coucy le 9 du mois suivant. Il y fait une peinture horrible des désordres de l'Etat, & il y invective de la maniere la plus terrible, contre plusieurs membres du Conseil. Il y parle du Chancelier, du chevalier de Sillery son frere, de Dolé & de Bullion conseillers d'Etat, comme de quatre malheureux qui ne pensoient qu'à bouleverser le Royaume. JUILLET 27. & suiv.

1615. Juillet 27. & suiv.

Le marquis d'Ancre est encore plus maltraité. M. d'Estrées [a] marque expressément que les Princes ne parlerent de ce Maréchal dans leur manifeste, que parce que le duc de Longueville avoit refusé de le signer, à moins qu'on ne lui abandonnât cet étranger. Il paroît qu'on le lui sacrifia, & qu'on voulût l'immoler à la haine publique, tant le portrait qu'on en fait est affreux. On ne se contente pas de lui faire un crime de son crédit & de ses richesses, on l'accuse d'avoir fait venir à Paris des Juifs, des magiciens, des empoisonneurs & des meurtriers, par le ministere desquels il a été fait diverses entreprises contre la vie du prince de Condé, du duc de Longueville, & de quelques autres Princes & Seigneurs. On veut encore qu'il ait travaillé à se fortifier dans la ville d'Amiens pour s'en emparer, & rendre sa puissance redoutable au Roi même. Quoi qu'il en soit de ces accusations, & de l'impression qu'elles pouvoient faire sur les personnes qui examinent les choses de près, les manifestes sont d'ordinaire pour le peuple, à qui la haine ou les préjugés rendent tout croyable. Il n'y avoit pas plus

[a] Mem. de la régence de Marie de Médicis.

de vérité dans ce qu'on avançoit, que le tiers-Etat ayant voulu pourvoir à la sûreté du Roi, de mauvais Conseillers avoient suscité des gens aussi déloyaux qu'eux & aussi ingrats à leur patrie, lesquels avoient fait de la vie des Princes le sujet d'une question problématique, qui avoit été laissée indécise par arrêt du Conseil. On sçait que ce n'est pas là le point sur lequel avoit roulé la dispute aux Etats généraux, & que le cardinal du Perron y avoit protesté hautement, que le Clergé, au nom duquel il parloit, étoit prêt de signer de son sang qu'il n'est pas permis, pour quelque cause que ce soit, d'attenter à la vie des Rois. Il est étonnant que les auteurs du manifeste ne se soient pas apperçus qu'une accusation de cette nature ne pouvoit que révolter infiniment & le Clergé & la Noblesse qui lui avoit toujours été unie de sentiments. Ils avoient beaucoup plus de ménagement pour le parlement de Paris ; car ils se plaignoient vivement du peu d'égard qu'on avoit eu pour ses remontrances, & de l'affront qui lui avoit été fait, en cassant son arrêt du 28 Mars. On n'oublioit pas les craintes qu'avoient les Calvinistes que le mariage du Roi ne fût avancé que pour les ex-

1615.

JUILLET 27, & suiv.

1615. Juillet 27. & suiv.

terminer pendant ſon bas âge. Les mécontents finiſſoient en proteſtant qu'ils étoient réſolus de ſe défendre, ſuppoſé qu'ils fuſſent attaqués, & en invitant tous les ſeigneurs, tous les parlements, tous les ordres du Royaume, tous ceux en un mot qui ſe diſoient François, de concourir à leur défenſe. Ce manifeſte produiſit peu de choſe. Les Parlements à qui il fut adreſſé renvoyerent les paquets cachetés au Roi, lequel donna le 10 Septembre à Poitiers une Déclaration pour priver le prince de Condé & ſes adhérants de tous biens & honneurs, comme rébelles & criminels de leze-majeſté, au cas-que dans un mois après la vérification, ils ne rentraſſent pas dans le devoir. Les éloges donnés dans le manifeſte au parlement de Paris, ne l'empêcherent pas d'ordonner le 18 du même mois, qu'il ſeroit procédé contre les contrevenants aux termes de la Déclaration; & le prince de Condé, pour ſe venger en quelque ſorte de ces deux actes, traita l'un de calomnieux & abuſif, l'autre de ſuppoſé; défendant d'y avoir aucun égard, & ordonnant à ceux qui avoient pris les armes ſous le nom du Roi, de ſe retirer chez eux, ſous peine d'être traités comme ennemis de

l'Etat & du bien public. Cette Déclaration fut donné le 14 d'Octobre au camp de Méry-sur-Seine. Les mécontents venoient de s'emparer de cette place, comme ils avoient fait de quelques autres : mais tous leurs mouvements n'avoient pas empêché que leurs Majestés qui étoient parties de Paris le 17 d'Août, ne continuassent tranquillement leur voyage du côté de Bordeaux, où elles arriverent le 7 d'Octobre.

1615. JUILLET. 27. & suiv.

OCTOBRE. 18. On célebre à Burgos les épousailles du mariage du Roi avec Anne infante d'Espagne. On célébra le même jour à Bordeaux celles de Philippe, prince de Castillea,vec madame Elisabeth de France. L'échange des Princesses se fit le 9 de Novembre sur la riviere de Bidassoa. La Reine arriva à Bordeaux le 21, & le 25 leurs Majestés reçurent la bénédiction nuptiale par les mains de l'évêque de Xaintes.

Le P. d'Orléans [a] dit que le mariage du Roi avec l'Infante fut célébré à Badajoz : c'est une méprise.

31. Ulric, duc de Brunswich, leve le siege de Brunswich, après avoir été trois mois devant la place, & y avoir perdu plus de douze mille hommes.

[a] Vie du P. Coton, l. 3.

1615. OCTOBRE 31.

La ville de Brunſwich, comme quelques autres d'Allemagne, s'eſt toujours maintenue dans une fort grande indépendance de ſes Princes. Pluſieurs d'entre eux avoient eſſayé de la réduire, & n'avoient pas réuſſi. Ulric crut devoir tenter s'il ſeroit plus heureux. Il ne voulut écouter aucune propoſition d'accommodement, à moins qu'il n'eût la clef d'une des portes de la ville, pour y entrer quand il le jugeroit à propos : & ſur le refus des habitants, il inveſtit la place le premier d'Août. La marche des troupes que les villes Anſéatiques envoyoient au ſecours, & la foibleſſe des ſiennes, l'obligerent de ſe retirer. L'accommodement fut conclu le 21 de Décembre par la médiation des Princes proteſtants. Fréderic Ulric confirma tous les priviléges de la ville, & les tranſactions faites par ſes prédéceſſeurs, reſtitua les immeubles dont ils s'étoit emparé, & dédommagea les habitants de ce qui avoit été vendu ou diſſipé. Ceux-ci de leur côté lui rendirent l'hommage, & prêterent le ſerment ordinaire, qui ne conſiſtoit qu'à le reconnoître pour leur légitime Duc ; ſans lui laiſſer même l'ombre de l'autorité ſouveraine.

NOVEMBR. 27.

Ligue ſigné au camp de Sanzay en-

tre le prince de Condé & les députés de l'assemblée générale des prétendus-Réformés, qui se tenoit à Nismes. 1615. NOVEMBR. 21.

Le Prince avoit député dès le 30 de Juillet à la Rochelle & à Grenoble, où les Calvinistes tenoient alors leur assemblée, pour engager les Huguenots dans son parti : il y trouva d'abord de grandes difficultés. Châtillon & Lesdiguieres s'opposoient à cette union ; plusieurs ne la croyoient pas avantageuse aux Réformés : du Plessis-Mornai la jugeoit d'autant plus illicite, que le Roi avoit fait publier le 2 une Déclaration pour assurer les Protestants qu'il vouloit maintenir les Edits de pacification, & que les mariages d'Espagne ne leur apporteroient aucun préjudice ; mais Candale, qui venoit de se faire Huguenot, & qui ne le fut pas long-temps, la Tremoille, Sully, Soubise & Rohan, s'étant déclarés pour lui, le reste céda. Il paroît par les articles, que les députés de Nismes obtinrent tout ce qu'ils voulurent ; car le traité portoit en substance qu'on s'uniroit pour la sûreté & conservation de la vie du Roi & de son autorité souveraine, suivant le premier article du traité du tiers-Etat, & pour faire faire une recherche exacte de tous ceux

1615. NOVEMB. 17.

qui avoient participé à la mort du feu Roi; qu'on empêcheroit la publication du concile de Trente demandée pendant la tenue des Etats, & depuis faite par le Clergé d'autorité privée, comme contraire aux droits de la couronne, aux libertés de l'Eglise gallicane, & aux Edits de pacification; qu'on préviendroit les inconvénients qui pouvoient arriver de l'accompliſſement des alliances d'Eſpagne; qu'on feroit en ſorte que l'édit de Nantes, & tout ce qui avoit été promis depuis aux Réformés, fût exactement obſervé; qu'on ne s'abandonneroit point, & qu'on ne poſeroit point les armes que d'un commun conſentement, & après avoir obtenu les choſes ſuſdites.

Il falloit que le prince de Condé jugeât les Réformés bien néceſſaires à l'exécution de ſes deſſeins, pour leur accorder de pareilles conditions, lui qui les haïſſoit, & qui tout le reſte de ſa vie ne penſa qu'à les détruire, s'il ne pouvoit les convertir. Pour le duc de Mayenne, quoiqu'il fût dans ſes intérêts, il refuſa conſtamment de ſouſcrire les articles, proteſtant qu'il ne feroit jamais rien dont le Calviniſme pût tirer avantage. La Cour ne parut pas s'em-

barrasser beaucoup de cette Ligue, ou parce qu'on l'avoit prévue, ou parce qu'on se flattoit de la rompre bientôt. On ne fut pas effectivement long-temps sans entrer en négociation. Leurs Majestés partirent de Bordeaux le 17 Décembre pour retourner à Paris, après avoir nommé le duc de Guise lieutenant général de l'armée à la place du maréchal de Bois-Dauphin, dont la conduite n'avoit pas répondu à l'opinion qu'on avoit eue jusques-là de sa capacité, n'ayant pû, ou n'ayant pas voulu, avec des forces supérieures, empêcher les mécontents de passer la Loire, & de pénétrer en Poitou.

1615. NOVEMB. 27.

Le traité de Sanzay se trouve daté du 10 dans le Grain [a], Dupleix [b], Benoît [c], & ailleurs; du 27 dans le Mercure françois, le Vassor [d] le P. du Londel [e], &c. Du Pin [f], qui rapporte le précis des articles, dit à la tête qu'ils furent signés le 10, & à la fin que ce fut le 27.

Maréchaux de France créés cette année

Concino Concini, marquis d'Ancre;

[a] Hist de Louis XIII. l. 7. = [b] Hist. de Louis XIII. = [c] Hist. de l'édit de Nantes. = [d] Hist de Louis XIII. = [e] Fastes de la maison de Bourbon = [f] Hist. de Louis XIII.

1616. Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux; Antoine, Sieur de Roquelaure.

ANNÉE 1616.

Janvier 20. MESSIEURS de Nevers, de Briſſac & de Villeroy conviennent à Fontenay-le-Comte de quelques articles, afin de parvenir à une conférence pour la pacification des troubles.

Le duc de Nevers, & Edmont ambaſſadeur d'Angleterre, furent les médiateurs de ce traité. Ils avoient engagé dès la fin de l'année derniere le prince de Condé à écrire une lettre reſpectueuſe au Roi. Le baron de Thiange la préſenta à Sa Majeſté qui y répondit le premier jour de Janvier de cette année, & chargea Meſſieurs de Briſſac & de Villeroy de travailler à l'accommodement, conjointement avec le duc de Nevers. L'on convint d'abord d'une ſuſpenſion d'armes, & du lieu où ſe tiendroient les conférences. Le Roi étant à Châtelleraut, donna le 23 l'ordonnance pour la ſuſpenſion, qui fut lue & publiée le 30 à Paris. Elle ne devoit durer que juſqu'au premier de Mars; mais on la prolongea enſuite à diverſes repriſes. La

ville de Loudun ayant été arrêtée pour les conférences, dont la premiere s'y devoit tenir le 10 de Février: le maréchal de Briſſac, le duc de Nevers, Villeroy, de Thou, de Vic, Pontchartrain, & l'ambaſſadeur d'Angleterre, s'y trouverent de la part du Roi. M. le prince de Condé s'y rendit de ſon côté avec madame la Princeſſe, la comteſſe de Soiſſons, les ducs de Longueville, de Mayenne, de Luxembourg, de Bouillon, de Vendôme, de Rohan, de Sully & de la Trémoille, & le comte de Candale.

1616. JANVIER, 20.

Ces Meſſieurs, qui ne parloient que de la réformation de l'Etat & du bien public dans leurs manifeſtes, n'avoient ni les mêmes vûes, ni les mêmes prétentions. M. le Prince, les ducs de Mayenne & de Bouillon vouloient la paix, au rapport du maréchal d'Eſtrées [a]; le premier, pour être plus en ſituation de changer le conſeil d'Etat & de Finances; le ſecond, parce que ſes gouvernements étant ſitués au-delà de la Loire, ils ne pouvoient être ſecourus, & que d'ailleurs il appréhendoit que les Calviniſtes ne profitaſſent de cette diviſion; le dernier, parce que ſe voyant ſur l'âge, & ſes enfants jeunes, il penſoit à leur con-

[a] Mém. de la régence de Marie de Médicis.

1616. Janvier 20. ferver Sedan, & à fe faire auprès du Roi un mérite de la paix qui lui devoit fon commencement. Le duc de Longueville panchoit affez de ce côté-là; mais la crainte qu'il avoit que la paix faite, le maréchal d'Ancre ne lui fît perdre ce qui lui reftoit de crédit dans fon gouvernement de Picardie, le faifoit balancer, & le tenoit en fufpens. Pour Meffieurs de Sully, de Rohan, & les autres religionnaires, non plus que M. de Vendôme, ils ne vouloient point d'accommodement, ou ils ne le vouloient qu'à des conditions honteufes à la Majefté royale, & ils n'omirent rien pour faire entrer M. le Prince dans leurs fentiments; mais les efpérances dont il s'étoit flatté du côté de la Cour, l'emporterent fur toutes leurs raifons.

Mars 28. Pompeo Juftiniani leve le fiege de Gradifque.

Les Vénitiens étoient entrés en armes fur les terres de Ferdinand archiduc de Gratz, lequel nonobftant le traité de Vienne, favorifoit toujours les courfes des Ufcoques, qui avoient enlevé tout récemment une galere de Venife dans le port de Mandre, après avoir tué un Sénateur, & tout ce qui s'y étoit trouvé. Ce fut ce qui détermina la République

à agir avec plus de vigueur qu'elle n'a-voit fait auparavant, & à mettre le siege devant Gradisque, place située sur un roc de difficile accès, & la plus importante du pays. Le gouverneur de Milan fit grand bruit, & déclara qu'à moins qu'on ne restituât les places occupées, & qu'on n'abandonnât l'entreprise de Gradisque, il ne pourroit s'empêcher de secourir Ferdinand beau-frere du Roi catholique. Le Nonce du Pape demanda de son côté que l'on fît quelque suspension d'armes. Nani [a] veut qu'on croye que ce furent ces considérations qui porterent les Vénitiens à abandonner le siege. La vérité est que Gradisque avoit été fort mal attaquée, que les travaux n'avançoient point, que les Allemands l'avoient ravitaillée diverses fois, & que les assiegéants avoient perdu plus de deux mille hommes en vingt-huit jours de tranchée ouverte. En effet il n'y eut point de traité qui obligeât les Vénitiens à se retirer : on parla de paix sans discontinuer les hostilités : la guerre continua, mais on n'entreprit plus rien sur Gradisque : on ne la fit qu'à des Villages : les campagnes se passerent à élever de chaque côté des forts & des

1616. Mars 28.

[a] Hist. de Venise, l. 2.

1616. redoutes. Ainsi l'on n'en entendit guere parler en Europe.

MAI 4. Le Roi accorde la paix aux mécontents, & fait signer deux ordonnances; l'une pour la pacification des troubles, & l'autre pour la retraite des troupes du prince de Condé.

Dès que les conférences avoient été ouvertes à Loudun, le prince de Condé avoit proposé trente & un articles, qui avoient été presque tous agréés: ainsi la paix fut censée conclue dès ce temps-là. On lui accorda quinze autres articles, que le Roi signa à Blois le 6 de ce mois, & qui sont renfermés dans l'Edit de pacification, qui fut aussi-tôt publié. Il contenoit entr'autres choses, qu'on feroit une exacte recherche de ceux qui avoient participé au détestable parricide du feu Roi, & que sa Majesté écriroit aux Evêques du Royaume de faire publier dans leurs diocèses le décret du concile de Constance touchant les assassinats des Souverains; qu'on répondroit incessamment aux cahiers des Etats, & sur-tout au premier article proposé par le tiers-Etat, par rapport à la souveraineté indépendante des Rois; que conformément aux anciennes ordonnances, aucuns étrangers ne seroient a

l'avenir admis aux offices de la Couronne, au gouvernement des Provinces & Places fortes, Charges & Dignités militaires, Prélatures & autres fonctions publiques, à moins qu'ils ne les eussent méritées par des services signalés; que les Cours souveraines seroient maintenues en la libre & entiere fonction de leurs charges; que les gouvernements des Villes & Provinces, leurs lieutenances générales, les offices de la Couronne & de la Maison royale, & autres pareilles Charges, ne seroient plus vénales, & qu'on ne donneroit plus ni survivances ni réserves; qu'on exécuteroit à la lettre tout ce qui avoit été ordonné en faveur des prétendus Réformés; qu'il y auroit toujours une charge de Conseiller au parlement de Paris affectée à ceux de cette Religion; qu'il ne seroit fait aucune recherche pour les mouvements passés, le prince de Condé & ses partisans n'ayant rien fait qu'à bonne fin, & pour le service du Roi; que les articles secrets non compris dans cet édit, seroient inviolablement observés. Les principaux de ces articles portoient que la citadelle d'Amiens seroit rasée; qu'on payeroit quinze cents mille livres à M. le prince de Condé, pour l'indem-

1616.

MAI 4.

1616. MAI 4.

nifer des frais de la guerre ; qu'on lui céderoit Chinon, & que de plus il auroit la plume dans le Conseil, & en signeroit les arrêts, aussi-bien que les comptes de l'épargne. On voit dans les mémoires d'Estrées [a] que la Reine sut fort mauvais gré à Villeroy de ce qu'il avoit consenti à la démolition de la citadelle d'Amiens, & à faire M. le Prince chef du Conseil, & que cet habile Ministre répondit, qu'on pouvoit mettre sans danger la plume entre les mains de celui dont on tiendroit le bras, & qu'il étoit aisé de conserver la citadelle d'Amiens, en engageant le maréchal d'Ancre à échanger la lieutenance de Roi de Picardie contre celle de Normandie. La nécessité fit agréer ce qu'il avoit fait : mais le Maréchal fut si persuadé qu'il l'avoit sacrifié à ses ennemis, qu'il fit exercer sa charge de Sécrétaire d'Etat par Mangot. Si la Reine avoit eu peine à digérer les articles secrets, le Parlement n'en eut pas moins à vérifier ceux qui étoient publics, & l'enregistrement ne s'en fit le 13 de Juin, que *du très-exprès & reïtéré commandement du* Roi, *après très-humbles remontrances à lui faites & réïtérées.* La plupart de ces re-

a Mem. de la Régence de Marie de Médicis.

montrances concernoient les avantages qu'on faisoit aux Réformés, à qui on confirmoit tout ce qui avoit jamais été réglé en leur faveur : ce qui prouve que le traité ne contenta que le prince de Condé, & quelques autres qui y trouvoient leur intérêt particulier ; car il est certain que l'assemblée des Calvinistes qui se tenoit à la Rochelle, ne l'approuvoit en aucune façon, & que ses députés ne se rendirent, que quand ils virent le Prince malade déterminé à signer, les Seigneurs divisés entr'eux, Bouillon & la Tremoille livrés à la Cour protester dans un écrit signé de leur main, & remis aux commissaires du Roi, qu'ils courroient sus à l'assemblée, si elle ne se séparoit dans six semaines, comme sa Majesté l'avoit ordonné.

1616.

Mai 4.

Un historien [a] rapporte que les Princes mécontents avoient inséré dans le traité de Loudun l'article que le tiers-Etat avoit proposé en 1614, & cela dans la vûe d'obliger les Huguenots, avec qui ils étoient ligués ; que les députés du Roi l'avoient passé sans en prévoir les conséquences ; mais que le P. Joseph le Clerc du Tremblay, Capucin, alors

[a] Le vérit. P. Joseph. 2. part.

1616. Mai 4.

grand Missionnaire, & beaucoup plus connu depuis sous le ministere du cardinal de Richelieu, les leur fit appercevoir, & qu'il agit de plus si fortement auprès du prince de Condé, qui étoit tombé dangereusement malade, qu'il en obtint la suppression de l'article dont il ne fut plus parlé. Je ne vois pas qu'aucun autre historien fasse entrer le P. Joseph dans la négociation de Loudun, ni qu'il y ait eu en effet la part qu'on prétend; car il est bien vrai que le Prince demanda que l'article du tiers-Etat fût accordé; mais je ne crois pas qu'on puisse prouver que les commissaires du Roi l'ayent passé. Tous les mémoires de ce temps-là marquent au contraire que sa Majesté ayant examiné fort à loisir les demandes des mécontents, elle les accorda toutes à l'exception de trois, qui furent sursises. La premiere des trois étoit celle dont il est question ici, & Louis XIII répondit enfin, qu'il pourvoiroit au contenu en cet article, aussi-bien qu'aux autres proposés par les Etats généraux. Sa Majesté répete la même chose dans l'Edit de pacification, & conséquemment Villeroy & ses collegues ne laisserent point passer l'article sans s'en appercevoir, & le P. Joseph

n'obtint point du prince de Condé qu'il n'en seroit plus parlé. 1616.

Le prince de Condé arrêté au Louvre. Il fut conduit à la Bastille, & de-là à Vincennes. SEPTEMB. 1.

Dupleix [a] prétend que le traité de Loudun fut la cause de la détention du Prince ; & à cette occasion il s'étend fort sur le danger qu'il y a pour un sujet de réduire son Souverain à lui accorder des conditions honteuses à la Majesté royale. La moralité est fort bonne, mais Marie de Médicis eut d'autres raisons de s'assurer de la personne du prince de Condé. L'on avoit fait entendre à cette Princesse qu'il pensoit à se rendre maître du gouvernement de l'Etat, comme on le verra bien-tôt par la Déclaration qui fut publiée à ce sujet : & si l'on en croit les mémoires du maréchal d'Estrées, qui fut fort intrigué dans ces mouvements [b], ce n'étoit pas sans fondement. M. de Rohan [c] rapporte que M. de Bouillon avoit proposé aux Seigneurs de son parti de s'emparer de la Cour, & de tuer le maréchal d'Ancre ; que le duc de Mayenne, le plus déterminé de tous, s'étoit offert à faire le coup, pourvû que

a Hist. de Louis XIII. = b Il n'étoit alors que le marquis de Cœuvres. = c Mem. tom. 1. l. 1.

1616. SEPTEMB. 1.

le prince de Condé fût présent : sur quoi celui-ci avoit fait savoir au Maréchal par l'archevêque de Bourges, qu'il retiroit la parole qu'il lui avoit donnée de le protéger. Selon Bassompierre [a], M. le Prince le dit lui-même à Concini, & ne le lui fit pas dire : il lui conseilla en même temps de céder à l'orage, & de se retirer pour quelque temps en Normandie. M. d'Estrées avance au contraire que Charles, duc de Guise, n'ayant pas voulu consentir à la proposition que le prince de Condé lui avoit faite d'éloigner la Reine mere, après qu'on se seroit saisi de la personne de Concini, le Prince avoit fait dire à ce Maréchal qu'il le garantiroit de toutes les entreprises qu'on pourroit former contre lui, & qu'il avoit même déclaré à Barbin, intendant & confident de la Reine mere, tout le secret des délibérations ; mais que celui-ci avoit conseillé à sa Maîtresse de faire arrêter M. le Prince, & que le maréchal d'Ancre y avoit enfin consenti, persuadé que le conseil que lui avoit donné M. de Condé de sortir de la Cour, étoit un prétexte pour l'abandonner. Voilà bien des variations sur un seul fait ; & il est difficile de savoir à quoi s'en te-

[a] Mem. tom. 1.

nir. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Seigneurs nouvellement réconciliés avec la Cour, vouloient perdre Concini. A peine étoient-ils revenus à Paris, que croyant avoir gagné la confiance de messieurs de Bouillon & de Mayenne à force de promesses & de services, il leur avoit proposé de travailler ensemble à la ruine des ducs de Bellegarde & d'Epernon. M. le Prince haïssoit le dernier, mais tous deux étoient alliés du duc de Guise; Mayenne & Bouillon lui découvrirent ce que projettoit Concini, & tous ensemble conspirerent contre cet étranger, qui n'avoit plus d'autre appui que la Reine. Cette Princesse informée des fréquentes assemblées que faisoient les Seigneurs en différents lieux, & à diverses heures du jour & de la nuit, & appréhendant tout d'une liaison qui ne pouvoit guere avoir pour objet que la ruine de son autorité, prit le parti de s'assurer au moins du chef, si elle ne pouvoit surprendre les autres. Themines, Capitaine de ses gardes, se chargea de l'exécution : c'étoit un homme hardi, qui s'étoit offert plus d'une fois à Barbin d'entreprendre tout ce que la Reine voudroit, même aux dépens de sa vie. Dès qu'on sut la détention de M. le Prince

1616.

SEPTEMB. 1.

1616. SEPTEMB. 1.

les ducs de Vendôme & de Mayenne sortirent de Paris. Ils s'arrêterent au-delà de la porte saint Antoine, où ils trouverent le duc de Bouillon qui revenoit de Charenton. Leur premiere pensée fut de rentrer dans la Ville, pour tâcher d'y soulever le peuple. Ayant sû aussi-tôt que le duc de Guise balançoit s'il iroit trouver la Reine, qui l'avoit mandé au Louvre, ils se déterminerent à prendre la route de Soissons, où ils furent suivis peu après par les Guises. Ce que Mayenne & Bouillon avoient projetté de faire dans Paris, y fut tenté par la Princesse de Condé, mere du prisonnier, & par quelques-uns de ses partisans. On cria aux armes, la populace s'attroupa dans le fauxbourg saint Germain, on pilla l'hôtel [a] du maréchal d'Ancre, & la maison de Corbinelli son sécretaire : la sédition ne passa pas plus avant. Dès que M. de Crequi parut, chacun se retira avec ce qu'il put emporter du pillage. Ce jour si triste pour le prince de Condé, qui crut quelque temps qu'on en vouloit bien plus à sa vie qu'à sa liberté, fut un jour de joie & de libéralité pour la Reine mere. Jamais on ne l'avoit vue

[a] Rue de Tournon. Il a été dans la suite, l'Hôtel des Ambassadeurs extraordinaires.

ni si gaie, ni si disposée à faire des graces. Themines eut le bâton de Maréchal de France. Montigni, qui avoit blanchi dans le service, cria qu'il le méritoit mieux que lui, & l'obtint: Saint Geran prétendit valoir bien l'un & l'autre; on lui donna un brevet pour la premiere place vacante. Bassompierre, colonel général des Suisses, qui avoit été chargé d'appuyer Themines en cas de résistance, ne demanda rien, & la Reine lui en fit une espece de reproche. Cette Princesse, dont les vûes étoient certainement très-droites, s'imaginoit voir recommencer en quelque sorte le temps de sa régence, bien éloignée de penser que la détention du prince de Condé étoit le dernier effort de son autorité mourante; & qu'elle perdroit bien-tôt elle-même la liberté qu'elle se savoit si bon gré de lui avoir ôtée.

1616.

Septemb.

1.

Comme il étoit important de prévenir le public sur ce qui venoit de se passer; le Roi alla le 7 au Parlement, pour y faire enregistrer une déclaration toute propre à justifier sa conduite: elle portoit en substance que sa Majesté avoit accordé au prince de Condé, par le traité de Loudun, tout ce qu'il lui avoit plû de demander; mais que le sacrifice

1616. SEPTEMB. 1.

qu'elle avoit fait de sa gloire & de ses intérêts n'avoit pû satisfaire l'ambition de ceux qui ne cherchoient qu'à brouiller; qu'il s'étoit tenu plusieurs assemblées nocturnes à S. Martin des Champs, & au fauxbourg S. Germain, où avoient assisté des Princes & des principaux Officiers de la Couronne; qu'on avoit cherché à suborner les troupes, gagné des Curés & des Prédicateurs pour mettre dans leur bouche le langage de la révolte, menacé ouvertement de changer le gouvernement; qu'il avoit été résolu dans une de ces assemblées clandestines de se saisir de la personne du Roi, & que dans les festins qui se faisoient entre les partisans du prince de Condé, on les entendoit dire *barre à bas*, pour marquer ses prétentions à la Couronne; que la licence étoit allée jusqu'à délivrer des commissions pour lever des troupes dans plusieurs provinces, & que même le dernier jour d'Août, veille de la détention du Prince, on avoit fait sortir de Paris des armes pour armer trois mille hommes. Le Roi déclaroit ensuite criminels de leze-majesté tous les adhérants du prince de Condé, si dans quinze jours après la publication des présentes, ils n'avoient recours à sa clémence. Si tous

les faits allégués dans cette déclaration sont véritables, on ne peut douter que la prison du Prince ne fût nécessaire; mais à peine fut-il en liberté [a], que le Roi donna une déclaration qui portoit qu'on l'avoit arrêté contre toute sorte de justice : tant il y a de variété dans les jugements des Princes, aussi-bien que des autres hommes, & de foiblesse dans leurs Conseils. Le duc de Guise & Chevreuse resterent peu avec les mécontents; ce qui fit espérer qu'on pourroit gagner les autres. Chanvallon qui avoit été envoyé à Soissons, rapporta effectivement qu'ils étoient fort disposés à rentrer dans leur devoir; ce qui engagea le Roi à faire expédier dès le 30 des Lettres patentes, par lesquelles il les reconnoissoit pour ses bons, fideles & affectionnés sujets : voulant qu'ils jouissent de toutes les dignités, biens & privileges dont ils étoient en possession avant leur retraite. Le 6 d'Octobre on signa à Soissons les articles de l'accommodement, par lequel on leur accorda tout ce qu'ils demandoient, à la liberté près du prince de Condé, qui leur fut refusée, & qu'ils ne se flattoient pas apparemment d'obtenir. Il parut peu après qu'ils n'avoient songé

1616.

SEPTEMB.

1.

[a] Le 20 d'Octobre 1619.

1616. qu'à gagner du temps, pour avoir le loisir de fortifier leur parti, & de lever des troupes.

SEPTEMB. 1. Le prince de Condé fut arrêté le premier de Septembre, & non pas du mois d'Août, comme le marque le P. Labbe [a].

NOVEMBR. 14. Traité d'accommodement entre le duc de Savoie & Henri, duc de Nemours.

On a déja dit [b] que Dom Pedro de Tolede, qui n'approuvoit nullement le traité d'Ast, ne prétendoit pas être obligé à l'observer. Il pressoit cependant le duc de Savoie de désarmer, avec menaces, en cas de refus, d'entrer à main armée dans le Piémont; & ce Prince croyoit avoir d'autant plus d'intérêt de tenir ses troupes sur pied, qu'on le pressoit davantage de les congédier. Il étoit fortifié dans ses résolutions par les Vénitiens, qui appréhendoient avec raison que si les Espagnols n'avoient rien à démêler avec lui, ils n'attaquassent la République, pour faire diversion en faveur de l'archiduc de Gratz, & il comptoit d'ailleurs sur les secours que Lesdiguieres, le duc de Mayenne, le marquis de

[a] Chronologue François. = [b] Sous le 21 de Juin 1615.

Châtillon, & quelques autres Seigneurs françois avoient promis de lui mener, en cas qu'il fût attaqué. Dom Pedro instruit de ses ressources, pensa à les rendre inutiles, en lui suscitant de puissants ennemis au-dedans & au-dehors. L'Espagnol tenta d'abord la fidélité de Victor Amédée, prince de Piémont, en lui offrant de le mettre à la place du Duc son pere, sans attendre sa succession. N'ayant pas réussi dans ce lâche dessein, on tourna les yeux sur le duc de Nemours. Ce Prince, chef d'une branche de la maison de Savoie établie en France, avoit divers sujets de se plaindre de Charles-Emmanuel, lequel non content de l'avoir chicané sur son apanage, l'avoit encore empêché d'épouser en 1611 mademoiselle d'Aumale, en lui faisant espérer une des princesses de Savoie. Nemours en avoit été outré. Le temps avoit fermé la plaie, & personne ne paroissoit plus ardent à la défense du Piémont que Henri. Les Espagnols surent lui rappeller le souvenir de tous les sujets de chagrin que lui avoit donné le chef de sa Maison; & Monteleon, ambassadeur du Roi catholique en France, lui offrit l'investiture de la Savoie, s'il vouloit s'en empa-

1616. NOVEMBR. 14.

1616. NOVEMB. 14.

rer avec les troupes qu'il avoit levées ; & celles qu'on auroit soin d'y faire passer de la Franche-Comté, tandis que Dom Pedro de son côté attaqueroit le Piémont avec toutes les forces du Milanez. La tentation étoit délicate, & Henri y succomba d'autant plus aisément, que la conquête de la Savoie ne devoit pas, ce semble, lui coûter beaucoup, particulierement y ayant autant de terres qu'il y en possédoit déja. L'intrigue ne put être si secrette, que le soupçonneux Charles-Emmanuel ne la découvrît. Un des sécrétaires de Dom Pedro étoit à ses gages, & ce fut ce qui fit manquer le coup. Nemours s'étant avancé par la vallée de Sizeri par des chemins presque impraticables, trouva toutes les portes fermées : pas une des Villes où il croyoit entrer sans résistance, ne le voulut recevoir. D'un autre côté, le prince de Piémont avoit occupé tous les passages par où le secours de Franche-Comté lui pouvoit venir. Pour comble de disgrace, l'argent lui manqua bientôt, & tout ce qu'il avoit de Francs-Comtois déserterent, emmenant avec eux le canon & les munitions de guerre. Il pressa inutilement les Espagnols de lui tenir parole : réduit aux dernieres nécessités, sans vi-

vres, sans munitions, il se retira sur les frontieres de France. Cette expédition si mal concertée lui auroit fait perdre ce qu'il avoit en Savoie, si Bellegarde, Lesdiguieres, & d'Alincourt n'avoient ménagé sa réconciliation. Charles-Emmanuel lui pardonna, parce qu'il étoit Prince de sa maison, & encore en état de lui nuire, s'il demeuroit son ennemi. On lui permit de tenir pendant une année cinquante Suisses dans Annecy, qu'il prétendoit être de son apanage; on lui compta cinquante mille écus, & on lui fit espérer une des filles de Charles-Emmanuel en mariage. Ce fut le prince de Piémont qui signa le traité le 14 selon du Pin [a], Buffier [b], &c. le 16 selon le Vassor [c].

1616. NOVEMBR. 14.

Le maréchal de Lesdiguieres part de Grenoble pour aller au secours du duc de Savoie.

DECEMBR. 19.

Jamais expédition ne s'est faite plus contre la volonté du Souverain. Le Roi, persuadé par l'ambassadeur d'Espagne qu'il ne tenoit pas à son Maître que la paix ne fût rétablie en Italie, avoit défendu de lever aucunes troupes pour le service de Charles-Emmanuel. Lesdi-

a Hist. de Louis XIII. = b Hist. chr. du dernier siecle. = c Hist. de Louis XIII.

1616. DECEMBR. 19.

guieres ne laissa pas de lever près de huit mille hommes. La Reine mere lui fit entendre qu'elle ne trouveroit pas bon qu'il passât les Alpes : Louis lui en fit de très-expresses défenses ; il lui ordonna de venir à Paris prêter le serment de Duc & Pair, dont il avoit obtenu le brevet. Lesdiguieres alla toujours son train : ni les ordres de la Cour, ni la députation que lui fit le parlement de Dauphiné, ne purent changer ses mesures. Il répondit toujours qu'il étoit engagé par le septieme article du traité d'Ast à secourir le duc de Savoie ; que c'étoit l'intérêt de la France, & qu'il espéroit que la Cour lui sauroit gré un jour du voyage qu'il alloit entreprendre contre ses ordres. Il partit nonobstant la rigueur de la saison, & arriva à Turin le 3 de Janvier de l'année suivante. Il trouva à son arrivée que le prince de Piémont s'étoit emparé de Masseran & de Crevecœur, & la résolution fut aussitôt prise d'aller attaquer saint Damien.

Maréchaux de France créés cette année.

Louis de la Châtre, Baron de la Maison-fort ; Pons de Lauzières-Thémines-Cadillac ; François de la Grange, Sieur de Montigni.

1617.

JANVIER 17.

ANNÉE 1617.

LE parlement de Paris vérifie une déclaration du Roi contre le duc de Nevers.

Ce Prince ayant appris la détention du prince de Condé pendant qu'il étoit en chemin pour l'Allemagne, où il avoit été bien aise de faire un voyage, s'arrêta tout à coup en Champagne, d'où il écrivit au Roi, qu'ayant été employé dans la négociation de la paix, il souhaitoit plus que tout autre qu'elle fût religieusement observée, & que ceux qui y auroient contrevenu, n'auroient point d'ennemi plus déclaré; mais qu'il croyoit nécessaire pour le service du Roi & la satisfaction du public, que la vérité fût éclaircie. Cette lettre fut très-mal reçue en Cour, où l'on soupçonnoit fort la fidélité du Duc, & les Gouverneurs des principales places de Champagne eurent ordre de lui en refuser l'entrée, s'il s'y présentoit. Le marquis de la Vieuville, qui commandoit à Reims, fut le premier qui eut occasion d'obéir. Le duc de Nevers s'en vengea, en ruinant les terres que le Marquis avoit

1617. JANVIER 17.

de ce côté-là. Il distribua aussitôt des commissions pour augmenter le nombre de ses troupes ; & il en fit entrer dans Mezieres, Rhetel, Château-Portien, & quelques autres Villes. Ce fut cette conduite, qui ne pouvoit manquer de passer pour une révolte manifeste, qui le fit déclarer criminel de leze-majesté, à moins que dans quinze jours il ne reconnût sa faute. Gonzague répondit à cette déclaration par une lettre très-violente contre le maréchal d'Ancre. On vit paroître peu après une remontrance adressée au Roi, en date du 4 de Février, & signée de messieurs de Vendôme, de Mayenne & de Bouillon, qui demandoient qu'on chassât d'auprès de leurs Majestés le maréchal d'Ancre, sa femme & leurs adhérants, auteurs de tous les maux qui affligeoient l'Etat. La remontrance attira une nouvelle Déclaration [a] contre ceux qui l'avoient souscrite, & leurs partisans, nommément le marquis de Cœuvres, & le président le Jai ; puis une autre datée du 18, en forme d'apologie, peut-être de la façon d'Armand-Jean du Plessis-de-Richelieu, fait depuis peu Sécrétaire d'état, de qui elle est contresignée. Le Roi ayant

[a] Elle fut vérifiée au Parlement le 13 de Février.

bien voulu faire son apologie, les mécontents beaucoup plus intéressés encore à se justifier, publierent la leur [a] toujours aux dépens du maréchal d'Ancre, qu'ils avoient entrepris de perdre, & dont ils attaquoient l'ambition, l'avarice, le crédit, la Religion, l'accusant d'avoir voulu employer contr'eux le fer & le poison; d'avoir chassé les anciens Ministres, pour introduire à leur place des pensionnaires & étrangers, *gens de basse & infâme qualité*, pour faire, par un exemple nouveau, d'un Evêque [b] un Sécrétaire d'état, contre les constitutions canoniques; d'un petit Fermier & Partisan [c] un *superintendant* des Finances. Ils avançoient que ses desseins ne tendoient à rien moins qu'au changement de l'Etat en faveur des étrangers, par la ruine des Princes du sang de la maison de Bourbon, laquelle restoit seule de la famille Royale; que le Roi & Monseigneur son frere n'étoient pas en sûreté entre ses mains, puisque de concert avec sa femme il avoit consulté des magiciens sur la durée de leur vie & le temps de leur mort, dont ils avoient peut-être

a Elle est datée de Rhetel du 5 Mars. = b M. de Richelieu. = c Barbin.

1617. JANVIER 17.

limité le terme par leurs enchantemens & sortileges. J'ai peine à croire que les auteurs de la déclaration disent tout ceci bien sérieusement. Le maréchal d'Ancre n'a certainement jamais été ni aussi fou ni aussi méchant qu'on le représente.

Tandis qu'on se battoit ainsi avec la plume, on faisoit la guerre vivement avec l'épée. La Cour avoit mis trois armées sur pied, avec quoi elle se flattoit d'étouffer la rébellion dans sa naissance, & avec d'autant plus de facilité, que les Calvinistes, dont les principaux étoient fort bien auprès de la Reine mere, n'y avoient point voulu entrer. L'une agissoit en Champagne; l'autre en Nivernois, la derniere couvroit Paris sous les ordres du comte d'Auvergne.

FEVRIER 8.

Saint Damien emporté par le duc de Savoie & le maréchal de Lesdiguieres, le sixieme jour du siege. Les troupes étoient disposées de maniere qu'il paroissoit qu'on vouloit escalader la place; ce qui obligea un grand nombre des assiégés d'abandonner la breche pour courir sur les murailles. Pendant ce temps-là, les soldats destinés à donner l'as-

ſaut, s'avancerent & emporterent la Ville. Le Duc & le Maréchal marcherent auſſitôt à Albe. 1617.

Traité de Paix conclu à Stockolm entre la Suede & la Moſcovie, qui cede à Guſtave Adolphe la ville de Kexholm & la province d'Ingermanie. Sigiſmond, roi de Pologne, proteſta contre cette ceſſion. FEVRIER 13.

Sept mille Eſpagnols qui étoient dans Albe ayant abandonné la Ville à l'approche du duc de Savoie & de Leſdiguieres, les habitants ſe rendent, & payent vingt mille ducatons pour ſe racheter du pillage. Après cette expédition, l'on recommença les négociations pour la paix, & Leſdiguieres preſſé par la Cour d'aller veiller ſur ſon Gouvernement, partit de Turin le 6 d'Avril pour s'y rendre en diligence. Dès qu'il fut en France, ſon voyage fut avoué comme ayant été entrepris pour le ſervice de la Couronne. Il ne fut pas long-temps ſans repaſſer les Monts, & il le fit du conſentement du Roi, qui apprenant que les Eſpagnols attaquoient Verceil, appréhenda qu'ils ne vouluſſent ſérieuſement opprimer le duc de Savoie. 16.

Château-Porcien rendu au duc de Guiſe le vingt-quatrieme jour du ſiege. MARS 29.

1617. Montereau qui commandoit dans le Château, capitula le lendemain.

AVRIL. 16. Le duc de Guise prend Rhetel le huitieme jour d'attaque. Pendant qu'il assiégeoit cette ville, le maréchal de Montigni étoit devant Nevers, que la Duchesse défendoit en personne, & le comte d'Auvergne devant Soissons, où le duc de Mayenne s'étoit enfermé avec les principales forces des mécontents, qui auroient bientôt succombé sous les efforts d'une armée fort supérieure, si le maréchal d'Ancre n'avoit succombé lui-même sous les artifices d'un favori, qu'on avoit compté jusques-là presque pour rien à la Cour, & qui y parut tout à coup le maître, comme on le verra dans la suite.

24. Concino Concini est tué sur le pont-levis du Louvre.

Ce Florentin avoit suivi Marie de Médicis en France en qualité d'un de ses Gentilshommes ordinaires, & avoit fait la fortune la plus rapide pendant la minorité. On l'avoit vu devenir en six ans marquis d'Ancre, gouverneur d'Amiens, Peronne, Roye & Montdidier, lieutenant général de la province de Picardie, maréchal de France. On ne voyoit rien de plus grand que

lui à la Cour, parce que personne n'y avoit plus de crédit, & par lui-même, & par Eleonore Dori sa femme, plus connue sous le nom de la Galigaï, que la Reine aimoit tendrement. On avoit parlé de marier son fils avec mademoiselle de Soissons; le Comte y avoit donné les mains, & l'affaire auroit été conclue, si les Ministres n'avoient pas représenté à Marie de Médicis qu'un mariage si disproportionné lui attireroit l'indignation de tous les bons François. Tant de prospérités lui firent un nombre infini d'envieux: ceux qu'il ne put ou qu'il ne voulut pas protéger, devinrent ses ennemis, & il fut enfin la victime de leur jalousie ou de leur haine. On lit dans un testament politique, qui porte le nom d'un grand Ministre [a], que cette affaire fut très-mal digérée, parce qu'un Roi ne doit point tremper sa main dans le sang de ses sujets, ayant les voies de la Justice pour les faire punir; & que l'on ne peut en venir là, que quand un sujet s'est rendu si puissant, que son Maître a lieu de le craindre. Aussi la plupart de nos Historiens ont publié que Louis XIII avoit résolu de mettre Concini entre les mains du Par-

1617.

AVRIL 24.

[a] Testament politique de M. de Colbert.

1617. AVRIL 24.

lement, & qu'il n'avoit été tué que par ce qu'il s'étoit mis en défense, lorsque Nicolas de l'Hôpital, marquis de Vitry, Capitaine des gardes, voulut l'arrêter. La lettre du Roi aux Gouverneurs de Provinces, dit la même chose. M. d'Estrées [a] assure encore qu'on a souvent entendu dire à ce Prince, qu'il n'avoit jamais compris qu'on dût tuer le Maréchal : ce qui réfute invinciblement l'auteur des mémoires d'Artagnan [b], qui avance que Louis XIII ne faisoit que dire tous les jours, qu'il étoit au désespoir de l'avoir fait tuer. Mais comme je suis convaincu que cet aveu est de l'invention de l'Ecrivain, qui a pris un nom supposé pour donner plus de créance à une infinité de faussetés qu'il débite ; aussi je suis persuadé que le coup ne fut fait ni à son insçu, ni contre son gré. La joie qu'il fit éclater, ses paroles, toute sa conduite prouvent même qu'il contribua à sa mort autrement que par un consentement tacite. Il semble que le Maréchal eut une espece de pressentiment de ce qui lui devoit arriver. Le jour qu'il perdit sa fille (c'étoit sur la fin de l'année précédente) Bassompierre [c]

a Mém. de la régence de Marie de Médicis. = b To. 1. = c Voyez ses Mém. tom. 1.

le trouva consterné, non pas de la perte qu'il venoit de faire, quoiqu'il y fût très-sensible, mais de son malheur qu'il envisageoit comme prochain. Il lui fit confidence qu'il n'y avoit que l'opiniâtreté de sa femme qui l'empêchoit de se mettre à couvert de la haine des Grands & du peuple, en se retirant en Italie, où il lui étoit aisé de se procurer un établissement considérable, ayant, tant en ce Pays-là qu'en France, plus de sept millions de biens. Sa perte vint d'où il l'appréhendoit moins. Charles-Albert de Luynes, Gentilhomme de Mornas dans le Comtat, qui s'étoit d'abord attaché avec ses deux freres, Cadenet & de Brantes, au comte du Lude, avoit trouvé moyen de s'insinuer dans les bonnes graces du Roi par son habileté à contribuer à ses amusements. Le maréchal d'Ancre lui avoit procuré le gouvernement d'Amboise avant la tenue des Etats, pour opposer son crédit à celui de Souvré & de Courtenvaux, amis de Villeroy, avec qui il étoit brouillé; *En quoi*, dit le maréchal d'Estrées, *paroît la foiblesse & l'incertitude du jugement humain, puisqu'il reçut du mal du côté dont il attendoit le remede.* Ce

1617.

Avril 24.

1617. Avril 24.

fut ce favori qui le ruina dans l'esprit de son Maître, & qui contribua même beaucoup à son malheur; du moins si l'on en croit un homme [a] qui paroît avoir eu beaucoup de part à cette intrigue. Le Roi prévenu contre l'Italien, pour qui il avoit une aversion naturelle, avoit résolu de l'envoyer au-delà des Monts, en lui laissant ce qu'il avoit amassé, de lui faire même de nouvelles gratifications; mais ce n'étoit pas le compte de ceux qui vouloient avoir sa dépouille, & s'emparer de l'autorité: pour l'un, il falloit faire périr Concini & sa femme; & pour l'autre, exiler la Reine mere. On n'oublia rien pour en venir à bout. On représentoit à Louis, tantôt, qu'il étoit honteux qu'il ne regnât pas encore par lui-même, & que majeur il demeurât toujours sous la tutelle de sa mere: tantôt, que Concini étoit absolu dans le Royaume, qu'il y fortifioit des places, qu'il y levoit des troupes, qu'il disposoit des principaux emplois, qu'il avoit une infinité de créatures à ses gages, & prêts à tout entreprendre en faveur de l'Espagne, avec laquelle il entretenoit

[a] Mém. de Deageant.

des intelligences criminelles. Il s'ensuivoit delà qu'il falloit le mettre entre les mains du Parlement. Sa Majesté le vouloit; mais on lui exagéroit sur cela le danger qu'il y avoit à prendre une voie si incertaine contre un homme qui s'étoit fait tant d'amis, & que Marie de Médicis protégeoit. L'esprit du jeune Roi ne pouvoit manquer d'être ébranlé par de semblables discours. On lui persuada bien-tôt qu'il étoit prisonnier au Louvre, & l'on sçut donner à cette accusation les couleurs de la vérité. De Luynes & ses émissaires avoient fait dire sécrétement à la Reine mere que Louis vouloit s'enfuir, & aller joindre les mécontents à Soissons. Là-dessus elle avoit redoublé les gardes, & prié son fils de ne point sortir. Pour comble d'imposture l'on aposte des gens, qui disent au Roi que le dessein étoit pris de l'emprisonner, & de mettre son frere sur le Trône. Le Prince encore trop jeune pour découvrir les pieges qu'on tend à sa crédulité, s'effraye, & consent à tout ce qu'on juge nécessaire pour sa sûreté. Ce furent du Hallier, Persan & Guichaumont qui tirerent les premiers coups de pistolet, dont le Maréchal eût la tête, le cœur, & le ventre percés: leurs

1617. Avril 24.

1617. Avril 24. associés, pour avoir part à l'expédition; & le faire mourir s'il étoit possible de plusieurs genres de mort, lui donnerent encore quelques coups d'épée, après quoi ils se mirent à crier tous ensemble: *Vive le Roi*, plus triomphants & plus fiers du coup qu'ils venoient de faire, qu'ils ne l'auroient été de la défaite d'une armée Espagnole en rase campagne. Une victoire complette n'auroit pas été effectivement mieux récompensée. Themines avoit été fait maréchal de France l'année précédente, pour avoir arrêté prisonnier le premier Prince du sang; l'assassinat du favori de la Reine mere, procura le bâton à Vitry; du Hallier eut la charge de Capitaine des gardes; Persan, le gouvernement de la Bastille: tant il en coûte peu dans certaines conjonctures pour faire fortune & s'élever aux premieres dignités. Comme c'étoit de Luynes qui avoit formé le dessein de se défaire de Concini, il fut aussi celui qui eut le plus de part à sa dépouille. La lieutenance générale de Normandie, le gouvernement du Pont-de-l'Arche, la charge de premier Gentilhomme de la Chambre, le marquisat d'Ancre, furent les premieres marques de reconnoissance que Louis donna à son

libérateur, qui dès ce moment-là dispo-
sa plus absolument des graces que Concini, & tous les Ministres ensemble n'avoient jamais fait; ce qui fit bien-tôt dire au peuple [a] qu'*on n'avoit pas changé de taverne, mais de bouchon.*

1617. AVRIL 24.

Cependant le bruit s'étant répandu dans Paris que le Maréchal avoit été sécrétement enterré dans l'Eglise de saint Germain l'Auxerrois, la populace y entra en foule le lendemain matin; le corps fut déterré, exposé tout nud à la vûe du peuple, puis traîné par les rues, attaché par les pieds à un gibet dressé sur le Pont-neuf, mis en pieces & brûlé. Chacun regrettoit de n'avoir pû faire au Maréchal vivant ce qu'il exécutoit sur son cadavre. On en parloit comme du plus méchant homme de son temps. Il faut avouer que presque tous nos Historiens en ont laissé cette idée; en quoi je ne sai s'ils n'ont point plus donné aux clameurs populaires qu'à la vérité. Ils l'ont peint d'après les libelles, les satyres, les manifestes des mécontents ses ennemis déclarés. Ce que nous avons de Mémoires composés par des gens [b] de

a Dupleix, Hist. de Louis XIII. — b Mem. de Rohan, de Bassompierre, d'Estrées, &c.

1617. Avril 24.

qualité de ce temps-là, ne le repréſentent pas avec des couleurs ſi noires. M. d'Eſtrées, grand homme de guerre, & grand homme d'Etat, engagé dans le parti contraire au ſien, en fait même un fort grand éloge : *Quand je fais reflexion*, dit-il, *ſur les circonſtances de la mort du marechal d'Ancre, je ne la puis attribuer qu'à ſa mauvaiſe deſtinée, ayant été conſeillée par un homme qui avoit les inclinations fort douces; & comme il étoit lui-même naturellement bienfaiſant, & qu'il avoit déſobligé peu de perſonnes, il falloit que ce fut ſon étoile, ou la nature des affaires qui euſſent fait ſoulever tant de monde contre lui. Il étoit agréable de ſa perſonne, adroit à cheval, & à tous les autres exercices.... Sa converſation étoit douce & aiſée, ſes penſées étoient hautes & ambitieuſes; mais il les cachoit avec ſoin, n'ayant jamais entré ni affecté d'entrer dans le Conſeil.* Si cela eſt, Concini ſi perſécuté de ſon temps, ſi décrié du nôtre, n'étoit donc pas plus méchant que la plupart des autres courtiſans; mais il étoit étranger, riche, accrédité, favori, il fut plus malheureux. L'avocat général Servin n'oublia rien de ce qui pouvoit rendre ſa mémoire odieuſe

dans

dans la harangue qu'il fit au Parlement le jour [a] que Vitry alla prêter le serment de fidélité. Il attaqua jusqu'à sa naissance, le faisant petit-fils d'un Notaire d'Arezzo en Toscane, en quoi il a été suivi par nos Ecrivains, qui ne s'accordent pas en ce point avec quelques auteurs Italiens, qui font descendre l'ayeul de Concini d'un Connétable de la république de Florence. Celui-ci, si l'on en croit le duc de Rohan [b], en valoit bien d'autres qui ont été faits Ducs & Pairs.

1617.

AVRIL. 24.

Pendant que le peuple de Paris étoit occupé à faire des réjouissances, le calme se rétablissoit dans les Provinces; les troubles finirent avec celui qui leur servoit de prétexte. La duchesse de Nevers, à la premiere nouvelle de la fin tragique du Maréchal, ouvrit les portes à Montigni; le duc de Mayenne introduisit le comte d'Auvergne dans Soissons; les mécontents poserent par tout les armes, & revinrent à la Cour, sans avoir obtenu d'abolition; de Luynes ayant fait régler dans le Conseil, malgré les représentations de Villeroy, qui jugeoit la chose de dangereuse conséquence, qu'ils seroient reçus comme des personnes poussées à bout,

a Le 23 de Mai. = b Mem. de Rohan, tom. 2. disc. 5.

1617. Avril 24.

& qui n'avoient pensé qu'à se mettre à couvert des insolents, violents & pernicieux desseins du maréchal d'Ancre. C'étoient les termes de la Déclaration que le Roi donna en leur faveur, & qui fut enregistrée le 12 de Mai. Il n'y eut que le prince de Condé qui n'eut point de part à cette grace ; apparemment parce que le favori vouloit cimenter son crédit, trop foible peut être encore pour balancer celui qu'auroit pû s'attirer dans la conjoncture le premier Prince du sang.

Mai 3.

La Reine mere quitte la Cour pour aller à Blois.

Nous venons de parler de la mort de Concini, & nous touchons ici le commencement des malheurs de l'infortunée Princesse qui l'avoit élevé. Elle fut bientôt avertie de ce qui venoit de se passer dans la cour du Louvre ; & quoiqu'une nouvelle de cette nature dût la surprendre étrangement, elle répondit avec beaucoup de sang froid, au rapport d'un Historien [a] ; *J'ai régné sept ans, il ne faut plus penser à d'autre couronne qu'à celle du Ciel.* Après cela elle voulut parler au Roi ; mais ses prieres ne purent

a Relation de la mort du maréchal d'Ancre, à la fin de l'histoire des Favoris par du Puis.

parvenir jusqu'à lui, ou elles furent inutiles. On desarma ses gardes pour lui en donner d'autres : on mura une porte de son appartement ; on rompit le pont-levis par où l'on alloit au jardin, sans qu'il lui échappât une seule plainte ; & ce qui paroîtra plus étrange, on visita sa chambre & ses coffres, pour voir s'il n'y avoit point de poudre pour faire sauter le Roi, qui logeoit au-dessus : c'est du moins ce que dit [a] à la Dame d'honneur celui qui étoit chargé de faire la recherche : tant le favori qui vouloit gouverner, avoit donné au fils de sinistres impressions de la mere. Cette Princesse vit bien-tôt que sa présence étoit à charge, & qu'on vouloit la chasser de la Cour. Sur cela, prenant le parti de s'exiler elle-même, elle demanda permission de se retirer à Monceaux. On ne l'écouta point, parce que ce lieu parut trop proche de Paris. Ayant ensuite demandé Moulins, on accepta la proposition ; & en attendant que le château de cette ville fût réparé, l'on convint qu'elle se retireroit à Blois. Il n'étoit pas naturel qu'elle partît sans voir son fils ; elle le vit, mais jamais adieu ne fut plus glaçant : elle fondoit en larmes, & Louis

1617. MAI 3.

[a] Lumieres pour l'hist. de France.

1617. Mai 3.

étoit de sang froid ; elle ne demanda qu'une grace qui lui fut refusée, savoir, d'emmener Barbin son intendant, à qui elle craignoit qu'on ne fît un mauvais parti, après la fin tragique de Concini. Elle monta en carosse, & le Roi se mit sur un balcon, d'où il courut à sa galerie pour la suivre des yeux le plus loin qu'il pourroit : aussi gai de la voir s'éloigner, qu'elle étoit accablée de voir d'injustes soupçons prévaloir sur son innocence, & la faveur d'un sujet l'emporter sur la qualité de mere, & sur tous ses services. Ce fut par-là proprement que commença son regne un Prince à qui l'on avoit fait écrire à tous les gouverneurs des Provinces, le jour même de l'assassinat du maréchal d'Ancre, que jusques-là il avoit été contraint de dissimuler, & de couvrir par toutes ses actions extérieures, ce qu'il avoit de bon en l'intérieur. Il est certain que ses intentions ne pouvoient être plus droites; mais il étoit encore trop jeune alors pour pouvoir consulter ses propres lumieres : sa timidité naturelle les lui fit sacrifier plus d'une fois à celles d'autrui.

Nani écrit [a] que l'évêque de Luçon reçut ordre de se retirer avec la Reine,

[a] Histoire de Venise, liv. 3.

1617. MAI 5.

M. de Rohan prétend [a] même qu'il fut arrêté après la mort du maréchal d'Ancre. Ces deux faits sont également faux. Dupleix [b] assure que de Luynes lui rendit un témoignage avantageux, & qu'il reçut ordre de sa Majesté de continuer de la servir comme il faisoit auparavant. L'abbé de saint Germain, qui a tant maltraité l'historien de Loüis XIII n'en disconvient pas [c]. Il en infere seulement que le Prélat trahissoit sa Maîtresse. Quoi qu'il en soit, l'évêque de Luçon ne resta pas long-temps à la Cour. Les anciens Ministres lui contesterent le pas que la Reine lui avoit donné dans le Conseil, & le Roi s'étant déclaré pour eux, il aima mieux ne pas assister au Conseil, que de n'y avoir pas la premiere place. On lui permit d'aller trouver la Reine à Blois, où il ne demeura que trois semaines : les Ministres appréhendant qu'il ne trouvât le secret de réconcilier la mere avec le fils, lui procurerent un ordre de se retirer dans son prieuré de Coussay en Anjou. On le renvoya ensuite à son évêché, & enfin on le relégua [d] à Avignon. C'est dans

a Mem. tom. 1. l. 1. = *b* Hist. de Louis XIII. = *c* Lumieres pour l'histoire de France. = *d* La lettre de cachet est datée du 18 Avril 1618.

1617. cet exil qu'il composa la plupart des ouvrages que nous avons de lui.

MAI 3. Il y a très-peu d'historiens qui ne fixent le départ de la Reine au 4. Il est cependant certain qu'elle partit la veille de l'Ascension, qui tomboit au 3 de Mai, & non pas au 4, comme le dit Bassompierre [a].

JUILLET 8. Leonora Galigaï, veuve du maréchal d'Ancre, condamnée par arrêt du Parlement de Paris, à avoir la tête tranchée, comme criminelle de leze-majesté divine & humaine, & complice de tous les crimes de son mari. Leurs biens furent confisqués par le même arrêt; leur fils unique fut déclaré ignoble & incapable de posséder aucun Office dans le Royaume.

Leonora avoit été arrêtée immédiatement après la mort de son mari, & conduite le 2 de Mai à la Bastille, où l'on travailla aussi-tôt à son procès. Messieurs Courtin & Deslandes furent les rapporteurs; le dernier ne voulut jamais opiner à la mort. Le duc de Rohan avance dans ses Mémoires, je ne sai sur quel fondement, [b] que de Luynes employa beaucoup de sollicitations pour la faire condamner. Selon l'abbé de

a Mem. tom. 2. = b Mém. tom. 1. l. 1.

saint Germain [a], l'on fit dire aux Juges de la part du Roi, que sa Majesté ne croyoit pas sa vie en sûreté, si l'on ne faisoit mourir la Maréchale. Sponde [b] dit qu'elle fut accusée de beaucoup de crimes; mais il ne paroît pas faire grand fonds sur les preuves qui furent produites au procès : *Accusata magis quàm convicta.* Ce texte n'a pas besoin de commentaire; c'est-à-dire, qu'on peut lui donner place parmi les illustres malheureux, & que son innocence ne la garantit pas du dernier supplice. Dupleix [c] assure qu'elle fit paroître beaucoup de jugement & d'habileté en prêtant l'interrogatoire, sur-tout par rapport aux accusations de judaïsme & de magie, & qu'elle demanda qu'on lui fît voir une seule plainte de ce prétendu judaïsme, magie ou sorcellerie; mais que les considérations du temps & de l'État *porterent les Juges à la rigueur.* C'est faire sentir en mots couverts la nature du jugement, contre lequel d'autres Ecrivains ont déclamé de toute leur force, prétendant qu'il n'y avoit eu dans la procedure que violence, injustice & corruption. Je sai que les

1617. Juillet 8.

a Lumieres pour l'hist. de France. = b *Ann. Eccl. prol. ad ann.* 1617. = c Hist. de Louis XIII.

1617. Juillet 8.

Parlements ne font pas infaillibles, & les Magiftrats qui les compofent, n'ont garde de donner leurs arrêts pour des décifions de Conciles. Ils font hommes, & conféquemment fujets à toutes les foibleffes de l'humanité. Ils peuvent prendre un travers contre une partie, opiner par prévention, donner, même fans le favoir, leur voix à la haine ou à la faveur; l'innocence peut être condamnée, & le crime abfous à un tribunal, où ce font des hommes qui prononcent, & où l'on compte les fuffrages. Après tout, la préfomption, généralement parlant, eft pour les Juges, dont il n'eft nullement permis de foupçonner l'intégrité, à moins que la prévarication ne foit évidente. Or c'eft, ce me femble, ce qu'on ne trouvera point ici. Je veux que Leonora n'ait point négocié avec les Etrangers, fondu d'artillerie, mis fes armes fur les canons & les magafins, tous crimes mentionnés au procès, & qui paroiffent tomber plutôt fur fon mari que fur elle; il ne s'enfuit pas pour cela qu'elle fût innocente. Si ce n'eft pas un crime de leze-majefté humaine d'appeller des Juifs, de les confulter fur fa fanté, d'ajouter foi à leurs prédictions, c'en eft un du moins de leze-majefté

divine d'abjurer en quelque ſorte la Religion chrétienne, pour donner dans les ſuperſtitions du judaïſme. La Place, écuyer de la Galigaï, dépoſa que depuis l'arrivée de Montalto, elle ne ſe confeſſoit plus, & ne paroiſſoit plus le jour dans les Egliſes. D'autres dépoſerent, que le Maréchal & elle gardoient des images de cire dans des cercueils, dont ils ſe ſervoient en quelques occaſions, & qu'ils conſultoient ſouvent des magiciens vrais ou prétendus. Leonora avoua qu'elle s'étoit ſervie d'eux pour ſe faire exorciſer la nuit dans l'égliſe des Auguſtins, dans celle de ſaint Sulpice, & au Petit ſaint Antoine, avec des cérémonies fort différentes de celles dont l'Egliſe uſe dans les exorciſmes; elle allégua ſeulement je ne ſai quelle poſſeſſion du Diable, à quoi elle dit qu'elle étoit ſujette. Elle convint encore qu'elle avoit ſacrifié un coq; mais elle prétendit que c'étoit dans le deſſein de ſe guérir d'une maladie, & non pas de ſe conformer à aucune pratique juive. Je ſuis perſuadé qu'il y avoit beaucoup de foibleſſe dans ſon eſprit, & de déréglement dans ſon imagination; car il étoit de notoriété publique qu'on ne pouvoit la regarder en face, ſans qu'elle crût être enſorcelée;

1617. Juillet 8.

1617. Juillet 8.

mais cette eſpece de folie n'eſt point une excuſe recevable au tribunal de la Juſtice, ſur-tout quand il y a d'autres raiſons de ne pas ménager le coupable. Si elle avoit vécu quelque temps en Juive, il faut convenir qu'elle mourut en Chrétienne. Cette femme, devant laquelle tout ce qu'il y avoit de plus grand à la Cour avoit fléchi ſi long-temps le genou, ſe vit conduire dans un tombereau à la Greve, ſans donner la moindre marque d'impatience ou de murmure. Montée ſur l'échaffaud, elle demanda pardon à tous ceux qu'elle pouvoit avoir offenſés; & après avoir proteſté de ſon innocence, elle remercia Dieu de la grace qu'il lui faiſoit de la dépouiller des vaines grandeurs de ce monde, qu'elle avoit aimées avec excès, pour ſouffrir une mort conforme à celle de ſon Sauveur. Le peuple qui l'entendit en fut attendri; & ceux qui deux mois auparavant l'accabloient de malédictions, ne purent retenir leurs larmes.

De Prade [a] met la mort de la maréchale d'Ancre au 18 de Juillet, & ſe trompe. Elle ne fut point pendue, comme le dit Moreri [b], mais décapitée · ſon

[a] Hiſtoire de Louis XIII. = [b] A l'article de Concini.

corps fut ensuite brûlé, & ses cendres jettées au vent. 1617.

Verceil rendu aux Espagnols après deux mois de siege. Le duc de Savoie n'avoit pas eu le temps d'y jetter tout ce qui étoit nécessaire pour sa défense, en sorte que dès le seizieme jour, les munitions de guerre venant à manquer, il fallut, au défaut de fer & de plomb, charger les canons & les mousquets avec des pierres. Charles-Emmanuel tenta deux fois inutilement de ravitailler la place. Monsieur de Lesdiguieres étoit en chemin pour aller au secours; mais Montéléon ayant donné parole au Roi que Philippe son maître la rendroit un mois après la réduction; le Maréchal avoit eu ordre de régler tellement sa marche, qu'il n'arrivât qu'après la prise de Verceil; ce qu'il fit. Dès qu'il fut arrivé, il envoya demander au gouverneur de Milan s'il ne vouloit pas observer le Traité d'Ast. M. de Bethune, ambassadeur de France, alla lui-même s'aboucher avec dom Pedro, dont les réponses ambiguës firent voir qu'il ne pensoit nullement à exécuter les conventions. Sur cela, Lesdiguieres résolut d'attaquer tout de bon les Espagnols, quoiqu'il eût des ordres positifs de se contenter d'arrêter JUILLET 25.

1617. Juillet 25. ſeulement leurs progrès, ſans en venir à aucun acte d'hoſtilité qui pût brouiller les deux Couronnes. En peu de jours on leur enleva toutes les places qu'ils avoient occupées, à la réſerve de Verceil, & plus de cinq ou ſix mille Eſpagnols y furent tués ou faits priſonniers. Ce ſuccès ayant rendu dom Pedro plus traitable, on convint d'une ſuſpenſion d'armes pour travailler à l'accommodement. Pendant qu'il ſe négocioit à Pavie, Leſdiguieres reçut des ordres précis de la Cour de revenir en France, où les Miniſtres les plus accrédités, comme Villeroy & du Vair, étoient abſolument oppoſés à la guerre d'Italie.

Octobre 9. Traité de Pavie ménagé par le cardinal Ludoviſio & le marquis de Bethune pour l'exécution de celui d'Aſt. L'on convint que le duc de Savoie reſtitueroit dans le mois même les places qu'il avoit occupées ſur l'Eſpagne & Mantouë, ou dans les fiefs dépendants de l'Empire, & licentieroit en même temps ſes troupes; que les Eſpagnols rendroient au Duc ce qu'ils lui avoient pris, & déſarmeroient dans le mois de Novembre. Dom Pedro mit tout en œuvre pour éluder l'exécution de ce traité; mais

Louis XIII ayant enfin déclaré à Montéléon qu'il passeroit les Monts en personne pour forcer l'Espagne à garder les conventions, la cour de Madrid donna ordre au gouverneur de Milan d'effectuer ce qui avoit été promis. Verceil fut restitué le 15 Juin de l'année suivante, & la tranquillité rendue à l'Italie. 1617. OCTOBRE 9.

Les généraux Allemands & Vénitiens signent dans l'Istrie le traité qui avoit d'abord été négocié à Paris, puis signé à Madrid le 6 Septembre pour la conclusion de la paix entre la République & l'archiduc de Gratz. Il fut ratifié & publié à Neustat le premier de Février de l'année suivante. Ferdinand mit un régiment Allemand dans Segna, pour empêcher les pirateries, & chassa de la ville cent trente-trois chefs des Uscoques avec leurs familles, dont les barques furent brûlées. NOVEMBRE 6.

Nani ne parle point dans son histoire de Venise de la signature faite à Neustat, que je marque ici après le Mercure François, & il place celle qui fut faite en Istrie au 6 de Novembre, & non pas le 11 comme on la trouve dans le dernier Historien de Louis XIII.[a]

Le sultan Achmet I, du nom, meurt 15.

[a] Du Pin, sous cette année.

1617. NOVEMBR. 15. âgé de 30. ans. Un Historien récent [a] dit qu'avant qu'il rendît l'esprit il donna la liberté à Mustapha son frere, & lui confia la régence d'Osman son fils aîné, qui n'avoit que douze ans, jusqu'à ce qu'il fût en âge de gouverner par lui-même. Les autres Historiens que j'ai vus, marquent que Mustapha fut placé sur le trône par les Janissaires, qui le tirerent de prison après la mort d'Achmet, dont ils prétendirent en avoir reçu l'ordre.

Sponde [b], Mezeray [c], Dupleix [d], du Pin [e], & la plupart des Relations marquent au 15 la mort d'Achmet, qui se trouve placée au 21 dans les PP. Labbe [f], Buffier [g], Collin [h], & de Chassan [i].

DECEMBR. 4. Le Roi fait l'ouverture de l'assemblee des Notables, qu'il avoit indiquée à Rouen par ses Lettres patentes du 4 Octobre, pour chercher un remede aux maux qui affligeoient l'Etat. Monseigneur, frere du Roi, présida aux séances suivantes, assisté des cardinaux du Perron & de la Rochefoucault, de Hercu-

a Id. sup. = *b Prol ad ann.* 1627. = *c* Hist. des Turcs. = *d* Etat de l'empire d'Orient dans la vie de Louis XIII. = *e* Hist de Louis XIII. = *f* Chronologue François. = *g* Hist. chron. du dernier siecle. = *h* Abrégé chron. de l'Hist. univers. l. 9. ch. 2. = *i* Hist. du siecle courant.

1617. DECEMBRE. 4.

les de Rohan, duc de Montbason, & du maréchal de Brissac. L'Assemblée répondit le 26 de Décembre au cahier des propositions du Roi, qui tendoient la plupart à la réformation du Conseil, & au réglement des finances, qu'on approuva, mais que la Cour parut avoir bientôt oubliées. Le Roi répondit de son côté le 14 de Février aux remontrances dressées le 24 de Novembre par les députés, & donna de bonnes paroles, dont on ne vit point les effets. La Paulette avoit seulement été supprimée [a], comme les Etats généraux l'avoient demandé, & que l'assemblée des Notables l'avoit souhaité; mais on la rétablit dès le 22 de Février 1621. On l'a déja dit, ces sortes d'assemblées si brillantes pour le nombre & la qualité des personnes qui les composent, n'aboutissent à rien. Elles découvrent toutes les plaies de l'Etat, & n'en ferment pas une seule.

Maréchal de France.

Nicolas de l'Hôpital, duc de Vitry.

[a] Par Edit du 15 Janvier de l'année suivante.

1618.

FEVRIER 16.

ANNÉE 1618.

LES Janissaires renferment Mustapha, & proclament Osman son neveu.

J'ai suivi la date du P. Labbe [a], qui se rapporte à ce que dit Mezeray dans son histoire des Turcs [b], que Mustapha régna trois mois. Le Baron de Woërden [c] met la proclamation d'Osman un mois plus tard, au lieu que Sponde [d], & le continuateur de Turcelin [e] la placent au mois de Janvier, sans déterminer e jour.

Mustapha haïssoit les femmes, & étoit libéral, rien moins que Turc & Sultan par ces deux endroits. Sa complaisance pour son Visir, qui vouloit vendre toutes les charges, irrita les Bassas, & le jetta dans le précipice. Peu de temps avant sa déposition, il avoit fait un sanglant outrage à l'ambassadeur de France à la Porte. Les Turcs ayant sû que Martin, sécrétaire de M. de Sancy, avoit facilité l'évasion d'un homme enfermé au Château des sept tours, & s'étoit sauvé en Pologne avec lui, si-

a Chronologue François = b L. XX. = c Journal hist. = d Ann. Eccles. = e Ep. hist. l. XI.

rent d'abord maltraiter quelques domestiques de l'Ambassadeur. Le grand Visir lui envoya demander peu après le prisonnier, fit fouiller dans sa maison, & le menaça de le faire mourir, s'il ne rendoit Korecki. Vingt mille piastres tirerent M. de Sancy d'affaire. Louis XIII demanda réparation de l'insulte faite à sa personne dans celle de son Ambassadeur. Le nouveau Sultan envoya un Chaoux en France avec une lettre, dans laquelle il donnoit au Roi les titres les plus magnifiques. Il le qualifioit du plus glorieux & puissant Prince de la créance de Jesus-Christ, d'arbitre des différends qui naissoient entre les Princes chrétiens, & d'empereur de France. Sa Hautesse l'assuroit qu'elle observeroit religieusement les Traités faits avec ses prédécesseurs, & qu'elle auroit soin de faire rendre à son Ambassadeur tout l'honneur qui lui étoit dû. Il fallut se contenter de cette espece de satisfaction. Louis XIII rappella Sancy, & envoya à sa place le comte de Cezy.

1618. FEVRIER 16.

Du Pin [a], sans entrer dans le détail de l'Histoire que je viens de rapporter, dit que Mustapha fit maltraiter le baron de Molé, dont le comte de Cezy ou de

a Hist. de Louis XIII.

1618. FEVRIER 16.

Sancy prit la place. Il n'y a personne qui ne croye que l'ambassadeur de France étoit de la maison de Molé, fort distinguée dans la Robe, & peut-être l'Auteur l'a-t-il cru lui-même; il étoit cependant de celle de Harlay, aussi-bien que son successeur. Il s'appelloit Achilles de Harlay-Sancy, baron de la Molle, & non pas de Molé.

Dans le temps qu'il étoit Ambassadeur à la cour de Constantinople, le bruit couroit [a] que le Grand Seigneur avoit dans sa bibliotheque un manuscrit complet de Tite-Live où l'on trouvoit toutes les Décades qui nous manquent, & que le grand Duc en avoit fait offrir cinq mille piastres à celui qui gardoit la bibliotheque, sans pouvoir l'obtenir. Sancy qui étoit savant & curieux, offrit d'en donner dix mille écus. Le garde consenti à le donner à ce prix; mais après l'avoir cherché pendant quelques mois, il assura qu'il n'avoit jamais pû le trouver.

MAI 23.

Soulévement des Protestants à Prague.

L'Archevêque de cette Ville ayant fait démolir un temple des Protestants, & fait fermer les portes d'un autre, en

[a] Voyages de Pietro della Valle. to. 1. pag. 167 & 168.

vertu d'un arrêt qu'il avoit obtenu de l'Empereur, ceux-ci s'en plaignirent; & comme ils ne reçurent aucune satisfaction, les plus accrédités d'entr'eux convoquerent les Etats du pays dans la ville de Prague, pour le mois de Mai. Le conseil d'Etat s'y opposa inutilement. L'ouverture de l'Assemblée se fit le 21, & les députés y convinrent de maintenir à force ouverte, s'il étoit nécessaire, leur religion & leurs temples dans toute la Bohême. Ils se confirmerent dans cette résolution le 23, & ils dresserent là-dessus un manifeste, dans lequel ils protestoient néanmoins de vouloir vivre & mourir dans l'obéissance qu'ils devoient à sa Majesté impériale. Le même jour les députés de la Noblesse & de la Ville s'étant rendus au Château pour y entendre la lecture des ordres de Mathias, s'emporterent à un tel point, qu'ils précipiterent par les fenêtres de la Chancellerie les comtes Martinits & Flavata, avec le sécrétaire Philippe Fabricio, tous trois zélés Catholiques, qui ne se firent point de mal, par un miracle visible, si l'on en croit la plupart des Historiens, personne ne pouvant nier, *sans*

1618. Mai 23.

1618. MAI 23.

une haute impudence, dit le chevalier Nani[a], *que l'endroit où ils tomberent ne soit un précipice affreux.* Le comte de la Tour, principal auteur de la révolte, fit aussi-tôt prêter serment aux habitants, & délivra des commissions pour lever des troupes. Presque tout le Royaume suivit l'exemple de la Capitale : la Moravie & la Silésie se déclarerent ensuite ; plusieurs Princes protestants offrirent du secours aux rebelles, pendant que Mathias sollicitoit de loin celui des Catholiques, & ne faisoit presque autre chose que de publier des manifestes. Il envoya enfin le célebre comte de Bucquoy contre les Bohémiens, mais avec si peu de forces, qu'il ne put secourir Pilsen, l'unique place du Royaume qui étoit demeurée fidelle, & qui se défendit jusqu'à la derniere extrêmité. Ce fut le bâtard de Pierre Ernest, comte de Mansfeld, qui l'emporta au mois de Novembre. Il étoit accouru en Bohême à la premiere nouvelle de la révolte, & il en fut le plus solide appui.

Du Bosc[b] de Montandré met le soulévement de Prague au 25. Joseph Ric-

a Hist. de Venise. to. 4. = b Mem. hist. contenant l'histoire de la maison d'Autriche.

ctius [a] le place au 12, tous deux se trompent. 1618.

L'Impératrice Anne-Christine d'Autriche meurt à Vienne. MAI 23. DECEMB. 14.

ANNÉE 1619.

LA Reine mere sort sécretement la nuit du château de Blois, & se retire à Angoulême. 1619. FEVRIER 22.

Marie de Médicis n'avoit pas été long-temps à Blois, sans s'appercevoir qu'elle n'y étoit pas trop libre, & sans penser à en sortir : toutes ses actions étoient observées, & elle ne disoit pas une parole dont on ne rendît compte à de Luynes. Elle savoit d'ailleurs que personne n'osoit parler d'elle à la Cour, que Persan avoit été emprisonné & destitué du gouvernement de la Bastille, sur le simple soupçon de s'être entendu avec Bournonville son frere, qui entretenoit des intelligences avec sa Majesté ; que les Sity & Durant avoient été exécutés à mort, pour avoir écrit des apologies pour elle : tout cela lui fit prendre la résolution de se mettre en liberté. Le duc de Rohan [b] rapporte que M. de

a *Jos. Riccius, de bellis Germ. l. V.* = b Mem. tom. 1. l. 1.

1619. FEVRIER 22.

Bouillon conseilla à cette Princesse de se servir du duc d'Epernon pour exécuter le projet de sa sortie de Blois. Cela est vrai; mais il se trompe, quand il assure que, comme celui-ci étoit dans les intérêts de la Cour, les serviteurs de la Reine mirent tout en œuvre pour le brouiller avec de Luynes, & le préparer par-là à entrer dans les vûes de la Reine prisonniere; car M. d'Epernon ne pouvoit être plus mal à la Cour, qu'il y étoit, quand Marie de Médicis s'o vrit à M. de Bouillon sur le dessein qu'elle avoit de sortir de captivité, & le pria d'être son libérateur. D'Epernon étoit alors dans son gouvernement de Metz, & il y étoit non pas précisément, comme le disent Nani [a] & le Clerc [b], parce qu'il s'y étoit retiré mécontent, mais parce qu'il avoit eu des ordres réitérés de s'y rendre; il s'en étoit même peu fallu qu'on ne l'eût arrêté pour avoir trop différé son voyage. Ce fut ce qui engagea le duc de Bouillon, qui ne vouloit pas s'embarrasser dans une affaire aussi délicate, à proposer M. d'Epernon, dans la persuasion que ce Duc ne rejetteroit par l'occasion

[a] Hist. de Venise l. 3. = [b] Vie du cardinal de Richelieu, sous 1619.

qui se présentoit de venger son ressentiment, en vengeant la Reine mere, comme il arriva en effet. Il promit tout, quand il se crut assuré de l'appui d'un assez grand nombre de Seigneurs, que la Reine se flattoit de mettre dans ses intérêts, & il prit des mesures pour accomplir ses promesses. La négociation n'avoit pû se faire si secrétement, que de Luynes ne fût averti que Marie de Médicis paroissoit rouler quelque chose dans sa tête, qu'on ne pouvoit deviner. Sur cela, le favori envoya une troupe de chevaux Legers à Blois, qui furent distribués autour de la Ville, dont la Reine eut défense de sortir, sous quelque prétexte que ce fût. Non content de ces précautions, il lui détacha le P. Arnoux, confesseur de Louis XIII avec une lettre [a] de ce Prince, qui lui permettoit de voyager quand elle le jugeroit convenable à sa santé; mais ce Jésuite étoit chargé de tirer d'elle une promesse par écrit de n'entrer dans aucun complot préjudiciable au service de Sa Majesté, & de ne penser à retourner à la Cour que quand le Roi le jugeroit à propos. Marie de Médicis signa ce qu'on voulut, ou parce qu'elle se persuada que

1619.

FEVRIER 22.

a La lettre est datée du 18 Octobre 1618.

1619. cet acte de soumission bannissant les
FEVRIER soupçons qu'on avoit pris à tâche d'inspirer
22. à son fils, il alloit rappeller sa tendresse, ou parce qu'elle jugea que le dessein projetté de se retirer à Angoulême, n'étoit point contraire au serment qu'on exigeoit d'elle. Cependant d'Epernon, qui avoit ménagé sécretement ses amis, & amassé de l'argent, se disposa à aller en Xaintonge. La difficulté étoit d'avoir l'agrément de la Cour, pour empêcher qu'elle ne pénétrât ses desseins. Il le demanda, & n'obtint rien : on lui allégua [a] la nécessité de ne pas s'eloigner de Metz pendant les troubles d'Allemagne, & on lui défendit de s'écarter. Il répondit, [b] que n'y ayant point d'ennemis en deçà du Rhin, & le Royaume jouissant d'une profonde paix au dedans, sa Majesté étoit trop équitable pour l'empêcher d'aller sur ses terres donner ordre à ses affaires particulieres. Les mesures qu'il avoit prises se trouverent si justes, qu'il étoit fort loin avant qu'on sût à Paris qu'il étoit en chemin [c]. Dès que de Luynes en eut la nouvelle, il crut qu'il falloit approuver un voyage qu'on ne pouvoit rompre, & il engagea le Roi à

a La lettre du Roi est datée du 11 Janvier. = b La lettre est du 17 Janvier. = c Il étoit parti de Metz le 22.

écrire

écrire au Duc qu'il étoit satisfait de sa conduite. On changea bien-tôt de langage. Toutes choses ayant été concertées pour l'évasion de la Reine, cette Princesse sortit de son cabinet par la fenêtre, sur laquelle étoit appuyée une échelle, dont le pied portoit sur la terrasse, & marcha ensuite à pied jusques hors du Fauxbourg, quoique la nuit fût si obscure, qu'on ne se reconnoissoit pas. Le Plessis, confident du duc d'Epernon, la conduisit à Montrichard, d'où l'Archevêque de Toulouse, qui l'attendoit, la mena droit à Loches. D'Epernon l'y reçut à la tête de plus de cent Gentilshommes. Après les premiers compliments, on songea à écrire [a] au Roi. Marie de Médicis lui manda qu'elle n'avoit pensé à se procurer la liberté que pour être en état de lui dire librement ce qu'elle jugeoit convenable au bien du Royaume, prête après cela à aller finir ses jours dans l'endroit de ses Etats qu'il voudroit lui prescrire. Louis outré au-delà de ce qui se peut dire, différa jusqu'au 12 de Mars à lui répondre. Il avoit déja ordonné de grandes levées de troupes, le canon étoit hors de l'Arsenal, on cherchoit de l'argent, tout sem-

1619.

FEVRIER 22.

a La lettre est du 23 Février.

1619. FEVRIER 22. bloit se disposer pour une grande expédition ; cependant on eut recours à la négociation. Le duc d'Epernon avoit dix mille hommes sur pied ; & quoique la Reine eût sollicité inutilement les ducs de Mayenne, de Rohan, & de Lesdiguières, il n'y avoit que trop de mécontents dont la fidélité étoit suspecte. De plus, il paroissoit dur à Louis d'en venir à une guerre ouverte avec sa mere. Ainsi en chargeant Bethune de sa réponse pour cette Princesse, il lui donna ordre de travailler à l'accommodement.

De Riencourt [a] place mal à propos la retraite de la Reine en 1618 ; de Chassan [b] la met à la nuit du 11 au 12 ; de Rohan [c] ; de Prade [d] ; les PP. de S. Romuald [e], & du Londel [f], la fixent au 21. Marie de Médicis sortit de Blois le 22, quelques heures avant le jour.

MARS 11. Décès d'Anne de Dannemarck, reine d'Angleterre.

Gregoire Leti [g] le met au 12, & de Larrey [h] au 1, les dates sont fort confuses dans le dernier de ces Historiens, qui les copie selon qu'il les trouve dans

a Hist. de Louis XIII. = b Hist. du siecle cour[ant] = c Mem. de Rohan, l. 1. = d Hist. de Louis XI[II] = e Journal chr. & hist. = f Fastes de la maison [de] Bourbon. = g Vie de Cromwel. = h Hist. d'Anglete[rre] sous Jacques I,

A

les Ecrivains, ſans prendre preſque jamais garde s'ils ſuivent le vieux ſtile ou le nouveau. 1619.

Mars 11. 20.

L'Empereur Mathias meurt à Vienne âgé de 62 ans. Il ſemble que Dieu ait voulu punir ce Prince avant ſa mort par les mêmes endroits par où il avoit péché. Les brigues continuelles qu'il faiſoit contre Rodolphe II, avoient obligé ce Prince d'accorder de grands privileges aux Proteſtants. Mathias fut celui qui en ſouffrit le plus, puiſque ce fut ſous ſon regne qu'ils s'en firent un prétexte de révolte. Il s'étoit rendu ſi abſolu, que le bon Rodolphe n'avoit ni Miniſtre dans ſon Conſeil, ni ſujet dans ſes Etats ſur lequel il pût preſque compter : Empereur de nom, en effet quelque choſe de moins que ſimple Lieutenant de ſon frere ; & immédiatement après le ſoulévement des Bohémiens, l'archiduc Maximilien, cadet de Mathias, & Ferdinand ſon couſin, indignés de le voir ſur le point d'acheter la paix en leur accordant de nouveaux privileges, enleverent [a] de force au milieu de ſon Palais, & preſque ſous ſes yeux, le cardinal Glezel ſon premier Miniſtre & ſon favori, accuſé de lui inſpirer ces conſeils,

[a] Le 20 Juillet 1618.

1619. MARS 10.

pacifiques à la vérité, mais funestes à la Religion. Il en fut outré, & ne put cependant obtenir d'autre satisfaction que de vaines protestations de respect & d'amitié, assez vif pour ressentir toute l'indignité de l'injure qu'on lui faisoit, trop foible désormais, & trop peu maître pour pouvoir s'en venger. Le peu de temps qu'il survécut à cet affront, il le passa, dit un Historien [a], dans des craintes continuelles, se représentant souvent la justice des jugements de Dieu, qui permettoit que ses proches lui enlevassent cette autorité, que peu d'années auparavant il avoit arrachée à Rodolphe.

Mathias mourut le 20 d'Avril, selon le P. de Saint Romuald [b], qui se trompe d'un mois entier; le 2 de Mars, selon le P. l'Enfant [c]; le 10 selon Baillet [d], du Pin [e], & quelques autres. Baillet ajoute que ce fut un mercredi, en quoi il ne s'accorde pas avec lui-même; car en 1619 le mercredi n'étoit pas le 10, stile nouveau.

26. Les Hollandois attaquent Jacatra, & la ruinent entiérement, parce que le Roi avoit pris le parti des Anglois, qui

a Nani, Hist. de la république de Venise l. 4. = b Journal chr. & hist. = c Hist. de tous les siecles de la nouvelle Loi. = d Vie de Descartes, l. 1. ch. 12. = e H de Louis XIII.

affiegéoient leur fort appellé Batavia depuis cette expédition, & qui étoit ſur le point de ſe rendre, lorſque le gouverneur de Bantam envoya deux mille hommes à ſon ſecours. La paix fut ſignée le 9 de Juin entre les compagnies orientales d'Angleterre & de Hollande. 1619. Mars 26.

Traité d'Angoulême pour l'accommodement de Marie de Médicis avec le Roi ſon fils. Avril 30.

Nous venons de voir [a] que Bethune avoit été chargé de cette négociation. Il propoſa d'abord à la Reine d'abandonner le duc d'Epernon, & elle eut aſſez de courage pour le refuſer. Il eut beau inſiſter, elle ne ſe relâcha point ſur un article qu'elle ne pouvoit accorder ſans ſe deshonorer. Le cardinal de la Rochefoucault ayant été joint à Bethune, les conférences recommencerent, & la Reine fit communiquer aux Commiſſaires un mémoire où elle détailloit fort au long les ſujets qu'elle avoit de ſe plaindre. Elle invectivoit fort contre de Luynes & ſes freres, dont elle diſoit que le crédit étoit ſans meſure, & l'avidité ſans bornes; contre la longueur de la priſon du prince de Condé, duquel elle recon-

[a] Sous le 22 Février.

1619. Avril 30.

noissoit l'innocence. Elle finissoit par supplier le Roi d'éloigner de sa personne ceux qui lui donnoient de si mauvais conseils. L'aigreur qui paroissoit dans ce mémoire n'étoit propre qu'à reculer le succès de la négociation. Louis, qui en vouloit voir la fin, dépêcha le P. de Berule à Angoulême avec de nouvelles instructions. Comme il étoit également agréable, & à sa Majesté, & au duc d'Epernon, l'accommodement auroit été bientôt terminé, si les favoris dont Marie de Médicis se plaignoit, n'avoient trouvé moyen de rompre ses mesures, en faisant naître chaque jour de nouvelles difficultés. L'evêque de Luçon, qui en fut averti, jugeant l'occasion favorable de se tirer d'Avignon, offrit ses services à de Luynes, qui les accepta. Il se rendit à Angoulême, où il gagna en peu de temps toute la confiance de la Reine, qui en passa par ce qu'il voulut. Le cardinal de la Rochefoucault & Bethune signerent les articles au nom du Roi. Ils portoient qu'elle pourroit aller & venir, & faire son séjour où bon lui sembleroit; même près de la personne de Louis; qu'elle seroit payée de ce qui lui étoit dû; que ses partisans, nommément le duc d'Eper-

sion, seroient rétablis dans toutes leurs charges & dignités ; qu'elle se démettroit du gouvernement de Normandie, en échange duquel on lui donneroit celui d'Anjou, de la ville & du château d'Angers, de Chinon, & du Pont de Cé. Le Roi ayant autorisé le Traité par une Déclaration du 2 Mai, s'avança jusqu'à Tours, où il attendit trois mois entiers la Reine sa mere. Il donna là une nouvelle Déclaration [a] en faveur du duc d'Epernon, qui ne se croyoit pas encore à couvert de la haine du favori, quoiqu'il eût été compris dans l'accord. Il me semble qu'il auroit été de l'honneur de sa Majesté de lui accorder une abolition pure & simple, plutôt que de faire un long discours peu conforme à la vérité, puisqu'on suppose dans la Déclaration que le Duc n'a quitté Metz que pour aller appaiser quelques remuements excités dans ses Gouvernements ; qu'il n'a contribué à l'évasion de la Reine mere, que dans la vue de faire plaisir au Roi son fils ; levé des troupes que pour le bien de son service ; suppositions chimériques, incapables de faire illusion à personne, & tout propres à rendre le gouvernement méprisable. L'entrevue

1619. AVRIL 30.

[a] Le 13 de Juin.

1619. Avril 30.

de leurs Majestés se fit à Cousieres près de Tours, avec toutes les marques d'une tendresse réciproque. Le Roi partit de Tours onze jours après pour se rendre à Paris. Marie de Médicis comptoit l'y accompagner ; mais on lui fit entendre que la contagion qui régnoit dans cette Capitale, ne lui permettoit pas d'être du voyage. Le prétexte étoit si pitoyable, qu'il n'y a pas lieu d'être surpris si cette Princesse en parut mécontente. Elle se rendit dans son nouveau Gouvernement, mais si chagrine, qu'il fut aisé de juger que la paix ne seroit pas de longue durée.

Bassompierre [a] dit que le Roi partit au mois d'Avril pour aller sur la riviere de Loire, où ses troupes s'acheminoient ; qu'en arrivant à Amboise, il apprit la conclusion du Traité, qu'il agréa, quoiqu'il trouvât qu'on s'étoit trop hâté, & qu'on n'auroit dû rien arrêter sans lui en avoir donné avis. Bassompierre étoit de ce voyage : il me paroît cependant qu'il en a oublié les principales circonstances. Le Roi étoit à Paris le 23 d'Avril, comme il paroît par la date de sa lettre à Marie de Médicis, en réponse de celle qu'elle lui avoit écrite le 11. Il étoit à

[a] Mém. tom. 2.

Saint Germain en Laye le 2 du mois de Mai, puisqu'il y donna ce jour-là la Déclaration en faveur de la Reine mere, à qui il écrivit le 3, de la même Ville. Ainsi Louis XIII ne partit point au mois d'Avril pour aller sur la Loire; & ce ne fut point à Amboise qu'il apprit que l'accord étoit conclu. Ce qu'ajoute l'Auteur du journal de sa vie, que sa Majesté trouva qu'on s'étoit trop pressé de conclure sans lui en donner avis, ne paroît pas plus juste; car les conditions du Traité furent long-temps débatues, le Roi en pressa la conclusion autant qu'il lui fut possible, & tous les jours ce n'étoit que couriers qui alloient de Paris à Angoulême, & d'Angoulême à Paris. L'Auteur [a] des fastes de la Maison d'Orléans & de celle de Bourbon, dit que l'entrevue de leurs Majestés se fit à Tours le 4 Septembre, en quoi il se trompe, & pour le lieu, & pour le jour. Marie de Médicis ne partit de Châtelleraut que le 5, & le Roi s'avança au devant d'elle jusqu'à Cousieres, comme l'on en étoit convenu. Ce fut là qu'ils se virent.

1619. Avril, 30.

Mai 13.

Jean de Barneveldt avocat général de Hollande & de West-Frise, condam-

a Le P. du Londel, Jésuite.

1619. Mai 13.

né à mort comme coupable d'avoir voulu changer la Religion, & troubler la paix des églises Belgiques; de s'être opposé à la convocation du synode de Dordrecht; d'avoir sollicité plusieurs Princes étrangers d'entrer dans ses vues; d'avoir voulu usurper toute l'autorité; d'avoir conseillé aux bourgeois d'Utrecht de refuser l'entrée de leur Ville au Prince d'Orange, dont il n'avoit cessé de décrier la conduite, en répandant qu'il vouloit se faire Souverain en Hollande. Il est certain que ce fut ce dernier article qui le perdit. Barneveldt avoit rendu des services essentiels à sa République; mais il n'avoit jamais été fort bien avec le prince Maurice. Celui-ci étendoit, autant qu'il pouvoit, les droits de sa charge; l'autre lui donnoit les bornes les plus étroites qu'il pouvoit; tous deux avoient un grand nombre de partisans au-dedans & au-dehors, en sorte que leur autorité se contre-balançoit, & qu'il étoit difficile de dire lequel en avoit le plus. La plupart des Villes étoient dans les intérêts du pensionnaire, qui veilloit à la conservation de leur liberté: la Milice étoit dévouée au Prince qui la commandoit. Quelque peu d'intelligence qu'il y eut entre ces deux grands hommes, leur

division n'éclata proprement qu'à l'occasion de la dispute qui s'éleva entre les Arminiens & les Gomaristes, qui pensa bouleverser l'Etat. Maurice, qui se déclara pour ceux-ci, dont le nombre étoit incomparablement plus grand que des autres, sut si bien faire valoir le péril où se trouvoit la République, par la protection que Barneveldt avoit toujours accordée aux Arminiens, qui ne vouloient se soumettre ni à la doctrine de Calvin, ni aux Loix de l'Etat, que la résolution fut prise de s'assurer du pensionnaire. On l'arrêta le 24 d'Août 1618, lorsqu'il sortoit de l'assemblée des Etats généraux. La France sollicita inutilement d'abord pour sa liberté, & ensuite pour sa vie. Maurice avoit entrepris de faire périr le seul homme qui lui faisoit ombrage, & qu'il avoit trouvé toute sa vie opposé à ses desseins. Il en vint à bout, & Barneveldt ne trouva de ressource ni dans son âge, qui étoit de 72 ans, ni dans son emploi, le premier de la République, ni dans les grands services qu'il avoit rendus à sa Patrie. Tout lui manqua excepté le courage. Il protesta sur l'échaffaud qu'il ne mouroit point en traître, mais parce qu'il avoit défendu les droits & la liberté

1619.

MAI. 13.

1619. Mai 13.

du Pays. En conséquence du même arrêt, le célebre Grotius partisan déclaré & de Barneveldt & des Arminiens, fut enfermé dans le château de Lonvestein près de Gorkum, d'où l'adresse de sa femme le tira en 1621.

Le sieur du Maurier, fils de celui qui étoit Ambassadeur en Hollande au temps dont nous parlons, a publié ses mémoires, où parmi beaucoup de choses fort communes, il se trouve quelques faits assez singuliers. Tel est celui de la bague donnée par Elisabeth au comte d'Essex, dont nous avons parlé ailleurs [a]; fait inconnu à tous les Historiens, & qu'on a droit par conséquent de regarder comme romanesque. Tel est encore, du moins à ce qu'il me paroît, celui qu'il rapporte à l'occasion de Barneveldt. Il prétend que son pere avoit appris de Louise de Collignì, princesse douairiere d'Orange, ce qui lui avoit été depuis confirmé par Barneveldt lui-même, que le prince Maurice avoit pris des mesures pour se rendre maître de la Hollande, & qu'il avoit découvert son dessein à l'Avocat général, qui s'étoit ouvertement déclaré pour la liberté de sa Patrie; que c'étoit-là l'origine de leur mes-

[a] Sous le 7. de Mars 1601.

intelligence, & la premiere cause de la mort de Barneveldt. Il est certain que Maurice étoit assez ambitieux pour aspirer à la Souveraineté; les Gomaristes disoient même assez haut qu'ils ne demeureroient point en repos qu'ils ne l'eussent fait comte de Hollande. Je n'ai pas de peine à croire que ces discours étoient assez de son goût; ils flattoient trop sa passion dominante pour qu'il pût s'en offenser; mais je ne vois pas qu'on prouve, ni qu'il les autorisât, ni qu'il ait rien fait pour s'en prévaloir. Il est sûr du moins qu'il ne s'en ouvrit point au pensionnaire de Hollande, comme le dit du Maurier. Pour s'en convaincre, il ne faut que jetter les yeux sur le procès de Barneveldt. Accusé d'avoir rendu la fidélité du prince Maurice suspecte, il répondit que ce qu'il entendoit dire tous les jours aux Gomaristes, lui avoit donné tout lieu d'appréhender qu'il n'aspirât à s'élever au-dessus de la condition d'un particulier, ou qu'il ne voulût s'attribuer plus d'autorité que la constitution de l'Etat ne lui en donnoit. Il est visible qu'il auroit parlé autrement si le Comte lui avoit seulement laissé entrevoir ses desseins, & qu'il n'auroit pas manqué de prendre à témoin la princesse

1619.

MAI 13.

1619. MAI 13. d'Orange, belle-mere de Maurice, laquelle vivoit encore. Le profond silence qu'il garda sur cet article est une preuve convaincante qu'il n'avoit rien à dire.

Le P. Buffier [a] met la mort de Barneveldt au 13 de Mars; l'erreur est de deux mois.

JUIN 8. Le comte de Bucquoy, général des troupes de Ferdinand, défait le bâtard de Mansfeld à quelques lieues de Pilsen.

Ferdinand, que les états de Bohême avoient élu pour Roi le 9 de Juin 1617, n'ayant pas assez de forces pour réduire les rebelles, ou plutôt voulant ménager l'esprit des Electeurs protestans, qui auroient pû mettre obstacle aux prétentions qu'il avoit à l'Empire, n'avoit rien omis pour gagner les Bohémiens; mais toutes les voies de la douceur s'étoient trouvées inutiles. Les rebelles n'avoient eu aucun égard à la suspension d'armes que Bucquoy avoit fait publier à Budowits, & n'en avoient pas moins continué leurs hostilités. Les Catholiques leur étant fort inférieurs pour le nombre, s'étoient tenus sur la défensive. Bucquoy lassé de ne rien faire, résolut enfin d'aller chercher l'ennemi. L'ayant trouvé à une lieue de Neuhausen, il l'attaqua, & le défit à

[a] Hist. chr. du dernier siecle.

plate couture, ſans perdre plus de ſix hommes. Mansfeld ſe ſauva dangereuſement bleſſé, laiſſant douze cents des ſiens ſur le champ de bataille, & deux mille cinq cents entre les mains des victorieux. Le comte de la Tour, qui dès le ſecond de ce mois avoit inveſti Vienne, où il avoit un grand nombre de partiſans, revint promptement en Bohême, pour s'oppoſer aux progrès des Catholiques, qu'il eſſaya inutilement d'engager à une ſeconde action, Bucquoy ſe tenant renfermé dans Budowits, en attendant les ſecours qui venoient de Flandres. 1619. Juin 8.

Les Proteſtants de Bohême, de Moravie, de Siléſie, & de la Luſace, ſignent une confédération, en vertu de laquelle ils s'engageoient, entr'autres choſes, à ne reconnoître pour Roi aucun prince Autrichien, & à s'en donner un de leur Religion. Juillet 13.

Ferdinand II, élu Empereur à Francfort. Il fut couronné le 9 de Septembre. Aoust 28.

Ce Prince réuniſſoit alors dans ſa perſonne tous les titres que ſa Maiſon avoit jamais eu en Allemagne; car Mathias l'avoit fait couronner roi de Bohême le 20 de Juillet 1617, roi de Hongrie

1619. Aoust 28.

le premier de Juillet 1618; & Albert, gouverneur des Pays-bas, lui avoit remis la même année l'administration de l'Autriche. Comme il étoit très-zélé Catholique, il avoit purgé les Etats qui lui étoient d'abord échus en partage de tous les hérétiques qui s'y étoient trouvés. C'est ce qui l'avoit rendu si odieux aux Protestants, sur-tout à l'électeur Palatin. Ce Prince avoit tout mis en œuvre pour empêcher son élection. Il avoit d'abord remontré aux Electeurs que si la succession des Autrichiens n'étoit interrompue en cette rencontre, où la ligne directe manquoit, il n'y avoit plus lieu d'espérer de l'interrompre jamais. Il avoit ensuite fait tous ses efforts pour que l'on differât la Diete, afin de concerter les biais de lui donner l'exclusion. Tout cela n'ayant pas réussi, lui & ceux de son parti avoient comme assiégé les chemins qui conduisent à Francfort, pour empêcher les Electeurs de s'y rendre. Ils s'y trouverent cependant; les uns en personne, les autres par députés, & les amis de Ferdinand agirent si puissamment, que son élection ne souffrit pas de difficulté. Cette nouvelle chagrina les Bohémiens, & ne les convertit pas à son égard. Ils déclarerent par

une lettre imprimée, qu'ils ne le reconnoissoient pas pour Empereur, & ils travaillerent en même temps à l'élection d'un autre Roi. 1691. Aoust 28.

Heiss [a], & un autre Ecrivain [b], mettent l'élection de Ferdinand au 27. Riccius [c] la place au 17, tous trois se trompent.

Betléem Gabor s'empare de Cassovie. Fillec, Tirnau, & quelques autres places de la haute Hongrie, appréhendant le même traitement qu'il avoit fait aux habitants de Cassovie, lui ouvrirent leurs portes. Ce Prince avoit promis aux Bohémiens qu'il les assisteroit puissamment. C'étoit pour cela qu'il s'avançoit en Hongrie. Septemb. 5.

Les Bohémiens déferent leur Couronne à Frédéric V, électeur Palatin.

Selon Nani [d] & de Larrey [e], les Bohémiens offrirent d'abord la couronne au duc de Baviere, & ensuite au duc de Savoie, dont la mere étoit fille de Maximilien II, & qui la refusa pareillement. De Larrey cite ensuite un auteur Italien [f], grand parleur, & fort mauvais Historien, qui prétend qu'après la

[a] Hist. de l'Emp. = [b] Discours hist. de l'élection de l'Emp. = [c] *De bellis Germanicis l.* 1. = [d] Hist. de Venise l. 4. = [e] Hist. d'Angl. regne de Jacques I. = [f] Siri.

1619. Septemb. 5.

défaite des rebelles devant Vienne, on trouva dans les papiers de Mansfeldt le Traité fait entre la république de Venise, le duc de Savoie, & les Bohémiens, par lequel ces deux premieres Puissances promettoient un secours de deux cents cinquante mille écus aux autres, qui de leur côté s'obligeoient de mettre la couronne de Bohême sur la tête du Duc, & de faciliter l'élection de roi des Romains à l'electeur Palatin. De Larrey ajoute que Nani parle de ce Traité comme d'une piece supposée, & qu'il fut en effet désavoué par la république de Venise. S'en tenir-là, c'est laisser le fait douteux, & rapporter simplement ce qui s'est dit de part & d'autre. La supposition est cependant manifeste, s'il est vrai, comme l'a assuré de Larrey une page auparavant, que les états de Bohême n'élurent le Palatin qu'au refus du duc de Savoie; & il me semble que cet Historien devoit le faire remarquer. Charles-Emmanuel ne s'est point engagé à payer de gros subsides pour se faire tomber une Couronne, qu'il n'a pas voulu accepter lorsqu'elle lui a été offerte, & qui a été effectivement donnée à un autre. Cet argument est sans doute tout d'un autre poids que le témoignage

de Nani ; & le désaveu du sénat de Venise, dont on ne pourroit rien conclure dans le fonds contre l'existence du Traité, quand même l'un & l'autre seroit bien réel ; car je doute que la citation soit juste, n'ayant nulle idée d'avoir rien lû dans Nani de tout ce que de Larrey lui fait dire. L'Electeur fut plus hardi que le Duc. Il fut ébloui du titre de Roi, qu'on lui présentoit. Le prince d'Orange & le duc de Bouillon, dont une Couronne sur la tête de leur neveu, flatoit peut-être la vanité, lui conseillerent de l'accepter. L'Electrice sa femme [a] l'en pressa ; mais le roi de la Grande Bretagne son beau-pere lui protesta qu'il ne l'assisteroit en aucune façon dans cette entreprise, qu'il jugeoit aussi injuste que téméraire. Quelques Auteurs prétendent que Jacques suivit en cela les mouvements de sa conscience, & le comblent de louanges, pendant que d'autres, même de sa communion, le traitent, à cette occasion, d'homme foible, qui n'avoit ni vues, ni politique.

1619. Septemb. 5.

Je n'ai vu que du Pin [b] qui place l'élection de Frédéric un jour plus tard.

Octobre 20.

Presbourg rendu à Betléem Gabor, qui se fait en même temps reconnoître en

a Elisabeth d'Angleterre. = b Hist. de Louis XIII.

1619. Octobre 20.

qualité de prince de Hongrie. Il détacha auſſi-tôt dix mille Tranſylvains, leſquels s'étant joints aux Evangeliques, ſe mirent aux trouſſes de Bucquoy, qui n'étant pas en état de tenir la campagne avec douze mille hommes contre trente mille, ſe retira dans les retranchements que Léopold, frere de Ferdinand, avoit fait faire autour de Vienne.

Du Pin [a] place la priſe de Preſbourg au 30.

Le prince de Condé ſort de Vincennes. De Luynes lui étoit allé annoncer dès la veille qu'il n'étoit plus priſonnier. Tout concourut à ſa liberté. La Reine mere y avoit conſenti, le favori la ſollicita, dans la vue de mettre ce Prince dans ſes intérêts, dans une conjonċture où il prévoyoit de nouvelles brouilleries, & il en vint à bout. Le prince de Condé crut lui avoir l'obligation entiere de ſa ſortie de Vincennes, & voulut par reconnoiſſance l'accompagner au Parlement, lorſqu'il y fut reçu Duc & Pair. Ce fut le 14 du mois de Novembre. La terre de Maillé en Touraine, fut érigée pour lui en Duché ſous le nom de Luynes. Le Roi avoit donné dès le 9 une Déclation ſur ſa délivrance, qui ne pouvoit

a Ibid. ſup.

être plus injurieuse à ceux qui avoient gouverné pendant la minorité. Du Vair, Garde des sceaux, qui en étoit l'auteur, y faisoit dire à Louis, que l'audace de ceux qui avoient abusé de son nom, auroit porté les choses à une entiere & déplorable confusion, si Dieu ne lui eût donné la force de les châtier; qu'un des plus grands maux qu'ils eussent procuré, étoit la détention du Prince, arrêté par l'ordre injuste de ceux qui vouloient le perdre, avec quelques autres Grands du Royaume, quoiqu'il n'eût jamais eu pour objet dans toutes ses actions que l'affermissement de l'autorité Royale, comme sa Majesté l'avoit reconnu, après s'être informée soigneusement des causes de son arrêt. Il est visible qu'on avoit été long-temps à faire ces informations, ou plutôt à y travailler; car le Prince fut jugé innocent dès qu'il fut de l'intérêt des favoris qu'on ne le crut pas coupable; tant il est vrai que la réputation des Grands dépend bien plus souvent des conjonctures que de leurs moeurs, & que pour les connoître à fond, il faut les étudier eux-mêmes, sans consulter les portraits qu'il plaît d'en faire à ceux qui gouvernent, toujours beaux ou affreux, suivant la pas-

1619.

OCTOBRE 20.

1617. passion qui conduit le pinceau. La Déclaration picqua infiniment la Reine mere,
OCTOBRE 20. dont les plaintes furent d'autant plus plausibles, qu'il étoit aisé de justifier le Prince sans attaquer le gouvernement de la Régente : elle s'en prit à Luynes, & au lieu d'aller à la Cour, où il l'appelloit, elle prit toutes les mesures qu'elle jugea néceſsaires pour l'en chasser.

24 25 & 26. Le comte de la Tour attaque les retranchements qui couvroient Vienne. Il ne put les emporter le premier jour. Le combat recommença le lendemain avec une égale opiniâtreté, & le comte de Bucquoy fut enfin obligé de se retirer près des ponts de Vienne, où il soutint un troisieme combat avec tant de valeur & de succès, que les rebelles désespérant de le forcer dans son poste, prirent le parti de se retirer, en laissant plus de deux mille morts sur la place.

NOVEMBR. 4. L'électeur Palatin se fait couronner à Prague par l'administrateur ou grand pasteur des Hussites, quoiqu'il fût lui-même Calviniste. L'Electrice sa femme fut couronnée le 7. La république de Venise reconnut aussi-tôt le nouveau Roi, à qui son beau-pere ne donna jamais que le nom d'Electeur. Les Hollandois le traiterent toujours de Majes-

té, même lorsqu'il n'eut plus ni Royaume, ni Electorat. Frédéric profita du reste du temps qui ne permettoit pas de tenir la campagne, pour ménager des alliances avec les Protestants. Plusieurs Princes de cette Religion s'assemblerent à Nuremberg, & résolurent de soutenir l'élection de Frédéric. Ferdinand ne s'oublia pas de son côté. Las de publier des amnisties & des manifestes qui ne produisoient rien, il jugea à propos d'employer des remedes plus efficaces. Les Princes catholiques assemblés à Wirtzbourg lui promirent toute sorte d'assistance. Il s'assura du duc de Saxe; le roi de Pologne lui envoya quatre mille Cosaques : il envoya jusques en France solliciter du secours. Louis ne lui donna point de troupes, mais il envoya en Allemagne une célebre ambassade, pour exhorter les deux partis à la paix. Un auteur Italien [a] dit que le Roi n'assista point l'Empereur, ou parce qu'il l'avoit promis au Palatin, ou parce qu'il avoit en tête la guerre qu'il vouloit déclarer aux Huguenots. Ces deux raisons sont chimériques. Louis ne pensoit point encore à abattre le Calvinisme; il avoit d'autres affaires sur les bras; il n'étoit

1619. Novemb. 4.

a Bisciola, de bellis Germ. l. 1.

1619. NOVEMBR. 4.

point non plus dans les intérêts du Palatin : un de nos Ecrivains [a] prétend même que de Luynes avoit donné sa parole à l'ambassadeur d'Espagne, que la France ne feroit rien en faveur de ce Prince, à condition que son frere Cadenet épouseroit Mademoiselle de Picquigny-de-Chaulnes, riche héritiere, qui avoit été élevée à Bruxelles auprès de l'Infante Isabelle. C'est tout ce qu'il pouvoit promettre, puisque la politique vouloit que la France se déclarât bien plutôt pour le Palatin que pour l'Empereur. On trouve dans le Recueil des pieces [b] qui concernent cette affaire, un écrit que le président Jeannin, grand homme d'Etat, présenta au Roi au mois de Février 1620, dans lequel il représente à sa Majesté l'intérêt qu'elle a de travailler à arrêter l'embrasement qui menaçoit l'Allemagne. Il veut qu'on prenne d'abord les voies de la négociation. Ainsi l'ambassade ne fut pas une idée du seul duc de Luynes, gagné par l'Espagne, ou plutôt attentif à l'agrandissement de sa Maison, comme l'avance du Maurier. Il est vrai que l'ambassade ne pouvoit être que fort inutile, du

a Mém. d'Aubery du Maurier p. 188. = b Ambassade des ducs d'Angoulême, comte de Bethune, &c.

moins

moins par rapport à Frédéric, dont on étoit résolu de n'approuver nullement l'usurpation; & il parut par le Traité d'Ulm, dont nous parlerons bientôt que la France n'avoit nullement ses intérêts à cœur.

1619. NOVEMBR. 4.

Décès de Jean Sigismond, marquis de Brandebourg, & électeur de l'Empire. Ce fut lui qui introduisit le Calvinisme dans ses Etats. George-Guillaume son fils lui succéda.

DECEMB. 1.

Dans un Chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, tenu à Paris dans l'église des Augustins, le Roi fait une promotion de cinquante-neuf Chevaliers & de cinq Prélats commandeurs, qui furent Henri de Gondy, Cardinal, évêque de Paris, & maître de l'Oratoire du Roi; Bertrand..... archevêque de Tours, & premier aumônier du Roi; Christophe de l'Estang évêque de Carcassonne, & maître de la chapelle du Roi; Gabriel de Laubespine, évêque d'Orléans, & Artus d'Epinay de Saint Luc, nommé évêque de Marseille.

Maréchaux de France.

Charles de Choiseul, marquis de Prâlin; Jean-François de la Guiche, comte de la Palice, Sieur de Saint Geran.

1620.

ANNÉE 1620.

JANVIER 3. LIGUE conclue à Prague entre l'électeur Palatin, le prince de Transylvanie, & les Protestants d'Autriche. Gabor la signa le 15 à Presbourg, & Frédéric la ratifia à Prague, non pas le 15 d'Avril, comme le dit Baillet *, mais le 25. Gabor ne laissa pas de conclure une treve avec l'Empereur depuis le 15 de Janvier jusqu'au dernier de Septembre.

JUILLET 3. Traité de pacification signé à Ulm entre le duc de Baviere, général de la Ligue catholique d'Allemagne, & le marquis d'Anspach, lieutenant général des troupes des Princes ligués, ou correspondants par la médiation de Louis XIII.

Le Roi résolu de travailler à la pacification des troubles d'Allemagne par la voie de la négociation, y avoit envoyé une célebre Ambassade. Le duc d'Angoulême, ci-devant comte d'Auvergne, en étoit le Chef. Il avoit pour adjoints le comte de Bethune, & l'Aubespine abbé de Préaux. Tous trois se rendirent au commencement de Juin à

* Vie de Descartes, l. 2. ch. 3.

Ulm, où se devoient trouver les députés des deux partis. Après bien des conférences, on convint enfin que les Catholiques & les Evangéliques entretiendroient mutuellement la paix, & qu'on se restitueroit les places occupées de part & d'autre, sans qu'il fût permis de faire dans la suite aucun acte d'hostilité sur les terres appartenantes aux Princes de l'une ou l'autre union. On n'excepta de la transaction que la Bohême avec ses dépendances, & ce qu'on appelle les Provinces héréditaires de la maison d'Autriche, qu'on destina à être le théâtre de la guerre. Les Protestants se flattoient de maintenir Frédéric dans ce qu'il avoit usurpé, les Catholiques comptoient de le lui enlever. Tout le monde parut content. L'on verra cependant que ces conventions furent mal observées. Tout l'Empire prit bien-tôt parti, & l'embrasement s'étendit dans toutes les contrées de l'Europe. Les ambassadeurs de France se rendirent le 20 à Vienne, où ils furent d'autant mieux reçus, qu'ils avoient hautement déclaré dans l'assemblée d'Ulm, que l'intention de Louis XIII étoit de faire abandonner la Bohême à Frédéric. De-là ils passerent en Hongrie pour y traiter

1620. Juillet 3.

1620. de la réconciliation de Betléem Gabor avec sa Majesté Impériale. Les conférences commencerent le 25 de Janvier 1621 à Hambourg. Ferdinand offrit à Gabor de lui laisser le titre de Prince de Hongrie, avec une pension annuelle de cent mille florins, & cent marcs d'argent. La paix auroit été conclue à ces conditions, si Betléem ne s'étoit pas obstiné à vouloir que l'Empereur accordât une amnistie générale à tous ceux qui s'étoient soulevés, non-seulement en Hongrie, mais encore dans toutes les provinces de l'Empire; ce que Ferdinand ne jugea pas à propos d'accorder.

JUILLET 3.

4. Louis XIII va au Parlement, pour lui notifier le dessein qu'il avoit de marcher contre les mécontents, & de commencer par s'assurer de la Normandie.

Les brouilleries étoient venues à un point qu'il n'étoit plus possible au Roi de dissimuler. Le duc de Mayenne & le comte de Soissons avoient quitté la Cour; un assez grand nombre d'autres Seigneurs n'y paroissoient point depuis long-temps, & avoient pris des liaisons avec Marie de Médicis. Dupleix [a], quoique très-peu favorable d'ailleurs à cette Princesse, reconnoît qu'elle avoit

[a] Hist. de Louis XIII.

divers sujets de mécontentement. On ne lui avoit nullement tenu ce qu'on lui avoit promis par rapport à quelques-uns de ceux qui l'avoient servie ; on l'avoit outragée dans la Déclaration donnée en faveur du prince de Condé ; on vouloit la forcer de venir à la Cour, plutôt pour y être observée de près, que pour y tenir le rang dû à sa qualité de mere du Roi, & elle s'étoit obstinée à refuser d'y aller, disant qu'elle n'y seroit pas en sûreté pendant que le favori & le prince de Condé seroient les maîtres, à moins que quelque Puissance étrangere, ou les Parlements du Royaume n'intervinssent comme garants du Traité. Personne ne fomentoit plus adroitement ses défiances que l'évêque de Luçon, dont Dupleix vante avec si peu de raison les bonnes intentions pour la conservation de la paix. Ce fut lui, & non pas Chanteloube, comme le dit cet Historien, qui fut le principal auteur de la guerre ; il n'en eut pas seulement la principale direction en qualité de chef du Conseil de la Reine ; il la fit regarder comme nécessaire, bien persuadé qu'il y trouveroit l'avancement de sa fortune, de quelque maniere que les choses tournassent. Ainsi Marie de Médicis fermant les oreil-

1620.

JUILLET 4.

1620. JUILLET 4.

les à toutes les propositions d'accommodement qu'on lui pouvoit faire, ne songeoit qu'à amasser un assez grand nombre de troupes pour marcher vers Paris, & demander à main armée la réformation de l'Etat, qu'elle croyoit proche de sa ruine. Tout étoit perdu pour de Luynes, si l'on ne travailloit incessamment à rompre les mesures que le duc de Longueville prenoit pour gagner la Normandie. C'est ce qui porta le prince de Condé, qui étoit dans les intérêts du favori, à conseiller au Roi de se mettre au plutôt en campagne, & de commencer par s'assurer de cette Province. Sa Majesté le crut, & le nomma général de l'armée, où elle seroit en personne. Les ducs de Guise & de Lesdiguieres furent chargés de veiller à la conservation de la Provence & du Dauphiné, & d'observer le duc de Montmorenci, gouverneur du Languedoc, dont on se défioit. Le prince de Joinville & le maréchal de Themines, allerent s'opposer aux ducs de Mayenne & d'Epernon. Le duc de Nevers & le maréchal de Vitry se tinrent du côté de Metz, où commandoit le marquis de la Valette fils d'Epernon; & Bassompierre alla ramasser des troupes en Champagne, où il

léva huit mille six cents hommes en fort peu de jours. Ces dispositions étant faites, le Roi partit le 7 de Paris, & s'avança vers la Normandie. Il n'avoit pas neuf mille hommes complets avec lui ; mais le duc de Longueville étoit si foible, qu'il fut obligé d'abandonner Rouen, & de se retirer à Dieppe. Louis s'étant assuré de la Capitale, tira droit à Caën, dont la ville s'étoit déclarée pour lui, malgré Alexandre de Vendôme, grand prieur de France, qui en étoit Gouverneur. La garnison du Château ayant refusé d'ouvrir ses portes, il en fallut faire le siége dans les formes.

1620.

Juillet 4.

La garnison du château de Caën oblige le gouverneur à se rendre le quatrieme jour du siege, quoique les travaux en fussent encore très peu avancés. Les Historiens parlent à cette occasion du château de Caën comme d'une conquête importante ; il n'a cependant ni bastions, ni chemin couvert, ni glacis, ni dehors, & est commandé par des hauteurs voisines ; preuve qu'on étoit peu habile en ce temps-là dans l'art d'assieger les places. Le Roi, après cette expédition qu'il avoit entreprise contre l'avis d'une partie de son Conseil, qui la jugeoit douteuse, prit la route du Mans,

1620. & à son approche quelques troupes de la Reine mere, qui s'étoient avancées

JUILLET de ce côté-là, se retirerent en diligence.

4. Il coucha le 4 d'Août à la Fleche, où à peine fut-il arrivé, que le duc de Bellegarde, l'archevêque de Sens & le P. de Berule, vinrent l'assurer que la Reine sa mere souhaitoit ardemment de rentrer dans ses bonnes graces. Il renvoya les députés à Angers, pour mettre la derniere main à l'accommodement; & cependant il s'y achemina lui-même, de l'avis du Conseil de guerre, & contre celui des Ministres, qui jugeoient qu'il y avoit tout à craindre, si l'on attaquoit une grande Ville, dans laquelle les principales forces des mécontents étoient renfermées. On apprit dans la suite que Louis étoit sûr de son coup, & qu'il n'avoit rien à appréhender du côté de l'événement.

19. Le chevalier Robustel s'étant mis à la tête d'une centaine de Catholiques, s'empare de Bormio, où il massacre tous les Calvinistes. Il se rendit maître les jours suivants de ce qu'il y a de places dans la Valteline, où les Protestants furent traités avec la même barbarie. La Religion fut la cause ou le prétexte de cette révolte. Les Grisons, seigneurs de la Valteline, y envoyant des Juges &

des Magiſtrats infectés de leurs erreurs, & fondant des Colleges & des Egliſes de leur ſecte, les Catholiques ſe perſuaderent qu'ils vouloient y établir leur héréſie. On ſe plaignoit d'ailleurs de la corruption des Magiſtrats, qui vendoient la juſtice comme les Griſons leur avoient vendu leur autorité. Ainſi tout favoriſa le ſoulévement. Le duc de Feria, nouveau gouverneur du Milanez, qui n'y avoit pas peu contribué, fit auſſi-tôt paſſer des troupes dans la Vallée, dont il s'aſſura par le moyen des forts qu'il y fit conſtruire. Ce fut la cauſe de la nouvelle guerre que nous allons voir s'allumer en Italie; car les Griſons prirent en même temps les armes, & intéreſſerent dans leur querelle la France & la république de Veniſe, à qui il importoit extrêmement que l'Eſpagne n'eût pas une communication ſi aiſée du Milanez avec les Pays héréditaires de la maiſon d'Autriche en Allemagne.

1620. JUILLET 19.

Le Roi fait attaquer les retranchements du Pont-de-Cé, défendus par cinq mille hommes des troupes de la Reine mere, commandés par le duc de Rets. Meſſieurs de Crequi & de Baſſompierre les emporterent après une légere réſiſtance, n'y ayant eu du côté des mécontents

AOUST 7.

1620. Aoust 7.

que deux cents hommes tués ou noyés; & autant faits prisonniers. Le duc de Rets s'étoit retiré dès la premiere charge. L'abbé de Saint Germain [a] prétend que ce fut parce que le Cardinal son frere, qui étoit dans le conseil du Roi, venoit de lui donner avis que le Prince avoit fait son accord avec la Reine sa mere, par le moyen de l'évêque de Luçon. Il est vrai qu'il étoit conclu; mais M. le Grand ayant tardé à en apporter les articles, le Roi s'impatienta, & fit avancer ses troupes, qui donnerent tête baissée dans le retranchement, dès qu'on eut remarqué la mauvaise contenance que faisoient ceux qui étoient chargés de le défendre. Le Traité fut ratifié le 10. Il portoit en substance que le Roi donneroit une Déclaration d'innocence pour la Reine sa mere, & de décharge pour ceux qui l'avoient assistée; que le traité d'Angoulême seroit exécuté dans toutes ses parties; que ceux qui avoient suivi le parti de Marie de Médicis seroient rétablis dans la fonction de leurs charges: que Dreux seroit rendu à M. le Comte, Vendôme au duc qui en portoit le nom, Verneuil & Sablé au maréchal de Bois-Dauphin, la Ferté-Bernard au duc de

[a] Lumieres pour l'hist. de France.

Mayenne; qu'on payeroit actuellement cent mille écus à la Reine mere, & une somme pareille au commencement de l'année suivante, pour lui aider à acquitter ses dettes. L'entrevue de leurs Majestés se fit le 13 à Brissac, avec de grands témoignages d'amitié; & dès le lendemain Louis XIII dépêcha un courier à Rome, pour y solliciter un chapeau de Cardinal en faveur de l'évêque de Luçon, qui l'avoit si bien servi au préjudice de la Reine Mere. Le Prélat avoit pris des moyens aussi sûrs que secrets pour faire venir cette Princesse à un accommodement, lorsqu'il le jugeroit convenable au bien de ses affaires particulieres, & il s'y étoit pris de loin. Le duc d'Epernon avoit proposé d'assembler à Angers toutes ses troupes, & celles du duc de Mayenne, qui se montoient à plus de vingt-cinq mille hommes. C'étoit l'unique parti qu'il y eût à prendre. Le chef du Conseil s'y opposa, sous prétexte que ces deux Seigneurs pourroient perdre leur Gouvernement pendant leur absence; mais en effet dans la crainte que leur crédit affoiblissant le sien, il ne fût plus maître des délibérations. Par-là Marie de Médicis se trouva réduite à un fort petit nombre de

1620.

AOUST 7.

1620. AOUST 7. troupes. Elle en avoit encore assez pour tenir contre l'armée Royale; mais Richelieu, qui s'étoit chargé de pourvoir à tout, n'avoit pourvu à rien. Il ne se trouva ni poudre, ni balles, ni meches au Pont-de-Cé, & point de vivres dans Angers. Ainsi il lui fut aisé de persuader à la Reine qu'il étoit nécessaire de s'accommoder; & parce que les conditions que le Roi offroit étoient avantageuses, elle crut avoir encore obligation à son Ministre, & fut la premiere à solliciter pour lui le chapeau, qui ne vint cependant qu'après la mort du duc de Luynes, qui fit si bien, tant qu'il vécut, que Rome n'accorda rien à l'évêque de Luçon, dans la crainte que le crédit de ce Prélat augmentant avec sa nouvelle dignité, il n'eût dans lui un concurrent capable de le supplanter. Le Roi ayant terminé cette affaire, partit pour en aller régler une autre dans le Béarn, qui n'étoit guere moins importante, & qu'il termina avec autant de promptitude & de succès.

De Prade[a], le P. du Londel[b], Bayle[c], & Masseville[d], mettent l'attaque

[a] Hist. de Louis XIII. = [b] Fastes des Rois de la maison de Bourbon. = [c] Dict. hist. & critiq. à l'art. Marillac. = [d] Hist. sommaire de Normandie, 6 part.

du Pont-de-Cé au 8, elle se fit le 7, Masseville se trompe encore, en mettant la signature du traité de Paix à l'onzieme. 1620. AOUST. 7.

Les Turcs font une descente dans la Pouille, où ils s'emparent de Manfredonia, qu'ils saccagent, & d'où ils enlevent un grand nombre de Chrétiens, quatre-vingts pieces de canon, huit cents caques de poudre, & quantité d'autres munitions de guerre. Les galeres de France, de Florence & de Malthe leur avoient pris un fort grand nombre de vaisseaux. Cette expédition n'eut point de suites, parce que le grand Visir Hali Bassa étant mort sur ces entrefaites, Ussain Bassa qui lui succéda, tourna toutes les forces de l'empire Ottoman contre les Polonois.

Bataille de Cicora entre les Polonois & les Turcs. SEPTEMB. 19. & suiv.

Le Sultan avoit nommé en 1618 Gaspar Gratiany, Vaivode de Moldavie. Bethléem Gabor accusa ce Vaivode à la Porte d'être dans les intérêts de la Pologne, qui s'étoit déclarée contre lui en faveur de Ferdinand; & il sollicita si puissamment, que Sander Bassa eut ordre de passer en Moldavie pour se saisir de Gratiany. Sander y entra en

1620. SEPTEMB. 19. & suiv.

effet à la tête de soixante & dix mille Turcs & Tartares. Les partisans de la maison d'Autriche, qui étoient en grand nombre dans le conseil du Roi de Pologne, appréhendant que Sander, après avoit dépouillé Gratiany, n'envoyât les Tartares au secours des Bohémiens, firent prendre la résolution de secourir le Vaivode; & Zolkieuski eut ordre d'entrer dans la Moldavie. Ce qu'il fit le 2 de Septembre à la tête d'un corps de huit mille Polonois. Gratiany ne le joignit qu'avec six cents chevaux, quoiqu'il eût promis d'en mettre quatorze mille sur pied. Les Tartares ne parurent que le 17. Le 19 on engagea une action fort vive, qui dura deux heures, & dans laquelle les Polonois firent paroître beaucoup de courage. Zolkieuski comptoit recommencer le lendemain, lorsque quelques-uns des principaux Chefs lui ayant débauché pendant la nuit trois ou quatre mille hommes, se retirerent, & allerent passer le Pruth, riviere peu profonde, mais si rapide, que la plupart s'y noyerent. Cette désertion mit le grand Général dans la nécessité de regagner les terres de Pologne: la difficulté étoit de le faire en présence d'un ennemi infiniment supérieur. Il en se-

roit cependant venu à bout, si une terreur panique, qui saisit ses soldats, n'avoit rendu toute son habileté & sa bravoure inutiles. Ayant fait à ses troupes une espece de rempart avec ce qu'il avoit de chariots, il commença à marcher le dernier de ce mois pour gagner la riviere de Tyre, & Mohilou la premiere place de Pologne de ce côté-là. Trois jours de marche auroient suffi pour s'y rendre, s'il n'avoit point eu de Tartares à ses trousses. La nécessité d'éviter les bois & les montagnes, lui fit prendre un grand détour. Il fit six lieues cette nuit là. Le lendemain les Turcs tomberent sur lui, & il se défendit avec succès à la faveur de ses chariots, sur le derriere desquels il avoit placé son artillerie. Il continua sa route combattant le jour, & marchant la nuit. Enfin après huit jours de marche, il arriva à deux lieues de la riviere de Tyre, dont le passage qui étoit facile, devoit sauver sa petite armée, & le couvrir lui-même d'une gloire immortelle. Les valets ayant découvert à l'entrée de la nuit de grandes piles de foin, y coururent en confusion. Je ne sai quelle frayeur subite les ayant saisis presqu'en même temps, ils prirent la fuite. Leurs cris

1620.

SEPTEMB. 19 & suiv.

1620. Septemb. 29 & suiv.

ayant jetté l'effroi dans le camp, les soldats se mirent en déroute. L'arrivée des Tartares, qui furent avertis du désordre, ne permit pas aux Chefs de les rallier : tout fut taillé en pieces ou fait prisonnier. Zolkieuski y périt, & sa tête fut envoyée à Constantinople. Les victorieux coururent ensuite la Podolie & la Russie, mettant tout à feu & à sang, pendant que d'un autre côté Osman sollicité par les principaux Bassas, que Gabor avoit gagnés, assembloit une puissante armée pour entrer au Printemps en Pologne.

Le sieur du Pin [a] qui ne dit que deux mots de cette grande action, paroît la mettre en 1621.

Octobre 15.

Le Roi fait son entrée dans la ville de Pau. Il donna peu après un Edit pour ériger le Conseil de cette Ville selon la forme des autres Parlements du Royaume, & pour la réunion du Béarn à la Couronne. Le rétablissement des Ecclésiastiques dans leurs biens, fut le principal motif du voyage du Roi, & l'occasion de la guerre de la Religion qui s'éleva l'année suivante. Nous parlerons des événements militaires, sans toucher aux assemblées & aux entrepri-

[a] Hist. de Louis XIII.

ses des Calvinistes qui y donnerent lieu, parce qu'ils regardent directement l'histoire Ecclésiastique. 1620.

Bataille de Weissenberg près de Prague, où l'électeur Palatin est défait. Novembr. 8.

Dès que le Traité de pacification eût été signé à Ulm, le duc de Baviere se mit en marche pour aller soumettre la haute Autriche. Les Etats du pays qui étoient assemblés à Lints, ne se sentant pas assez forts pour résister, lui prêterent le serment de fidélité le 4 d'Août. Il s'avança ensuite dans la Bohême, où s'étant joint avec le comte de Bucquoi, il s'empara de quelques places. Ils arriverent le 7 de Novembre à une demi-lieue de Prague, & la bataille fut résolue pour le lendemain. Quelques relations font l'armée de Frédéric plus forte que celle des Catholiques; elle étoit du moins supérieure par l'avantage du poste. Elle se défendit d'abord assez bien, & même elle eut quelque avantage sur le détachement du comte de Tilly, qui avoit commencé l'attaque; mais ce succès fut court, & en moins de deux heures la déroute des Evangéliques fut entiere. Il en resta six mille sur le champ de bataille, il s'en noya deux mille dans

1620. NOVEMBR. 8.

la Molde, parce que le prince d'Anhalt avoit fait fermer les portes de Prague pour animer ses soldats, en les mettant dans la nécessité de vaincre ou de mourir, & cinq mille furent faits prisonniers; le reste se dissipa. L'artillerie, qui ne consistoit qu'en dix pieces de canon, cent drapeaux, & tout le bagage, demeurerent au pouvoir des Catholiques, qui n'eurent que trois à quatre cents hommes tués. Frédéric ayant abandonné Prague le lendemain pour s'enfuir en Silésie, la Ville ouvrit ses portes, & les victorieux y firent un butin inestimable. Le duc de Baviere distribua ensuite une partie des troupes dans la Bohême, où il n'y avoit plus d'ennemis, & envoya l'autre en Moravie, où tout se soumit.

Nani [a] & de Larrey [b] mettent la bataille de Prague au 9 de Novembre, & Heiss [c] la place au 18. Celui-ci remarque après quelques autres Historiens, qu'elle se donna un Dimanche, jour auquel on lisoit à l'Evangile de la Messe ces paroles de Jesus-Christ [d]: *Rendez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui*

a Hist. de la république de Venise, l 4. = *b* Histoire d'Angleterre sous Jacques I. = *c* Histoire de l'Empire, = *d* Matth. 22, 21.

appartient à Dieu. Cette observation devoit le faire appercevoir qu'il se trompoit dans la date; car le Dimanche, auquel on lit ces paroles, tomboit en 1620 au 8 de Novembre, & non pas au 18 qui étoit un mercredi. Le P. l'Enfant [a] se trompe d'une année entiere, en rapportant cette bataille sous 1619. 1620. NOVEMB. 8.

Conspiration découverte à Navarreins. Le Roi dans son voyage de Bearn avoit ôté le Gouvernement de cette place à de Salles, vieux Officier Calviniste, qu'il avoit amplement dédommagé. Quelques Gentilshommes de ses parents prirent des mesures pour se mettre en possession de cette Ville importante à tout leur parti en général, & avantageuse pour l'exécution des desseins du marquis de la Force, qui prétendoit venger, par la voie des armes, le tort qu'on avoit fait aux Calvinistes, en les obligeant de restituer les biens qu'ils avoient usurpés sur les Ecclésiastiques. Les Officiers qui commandoient la garnison en l'absence du baron de Poyanne, furent avertis de la conspiration, quatre heures avant celle qui avoit été destinée pour l'exécution, & donnerent si bon ordre, qu'en peu de DECEMB. 8.

[a] Hist. de tous les siecles de la nouvelle Loi.

1620. DECEMB. 8. temps on se saisit d'une partie des coupables, dont dix furent pendus dans la place publique. Les Calvinistes avoient déja fait une entreprise sur Privas, & attaqué les troupes du Roi en différents endroits. C'étoit le prélude de la guerre, dont nous marquerons les principaux événements sous les années suivantes.

Maréchaux de France créés cette année.

Honoré d'Albert, duc de Chaulnes; François d'Esparbes de Lussan, vicomte d'Aubeterre.

ANNÉE 1621.

1621. JANVIER 20 & 22. L'ELECTEUR Palatin, le duc d'Anhalt, le comte de Hohenlo, & quelques autres Seigneurs, sont mis au ban de l'Empire.

Heiss[a] place ce fait au 21 & de Larrey[b] sous l'année précédente : c'est une méprise.

FEVRIER 8. Traité de Dresde signé par Jean-Georges, électeur de Saxe, au nom de l'Empereur, & par Charles-Frédéric, duc de

[a] Hist. de l'Emp. = [b] Hist. d'Angleterre sous Jacques I.

Munsterberg, au nom des états de Silésie. Ceux-ci s'engagerent à prêter un nouveau serment de fidélité à Ferdinand, à lui payer dans un an trois cents mille florins, à livrer à l'électeur de Saxe l'original de la confédération faite avec la Bohême, la Moravie, & les autres Provinces liguées, pour être cassée & biffée. L'Electeur s'engagea en son propre & privé nom à défendre les Protestants en cas qu'on voulût les troubler dans l'exercice de leur Religion. Ce Traité fut suivi d'un autre, également favorable à l'Empereur, & signé à Bingen le 23 de Mars entre le Lantgrave de Hesse & le marquis de Spinola, qui dès la campagne précédente s'étoit emparé d'une grande partie du Palatinat. Pour comble de disgrace pour l'infortuné Frédéric, les députés de Strasbourg, d'Ulm & de Nuremberg, qui s'étoient rendus à Aschaffembourg pour y traiter avec l'électeur de Mayence, s'engagerent le 9 d'Avril à renoncer à toute intelligence avec le Palatin. Ce Prince s'étoit retiré sur les terres de Brandebourg dès qu'il avoit vû la Silésie disposée à rentrer sous l'obéissance de l'Empereur. Il n'y resta pas long-temps, parce qu'il ne s'y crut pas en sûreté. Ne voyant

1621.

FEVRIER 8.

1621. FEVRIER 8.

dans toute l'Allemagne que des ennemis armés, ou des amis trop foibles pour oser se déclarer, il chercha un asile dans la Hollande, où les Etats, en considération du prince Maurice, lui assignerent dix mille florins par mois.

Brison oblige le château de Privas à se rendre après quatorze jours de siege. Le duc de Montmorency leva aussi-tôt des troupes pour tenir tête aux Religionnaires, pendant que le Roi se disposoit à les aller attaquer en personne.

MARS 25.

Peckius, chanchelier de Brabant, propose aux Etats généraux assemblés à la Haye, de réunir les dix-sept Provinces sous un seul Chef, & en un seul corps de Gouvernement sous leurs Maîtres légitimes. Les Etats lui répondirent le 25 que la proposition qu'il avoit faite de la part de l'archiduc Albert, tournoit *à l'opprobre de tant de Monarques, Rois, Potentats & Républiques, qui ont traité avec leurs Seigneuries comme avec un Etat libre & souverain*, à l'exemple des Archiducs eux-mêmes, qui avoient reconnu leur indépendance. Le Chancelier n'ayant pû obtenir une seconde audience, partit le 3 d'Avril pour Bruxelles. Cependant les ambassadeurs de France & d'Angleterre agirent si effi-

cacement, que la treve conclue le 9 d'Avril 1609, & qui étoit ſur le point d'expirer, fut prolongée d'abord de ſix ſemaines, & enſuite juſqu'au 3 d'Août. 1621. MARS 25.

Philippe III roi d'Eſpagne, meurt âgé de 43 ans. Il avoit demandé la veille l'habit du Tiers-ordre de ſaint François. Ce Prince avoit toutes les vertus qui honorent les particuliers, fort peu de celles qui font les grands Rois. Incapable de s'appliquer aux affaires, il en avoit abandonné le ſoin au duc de Lerme, qui s'attira la haine de la Nation, laquelle lui imputa tous les déſordres de l'Etat. Il eſt certain que Philippe témoigna à la mort beaucoup de regret de n'avoir pas gouverné par lui-même, & qu'il ſe reprocha plus les fautes qu'il avoit laiſſé commettre à ſes Miniſtres, que celles qu'il avoit commiſes lui-même. On peut dire qu'il n'attendit pas au dernier moment à s'en repentir; car il avoit déja éloigné ſon favori des affaires. Philippe IV ſon fils lui ſuccéda; & comme il n'avoit que 16 ans, il ne put pas faire grande attention aux regrets de ſon pere; l'Eſpagne ne fit que changer de Miniſtre, & Gaſpar de Guzman, comte duc d'Olivarés, 31.

1621. n'eut pas moins d'autorité qu'en avoit eu le duc de Lerme.

Mars 31. Collin [a] place la mort de Philippe III dix jours plutôt, & se trompe.

Avril 2. Le duc de Luynes est reçu Connétable. Ses provisions furent enregistrées au Parlement de Paris le 22. Cette charge étoit vacante depuis le décès de Henri de Montmorency, mort en 1614, & l'on ne pensa à la remettre sur pied, que pour n'être pas obligé de mettre à la tête de l'armée qui devoit agir contre les Huguenots, le prince de Condé, qu'on appréhendoit de rendre trop puissant. Le premier dessein du Roi fut d'en revêtir Lesdiguieres, que son âge & ses services mettoient au-dessus de l'envie. Deageant eut la commission de l'aller trouver, pour l'engager à rentrer dans le sein de l'Eglise. Le Maréchal n'en étoit pas éloigné, le P. Coton l'avoit détrompé de ses erreurs, & il n'y avoit guere qu'un reste de respect humain & de passion pour les femmes qui le retînt dans son parti. Il fit encore mine quelque temps de vouloir se faire instruire, & enfin il déclara qu'il étoit

[a] Abrégé chronologique de l'histoire Universelle, L. 9. chap. 20.

prêt

prêt d'abjurer le Calvinisme. Les choses en étoient là, lorsqu'il prit envie au duc de Luynes d'être Connétable. Il avoit peu ou point d'expérience dans les armes; mais Jean Clement, Sieur du du Mez, que Philippe Auguste fit maréchal de France à un âge où à peine pouvoit-il marcher, n'en avoit pas davantage. Il ne vouloit que le titre, l'honneur & les appointements de la charge, bien résolu d'en abandonner l'exercice à des Lieutenants plus habiles. Lesdiguieres gagné par ses amis, sacrifia ses prétentions à celles du favori, & se contenta de la dignité de Maréchal général des camps & armées du Roi, qui lui donnoit le pas sur tous les maréchaux de France, & qu'on ressuscita en sa faveur. Elle avoit été créée pour le maréchal de Biron, & elle avoit été ensevelie avec lui.

1621.

AVRIL 2.

On lit ces paroles dans un Historien [a]: *La Cour n'étoit pas encore tranquille, la Reine étoit à Blois, & l'évêque de Luçon à Avignon: le duc de Luynes avoit seul tout le pouvoir, & étoit devenu Connétable.* Il est aisé de voir qu'il y a là deux bevues en deux lignes. La Reine mere sortit de Blois la nuit du 22 de

[a] Vie du Marquis de S. André-Montbrun.

Février 1619. M. de Luynes ne fut fait
1621. Duc que le 14 de Novembre suivant,
& Connétable que dix-sept mois après.
Avril 21. Le duc d'Epernon entre dans le Bearn. Le Roi avoit envoyé la Saludie sommer la Force de désarmer. Sur son refus, d'Epernon ramassa ses amis, & ce qu'il put de troupes, avec quoi il marcha si promptement, que la Force ne se trouvant pas en état de résister, fut obligé de laisser débander ce qu'il avoit de soldats, & de se sauver en Guyenne. Le Roi lui ôta le gouvernement de Bearn, & à son fils la charge de capitaine des Gardes.

25. Traité de Madrid pour la restitution de la Valteline aux Grisons.

Toutes les Puissances d'Italie s'intéressoient extrêmement au succès de cette affaire; & il étoit d'autant plus douteux, que la conservation de la Valteline étoit plus importante aux Espagnols. Le comte de Fuentes, qui a porté plus loin qu'aucun autre gouverneur du Milanez l'autorité de sa Nation, avoit accoutumé de dire au Roi catholique, que pour donner des fers à l'Italie, il devoit se rendre maitre de Monaco, de Final, & de la Valteline. La Cour de Madrid en avoit formé le dessein, & avec le temps elle en étoit venue à bout. Louis XIII résolu de ne pas souf-

frir la derniere usurpation, voulut d'abord employer ses offices en faveur des Grisons auprès de Philippe III son beau-pere; & ce fut à ce dessein qu'il envoya Bassompierre en Espagne. Bassompierre nous apprend [a] que son ambassade ne fut ni de son goût ni de son choix, mais un effet de la jalousie du duc de Luynes, qui lui avoit déclaré qu'il ne pouvoit le souffrir à la Cour, parce que le Roi commençoit à le regarder de trop bon œil, & que sa faveur naissante lui donnoit autant d'ombrage qu'en peut prendre un mari qui voit sa femme courtisée par un fort honnête homme. Le Traité ne languit pas sur le bureau. Philippe III qui avoit reçu le 27 de Mars une lettre que Grégoire XV lui écrivoit à cette occasion, ne put le conclure; mais il ordonna à son fils, avant que de mourir, de suivre les intentions de sa Sainteté. L'on verra dans la suite qu'on eut bien plus de peine à en obtenir l'exécution que la promesse. L'on convint que les Espagnols & les Grisons retireroient les troupes qu'ils avoient dans la Valteline & sur les frontieres; que Messieurs des Ligues oublieroient tout ce qui s'étoit passé dans les derniers mouvements;

1621.

Avril 25.

a Mem. tom. 2.

1621. Avril 25. qu'on ôteroit toutes les nouveautés préjudiciables à la religion Catholique, qui se trouveroient avoir été introduites depuis 1617 dans la Valteline & les comtés de Chiavenne & Bormio; sur quoi les Grisons donneroient leur serment dans la forme ordinaire, & la France sa garantie; l'Espagne s'engageoit à envoyer incessamment ordre au duc de Feria de rétablir toutes choses dans leur premier état. Louis XIII ratifia le Traité le 24 de Juin.

Le traité de Madrid fut signé le 25 & non pas le 30 comme le marque l'Auteur[a] de la vie de Descartes.

Mai 10. Les Calvinistes assemblés à la Rochelle, contre les défenses expresses du Roi, font un réglement contenant 47 articles, dont la plupart concernoient la guerre, qu'ils étoient résolus de soutenir, ayant à cet effet distribué toutes les provinces du Royaume aux principaux du parti, & nommé le maréchal de Bouillon généralissime de leurs troupes. Il est certain[b] que les plus grands Seigneurs de la Religion prétendue réformée, qui prévoyoient les suites de l'assemblée de la Rochelle, vouloient qu'elle se séparât, & qu'il n'y eût que la

a Baillet. = b Mém. de Rohan l. 1.

Force & Châtillon qui furent d'un avis contraire; le premier, parce qu'il vouloit se faire rétablir dans les charges dont le Roi l'avoit dépouillé; le second, parce qu'il vouloit s'en procurer de nouvelles. Tous cependant prirent les armes quand ils virent que Louis XIII étoit dans la résolution de se faire justice des rebelles, dans la crainte que la punition des coupables n'entraînât le retranchement des privileges & l'abrogation des Edits favorables à la réforme. Le duc de Bouillon se tint tranquille, & M. de Rohan prit sa place.

1621. MAI 10.

Le château de Presbourg rendu au comte de Bucquoy le dixieme jour du siege. Les seigneurs Hongrois qui étoient dans la ville, l'avoient rendue le 2, après avoir obtenu une amnistie pour le passé. Bucquoy ayant soumis Tirnau, & quelques autres places sur les deux rivieres du Danube, alla mettre le siege devant Neuhausel.

11. Le Roi qui étoit parti de Fontainebleau le 29 d'Avril, s'assure de Saumur. Du Plessis-Mornay qui en étoit gouverneur depuis plus de trente ans, avoit toujours été aussi fidele au Roi, qu'attaché à sa secte; mais on étoit informé que ceux de son parti pensoient à se saisir

1621. MAI 11.

de ce poste important sur la Loire; & quelque bon sujet que du Plessis eût été jusques-là, on jugeoit nécessaire de lui substituer un Catholique. Il se plaignit amérement, & Lesdiguieres appuya d'abord ses plaintes; mais ce maréchal entra dans les vues du Conseil, dès qu'on parla de gratifier le comte de Sault son petit-fils, du poste qu'on ôtoit à l'ancien gouverneur, à qui l'on conserva ce titre, avec promesse de le rétablir au bout de trois mois.

Du Pin [a] apporte le réglement fait le 10 à la Rochelle, pour une des raisons qui porterent la Cour à se saisir de Saumur. Il est visible que ce réglement, dont on n'avoit même encore aucune nouvelle, n'avoit point influé dans un événement préparé de longue main, & ménagé fort adroitement. On avoit fait entendre à du Plessis [b] que le Roi ne vouloit que passer par Saumur, comme il avoit fait autrefois, & Henri IV avant lui, & qu'on n'innoveroit rien pour sa réception. Cependant dès que les troupes y furent entrées, on signifia au gouverneur qu'il falloit que Louis XIII logeât au château, parce que les maisons de la ville étoient trop tristes &

[a] Hist. de Louis XIII. = [b] Vie de du Plessis-Mornay.

trop obscures. Il prévit les suites de ce compliment, il allégua l'usage contraire & la coutume observée depuis trente ans en pareille rencontre. C'est tout ce qu'il pouvoit faire ; cent hommes qu'il avoit n'auroient pas empêché le Roi d'entrer. On n'oublia rien pour lui adoucir ce dégoût : on lui offrit cent mille écus, ce qui lui étoit dû d'arrérages, & le bâton de maréchal de France, s'il vouloit donner la démission de son gouvernement ; mais il répondit qu'il ne feroit jamais rien qui pût donner lieu à ceux de sa religion de lui reprocher d'avoir vendu une de leurs places de sûreté. Du Plessis étoit sans contredit le gentilhomme de sa secte qui avoit le plus de probité ; & il lui fit toujours beaucoup plus d'honneur par-là, que par les ouvrages de controverse qu'il s'amusa à composer sur de mauvais mémoires, bien plus propres à ruiner sa réputation, qu'à affoiblir les Dogmes catholiques. 1621. MAI. 11.

Ligue signée à la Haye entre le Danemarck & les Provinces-Unies. 14.

Le Roi étant à Niort, déclare la Rochelle & Saint-Jean-d'Angely rebelles & criminels d'Etat. M. de Soubise avoit donné ordre le 13 à tous les Catholiques de cette derniere place, & à tous 27.

1621. Mai 27. les Proteſtans fideles au Roi, d'en ſortir inceſſamment. Louis XIII y fit marcher ſon armée, & Soubiſe ayant refuſé d'ouvrir les portes, on en fit le ſiege dans les formes.

29. Le prince de Condé s'étant coulé à la faveur de la nuit juſqu'au pied des murailles de Sancerre, oblige la ville & le château à capituler. Les ſoldats de la garniſon qui avoient promis de ſe retirer chez eux, allerent s'emparer de Sully, d'où ils ravagerent le plat pays, juſqu'au 19 de Juillet que le prince de Condé les en chaſſa.

Juin 23. M. de Soubiſe capitule dans Saint-Jean-d'Angely le vingt-unieme jour du ſiege. Lui, la garniſon & les habitans s'engagerent à ne porter jamais les armes contre le ſervice du Roi, ſous quelque prétexte que ce fût. Les ſoldats & celui qui les commandoit, tinrent mal leur parole dans la ſuite; mais on mit la ville hors d'état de ſe ſoulever, car on en raſa toutes les fortifications, & les foſſés furent comblés.

Du Pin [a] ſuppoſe qu'on battoit vivement cette place dès le 27 du mois précédent. On ne fit cependant les approches que le premier de Juin, ſelon Baſ-

[a] Hiſt. de Louis XIII.

ſompierre. L'auteur du véritable Pere Joſeph [a] & le Clerc [b] ſe trompent, en plaçant la réduction de Saint-Jean-d'Angely au 16. Quelques hiſtoriens le font rendre le 25. Les PP. de ſaint Romuald [c] & du Londel [d] le 26. Ce dernier ajoute que le Roi fit grace à la garniſon, mais ſans capitulation. Il eſt certain qu'il y eut une capitulation ſignée, mais le Roi en avoit preſcrit tous les articles. Baſſompierre [e] dit poſitivement qu'elle fut ſignée le 23, que la garniſon en ſortit le 24 jour de ſaint Jean, & que le Duc d'Epernon & lui y entrerent en même temps avec les gardes Françoiſes & Suiſſes.

1621. JUIN 23.

Nerac rendu au duc de Mayenne. Le ſiege fut aſſez long, parce que les aſſiégés étoient auſſi forts pour le nombre que la petite armée du duc de Mayenne, qui n'étoit guere conſidérable que par la quantité de gentilshommes qui s'y trouvoient, avec les maréchaux de Roquelaure & d'Aubeterre. Les Calviniſtes s'étoient rendus maîtres de cette place le 4 du mois précédent, en chaſſant tout ce qu'il y avoit de Magiſtrats & d'habitants fideles au Roi.

JUILLET. 7.

a 1 part. = b Vie du Cardinal de Richelieu. = c Journal chron. & hiſt. = d Faſtes de la maiſon de Bourbon. = e Mem. to. 2.

1621. L'Auteur des fastes de la maison de Bourbon met la réduction de Nerac deux

JUILLET. jours plus tard.

7. Les Impériaux levent le siege de Neu-

17. hausel, après plus de cinq semaines de tranchée ouverte. Les assiégés avoient toujours eu une porte libre, & une communication aisée avec douze mille Hongrois & Transilvains qui étoient proche. Le brave comte de Bucquoy fut tué le 10 dans une petite action qui s'etoit passée entre quinze de ses cavaliers qui étoient allés au fourage, & pareil nombre de Hongrois, qui n'avoient eu que la peine de se montrer pour vaincre, tant les Impériaux s'étoient mal défendus, à leur Général près, qui avoit été lâchement abandonné. De Larrey [a] donne à cette rencontre le nom de bataille, & Baillet [b] la place au 27 de ce mois.

Du Pin [c] met la levée de ce siege au 27. Si l'on en croit un historien [d], ce ne fut point devant Neuhausel que le comte de Bucquoy fut tué, mais devant Neusol ville des Montagnes.

AOUST 3. La treve conclue entre l'Espagne &

a Hist. d'Anglet. sous Jacques I. = b Vie de Descartes, l. 2. ch. 3. = c Hist. de Louis XIII. = d Etat présent de la Hongrie, à la fin du to. 2 de l'hist. des troubles de Hongrie.

la Hollande expire, & la guerre recommence. 1621.

Les habitans de Clerac se rendent à discrétion au Roi, après 17 jours de siege. Les troupes de sa Majesté y entrerent le lendemain, & l'on fit exécuter quatre des plus séditieux, après quoi l'on démolit les fortifications de la place. AOUST. 4.

Frédéric, duc de Tolede, attaque dans le détroit de Gibraltar vingt-quatre vaisseaux marchands Hollandois. La violence du vent qui s'éleva, facilita la fuite aux Hollandois, qui ne perdirent que quatre de leurs vaisseaux. 10.

Betléem Gabor leve le siege de Presbourg, après un mois d'attaque. Il avoit cru se rendre maître de cette place avec d'autant plus de facilité, que le siege de Neuhausel avoit ruiné l'armée de Ferdinand. Cependant il ne put empêcher que mille Imperiaux ne s'y jettassent, & ce secours le fit désespérer du succès de son entreprise. SEPTEMB. 4.

Le sultan Osman, à la tête de deux ou trois cents mille hommes, attaque les Polonois & les Cosaques retranchés de l'autre côté de la Tyre, au nombre de soixante ou soixante & dix mille hommes, commandés par Charles Chodkievicz, palatin de Vilna, & grand général de 6. & suiv.

1621. Lithuanie., Ladislas prince de Pologne, étoit aussi dans cette armée; mais il fut malade pendant tout le temps de l'expédition. Les Turcs perdirent plus de six mille hommes dans cette premiere action. Ils recommencerent les attaques le lendemain & les jours suivants, avec le même succès. Le 28 [a] ils donnerent un assaut général, qui dura tout le jour, & dans lequel ils furent repoussés avec un grand carnage. Osman perdant alors toute espérance de forcer les Polonois, termina la négociation qu'on avoit commencée presqu'aussi-tôt que les deux armées avoient été en présence; l'une & l'autre étoit extrêmement affoiblie. Osman avoit eu plus de soixante mille hommes de tués; la disette & les maladies avoient emporté un grand nombre de Polonois : ainsi l'on convint bien-tôt des conditions. Elles furent réglées le 3 d'Octobre, & le Traité fut signé le 9. Il portoit entr'autres choses, que les Tartares & les Cosaques qui recommenceroient à faire des courses, seroient rigoureusement punis; que le Vaivode de Moldavie seroit chrétien, mais à la nomination du Grand Seigneur, & que la

SEPTEMB. 6. & suiv.

[a] Chodkievicz étoit mort la veille à Choczin. Stanislas Lubormisky commandoit en sa place.

logne lui rendroit Choczin. Tel fut le succès de cette guerre, dont l'issue paroissoit devoir être funeste à Sigismond, qui ne se l'étant attirée que pour avoir envoyé des troupes à l'Empereur, n'en put obtenir le moindre secours, ni même la permission de faire des levées en Allemagne.

1621. Septemb. 6. & suiv.

Du Pin [a] prétend que les différentes actions dont nous venons de parler, se donnerent sur la frontiere de la Valachie, & sur les bords du Danube, comme si les Polonois avoient traversé toute la Moldavie, pays montueux, inculte, marécageux, & d'ailleurs ennemi, pour aller chercher les Turcs. Chodkievicz s'étoit campé près de Choczin, poste important, & aisé à conserver, comme les Polonois ont presque toujours fait avant & depuis, dans les guerres qu'ils ont eues à soutenir contre le grand Seigneur, ne s'étant jamais avancés dans la Moldavie, qu'ils n'ayent couru risque d'y périr, quelque petit nombre d'ennemis qu'ils ayent eu en tête, bien loin de pénétrer jusqu'au Danube devant une armée de plus de deux cents mille hommes.

Riga pris après six semaines de siege

a Hist. de Louis XIII.

1621. par le Roi de Suede. Ce prince avoit refusé de continuer la treve, sous prétexte que Sigismond faisoit toujours courir des manifestes en Suede, pour justifier ses droits sur cette Couronne, & il avoit profité de l'éloignement des forces de Pologne, pour faire une irruption dans la Livonie. Il se rendit maître ensuite de toutes les côtes de la mer jusqu'à Dantzic : après quoi il conclut avec Sigismond une nouvelle treve, qui finit le dernier Mars 1625.

SEPTEMB. 26.

OCTOBRE 22. Le Sénat d'Amberg prête le serment de fidélité à l'Empereur entre les mains du commissaire du duc de Baviere. L'approche de ce prince avoit obligé Mansfeld à quitter le haut Palatinat. Le roi d'Angleterre qui voyoit dépouiller son gendre, en fit de grandes plaintes à l'Empereur, qui y eut peu d'égard, se contentant de l'amuser par de belles promesses, dont il trouvoit toujours moyen d'éluder l'exécution.

NOVEMBR. 2. Le siege de Montauban levé, la place défendue par la Force le pere, avoit été investie dès le 17 d'Août. Le Roi étoit en personne à cette expédition. Le duc de Mayenne, qui fut tué dès le 17[a]

[a] Selon les fastes de la maison de Bourbon, le 18 selon Bassompierre, &c.

de Septembre, le duc de Guise, le prince de Joinville, les ducs de Vendôme, de Montmorency & de Chevreuse, les maréchaux de Lesdiguieres, de Saint-Geran, de Prâlin, de Themines & de Chaulnes, Bassompierre, Schomberg, en un mot tous grands Seigneurs du royaume, y servirent sous le Connétable. Il paroît que la perte de l'armée royale fut très-grande, & que la ville se défendit aussi-bien qu'elle fut mal attaquée. C'étoient proprement messieurs de Saint-Geran, de Schomberg & de Marillac, qui servoient d'ingenieurs, & ils firent voir [a] que ce n'étoit pas-là leur métier. Pontis le savoit beaucoup mieux, & rendit des services considérables, si l'on en croit les mémoires qui portent son nom; mais nous avons fait voir dans la préface qu'ils ne peuvent être regardés que comme un Roman. On perdit pendant ce siege l'occasion de terminer glorieusement cette guerre. Le duc de Rohan offroit des conditions avantageuses; la plupart de ceux qui étoient dans le Conseil, opinoient à les recevoir: mais Schomberg assura si positivement qu'on seroit maître de la place dans quinze jours au plus tard, que le

1621.

NOVEMB.

a Voyez les mém. de Bassomp. to. 2.

1621. NOVEMBR. 2.

Roi ne crut pas devoir les accepter. On voulut renouer la négociation sur la fin du mois d'Octobre; mais le parti Huguenot, qui n'appréhendoit plus rien pour Montauban, où il avoit jetté un secours considérable, avoit changé de disposition.

Le duc de Rohan [a] dit que le siege de Montauban fut levé le 18 de Novembre; le pere du Londel [b] que ce fut le premier, & que le maréchal de Saint-Geran resta aux environs avec des troupes. Elles continuerent jusqu'au 16 à canonner la ville, suivant le Mercure François. On voit par les mémoires de Bassompierre [c], qui fut chargé de faire la retraite, que la levée du siege fut résolue un mardi second jour de Novembre; qu'on s'y disposa les jours suivants, en retirant tous les canons des batteries, & que le 11 au soir il n'y avoit plus personne devant la place.

DECEMBR. 12.

Monheur rendu au Roi après 23 jours de siege.

La réduction de cette place se trouve marquée le 23 dans les mémoires de Bassompierre, qui avoit eu tout le détail du siege : c'est apparemment une faute d'impression.

a Mem. l. 2. = b Fastes des Rois de la maison de Bourbon. = c Tom. 2.

Le duc de Luynes connétable de France, meurt à Longuetille près de Monheur. Lesdiguieres fut fait Connétable au mois de Juin suivant. 1621. DECEMBR. 15.

La fortune de M. de Luynes est une des plus grandes qu'on ait vues en France. Quoique le duc de Rohan son allié, dise [a] qu'il étoit de bas lieu, il étoit né gentilhomme, comme Dupleix [b], le Vassor [c], & les autres historiens, qui l'épargnent le moins, en conviennent. A la faveur du comte du Lude, auquel il s'étoit attaché, il trouva accès auprès de Louis XIII, & entra bien-tôt fort avant dans ses bonnes graces. Ce jeune prince avoit une inclination particuliere pour le vol de l'oiseau; & Luynes avoit aussi un talent particulier en ce genre. Ce talent fut le commencement de sa fortune. En quatre ans il mit plus de biens & de charges dans sa maison, que le maréchal d'Ancre, contre lequel on avoit tant crié, n'en avoit mis dans la sienne pendant sa plus grande faveur. M. de Rohan dit qu'il étoit violent & absolu. Le maréchal d'Estrées assure au contraire qu'il étoit d'une humeur fort douce. En effet, à la mort près de Con-

a Mem. tom. 1. l. 1. = b Hist. de Louis XIII. = c Hist. de Louis XIII.

1621. DECEMBR. 15.

cini, à laquelle on lui a donné beaucoup de part, & que divers motifs lui firent peut-être juger nécessaire, je ne vois pas quelle violence on lui pût reprocher. Marie de Medicis arma deux fois contre lui les plus grands Seigneurs, qui jaloux de son crédit, conjurerent sa perte; à peine donna-t-il quelque marque de ressentiment; il prit des mesures pour se soutenir, & fit peu de mal à ses ennemis: bien éloigné de la conduite du cardinal de Richelieu, héritier de sa faveur, qui écrasa tout ce qui lui fit ombrage. Il est vrai qu'il n'aimoit pas les Huguenots, & que si sa vie & la confiance du Roi eussent duré encore quelques années, son successeur n'auroit pas eu l'honneur de les réduire aux termes des autres sujets. C'est sur cela sans doute qu'il a plû au duc de Rohan de l'accuser de violence. Quelques historiens disent que le Roi ne parut pas le regretter fort, & ils ajoutent qu'on en fut surpris. Ces écrivains ont ignoré & le caractere de Louis XIII aussi incapable d'aimer long-temps un favori, que de s'en passer, & la disposition où il étoit alors à l'égard de celui-ci. Il le combla de biens tant qu'il l'aima, & ne l'aimant plus, il le fit Connétable. Cette

charge, la plus importante du Royaume, demandoit une expérience consommée dans les armes: de Luynes n'en avoit nulle; mais il la demanda, & sa Majesté n'eut pas la force de le refuser. Du Vair étant venu à mourir au mois d'Août, de Luynes prit les sceaux, le Roi n'osa s'y opposer; il en conçut cependant un dépit extrême, & forma le dessein d'abattre une puissance, dont il étoit infiniment jaloux. Il s'en ouvrit à quelques-uns de ses confidens[a], à qui il dit que le Connétable tranchoit du Roi; mais qu'avant six mois il lui feroit rendre gorge de tout ce qu'il lui avoit pris. Bassompierre en toucha quelque chose à de Luynes, qui lui répondit qu'*il connoissoit le Roi jusqu'au plus profond du cœur, qu'il savoit les moyens par lesquels il le falloit conserver, aussi-bien qu'il avoit sû ceux de l'acquerir, & qu'il lui donnoit quelquefois exprès de petits sujets de plainte, qui ne servoient qu'à augmenter l'ardeur de l'affection qu'il avoit pour lui*. Il en parloit par expérience; Bassompierre en étoit persuadé longtemps avant qu'il le lui eût dit; car un jour (c'étoit immédiatement après la prise de Saint-Jean-d'Angely) que le

1621.

DECEMB. 25.

a Voyez les mém. de Bassomp. tom. 2.

1621. DECEMBR. 15.

Roi lui marqua plus de jaloufie des honneurs que l'on rendoit à fon favori, qui entroit chez fa Majefté, jufqu'à dire d'un air qui marquoit tout fon chagrin : *C'eft le Roi qui entre. Vous êtes bien malheureux*, lui repliqua Baffompierre, *de vous mettre ces fantaifies à la tête ; lui l'eft bien auffi, de ce que vous prenez ces ombrages de lui ; & moi je le fuis encore davantage, de ce que vous me les avez découvertes ; car un de ces jours vous & lui vous crierez un peu, & enfuite vous vous appaiferez, & enfuite vous ferez comme fe fait entre mari & femme, qui chaffent les valets à qui ils ont fait part de la mauvaife volonté qu'ils avoient l'un contre l'autre, après qu'ils fe font accordés. Ainfi vous direz que vous m'aurez fait part du mécontentement que vous avez de lui, & à quelques autres qui en pâtiront.* Il lui répéta à peu près la même chofe devant Montauban, & il fut prophete, du moins en partie. Le Roi jura qu'il ne parleroit point qu'il lui eût fait part de fon mécontentement, & lui tint parole ; mais il n'avoit pas fait le même ferment au pere Arnoux fon confeffeur. De Luynes, fur ce que lui avoit dit Baffompierre en termes généraux, va trouver le Roi dans les commencements du fiege

de Monheur, le querelle, le flatte, le caresse, l'amuse; les voilà raccommodés, & mieux que jamais. Le Roi avoue qu'il a fait part de ses chagrins à son confesseur, & trouve bon qu'il soit chassé de la Cour. Ce Prince eut toujours le foible de découvrir à ses favoris les plaintes qu'il en avoit faites, & ceux qui avoient eu le malheur d'en être les dépositaires, ne manquerent point d'être sacrifiés. C'étoit la marque & le sceau de la réconciliation. De Luynes étant mort, il n'y eut pas à balancer sur le choix du Connétable futur : les paroles qu'on avoit portées à Lesdiguieres, & sa charge de Maréchal général, lui valoient le meilleur brevet de retenue; mais il n'en fut pas de même pour la place de favori. Le cardinal de Rets & le comte de Schomberg aspirerent de concert à la toute-puissance; & comme ils avoient du crédit, ils firent donner les sceaux à de Vic. Ces trois Messieurs travaillerent à s'emparer de l'esprit du Roi, & cela d'une maniere d'autant plus adroite, qu'ils pestoient sans cesse contre les favoris. Mais Bassompierre, qui ne les aimoit pas, & qui ne vouloit point de ce poste, les empêcha d'y parvenir. Ainsi toutes choses se réglerent dans le

1621.
DECEMB.
15.

1621. Conseil à la pluralité des voix, jusqu'à ce que la Reine Mere, qui y reprit sa place quelque temps après la mort du duc de Luynes, trouvât moyen d'y faire entrer le cardinal de Richelieu, dont l'habileté l'emporta bien-tôt sur celle de tous les autres Ministres.

DECEMB. 15.

Bassompierre [a] & Rohan [b] disent que le connétable de Luynes mourut pendant le siege de Monheur, en quoi ils ne s'accordent pas avec les autres relations. Il mourut le 14 selon le véritable P. Joseph [c], de Prade [d], le Clerc [e], du Pin [f] & le Mercure François : le 15 selon la plupart des historiens que j'ai vus.

a *Id. sup.* = b Mem. l. 2. = c 1 part. = d Histoire de Louis XIII. = e *Vie du Cardinal de Richelieu.* = f Hist. de Louis XIII.

ANNÉE 1622.

1622. JANVIER 26.

TRAITÉ de Niclasbourg entre l'Empereur & Betléem Gabor, qui renonce au titre de roi de Hongrie, qu'il avoit pris au commencement de l'année 1620. Ferdinand le créa Prince de l'Empire, & lui céda huit Comtés en Hongrie, avec la ville de Cassovie, & lui promit de plus cinquante mille écus de pension sa vie durant. Ces conditions quelqu'a-

vantageuses qu'elles fussent au prince de Transilvanie, n'empêcherent pas qu'il ne reprît les armes peu après, & n'appellât les Turcs à son secours. 1622. JANVIER 26.

Les Hollandois rendent la ville & le château de Julliers au comte de Berghe, après cinq mois de siege ou de blocus. Le marquis de Spinola, à qui l'Archiduchesse gouvernante des Pays-Bas, avoit donné le commandement de ses troupes immédiatement après l'expiration de la treve, s'étoit d'abord emparé de Gennep & de Meurs, & puis s'étoit allé camper devant Burich. Ce mouvement ayant persuadé au comte Maurice qu'on n'en vouloit point à Julliers, il en avoit tiré mille hommes ; mais à peine en étoient-ils dehors, que Spinola détacha le comte de Berghe pour l'investir. FEVRIER 3.

De Chasan [a], & le P. Buffier [b] après lui, marquent la réduction de Julliers au 22 de Janvier.

Le marquis de Lusignan surprend Clerac. Il s'en servit pour faire son accommodement avec le Roi, à qui il remit cette place le 29 de Mai. 21.

L'électeur de Brandebourg signe une ligue défensive avec les Etats géné- MARS 10.

[a] Hist. du siecle cour. = [b] Hist. chron. du dernier siecle.

1622. Mars 10.

raux, pour être maintenu dans ce qui lui appartenoit de la succession de Cleves & de Julliers. Il s'engagea à entretenir trois mille hommes au service des Hollandois l'espace de vingt ans, à commencer du jour qu'il en seroit en possession.

Avril 16.

Le Roi passe dans l'isle de Riés, qu'il enleve à Soubise. Ce second chef du parti Huguenot, avoit mal tenu la parole qu'il avoit donnée en sortant de Saint-Jean-d'Angely. Il s'étoit emparé de Royan, de l'isle d'Oleron, des Sables, & tout récemment de l'isle de Riés, en sorte que le Roi, qui avoit d'abord résolu de marcher droit en Guyenne, fut obligé de courir à la défense du Poitou. Celle des rebelles fut pitoyable, ou plutôt ils n'en firent aucune. Louis, à la tête de ses gardes, traversa à minuit un gué fort large, qui sépare l'isle de Periez de celle de Riés, & où il y avoit de l'eau jusqu'à la ceinture, sans qu'il se présentât personne à l'autre bord pour disputer le passage. L'armée marcha à la pointe du jour, & dès qu'elle parut, les ennemis se mirent en déroute. On en tua plus de quinze cents sur le champ, dont pas un ne fit la moindre résistance; on en prit un pareil nombre, qu'on envoya aux galeres; les autres se disperse-

rent,

rent, & furent aſſommés la plupart par les payſans. Soubiſe qui s'étoit ſauvé des premiers dans ſes vaiſſeaux, ne remena pas quatre cents hommes à la Rochelle de ſept mille ſept cents qu'il avoit. Le Roi s'avança enſuite à Xaintes, où il donna audience aux ambaſſadeurs Suiſſes, qui venoient intercéder pour les Huguenots. Sa Majeſté leur répondit qu'elle avoit toujours les bras ouverts pour recevoir ſes ſujets rebelles, quand ils imploreroient ſa clémence. En effet, on continuoit toujours les négociations de la paix fort ſecrettement, & à l'inſu du prince de Condé, & de la plupart des Miniſtres, qui vouloient la guerre, bien moins par zele de Religion, ſi on en croit le duc de Rohan & Baſſompierre, que pour tenir le Roi éloigné de Paris, où ils ne pourroient manquer de perdre beaucoup de leur autorité. 1622. AVRIL 16.

Le Clerc [a], & quelques autres parlant de cette expédition, confondent l'iſle de Riés avec celle de Rhé, qui en eſt aſſez éloignée, & tout d'une autre importance.

Tonneins rendu au duc d'Elbeuf & au maréchal de Themines, après quarante jours de ſiege. On le réduiſit en MAI 4.

[a] Vie du cardinal de Richelieu.

1622. Mai cendres. Le marquis de la Force avoit eu sept cents hommes de tués le 30 du mois précédent, en voulant secourir cette place.

4. 6. Bataille de Vimphen ou d'Hailbron; où le marquis de Bade-Dourlach, qui s'étoit déclaré contre l'Empereur, est entiérement défait. Le Marquis venoit de se séparer de Mansfeldt, avec qui il ne s'accommodoit pas: mais à peine fut-il dans le village d'Obererfein, qu'il eut avis que Tilly approchoit. Il se retrancha avec ses chariots, & se défendit tout le jour avec un si grand succès, que les troupes de Tilly, foudroyées par son artillerie, étoient sur le point de prendre la fuite, lorsqu'un boulet de canon tiré de leur camp, donna dans l'endroit où étoient les munitions de guerre, & mit le feu aux poudres. L'effet en fut horrible, des escadrons & des bataillons entiers sauterent en l'air, chariots & chevaux, tout ce qui étoit proche, fut consumé par le feu, ou enlevé & écrasé en retombant à terre. Les soldats les plus éloignés du péril se croyant enveloppés dans le malheur des autres, se mirent en déroute, & entraînerent le marquis de Bade dans leur fuite. La perte de ce combat, où il eut près de

cinq mille hommes tant tués que faits prisonniers, entraîna celle de ses Etats, qui lui étoient contestés par ses neveux. L'Empereur les ajugea à Guillaume, qui étoit l'aîné, & qui fit profession de la Religion catholique, dans laquelle il avoit été elevé à la cour de Flandres. Au premier avis de cette défaite, Christien de Brunswich s'avança du côté de Hoëcht, dans le dessein de se joindre à Mansfeldt, & Tilly marcha en diligence pour empêcher cette jonction. 1622. MAI 6.

Heiss[a] met cette bataille au 7 de ce mois, de Chasan[b] au 17, le Baron de Woërden[c] la place au 27 d'Avril de l'année précédente; en quoi il se trompe pour l'année, le mois & le jour.

Royan rendu après quinze jours d'attaque. 11. Ce fut à ce siege que le Roi alla pour la premiere fois visiter les tranchées. Il monta trois ou quatre fois sur la banquette pour reconnoître l'état de la place, & s'y tint si long-temps[d], que les officiers frémissoient du péril où il se mettoit, avec plus de sang froid & d'assurance que n'en eût pû avoir le plus vieux capitaine. Quand la ville parla de se rendre, il répondit qu'il ne capituloit

a Hist. de l'Empire. = b Hist. du siecle cour. = c Journal hist = d Voyez Mém. de Bassomp. tom. 2.

1622. point avec ses sujets; mais qu'ils recevroient comme une grace les conditions qu'il leur envoyeroit.

MAI 11. Le P. du Londel [a] dit que Royan se défendit six jours, & que le siege fut poussé par le duc d'Epernon & le maréchal de Vitry. D'Epernon n'étoit plus devant la place dès le 3 de Mai; & quelque chose que lui pût dire M. le Prince pour l'obliger à continuer le siege avec les troupes que le Roi vouloit lui donner, il lui fut impossible de lui faire accepter cette commission. C'est ce que marque expressément Bassompierre: d'où il s'ensuit que Royan se défendit plus de six jours, & que ce ne fut point le duc d'Epernon qui le poussa, puisqu'il l'avoit abandonné dès le commencement de ce mois, & qu'il étoit très-peu avancé. Ce furent les maréchaux de Vitry & de Prâlin qui en eurent la direction; M. le Prince s'étoit rendu en Guyenne pour y soumettre quelques places, & traiter avec Messieurs de la Force & de Sully, qui vouloient faire leur accommodement particulier avec le Roi.

19. Mustapha est tiré de prison & remis sur le trône. Le lendemain il fit étrangler Osman, que les Janissaires venoient

[a] Fastes des Rois de la maison de Bourbon.

de dépoſer, parce qu'il vouloit caſſer cette milice, & transférer le ſiege de l'Empire au grand Caire. Le nouveau Sultan envoya auſſi-tôt en Pologne, à Vienne & à Veniſe pour y confirmer les traités faits par ſon neveu. 1622. MAI 19.

Woërden [a] parlant de Muſtapha, dit qu'il fut dépoſé le 19 de Mai 1622, & en parlant d'Oſman, il dit qu'il fut étranglé le 22 de Mai 1622 par l'ordre de Muſtapha, qui avoit pris ſa place. Ainſi cet auteur place préciſément au même temps la dépoſition & la proclamation de Muſtapha. Oſman au reſte ne fut point étranglé le 22, mais le 20, comme le marquent Petau [b], Sponde [c], Mezeray [d], du Verdier [e], de Chaſan [f], &c. Un autre hiſtorien [g] s'eſt auſſi trompé, en plaçant la proclamation de Muſtapha au 16.

Le marquis de la Force conclut ſon traité avec le Roi, à qui il remet Sainte-Foy. Sa Majeſté lui donna le bâton de maréchal de France, & deux cents mille écus pour le dédommager du gouvernement de Bearn qu'il avoit perdu, & de la charge de capitaine des Gardes 24.

a Journal hiſt. = b *Ratim. temp. l.* 10. — c *Prol. ad ann.* = d Hiſt. Eccléſiaſt. l. 20. = e Hiſt. des Turcs. = f Hiſt. du ſiecle cour. = g Hiſt. des troubles de Hong.

qui avoit été ôtée à son fils. M. le Prince
1622. n'ayant pû s'empêcher de témoigner
MAI qu'il étoit surprenant qu'on élevât des
24. rebelles aux premieres dignités de l'épée, au préjudice de Schomberg & de Bassompierre, qui rendoient de si grands services, Louis en parla au dernier pour lui en faire une espece d'excuse; mais Bassompierre lui répondit qu'il n'avoit garde d'être fâché de voir faire du bien à un vieux Seigneur, auquel il savoit que le feu Roi auroit donné le bâton de Maréchal, s'il eût encore vécu un mois.

JUIN La ville de Negrepelisse emportée d'assaut le second jour du siege, & saccagée pour punir les habitants qui avoient égorgé au mois de Janvier quatre cents hommes des troupes du Roi, qui y étoient en garnison. Ce qui put se sauver se retira au château, qui se rendit le lendemain au Roi à discrétion, & l'on en fit pendre douze ou quinze des plus mutins.

13. Tilly charge près de Darmstad l'arriere-garde de Mansfeldt, qui s'étoit jetté sur les terres du Lantgrave, & lui tue plus de deux mille hommes; puis sans s'arrêter, il va à la poursuite du duc de Brunswich.

20. Tilly & Gonçalés de Cordoue atta-

quent Christie nde Brunswich à Hoëcht 1622.
sur le Main près de Francfort. Ses troupes se mirent d'abord en déroute; & le pont étant venu à se rompre, il y en eut six mille hommes tués, pris ou noyés. L'electeur Palatin étoit revenu de Hollande au mois de Juin, pour donner vigueur à son parti, qui étoit encore assez fort en Allemagne; mais ce dernier échec l'ayant obligé d'abandonner toutes les places au-delà du Rhin, pour repasser dans la basse Alsace, où il y avoit peu de sureté pour lui, il prit le parti de retourner dans les Provinces-Unies, & de n'employer plus que la voie des prieres & des supplications, pour se faire rétablir dans son Electorat. C'est ce qui le porta à donner le 13 de Juillet au comte de Mansfeldt, & au duc de Brunswich, un acte par lequel il les dispensoit du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait. Nous les verrons cependant tous deux continuer la guerre jusqu'à leur mort; l'un, dans la vue de piller & de s'enrichir; l'autre, pour avoir le plaisir de faire du mal: car Christien de Brunswich, évêque d'Halberstad, étoit, du consentement de tous les historiens, un des plus méchants hommes de son siecle. Il se faisoit ap-

Juin 20.

peller l'ami de Dieu, & l'ennemi des
1622. Prêtres : ornements d'autel, vases sacrés,
JUIN statues des Saints, tout lui étoit bon, &
20. il faisoit argent de tout. S'étant emparé de Munster, il alla droit à la Cathédrale, & s'en fit ouvrir le trésor, où il savoit qu'il y avoit, entre autres richesses, les statues des douze Apôtres toutes d'argent, & d'une grandeur énorme. Dès qu'il les apperçut, il se mit à les haranguer sur leur fainéantise, & à leur reprocher d'un air mocqueur, qu'ils ne gardoient pas l'ordre qu'ils avoient reçu de leur Maître, de parcourir tout le monde. Je vous ferai bien obéïr, ajouta-t-il, en jurant. Les statues furent aussi-tôt enlevées & fondues par son ordre, pour en faire des richsdales. Au reste, ce n'étoit pas un grand capitaine, & l'on ne voit pas qu'il ait jamais fait une belle action, comme il n'en faisoit jamais de bonnes.

Riccius [a] met la défaite de Christien dix jours plus tard.

22. Saint-Antonin rendu au Roi à discrétion après douze jours de siege. Bassompierre [b] prétend que M. de Marillac persuada au prince de Condé, qui commandoit sous sa Majesté, d'attaquer la

[a] *De bellis Germ.* l. 2. = [b] Mém. tom. 2.

place précisément par l'endroit le plus fort, au lieu qu'elle n'auroit pas tenu trois jours, si l'on s'y étoit pris de toute autre maniere. Lunel, Sommieres & quelques autres places, se rendirent au mois d'Août sans faire beaucoup de résistance. 1622. JUIN 22.

Spire ouvre ses portes aux Impériaux. Gemershein fut forcé & pillé le 14. Wormes se rendit le premier Septembre. AOUST 9.

Bataille de Fleurus, où Gonçalés de Cordoue tue trois mille hommes à Mansfeldt & à l'évêque d'Halberstad. Ces deux généraux ne voyant rien à faire pour lors du côté de l'Allemagne, vinrent se présenter sur les frontieres de France, dans le dessein de secourir les Réformés, à la sollicitation du duc de Bouillon, qui, de concert avec le duc de Rohan [a], s'étoit engagé à les bien payer pour cette expédition. Ils parurent à l'entrée de la Champagne; mais la présence du duc de Nevers, qui leur barroit le chemin, la difficulté de traverser le Royaume, quand ils n'auroient point eu de troupes réglées en tête, leur fit rebrousser chemin, & former la résolution d'aller joindre le prince Maurice, qui vouloit tenter le secours de Berg-Op- 29.

a Mém. de Rohan, l. 2.

Zoom. Ce fut dans leur marche que
1622. Gonçalés les attaqua avec d'autant plus
AOUST d'avantage, que leur cavalerie se mu-
29. tina à la vue des Espagnols, & refusa de se battre, parce qu'elle n'étoit pas payée. Ils ne laisserent pas de se défendre avec beaucoup de courage, & de gagner la Hollande, d'où ils rentrerent en Allemagne après la levée du siege de Berg-Op-Zoom.

De Chasan [a] & le P. Buffier [b] mettent la bataille de Fleurus au 30.

SEPTEMB. Heidelberg forcé par Tilly, qui fait
16. passer cinq cents Palatins au fil de l'épée. L'Empereur en fit enlever la bibliotheque, l'une des plus considérables de l'Europe, dont il donna la meilleure partie à Urbain VIII, qui la fit mettre au Vatican, où elle est encore. Le château capitula le 20. Manheim se rendit après avoir soutenu six semaines de siege, & il ne resta plus que Frankendal à l'electeur Palatin.

18. M. de Vendôme leve le siege de Briteste. Cette place étoit petite, foible & commandée; cependant cinq cents hommes que Malauze y avoit jettés, & qui furent rafraîchis deux fois, se défendi-

a Histoire du siecle courant. = b Hist. chron. du dernier siecle.

rent si bien, que le duc fut obligé de se retirer, après avoir tiré deux mille coups de canon, donné cinq assauts, & perdu quinze cents hommes. Il est vrai qu'elle fut fort mal attaquée, si l'on en croit Bassompierre, qui dit que le siege dura vingt jours : il dura un mois ou plus, selon M. de Rohan. 1622. SEPTEMB. 18.

Spinola leve le siege de Berg-Op-Zoom le quarante-sixieme jour de tranchée ouverte, après y avoir perdu dix mille hommes. Le prince d'Orange venoit de trouver moyen de faire entrer un corps considérable de troupes dans la place, en sorte que la garnison seule étoit en état de chasser de force les Espagnols, dont l'armée étoit également affoiblie par le nombre des morts, & par celui des malades. Cependant le prince Maurice, l'homme du monde qui appréhendoit le plus une action générale, n'entreprit rien contr'eux pendant leur retraite. OCTOBRE 2.

Les Rochellois attaquent une partie de la flotte du Roi, qui étoit à l'embouchure de la Seure. L'on se canona depuis neuf heures du matin, jusqu'à la nuit. Quelques jours après Saint-Luc & Razilly ayant fait avancer la flotte jusqu'à l'entrée du canal de la Rochelle, le 6.

1622. Octobre 6. combat recommença. Trois vaisseaux du Roi s'étant échoués faute de fond, furent pris par les ennemis, & menés dans la Rochelle aux acclamations du peuple, qui crut avoir remporté une victoire complette.

19. Montpellier se soumet au Roi, & la premiere guerre de Religion finit.

La négociation étoit sur le tapis, même avant l'ouverture de la campagne; & elle auroit réussi dès-lors, si M. de Condé n'en avoit éludé la conclusion. Cependant on ne laissa pas de traiter toujours secrettement, & M. de Bullion fit divers voyages à Montpellier. Le duc de Rohan, qui voyoit que la plupart des chefs de son parti avoient fait leur paix particuliere, qu'il n'y avoit rien à attendre du côté de Mansfeldt, qui s'étoit retiré, ni de celui du Roi d'Angleterre, qui lui conseilloit de s'accommoder, écouta les propositions de paix, & convint des conditions; en sorte que Louis XIII s'avançoit à Montpellier, bien plutôt dans la vue d'y faire son entrée, que dans celle de l'assiéger. Cependant les Bourgeois ayant appris que M. le Prince avoit débité en plusieurs lieux, que le Roi feroit piller leur ville, s'il y entroit une fois, déclarerent qu'ils ne se

soumettroient point, à moins que sa Majesté ne s'éloignât, en laissant au Connétable de Lesdiguieres le soin de recevoir leurs soumissions. La nouvelle en ayant été portée au Roi, le Conseil s'assembla, & Bullion, qui parla le premier, fut d'avis qu'on allât à l'essentiel, sans s'arrêter à de petites formalités, & qu'on eût quelque égard pour les craintes bien ou mal fondées d'une ville qui ne demandoit qu'à se remettre dans l'obéissance. M. le Prince eut toutes les peines du monde à le laisser achever son discours; & quand il fut fini, il se mit à déclamer contre lui & sa cabale, qu'il accusoit d'avoir forgé cette paix, laquelle, selon lui, ne pouvoit être plus honteuse & plus infâme. Ces invectives n'empêcherent pas le président Faure, Montréal, de Portes, de Valençay, Zamet & Marillac, de conclure en suivant l'avis de Bullion. Comme Bassompierre alloit prendre la parole, M. de Condé dit tout ému : *Je sçai déja son opinion, & nous en pouvons dire*, ad idem. Ce n'étoit pourtant pas trop la coutume du nouveau Maréchal,[a] & le Prince même lui avoit reproché dans une autre

1622. OCTOBRE 19.

[a] Bassompierre avoit été déclaré Maréchal le jour même 29 d'Août, il en prêta le serment le 21 d'Octobre.

1622. Octobre 19.

occasion qu'il se plaisoit toujours à contrecarrer les autres, pour montrer son bel esprit. Il ne fut nullement de l'opinion de ceux qui avoient opiné avant lui; aussi à peine eut-il fini de parler, que M. le Prince se leva, en disant au Roi: *Voilà un homme de bien, grand serviteur de votre Majesté, & jaloux de votre honneur*. Louis donna aussi-tôt ordre qu'on disposât toutes choses pour soumettre Montpellier. On fit les approches dès le 31 d'Août, & la tranchée fut ouverte la nuit du 2 au 3 de Septembre. M. de Rohan n'avoit rien oublié pour fortifier & munir la ville, en sorte qu'on y perdit beaucoup de monde, & qu'après cinq semaines d'attaque, le siege n'étoit guere avancé. Cependant comme il étoit impossible que la ville ne succombât tôt ou tard, les Calvinistes accepterent les conditions qui leur étoient offertes, & le traité fut conclu le 10. M. de Rohan entra ce jour-là dans Montpellier, pour le faire agréer aux habitants, dont il ne put venir à bout que le 18, encore fallut-il consentir à ne laisser garnison dans Montpellier qu'autant de temps que sa Majesté y demeureroit. Le traité portoit que l'édit de Nantes & les déclarations enregistrées

au Parlement, feroient confirmées; les prifonniers relâchés de part & d'autre, fans payer de rançon, les Religionnaires maintenus dans la poffeffion de tenir des confiftoires & des fynodes, mais non pas des affemblées politiques; que les fortifications de la Rochelle & de Montauban demeureroient en leur entier, & que la moitié de celles de Nifmes, de Caftres, d'Ufez & de Millaud, feroient rafées. Le 19 les députés & les confuls de la ville allerent fe jetter aux pieds du Roi, & après lui avoir demandé pardon de leur rébellion paffée, ils le remercierent de leur avoir accordé la paix. Le Connétable prit auffi-tôt poffeffion de Montpellier, & le Roi y fit fon entrée le jour fuivant. Sa Majefté en partit le 27, & retourna à Paris par la Provence. Quoique le traité portât qu'on ne laifferoit point de garnifon dans la ville, on y établit dès le 25 Valençay maréchal de camp, avec les régiments de Picardie & de Normandie. Le duc de Rohan s'en plaignit dans la fuite, ne fe fouvenant plus apparemment qu'il avoit affuré le Roi [a] que la contravention à cet article ne feroit pas reprendre les armes aux Réformés; de plus les habitants

1622.

OCTOBRE 19.

[a] Baffomp. Mém. tom. 2.

1622. Octobre 19. aimerent mieux avoir garnison, que de voir démolir leurs nouvelles fortifications qui devoient être rasées en vertu du traité, & peu après, pour se délivrer de de l'incommodité que leur donnoit la garnison, ils demanderent qu'on bâtît une citadelle. C'est du moins ce que les historiens Catholiques ont publié; car les Protestants n'en demeurent pas d'accord.

26 & 27. Combat naval entre la flotte du Roi, commandée par le duc de Guise, & celle de la Rochelle. Il y eut un nombre considérable de vaisseaux coulés à fond le 26. La flotte rebelle fut fort maltraitée le lendemain. Les Rochellois ayant reçu la nouvelle du traité de Montpellier, envoyerent Guiton leur amiral, faire leurs soumissions au duc de Guise.

Les fastes des Rois de la maison de Bourbon, ne parlent que d'une action, & la placent au 28, aussi-bien que Masseville dans son histoire de Normandie.[a]

Maréchaux de France créés cette année.

Charles Sire de Crequy, depuis duc de Lesdiguieres; Gaspar comte de Colligny, Sieur de Châtillon-sur-Loing; Jacques Nompar de Caumont, depuis duc de la Force; François de Bassompierre.

a VI partie.

1623.
FEVRIER
4.

ANNÉE 1623.

ORDONNANCE du prince d'Orange & des Etats d'Utrecht, qui déclare les Arminiens rebelles & ennemis de la patrie, & les profcrit de nouveau. Le comte Maurice les accufoit d'être entrés dans la confpiration que Stautembourg, fils de Barneveldt, avoit faite contre fa vie. Stautembourg s'étoit fauvé à Anvers; Groënveld fon frere, homme de mérite, que le Roi avoit honoré du collier de faint Michel, fut décapité le 29 de Mars, pour n'avoir pas dénoncé Stautembourg aux Magiftrats, quoiqu'il eût fait tous fes efforts pour lui faire quitter le malheureux deffein qu'il avoit formé d'immoler le Prince aux manes de fon pere, fi indignement condamné en 1619. Rien ne prouve mieux jufqu'où alloit le crédit du Comte dans les Provinces-Unies. Groënveld fut déclaré criminel de leze-majefté, comme fi Maurice eût été Souverain, ou qu'il y eût quelque loi qui obligeât à dénoncer un frere pour fauver la vie à un particulier.

Les Miniftres de France & d'Efpagne qui étoient à Rome, conviennent que les forts de la Valteline feront dépofés

1623. FÉVRIER. entre les mains du Pape, qui les fera raser. Sa Sainteté y envoya le marquis de Bagny en qualité de commissaire. Le commandeur de Sillery, qui avoit fait ce traité, fut désavoué dès que le cardinal de Richelieu fut en place, & rappellé, comme ayant agi sans ordre de la Cour, qui vouloit absolument l'exécution du Traité de Madrid.

4. Ligue signée à Paris entre la France, la république de Venise, & le duc de Savoie, pour obliger les Espagnols à sortir de la Valteline, en cas qu'ils prétendissent s'y maintenir.

25. La diete de Ratisbonne transporte au duc de Baviere la qualité d'Electeur, dont on avoit dépouillé le Palatin. L'Empereur le revêtit aussi du haut Palatinat en échange de la haute Autriche, que Maximilien tenoit pour nantissement de sept millions de florins du Rhin qui lui étoient dûs par Ferdinand.

Ferdinand II agit en maître & en Souverain dans cette diete; car on voit dans les historiens de ce temps-là, que non seulement le Roi de Dannemarck, mais encore les Ambassadeurs des Electeurs séculiers s'opposerent fortement à la dégradation de Frédéric, & qu'ils ne purent rien obtenir, sinon qu'on con-

serveroit les droits de ses enfants & de son frere, qui pourroient les faire valoir par les voies de la justice, après la mort du duc de Baviere, qui étoit alors sans fils, & presque sans espérance d'en avoir. Les Espagnols, qui vouloient l'abaissement du Palatin, ne souhaitoient pas d'un autre côté que Maximilien profitât de ses dépouilles; & ils représenterent fortement à l'Empereur qu'il n'étoit pas de la bonne politique d'élever si fort une maison qui pourroit un jour disputer de l'Empire avec celle d'Autriche; mais Ferdinand eut plus d'égard au bien présent qui lui revenoit par la restitution de l'Autriche, qu'aux craintes chimériques des Espagnols d'un avenir éloigné & incertain: d'ailleurs, il n'auroit pas été sûr de disposer du Palatinat en faveur d'un autre que le duc de Baviere qui l'avoit conquis, & qui outre cela étoit de la même maison que le Palatin.

1623. FEVRIER 25.

Baillet [a] marque ce fait au 15, & Woërden [b] le met au 24.

MARS 17.

Charles, prince de Galles, ayant traversé la France *incognitò*, arrive à Madrid.

Le Roi Jacques, assez long-temps avant

[a] Vie de Descartes. = [b] Journal. hist.

1623. Mars 17.

la mort de Philippe III, s'étoit mis en tête de faire épouſer Marie Infante d'Eſpagne, au prince de Galles ſon fils, & Philippe l'avoit toujours leurré de cette eſpérance, pour l'empêcher d'aſſiſter l'électeur Palatin ſon gendre, quoiqu'il ne penſât à rien moins qu'à cette alliance, comme il le fit voir peu avant que de mourir, en recommandant à Philippe ſon fils & ſon ſucceſſeur, de faire de l'Infante une Impératrice. Dès qu'il fut mort, Jacques I dépêcha Digby en Eſpagne pour faire ſes compliments au nouveau Roi, & terminer la négociation. Digby croyant l'avoir amenée à ſon point de maturité, donna des aſſurances ſi poſitives du ſuccès, qu'on crut qu'il n'y avoit qu'à envoyer le Prince à Madrid, pour conſommer cette affaire. Il y fut reçu avec toutes les marques de conſidération dûes à ſa perſonne & à ſa naiſſance, & il eut lieu de croire qu'il n'auroit pas ſujet de ſe repentir des avances qu'il avoit faites. Cependant ſes avances n'étoient nullement du goût des Anglois. Les uns s'imaginoient que le mariage ne pouvoit ſe conclure ſans donner quelque atteinte à la Religion qu'ils profeſſoient ; les autres croyoient qu'il coûteroit le Palatinat à Frédéric, que la

nation ne pouvoit abandonner sans se rendre méprisable : la plupart étoient persuadés que le Conseil de Madrid se jouoit de la crédulité du bon Roi Jacques, & que l'équipée du Prince tourneroit à sa honte & à celle de ses sujets. Il n'y eut pas jusqu'au fou du Roi de la Grande-Bretagne, nommé Archée, qui lui reprocha cette fausse démarche : *Sire*, lui dit-il un jour, *changeons de chapeau. Et pourquoi*, demanda le Roi, *me fais-tu cette proposition? C'est*, répartit Archée, *parce que vous avez envoyé le Prince en Espagne. Que diras-tu donc*, reprit le Roi, *quand tu le verras revenir avec un heureux succès? Alors*, répondit le fou, *j'ôterai mon chapeau de dessus votre tête, & l'envoyerai au Roi d'Espagne.* Les historiens n'ont pas cru indigne d'eux de rapporter ce trait d'un homme que ses libertés outrées, & ses plaisanteries, faisoient regarder comme un fou, & de le donner pour un grand trait de sagesse. J'avoue cependant que je ne vois pas où auroit été la folie des Espagnols, de donner les mains à une alliance, qui ne pouvoit leur être qu'avantageuse dans la conjoncture; & je suis persuadé qu'ils auroient été les premiers à faire des avances, si le Roi Jacques

1623. Mars 17.

1623. Mars 17.

avoit été fait comme un autre : mais son humeur pacifique le faisoit regarder comme un Prince inutile, qu'il ne falloit qu'amuser, qu'on pouvoit même insulter sans courir aucun risque. Ce fut, si je ne me trompe, ce qui rendit toutes ses mesures inutiles. Il ne me paroît pas qu'il y ait grande apparence, à ce que disent quelques écrivains[a], que le Pape s'entendoit avec la Cour de Madrid pour jouer le prince de Galles, en différant chaque jour sur de nouveaux prétextes d'expédier la dispense nécessaire pour la conclusion du mariage, puisque Rome n'avoit plus que cette voie de procurer, sinon une entiere liberté de conscience, du moins quelque repos aux Catholiques d'Angleterre. Aussi Gregoire XV parlant à Charles dans son Bref du 20 Avril, supposant l'alliance dEspagne comme une chose certaine, ne manqua pas de l'exhorter à marcher sur les traces des Rois prédécesseurs de son pere, pour mériter le titre de restaurateur de l'ancienne Religion de la Grande-Bretagne ; & le Prince, non content de lui donner dans sa réponse les titres de *très-saint Pere & de Sainteté*, lui protesta encore qu'il étoit très-éloigné

a Du Pin, hist. de Louis XIII.

d'entrer dans aucune faction contraire à la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; & comme s'il n'en disoit pas assez par-là, il l'assura qu'il mettroit tout en usage pour effacer les soupçons que l'on pourroit avoir de lui, & réunir tous les esprits dans une même créance. Cependant les choses n'avançoient point à Madrid; on y chicannoit tantôt sur un point, tantôt sur un autre: à peine Jacques avoit-il consenti à une demande, que Philippe en faisoit une nouvelle. Le Roi Catholique n'ayant plus rien à demander, parce qu'on en passoit par tout ce qu'il vouloit, fit signifier au Prince que l'Infante ne pouvoit quitter l'Espagne dans une saison si avancée; on l'assura en même temps que les épousailles se feroient dès qu'elle auroit reçu la dispense, & qu'elle partiroit au printemps. Charles parut satisfait, & quitta Madrid fort gai en apparence, mais outré dans le fond de s'être rendu le jouet de toute l'Europe. Philippe IV affecta inutilement après cela d'en venir à la conclusion: il indiqua le jour [a] pour la célébration du mariage; on fit la maison de l'Infante, on la traita de Princesse de Galles, le Roi

1623.

MARS 17.

[a] Le 9 Décembre.

1623. Mars 17. Jacques ne voulut pas risquer d'en être plus long-temps la dupe, & pensa à une alliance aussi honorable en toute maniere, & qui auroit été plus utile au Prince son fils, s'il avoit su en profiter.

Charles arriva à Portsmouth au mois d'Octobre, & la joie fut universelle dans toute l'Angleterre, tant on y appréhendoit le succès de son voyage. On ne laissa pas de lui faire un crime, ou plutôt au duc de Boukingham, qui l'avoit accompagné, d'avoir traité le Pape de *saint Pere*, dans la lettre qu'il lui avoit écrite. C'étoit un blasphême, selon les Anglois, une espece d'abjuration de la Réforme introduite sous Elisabeth, & de la Religion dominante dans les trois Royaumes. Plusieurs années auparavant [a], Jacques I, avoit reproché au marquis de Rosny, depuis duc de Sully, d'avoir employé ce terme dans une de ses lettres à Clement VIII. *Ce nom-là ne convient nullement*, dit ce Prince, *& vous, qui êtes de la vraie Religion, n'en sauriez user envers un homme mortel sans offenser Dieu, lequel est seul notre très-saint Pere, comme il nous a commandé de l'appeller, & défendu de donner sa gloire à un autre.* On voit par-là jus-

[a] Voyez les Œcon. royales & polit. sous 1603.

qu'où

qu'où s'étendoit le génie théologique de Jacques, qui affectoit de paller pour grand Théologien. Par son principe, il auroit dû défendre à ses sujets d'appeller *Seigneur* aucun des Grands de sa Cour ; car il est marqué plus expressément dans les Ecritures, de ne donner ce titre à personne, que celui de très-saint Pere, dont elles ne parlent point. Quoi qu'il en soit, ses scrupules s'évanouirent dans la suite, & le *saint Pere* qui l'avoit si fort révolté dans la lettre du Ministre de Henri IV, ne le choqua point dans celle du Prince son fils; il l'avoit lui-même employé en écrivant au Pape à l'occasion de ce mariage ; pour lequel il sollicitoit une dispense, & qu'il souhaitoit si passionnément, qu'il n'y a point de nom & de titre qu'il n'eût donné au souverain Pontife, pour en hâter la conclusion. Les hommes sont ordinairement tout autres dans la pratique que dans la spéculation ; toujours prêts à blâmer ce qu'ils ne font point, & à faire dans l'occasion ce qu'ils ont blâmé dans autrui : le temps change les idées, & l'intérêt justifie ce changement.

1623. Mars 17.

Traité conclu à Londres entre le roi d'Angleterre & l'Infante Isabelle, tant en son nom, qu'au nom du Roi Catho- 29.

1623. Mars 29. lique. Jacques consentit à mettre en sequestre Frankendal, où il tenoit garnison, entre les mains d'Isabelle, pour l'espace de dix-huit mois, pendant lesquels on travailleroit à la réconciliation du Palatin avec l'Empereur. Le Roi Jacques toujours amusé par les Espagnols, ou pitoyablement occupé de ses livres, prenoit toutes les voies imaginables pour faire rétablir son gendre dans ses Etats héréditaires, excepté la seule & unique qui auroit pû être efficace. Il envoya cent Ambassadeurs en Allemagne, & n'y fit jamais passer une armée. Le 21 d'Avril, il conclut un autre négociation, qui fut une suite de celle-ci. Ce fut une suspension d'armes pour quinze mois. Frédéric se soumit à faire à Ferdinand toute la soumission qu'il pouvoit raisonnablement exiger, telle qu'un Souverain est en droit de la demander à un sujet; d'implorer sa clémence avec les termes les plus respectueux, & dans la plus humiliante posture. Il fut réglé que dans quatre mois on tiendroit une Assemblée, où l'on chercheroit les moyens de pacifier les différends. Les Anglois évacuerent Frankendal, & l'Assemblée ne se tint point.

Aoust 6. Le comte de Tilly atteint Christien,

duc de Brunswich, près de Statlo sur le Berkel, lui tue six mille hommes; en prend quatre mille, & douze pieces de canon. Les Hollandois recueillirent les débris de cette armée. Quelque facilité que Christien eût trouvée jusques-là à lever des troupes, par la licence effrénée qu'il donnoit au soldat, à qui tout étoit permis avec lui, excepté de ménager les Catholiques, il ne fut plus en état de rien entreprendre de considérable; & l'on ne parla presque plus de lui. — 1623. Aoust 6.

Heiss [a] met cette bataille dix jours plus tard, & se trompe.

Amurath IV, frere d'Osman, proclamé Empereur par les Turcs, qui remettent Mustapha en prison, comme incapable de régner. Ce Prince étoit effectivement imbécile, mais en réputation d'être dévot : ce fut ce qui lui sauva la vie. — Septemb. 10.

De Larrey [b] place cet événement au 19 de Mai.

Suspension d'armes conclue jusqu'au 25 de Mars de l'année suivante entre l'Empereur & Gabor. Betléem Gabor avoit repris les armes pour appuyer les — Novemb. 20. & suiv.

[a] Hist. de l'Empire. = [b] Histoire d'Angleterre sous Jacques I.

1623. NOVEMBR. 20. & suiv.

proteſtants d'Allemagne, avec qui il étoit toujours lié, & avoit prétexté qu'on ne lui payoit pas les ſommes dont on étoit convenu à Niclatbourg. Ayant obtenu un ſecours conſidérable de Turcs & de Tartares, il envoya Budiani faire une irruption dans la baſſe Autriche, & lui ſe jetta dans la Moravie au commencement du mois d'Octobre, où il déſola tout le pays : cependant à la ſollicitation du palatin de Hongrie, il conſentit à la treve : il preſſa même fort les Turcs qui étoient avec lui, de donner la liberté à un grand nombre de Chrétiens qu'ils avoient enlevés, mais inutilement. Les Turcs prirent la route, les uns de la haute Hongrie, les autres de Caniſe avec tout leur butin, qu'ils ne conſerverent pas long-temps ; car le comte Eſterhaſi les ayant attaqués le 26 au paſſage de la Nytre près de Neuhauſel, en tua plus de douze cents, pendant que d'un autre côté les gouverneurs de Comorre & de Javarin, qui étoient allés à la pourſuite de ceux qui tâchoient de gagner Albe-Royale & Caniſe, en tuerent plus de ſept cents le 27 & le 28, le reſte ſe ſauva en abandonnant la plus grande partie du butin. Cette action n'eut point de ſuite. Amurath embar-

raſſé par les troubles domeſtiques, & la guerre de Perſe, ne voulut point rompre avec les Chrétiens; & l'Empereur, qui appréhendoit l'effet des Ligues qui ſe négocioient contre lui, ne jugea pas à propos de pouſſer les Infidelles. La ſuſpenſion conclue avec Gabor fut continuée juſqu'au premier de Mai, & le 5 du même mois ils la changerent en un Traité de paix perpétuelle, qui fut ratifié le 26 de Décembre.

1623. NOVEMBR. 20. & ſuiv.

ANNÉE 1624.

1624. FEVRIER 6. 7. & ſuiv.

LES Polonois & les Coſaques défont les Tartares qui s'étoient jettés dans leurs Pays. Les courſes avoient été défendues ſous les plus rigoureuſes peines par le dernier Traité conclu entre la Porte & la Pologne: mais les Tartares voyant les Turcs trop embarraſſés chez eux pour faire juſtice des infractions qui y ſeroit faites, réſolurent de continuer leurs brigandages dans la Podolie & la Ruſſie, dont les glaces ouvroient toutes les entrées. Aly, un de leurs Chefs, en ayant ramaſſé trente mille, les diviſa en trois corps, qui firent irruption en Pologne par autant d'endroits

1624. FEVRIER 6, 7 & ſuiv.

différents. Les Polonois & les Coſaques s'étant joints, en attaquerent dix mille ſur les bords du Nieſter, dont la plupart furent tués ou pris. Le lendemain 7, ils en taillerent en pieces trois mille à Sefzaz. Une ſeconde troupe de Tartares fut défaite le jour ſuivant, & la troiſieme quelques jours après; en ſorte que de trente mille qui avoient paſſé à la faveur des glaces, il ne s'en ſauva pas la moitié. Les Tartares, ſous un autre de leurs chefs, nommé Cantimir Murza, recommencerent leurs courſes au mois de Juin, & n'eurent pas un meilleur ſuccès. Staniſlas Koniecpolsky les attendit ſur les paſſages à leur retour de la Ruſſie, & les mit en déroute.

AVRIL 29.

Le cardinal de Richelieu entre dans le Conſeil.

C'eſt ici où commence la faveur de ce Miniſtre, dont nous aurons ſi ſouvent occaſion de parler; & comme il n'y a point de trait qui ne ſerve à le faire connoître, auſſi-bien que le génie de la Cour, & le Prince ſous lequel il fit de ſi grandes choſes, il n'eſt pas inutile d'en faire un article particulier dans ces Mémoires, où l'on s'eſt propoſé de raſſembler tout ce qui peut faire plaiſir à un lecteur curieux. Immédiatement après

la mort du connétable de Luynes, le cardinal de Retz & Schomberg, comme je l'ai déja remarqué, tâcherent de se rendre maîtres des affaires, en inspirant au Roi beaucoup d'aversion pour les favoris ; ils s'associerent de Vic, à qui ils firent donner les Sceaux. M. le Prince qui vit qu'ils vouloient la guerre contre les Huguenots, se joignit à eux, & tous ensemble résolurent la perte de Puisieux, fils du Chancelier de Sillery, lequel, bien que simple sécrétaire d'Etat, avoit la meilleure part dans l'affection du Roi; en sorte que quelques résolutions qu'on eût prise dans le Conseil, rien ne s'exécutoit qu'il ne l'eût approuvé. Ils proposerent [a] à Bassompierre, que sa Majesté regardoit de fort bon œil, de se faire favori dans toutes les formes, puisque c'étoit une espece de nécessité qu'il y en eût un, & lui promirent de l'aider, pourvû qu'il conspirât avec eux à la ruine du sécrétaire d'Etat. Bassompierre étoit son ami particulier, & préféroit de plus une fortune médiocre, acquise par le mérite, à une plus grande, uniquement fondée sur la faveur du Prince, que tout le monde envie, & que rarement on conserve long-temps. On le

1624. Avril 29.

[a] Mém. de Bassompierre, tom. 2.

1624. Avril 29.

pressa, on le menaça de le perdre lui-même; tout fut inutile. De Vic mourut, & peu après Puisieux fortifié de Caumartin, à qui Bassompierre avoit procuré les Sceaux, exagéra si fort le mauvais état où étoient les finances, qu'on en ôta la surintendance au comte de Schomberg, qui l'exerçoit néanmoins avec honneur, pour la donner au marquis de la Vieuville. Celui-ci oublia bien-tôt son bienfaiteur, & fit si-bien que le 4 de Février de cette année le Chancelier & le sécrétaire d'Etat son fils eurent ordre de se retirer à une de leurs maisons hors de Paris. Par-là M. de la Vieuville n'eut plus de concurrent. La Reine mere l'avoit appuyé, parce qu'il avoit enfin consenti à voir M. de Richelieu dans le Conseil; ce qu'elle n'avoit pû obtenir de Messieurs de Sillery. Cette Princesse, dont les plus grands chagrins étoient venus du côté des favoris, avoit une extrême passion de voir l'évêque de Luçon en place. Elle lui avoit déja procuré le chapeau de Cardinal [a]; mais elle n'avoit pû l'introduire au Conseil. Les Ministres le regardoient comme un esprit souple, adroit, capable de les supplanter; le Roi lui-mê-

[a] Il l'avoit reçu le 5 Septembre 1622.

me [a] prévenu par de Luynes, & instruit de ce qui s'étoit passé à Angers, n'en parloit que comme d'un fourbe, & d'un homme de mauvaise foi. Ce ne fut qu'au voyage que sa Majesté fit à Compiegne, qu'elle passa par-dessus ses répugnances. La suite fera voir si Marie de Médicis fut heureuse dans son choix. Au reste, le cardinal de Richelieu ne fut pas fait d'abord premier Ministre, comme le disent le P. du Londel [b] & Dupleix [c]; tant s'en faut qu'on lui confiât la direction entiere & générale des affaires du Royaume, comme l'avance encore son Panégiriste [d]; il n'eut que sa voix comme les autres; la Reine mere & le cardinal de la Rochefoucault avoient leur place, & opinoient avant lui [e]. Il est vrai qu'il devint bien-tôt, non seulement le premier, mais le seul Ministre. La Vieuville fut disgracié & emprisonné dès le 4 d'Octobre de cette année, en quoi il fut prophete; car il avoit dit à la Reine que l'entrée du Cardinal au Conseil seroit sa ruine. Le cardinal de la Rochefoucault se retira peu à peu des affaires. Il ne

1624. AVRIL 29.

a Voyez S. Germain : Lumieres pour l'histoire de France. = b Fastes des Rois de la maison de Bourbon. = c Hist. de Louis XIII. = d Id. sup. = e Les lettres patentes par lesquelles il fut déclaré premier Ministre, sont datées du 21 Novembre 1629.

1624. Avril 29. reſtoit que le Connétable, Meſſieurs de Bullion & d'Aligre qui euſſent du crédit. Le Cardinal trouva moyen d'éloigner les deux premiers, ſous prétexte de la guerre de Gênes, dont nous parlerons bien-tôt, & de faire ôter les Sceaux à l'autre. Après cela il diſpoſa du Conſeil à ſa fantaiſie, & gouverna plutôt en Souverain qu'en Miniſtre. Mais on verra que dans ſon miniſtere il eut la grandeur du Royaume pour objet principal; & que s'il ne rendit pas la France plus heureuſe au-dedans, elle devint au moins infiniment plus conſidérable au-dehors.

Mai 8. La flotte Hollandoiſe arrive à l'entrée de la baye de tous les Saints. L'Amiral s'étant rendu maître d'une batterie de dix pieces de canon, les habitants de San-Salvador abandonnerent la Ville, qui fut pillée. Une autre flotte Hollandoiſe attaqua au mois d'Août celle d'Eſpagne près de Lima, & la détruiſit preſque toute entiere, en ayant brûlé ou coulé à fond vingt-deux vaiſſeaux. Les Hollandois n'en perdirent que deux, dont ils ſauverent les équipages.

Juin 5. Ligue ſignée à Londres entre l'Angleterre & la Hollande. Le Roi Jacques fournit quelque argent aux Hollandois;

& leur permit de lever six mille hommes dans ses Etats. C'est à peu près où aboutit tout son ressentiment contre la maison d'Autriche. 1624. Juin 5.

Traité de Compiegne, par lequel le Roi s'engage à prêter aux Hollandois trois millions 2. cents mille livres payables en trois ans, à condition qu'il sera remboursé deux ans après la paix, qui ne pourra se faire que de son consentement. Les Hollandois promirent d'associer les sujets du Roi à la navigation des Indes, & de leur laisser le choix des côtes où ils voudroient trafiquer. 10.

Un corps de Cosaques, en représailles des courses que les Tartares avoient faites en Pologne, débarque assez près de Constantinople, met tout à feu & à sang jusques aux portes de cette Ville, & se retire sans perdre un seul homme. Le lendemain l'on proposa dans le Divan de massacrer tous les Chrétiens, dans l'appréhension qu'ils ne profitassent du désordre où se trouvoit alors l'empire Ottoman, pour s'emparer de la Capitale. Cet avis fut rejetté, & l'on se contenta de les désarmer. Juillet 10.

Les cantons Suisses assemblés à Soleure, permettent à la France de faire des levées dans tout le Pays, pour aider Aoust 24.

1624. AOUST 24.

à chasser les étrangers de la Valteline. L'Espagne l'avoit consignée au Pape ; mais le Pape s'entendant avec l'Espagne, les forts qui auroient dû être rasés subsistoient toujours. La négociation étant inutile, la cour de France résolut d'employer d'autres armes ; & ce fut à ce dessein que le marquis de Cœuvres passa en Suisse, pour y lever des troupes, & les commander. Le cardinal de Richelieu régla en même temps avec les alliés, qu'on fourniroit trois cents soixante mille livres par mois au bâtard de Mansfeldt, qui attaqueroit la maison d'Autriche en Allemagne avec un armée de trente-deux mille hommes sous le nom du comte Palatin ; que dans le 15 de Septembre l'armée françoise entreroit dans la Bresse ; que celles de Savoie & de Venise s'approcheroient du Milanez ; que l'on feroit une diversion du côté des états de la république de Gênes, qui étoit dans les intérêts de l'Espagne, & avec laquelle Charles-Emmanuel avoit des démélés particuliers. Quand je dis que l'on étoit convenu de cette diversion, je parle d'après tous nos Historiens ; car les étrangers n'en conviennent pas. Le chevalier Nani, qui étoit d'un rang à être instruit parfaitement de ce fait, dit positive-

ment [a] que Venise ne voulut jamais entrer dans le dessein d'attaquer Gênes, & qu'elle fit même tout ce qu'elle put pour rompre cette entreprise, fort inutile dans la conjoncture, où il s'agissoit de chasser pour jamais les Espagnols, non-seulement de la Valteline, mais encore du Milanez. Quoi qu'il en soit, le marquis de Cœuvres, après avoir fait la fonction d'Ambassadeur extraordinaire, prit celle de Général, & entra dans la Vallée dès le 25 de Novembre. Le 6 de Décembre, il promit aux Valtelins que nul des forts qu'il reprendroit ne seroit mis entre les mains des Grisons, & que le différend qui étoit entr'eux seroit terminé le plutôt qu'il seroit possible, à la satisfaction des peuples de la Vallée.

1624. AOUST 24.

Le château de Tirano rendu au Marquis de Cœuvres. Celui de Sondrio capitula le 19. La réduction de ces deux forts le rendit maître d'une grande partie de la Valteline, sans que Bagni, général des troupes du Pape, osât paroître en campagne. Ce Marquis étoit beaucoup plus propre à exercer une Nonciature, comme il fit quelques années après celle de France, qu'à commander une armée. Le Nonce Spada faisoit cepen-

DECEMB. 11 & suiv.

[a] Hist. de la république de Venise, l. 6.

1624. Decembr. 11. & ſuiv. dant de grandes plaintes à la Cour du peu d'égard qu'on avoit pour les drapeaux de l'Egliſe. L'on entra en négociation, & il fit entendre aſſez clairement que ſa Sainteté ſe chargeroit volontiers pour toujours du dépôt qu'on lui avoit confié. Mais ce n'étoit pas l'intention de la France.

ANNÉE 1625.

1625. Janvier 17. Bormio rendu au marquis de Cœuvres.

18. Le duc de Soubiſe ſe ſaiſit du port de Blavet ou Port-Louis, & s'empare de ſix gros vaiſſeaux, dont deux appartenoient au duc Nevers, & de quelques autres plus petits. La Nobleſſe & les troupes qui arriverent de toutes parts, l'empêcherent de prendre le fort, où l'on avoit jetté quelques ſoldats, ſur l'avis qu'avoit donné de Noailles, auquel il s'étoit ouvert de ſon deſſein. Le duc de Vendôme barra même l'entrée du Port, en ſorte que les rebelles y furent enfermés trois ſemaines, & ils auroient été enfin forcés de ſe rendre, ſi le vent, qui devint favorable, ne leur eût donné moyen de ſe dégager, en coupant la

chaîne & le cable qui fermoient le Port. Soubise alla ensuite faire une descente sur les côtes de Medoc & d'Olonne, où il fut battu par Prâlin & Thoiras. Après quoi ayant rassemblé quinze cents hommes, il se saisit des Isles de Rhé & d'Oléron. Le duc de Rohan, avec qui il avoit concerté cette entreprise un an auparavant, avoit pris jour pour en exécuter d'autres en même temps dans la Guyenne, le Languedoc & le Dauphiné; mais le sécrétaire de Montbrun, qui portoit ses ordres, fut arrêté à Villeneuve d'Avignon, & découvrit tout; ce qui rompit les mesures du Duc, que le Roi déclara le 25 criminel de leze-majesté. Cependant comme l'entreprise sur Blavet n'avoit pas eu tout le succès que Soubise s'en étoit promis, la ville de la Rochelle, & même les députés généraux des Calvinistes, la désavouerent. La chambre de Beziers, le présidial de Nismes, en un mot tous les Officiers des Villes, dresserent des actes de désaveu, & les envoyerent en Cour. Le duc de Savoie, & le connétable de Lesdiguieres s'entremirent aussi-tôt pour amener les choses à un accommodement; mais l'on ne convint pas des conditions, & M. de Rohan commença

1625.

JANVIER.

18.

1625. JANVIER 18. peu après les hostilités. Ce Seigneur, & Soubise son frere, qui étoient les chefs du parti Huguenot, se plaignoient depuis assez long-temps qu'on n'observoit pas fort exactement les articles de la paix de Montpellier. On avoit laissé garnison dans cette Place, ôté aux Réformés toutes celles qui étoient entre leurs mains; mis la chambre de Castres à Beziers; donné un arrêt à Toulouse pour mi-partir le consulat de Pamiers; & ce qui leur tenoit encore plus au cœur, on avoit augmenté les fortifications du Fort-Louis construit en 1621 par le comte d'Auvergne à mille pas de la Rochelle. Ce dernier article étoit seul capable de faire révolter les Rochellois; car il paroissoit qu'on vouloit les tenir bloqués par terre, & ils ne doutoient pas que les vaisseaux qui étoient dans le port de Blavet ne fussent destinés à les bloquer par mer. Ce fut ce qui engagea Soubise, & non pas le duc de Rohan, comme le dit Woërden [a], à entreprendre l'expédition dont nous venons de parler.

MARS 2. Le sieur de Longueval d'Araucourt réduit le fort de Chiavenne, après 26 jours de siege. Dès le mois précédent

[a] Journal hist.

on avoit conclu à Paris avec le Nonce Spada, & Bernardino de Naris envoyé du Pape, une suspension d'armes pour deux mois à l'égard de la Valteline; mais M. de Richelieu ne s'étoit pas pressé d'en donner avis au marquis de Cœuvres, pour lui donner le temps de réduire toute la Vallée, comme il fit; car il ne resta aux Espagnols que Rives de Chiavenne, où l'on avoit négligé de mettre garnison, & où ils se fortifierent, de sorte qu'ils s'y maintinrent jusqu'à la paix, tant par la situation du lieu, qu'à cause des maladies qui affoiblirent si fort l'armée françoise, qu'elle fut hors d'état de rien entreprendre. 1625. Mars 9.

Le duc de Savoie & le connétable de Lesdiguieres entrent dans l'état de Gênes avec une armée de vingt-sept mille hommes. Sienne fut d'abord emportée par le prince de Piémont. On tourna toutes les forces de ce côté-là, parce que les Calvinistes ayant repris les armes, le cardinal de Richelieu dit au Roi [a], que tandis qu'il y auroit un parti dans le Royaume, il ne devoit pas penser à rien entreprendre au dehors; qu'ainsi il falloit penser à l'exterminer avant que de former d'autres

[a] Mem. de Bassompierre. tom. 2.

desseins, faire la guerre commencée pour la restitution de la Valteline, sans la déclarer ouvertement à l'Espagne; & que puisque l'armée françoise avoit passé les Monts, on pouvoit en assister le duc de Savoie contre Gênes, sans rien entreprendre contre le Milanez.

1625. Mars 9.

Avril 3. Le roi d'Espagne fait saisir tous les effets des François négocians dans ses Etats, & arrêter tous nos vaisseaux qui se trouvoient dans ses Ports, en représailles de ce que le duc de Guise en avoit fait saisir trois Espagnols, qui portoient quelque secours & cent quatre-vingt mille pieces de huit à Gênes. On les avoit arrêtés sur les côtes de Marseille; en quoi le duc de Guise avoit agi suivant les ordonnances de la Marine, parce qu'ils se trouvoient hors les Ports de commerce. Le Roi, par une Déclaration du 6 de Mai, ordonna la saisie de tout ce qui se trouveroit appartenir aux Espagnols, Portugais, Milanois, Napolitains & Génois.

6. Jacques VI, roi d'Ecosse, & premier du nom d'Angleterre, meurt à Thiebold, à quelques lieues de Londres, âgé de 59 ans. Charles I son fils lui succéde.

Les Catholiques avoient conçu de

grandes espérances à l'avénement de Jacques a la couronne d'Angleterre, ne doutant pas que le fils d'une Reine martyre de leur Religion, ne fît quelque chose en leur faveur; mais non content de rejetter leurs requêtes par lesquelles ils lui demandoient la liberté de conscience, il fit imprimer une confession de Foi, dans laquelle le Pape étoit traité d'ante-Christ, les décrets du Concile de trente d'impies & d'hérétiques; on n'y reconnoissoit de Sacrements que le Baptême & l'Eucharistie, & l'on y proscrivoit le sacrifice de la Messe. C'étoit le fruit de l'éducation qu'on avoit donnée à Jacques pendant la prison de Marie Stuart sa mere. S'il donna par-là aux Protestants une grande idée de sa Religion, il n'en donna pas une moindre de sa clémence les premiers mois de son regne, en pardonnant à trois Seigneurs convaincus d'avoir conspiré contre sa vie. Il étoit naturellement bon, incapable de prendre un conseil violent, de se venger, ni de venger ses proches. Une épée nue le faisoit évanouir; ce qu'on attribuoit à la frayeur qu'eut Marie Stuart, lorsqu'étant grosse de lui, elle vit tuer David Ris à ses yeux. Aussi n'aimoit-il point la guerre. Tous ses ex-

1625.

AVRIL 6.

1625. Avril 6.

ploits se firent avec la plume; il publia des ordonnances, des manifestes, des traités de controverse; il attaqua & il se défendit; il entra en lice avec les cardinaux Bellarmin & du Perron; plus fier d'avoir écrit contr'eux, que ne le seroit un conquérant, qui n'auroit fait que venir, voir & vaincre. Ceux qui ont lû quelque chose de ses ouvrages, peuvent juger de son goût. Le comte Palatin son gendre auroit apparemment été moins malheureux, si son beau-pere avoit eu autant de penchant pour les armes que pour les livres. Les Anglois disoient hautement, que leur Roi étoit plus propre à faire le personnage de Docteur dans une Université, qu'à remplir un trône, & gouverner un grand peuple. Ils afficherent un jour à la porte de son cabinet ces deux vers Latins, qui prouvent le cas qu'ils faisoient de lui.

Rex fuit Elisabeth, sed nunc Regina Jacobus.
Error naturæ, sic in utroque fuit.

Il faut convenir qu'à en juger par les événements qui honorent le regne des Princes, Elisabeth fut un grand Roi, & Jacques quelque chose de moins qu'un homme.

De Larrey [a] dit que la duchesse de Boukinquam fut soupçonnée d'avoir contribué à la mort de ce Prince, qu'elle lui persuada de se faire appliquer au côté une emplâtre de la façon d'un empyrique, qui lui causa des douleurs extrêmes; de sorte, que comme il fut emporté peu de temps après, on ne douta point que le prétendu remede ne fût un poison très-violent. Mais ce que dit cet Historien ne s'accorde pas assez avec ce qu'on lit dans la Déclaration [b], que le parlement d'Angleterre fit imprimer en 1648, contenant les raisons qu'il avoit eues d'arrêter, qu'il ne traiteroit plus avec le Roi Charles: car on voit que le 20 Mai 1626 les Communes accuserent Boukinquam lui-même, & non pas sa femme, d'avoir appliqué plusieurs emplâtres au côté du Prince, & de lui avoir souvent fait prendre d'un breuvage préparé, contre l'avis des Médecins, qui ne manquerent pas de rejetter l'augmentation du mal sur le remede, qui n'étoit pas de l'ordonnance de la Faculté. Après cela, je laisse à juger aux Lecteurs si le Duc & la Duchesse avoient

1625. AVRIL 6.

a Histoire d'Angleterre sous Jacques I. = b Voyez l'histoire entiere & véritable du procès de Charles Stuart.

1625. Avril 6.

quelque intérêt à faire périr un Prince qui les avoit comblés d'honneurs & de biens, & dont ils avoient encore alors toute la confiance. Le fameux Oates, qui suscita une si cruelle persécution aux Catholiques en 1679,[a] ne se contenta pas de les accuser d'avoir voulu attenter à la vie de Charles II, il les chargea encore du crime imaginaire que la haine seule avoit fait imputer à Boukinquam, & prétendit que c'étoient les Jésuites qui avoient empoisonné Jacques I, aussi bien que le prince Henri son fils. C'est ce que personne n'avoit encore soupçonné, mais afin qu'on ne s'avisât pas de douter de la vérité du fait, il assura qu'il le tenoit de quelques Peres de la Société, qui avoient bien voulu lui en faire la confidence. Je ne sai pourquoi il épargna le nom de ceux-ci; il se contenta de nommer les empoisonneurs, qui n'eurent garde de lui en donner de démenti; car ils étoient morts peut-être avant qu'il fût au monde.

J'ai vu peu d'événements, dont la date soit aussi difficile à fixer que celle de la mort de Jacques I, tant il se trouve de variété dans les Historiens. Du

[a] Voyez le mois de Septembre de cette année-là.

Chesne [a], Leti [b], le P. d'Orléans [c], le P. l'Enfant [d], Collin [e], disent qu'il mourut le 26 de Mars. Le premier compte à la maniere des Anglois, les autres suivent la réformation du calendrier, & conséquemment ils se trompent; car il est certain que ce Prince mourut sur la fin de Mars, vieux stile. Ce fut le 27, selon un Auteur Anglois, qui a donné l'abrégé de la vie de Charles I, & selon de Larrey, & conséquemment le 6 d'Avril, nouveau stile, comme l'a marqué le Clerc [f], & non pas le 4 comme le disent Sponde [g], de Chasan [h], & le P. Buffier [i]; ni le 7 comme l'avance le P. de saint Romuald [k], & encore moins le 25 comme le prétendent Dupleix [l] & le P. l'Enfant. On voit que ce dernier place la mort du roi d'Angleterre sous deux jours différents.

1625. AVRIL 6.

Combat près d'Ostage, où le duc de Savoie défait six mille Génois, Parmesans & Modenois, dont il y eut plus de mille tués sur le champ de bataille, & six

a Hist. Angleterre. = *b* Vie de Cromwel & *Theatro Britanico*, *p.* 9. *l.* 2. = *c* Révolutions d'Angleterre. = *d* Hist. générale de tous les siecles. = *e* Abrégé chronologique de l'histoire Universelle, l. 9. chap. 20. = *f* Vie du cardinal de Richelieu. = *g* *Ann. Eccles. prol. ad ann.* 1625. = *h* Histoire du siecle courant = *i* Histoire chronologique du dernier siecle. = *k* Journal chronologique & historique. = *l* Hist. de Louis XIII.

1625. AVRIL.

à ſept cents faits priſonniers. Oſtage; ville & château ſe rendirent auſſi-tôt, & furent pillés.

9. Avant cette perte le ſénat de Gênes étoit déja ſi effrayé, qu'il avoit envoyé ordre aux gouverneurs de Savone & de Gavi, d'abandonner inceſſamment leurs Places, pour ſe jetter dans la Capitale: mais ceux-ci, qui entendoient mieux la guerre que les Sénateurs, n'obéirent point; & ce fut le ſalut de Gênes. Ils ſavoient que le duc trouveroit les chemins impraticables pour le canon du côté d'Oſtage, & feroit forcé de prendre la route de Gavi, place forte, & en état de réſiſter.

30. Le château de Gavi rendu à M.r de Leſdiguieres, après ſix ſemaines de ſiege. La Ville s'étoit rendue dès le 22. Cette perte augmenta ſi fort la conſternation dans Gênes, qu'au rapport d'un Hiſtorien [a] célébre, on délibéra dans les conſeils les plus ſecrets, ſi l'on ne ſe ſoumettroit point à la France; & après de longues conteſtations, la négative ne l'emporta que de trois voix ſeulement. Mais la frayeur de la République fut diſſipée preſqu'au même temps qu'elle croyoit voir l'ennemi aux portes de ſa

a Nani, hiſt. de Veniſe, l. 6.

capitale

capitale. Le duc de Savoie prétendit nommer le Gouverneur qui seroit établi dans Gênes après sa réduction, le Connétable se récria contre cette prétention, qui alloit directement contre les articles du Traité conclu avec Charles-Emmanuel. Cette contestation dura un temps fort long, & donna aux Génois celui de se reconnoître. Les vivres manquerent aussi-tôt, les maladies & la désertion se mirent ensuite dans les troupes. Feria entra en même temps dans le Montferrat avec une bonne armée, pour couper les convois à la nôtre. Tous ces contre-temps nous obligerent de retourner en Piémont, où l'on apprit, avant la fin de la campagne, que les Places occupées dans le Génovesat, s'étoient rendues presque aussi-tôt qu'elles avoient été attaquées, tant on avoit eu peu de soin de les munir. Telle fut l'issue de cette expédition, dont nos Historiens attribuent tout le mauvais succès au duc de Savoie; lequel peut-être, après y avoir bien pensé, jugea qu'il n'étoit pas de son intérêt que Gênes retombât sous la domination de la France. Les Historiens étrangers [a] rejettent toute la faute, comme fit alors Charles-Emmanuel, sur le

1625. AVRIL. 30.

[a] Nani, &c.

1625. Avril. 30. Connétable & le maréchal de Crequy, qu'ils accusent d'avoir laissé les troupes se débander pour convertir les montres de l'armée en leur usage particulier. Il est probable que cette accusation n'a guere d'autre fondement que l'humeur du Connétable, qui passoit pour aimer un peu trop l'argent. Il n'eut pas de peine à se justifier à la cour de France, soit que l'on y fût persuadé qu'il aimoit encore plus la gloire, ou que l'on jugeât cette discussion inutile dans une conjoncture, dans laquelle il étoit également dangereux de choquer, ou le duc de Savoie, ou le premier Officier de la Couronne. Le cardinal de Richelieu ne songea qu'à ramasser quelques troupes pour envoyer en Italie. Le marquis de Vignoles y conduisit cinq ou six mille hommes, qui arriverent en Piémont fort à propos pour faire lever le siege de Verue.

Mai 1. La garnison Hollandoise de San-Salvador voyant Frédéric de Tolede sur le bord du fossé de la Place, force le Gouverneur à capituler. Dès qu'elle fut de retour en Hollande, les Etats la dégraderent de la Milice, & la déclarerent incapable de servir.

Le duc de Rohan manque Lavaur:

c'étoit par la surprise de cette Place qu'il vouloit commencer les hostilités. Quoique presque tout son parti eût desavoué Soubise, il avoit pris les armes, pour montrer, dit-il [a], que ce n'avoit pas été son impuissance qui l'avoit empêché de se mettre en campagne, mais le desir de pacifier toutes choses. Il arriva trop tard d'une heure devant Lavaur. Il parcourut ensuite toute la Guyenne & le Languedoc, pour encourager les Calvinistes à reprendre les armes. Il eut beaucoup de peine à faire déclarer les principales Villes, & à réunir les Rochellois qui étoient extrêmement divisés. Il en vint pourtant à bout; mais il ne put empêcher les Rochellois d'envoyer des députés en Cour. Ainsi il prit le parti d'y envoyer de son côté, & de porter les Communautés à en faire autant, afin qu'il parût que tous les Religionnaires n'avoient qu'une même cause & un même interêt. Cependant le maréchal de Themines entra dans le Lauraguais & l'Albigeois, où il fit beaucoup plus de peur que de mal; car il n'avoit que quatre mille hommes de pied, & six cents maîtres. Le duc de Rohan de son côté avoit très-peu de troupes;

1625. Mai 1.

a Mem. de Rohan l. 3.

1625. ce qui rendit la campagne de ce côté là fort ſtérile en évenements.

MAI 11. Henriette-Marie de France épouſe Charles I, roi de la Grande Bretagne. Le cardinal de la Rochefoucault en fit la cérémonie à Notre-Dame de Paris. Le duc de Chevreuſe avoit reçu la procuration de Charles pour épouſer la Princeſſe en ſon nom.

Les articles du Contrat de mariage avoient été ſignés à Paris dès le 20 de Novembre de l'année précedente. Ils ne pouvoient être plus avantageux à la Religion ; car ils portoient en ſubſtance, que le mariage ſeroit célébré conformément à la pratique de l'Egliſe Romaine ; que les Prêtres qui ſuivroient la Reine, ſeroient gouvernés par ſon grand Aumônier, qui ſeroit toujours un Evêque créé par le Pape, & ne pourroient être jugés que par ce Prélat, ou en ſon abſence par ſon Vicaire Général ; que les enfans qui viendroient de ce mariage, appartiendroient à la mere juſqu'à ce qu'ils euſſent treize ans accomplis, & qu'on n'en confieroit l'éducation qu'à des Catholiques romains ; que toutes les perſonnes de la ſuite de la Princeſſe ſeroient de la même Religion. Il y avoit d'autres articles ſecrets encore plus fa-

vorables. Le roi de la Grande Bretagne & le prince de Galles s'engageoient à abolir les Loix faites en Angleterre contre les Catholiques, qui seroient affranchis du serment de Suprématie. Ces articles ont paru fort étranges aux Protestants, qui n'auroient rien attendu de pareil de leur Roi théologien. Louis XIII, non content d'en avoir obtenu ces conditions, vouloit d'abord qu'il renonçât au vain titre de roi de France, qu'il prenoit à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs. Il se contenta ensuite de la lettre que ce Prince lui écrivit au mois de Février de cette année, dans laquelle il déclare que *la France est le Royaume héréditaire de Louis XIII, qui le tient de Henri le Grand son pere, à qui il appartenoit & par le droit de sa naissance, & par celui de ses conquêtes*. Un Historien [a], qui n'a de François que la langue, dans laquelle il écrit, observe que Jacques ne pouvoit faire de reconnoissance plus autentique en faveur du Roi très-chrétien, ni de renonciation plus éclatante de sa part à une couronne, que ses prédécesseurs avoient prétendu être unie à la leur depuis Henri V. On sait aussi

1625. MAI 11.

[a] De Larrey Hist. d'Angl.

1625. MAI 31. que rien n'est plus chimerique que cette prétention ; & l'on a vu ailleurs [a] que Jacques I en reconnoissoit toute la vanité. Charles I, Charles II & Jacques II n'ont point pris, non plus que lui, le titre de rois de France dans un grand nombre de Traités qu'ils ont signé avec cette Couronne. La nouvelle Reine ne tarda guere à Paris. Elle en partit au commencement de Juin, & quelques-uns des plus grands Seigneurs de la Cour eurent ordre de l'accompagner. Le duc de Boukinquam, favori de Charles, comme il l'avoit été de Jacques son pere, étoit passé en France, sous prétexte de hâter le départ ; mais en effet pour y négocier une Ligue offensive & défensive contre l'Espagne. Il la proposa ; mais le cardinal de Richelieu l'éluda adroitement, persuadé que Louis XIII devoit entreprendre peu de choses au dehors, tant qu'il ne seroit pas maître absolu au dedans.

21. Le cardinal Barberin arrive à Paris avec la qualité de Légat, pour traiter de la paix d'Italie.

Le Pape avoit été d'abord fort irrité du peu d'égard qu'on avoit eu pour ses drapeaux dans la Valteline. S'étant en-

[a] Sous le 28 d'Août 1604.

suite radouci sur les remontrances du Sieur de Bethune, Ambassadeur à Rome, qui lui représenta toute la justice des armes du Roi, qui ne se proposoit que d'ôter aux Espagnols un bien qu'ils avoient usurpé; il prit la résolution d'envoyer un Légat en France & en Espagne, pour y négocier la paix entre les deux Couronnes. Il jetta les yeux sur le cardinal de Saint Onufre son frere, & en parla à l'Ambassadeur, qui n'eut pas de peine à le faire convenir qu'un homme qui avoit passé la meilleure partie de sa vie dans un Cloître, n'envisageroit dans l'affaire de la Valteline que le bien de la Religion, & seroit conséquemment plus porté à laisser ce pays entre les mains des Espagnols, qu'à le voir repasser dans celles des Grisons; ce qui ne manqueroit pas de faire échouer la négociation. Le cardinal Barberin neveu de sa Sainteté, souhaitoit ardemment d'y être employé, & il fut nommé Légat. Son expérience dans les affaires étoit encore trop médiocre, pour qu'il pût bien manier celle-ci; mais ce n'est pas toujours le mérite qui décide dans le choix des Ministres. S'il n'avoit pas toute l'experience possible, il étoit du moins ferme & infiniment jaloux du cérémo-

1625. MAI 21.

1625. MAI 21. nial, ſelon le génie de ſa Nation. Il prétendit que les Evêques devoient aſſiſter à ſon entrée avec le chapeau & le mantelet, nouveauté ſans exemple, & il l'emporta. Son entrée fut magnifique, jamais on n'a rendu plus d'honneur à un Légat; toutes les Cours ſouveraines furent le ſaluer; Monſieur même, frere du Roi, lui donna la droite : mais ces civilités rendues au Légat, ne firent pas réuſſir la légation. Le Cardinal en expoſa les motifs dans l'audience qu'il eut le jour ſuivant. Il demanda au Roi qu'on remît les choſes dans la Valteline en l'état où elles étoient avant que la Ligue y eût porté ſes armes, & qu'on fît une treve en Italie. Un Eſpagnol n'auroit pas demandé autre choſe, auſſi fut-il peu content de la réponſe. Il ſe réduiſit quelques jours après à propoſer qu'on modérât du moins la ſouveraineté des Griſons ſur la Valteline, afin que la Religion catholique fût en ſûreté dans la Vallée. On lui répondit qu'on feroit attention à l'intérêt des Catholiques; mais qu'on ne pouvoit toucher aux droits de ſouveraineté des Griſons, ſans bleſſer la juſtice, & violer la foi des Traités. Après bien des Conférences inutiles, il prit ſon audience de congé le 22 de Septembre,

& partit subitement pour l'Espagne, sans attendre qu'on lui fît le present ordinaire, ni qu'on lui rendît les honneurs accoutumés en pareilles occasions. Le Roi assembla là-dessus un Conseil, où furent appellées les premieres personnes du Royaume, & dont la conclusion fut, que puisque le Légat s'en alloit, il falloit le laisser aller. 1625. MAI 21.

Les Hollandois capitulent dans Breda, dont Spinola avoit formé le siege dès le 25 d'Août de l'année précédente. Le prince Maurice, & après sa mort, le prince Frédéric - Henri, avoient souvent fait mine de vouloir tenter le secours de la Place avec une armée considérable, composée de troupes levées en France, en Allemagne, en Angleterre, en Dannemarck & en Suede, cependant ils n'avoient osé entreprendre de forcer les retranchements des Espagnols, qui entrerent le 5 dans Breda. JUIN 3.

Les Hollandois, après cette perte, tâcherent d'engager la France dans une guerre ouverte contre les Espagnols. Leur Ambassadeur se trouva à Fontainebleau, pendant que le Légat y sollicitoit si vivement une paix avantageuse au Roi catholique, & ne parla pas avec moins de force, non-seulement pour em-

1625. JUIN 3.

pêcher la conclusion de la paix d'Italie; mais pour prouver la nécessité qu'il y avoit d'ouvrir la guerre dans toutes les parties de l'Europe où il y avoit des Espagnols. Il représenta que l'audace de cette Nation venoit de la timidité de ses voisins ; qu'elle n'étoit si entreprenante que parce qu'on se tenoit toujours sur la défensive ; qu'elle ne faisoit des conquêtes que parce qu'elle étoit la premiere à attaquer, & qu'elle cesseroit d'attaquer, dès qu'elle seroit obligée de se défendre. Puis appellant à son secours l'Histoire grecque & latine, il remontra que Cyrus, Alexandre, Annibal, César, & les plus illustres Capitaines, n'avoient eu tant de bonne fortune, & acquis tant de gloire, que parce qu'au lieu de se contenter de repousser l'ennemi, ils avoient eu le courage de l'aller chercher. Cet étalage d'érudition orna plus la harangue de l'Ambassadeur qu'il ne persuada les esprits. Le Conseil de France étoit déterminé à ne se point embarquer dans tant d'affaires à la fois.

JUILLET 6.

Le duc de Rohan pétarde la ville de Sommieres. Il s'étoit flatté que tout le Pays courroit à lui, dès qu'il seroit maître de la Ville, & l'aideroit à forcer le Château ; mais personne n'osa remuer ;

car Valençay détacha aussi-tôt douze
cents hommes qui jetterent du secours 1625.
dans le Château ; ce qui obligea Rohan JUILLET.
d'abandonner la Ville. 6.

Combat entre la flote de Hollande & 16.
celle de la Rochelle, assez près de l'isle
de Rhé.

Soubise avoit fait prier secrettement Hautsain, qui commandoit les vaisseaux que les Etats Généraux avoient envoyés pour le service du Roi en conséquence du dernier Traité, de se souvenir qu'il étoit de la Religion des Rochellois. L'Amiral lui avoit promis de ne rien entreprendre, au moins de considérable, jusqu'à la conclusion de la paix qui se négocioit. Cependant Soubise s'étant avancé à la faveur du vent & de la marée, arriva en demi-heure fort près des vaisseaux Hollandois, surprit Hautsain, & envoya deux pataches jointes ensemble, & pleines de feu d'artifice, lesquelles s'étant attachées au vaisseau qui portoit alors le pavillon d'Amiral, le consumerent en très-peu de temps. Ce fut tout le fruit que Soubise retira de son infidélité ; car il prit presqu'aussi-tôt la fuite, & regagna l'isle de Rhé.

M. de Rohan [a], & l'Auteur de l'hist-

[a] Mem. 10. 1. l. 3.

1625. Juillet 16. toire de l'Edit de Nantes [a] après lui, parlent de cette affaire comme d'une victoire complette. Le premier le représente allant attaquer quarante vaisseaux avec un courage qui supplée à ses forces : *Il se rembarque*, dit-il, *va au-devant d'eux, les combat & défait, met à fond & prend cinq de leurs vaisseaux, dont le Vice-Amiral de Zelande en étoit un, & leur tue plus de mille cinq cents hommes.* Il ajoute que cette nouvelle portée à Paris, détermina la Cour à conclure promptement la paix ; mais que les Rochellois aussi insolents dans la prospérité, qu'abattus dans l'adversité, refuserent de l'accepter, à moins qu'on ne travaillât incessamment à la démolition du Fort-Louis. Les Mémoires du duc de Rohan ne mériteroient guere de créance, s'il étoit aussi peu sincere dans le détail qu'il donne de ses actions, qu'il l'est lorsqu'il rapporte celles de M. de Soubise, dont il parle en frere, & nullement en historien. Il auroit mieux fait de tirer le rideau sur cette action. Tous les Historiens conviennent que Soubise joua Hautsain, qui prétendoit agir de concert avec lui ; & Bayle [b]

[a] Tom. 2. I. 9. = [b] Dictionnaire hist. & crit. à l'article Soubise.

avoue qu'il n'a point vu d'Auteur qui ait réfuté solidement le reproche qu'on a fait là-dessus à ce Prince. Au reste, l'échec qu'avoit reçu Hautsain, étoit si peu considérable, que la Cour n'en devoit être guere allarmée. Le duc de Montmorency partit aussi-tôt pour aller rassembler des vaisseaux, & commander la flote Royale, qui ne tarda guere à faire repentir Soubise de sa supercherie.

1625. JUILLET 16.

Aubery met mal à propos ce combat au 19 dans son histoire du Ministere du cardinal de Richelieu.

AOUST 28.

Arrêt du Parlement de Paris, donné après une contestation de quatre séances en faveur de Théophile Viau, qui est déchargé des crimes dont on l'avoit accusé, & tiré de la Tour de Montgommery, où il étoit enfermé depuis deux ans.

Théophile étoit né en Gascogne, d'où il alla s'établir à Paris, le rendez-vous de tout ce qu'il y a de gens qui veulent faire fortune par l'esprit. Il avoit de la littérature, il faisoit des Vers qu'on estimoit alors, & qu'on ne lit presque plus aujourd'hui en dépit de Scudery [a],

[b] Voyez la Préface qui est à la tête des Oeuvres de Théophile, & le tombeau de ce Poëte par Scudery.

1625. AOUST 28.

qui l'éleve fort au-dessus des Anciens & des Modernes. Il y a en effet de la saillie, de la facilité, de l'imagination dans ses poésies, mais peu de goût & de justesse, & encore moins de jugement : elles ne laisserent pas de lui procurer une pension du Roi, & ce qui valloit encore mieux pour un homme de son caractere, elles lui donnerent entrée chez les plus grands Seigneurs. On ne fut pas longtems à s'appercevoir que sa muse n'étoit pas une de ces Vierges chastes que l'Antiquité fabuleuse a placées sur l'Helicon. On prétendit de plus que ses mœurs n'étoient pas plus pures que ses poésies : on alla jusqu'à l'accuser de ne reconnoître point d'autre Dieu que celui qu'il invoquoit dans ses vers, & d'inspirer l'Athéïsme à une troupe de jeunes gens de la Cour, dont il étoit l'idole. Il dit cependant [a] à leur honneur, qu'il n'en a point connu qui ne fussent plus corrompus que lui, & à qui son exemple n'eût pû servir de regle ; que depuis que le P. Athanase, Capucin, & les PP. Arnoul & Seguirand, Jesuites, lui avoient ouvert les yeux sur les erreurs du Calvinisme, qu'il avoit abjuré entre leurs mains, il jeûnoit tous les jours prescrits

a Apologie de Théoph.

par l'Eglise, & se confessoit & communioit régulierement. Cela pouvoit être; mais le Public prévenu, ou n'en croyoit rien, ou n'en avoit pas meilleure idée ni de ses mœurs, ni de sa Religion. Les choses allerent si loin, que le Parlement de Paris le décreta de prise de corps, & le condamna par contumace comme un libertin déclaré, & un athée reconnu. La fuite dans un procès de cette nature est la justification de l'Arrêt, & une preuve du crime. Théophile se tint caché cinq à six mois, tantôt à la ville, tantôt à la campagne, changeant de maison & de pays selon les nouvelles qu'il recevoit, & que sa retraite étoit plus ou moins sûre. Un Prevôt le déterra en Picardie, le saisit, & le mena lié & garotté comme un voleur à Saint Quentin, d'où il fut transferé à la Conciergerie de Paris, & jetté dans un cachot. La nouvelle de sa détention ne fut pas plutôt répandue, qu'on vit s'enflâmer le zele d'un grand nombre de dévots, qui croyoient rendre gloire à Dieu en déclamant contre un homme, qui, selon eux, ne le connoissoit pas. On vit non-seulement les maisons particulieres, mais encore les Chaires publiques rétentir d'invectives & d'imprécations : *Mau-*

1625. AOUST 28.

dit sois-tu, Théophile, s'écria un jour le P. Guerin, Minime, par une espece d'enthousiasme fort singulier, au milieu d'un de ses Sermons, *maudit soit l'esprit qui t'a dicté tes pensées, maudite soit la main qui les a écrites, malheureux le Libraire qui les a imprimées, malheureux ceux qui les ont lues, malheureux ceux qui t'ont jamais connu; & beni soit M. le premier Président, & beni soit M. le Procureur Général, qui ont purgé Paris de cette peste: c'est toi qui es cause que la peste est dans Paris. Je dirai, après le R. P. Garassus, que tu es un belître, que tu es un veau, que dis-je, un veau? d'un veau la chair est bonne bouillie, la chair en est bonne rôtie, de sa peau on en couvre des livres; mais la tienne, méchant, n'est bonne qu'à être grillée, aussi le seras-tu demain; tu t'es mocqué des Moines, & les Moines se mocqueront de toi.* Garasse que citoit le Prédicateur, n'épargnoit pas plus le prisonnier, comme on le peut voir dans sa *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps*, ouvrage comique, & tout-à-fait dans le caractere de son Auteur, tandis que d'un autre côté le P. Voisin, confrere de Garasse, & qui avoit ménagé la capture de Théophile, alloit chez les Juges de sa connoissance

leur recommander la cause de la Vierge & des Saints. Un Historien * célebre de la Société reconnoît que ces Peres, qu'il ne nomme pas, mais dont Théophile n'a pas laissé ignorer le nom, faisoient un peu trop leur affaire particuliere d'un intérêt public, dont ils auroient pû se reposer dans les circonstances du temps sur la vigilance du Prince & la conscience des Juges. Il ajoute que leur habit gâtoit leur cause, & que leur zele ne contribua pas peu à sauver le coupable. Tout le monde l'a dit comme lui. Théophile ne fut pas aussi abandonné qu'il le dit dans sa requête au Roi. Sa prison, & encore plus le décri où il étoit tombé, lui laissa peu d'amis ; mais ce qui lui resta le servit bien. Un Poëte, quelque libertin qu'il soit, manque rarement de partisans & de patrons. Messieurs de Liancourt & de la Rocheguyon furent les plus déclarés par un effet, ou de leur prévention pour celui-ci, ou de ce sentiment de pitié que la nature inspire pour les malheureux qu'on voit avec plaisir soustraire au supplice, quelque avéré que soit leur crime. On fit passer jusqu'au Roi une accusation énorme, que Desbarreaux, si fameux alors par ses

1625. Aoust 28.

* Le P. d'Orleans, Vie du P. Coton l. 3.

1625. AOUST 28. débauches, intenta contre le P. Voisin; & sa Majesté en fut si frappée d'horreur, que sans approfondir davantage, elle dit qu'il falloit que ce Religieux fût le plus méchant homme de son Royaume, & lui donna ordre d'en sortir. Une femme de qualité appuya ces sollicitations; je ne sai quel intérêt elle prenoit au Poëte, mais son crédit sauva l'accusé. Théophile ne jouit pas longtemps du fruit de sa victoire; car il mourut le premier de Septembre de l'année suivante, apparemment comme il avoit vécu, puisqu'il fallut toute l'autorité de M. de Montmorency, chez qui il étoit mort, pour obtenir du Curé de saint Nicolas la permission de l'enterrer dans le cimetiere de son Eglise. On pouvoit bien ne pas refuser cet honneur à Théophile, après que Rablais, qui ne valoit guere mieux, a été enterré dans la nef de saint Paul.

SEPTEMB. 15 & suiv. Le duc de Montmorency attaque la flote de Soubise dans la Fosse de l'Oye, qui est une rade joignant le bourg de Saint Martin de Rhé, & oblige les plus grands vaisseaux à s'échouer. Ils se releverent avec la marée; mais ils furent si vivement poursuivis, que l'on en prit neuf des plus gros. Les rebelles en firent

sauter deux, en mettant le feu aux poudres, & périrent avec les Royalistes qui s'étoient jettés sur le premier pont. M. de Rohan prétend [a] que l'Amiral de France dut cet avantage à la trahison de Fozan, Vice-Amiral de la Rochelle, & de quelques autres Capitaines, qui firent échouer leurs vaisseaux, au lieu de demeurer à la rade. Les Royalistes eurent sujet de leur côté de se plaindre de l'escadre Angloise qui servoit dans la flote de France; car la plupart des Officiers & des soldats sortirent de leurs vaisseaux pour ne pas combattre contre les Rochellois. Pendant qu'on attaquoit ceux-ci par mer, on les pressoit dans l'isle de Rhé, où Saint Luc, la Rochefoucault, & Thoiras avoient débarqué la nuit du 14 au 15. Les ennemis y firent peu de résistance, & on leur tua plus de sept cents hommes. M. de Rohan dit qu'il fut impossible à Soubise d'arrêter la déroute de ses troupes, qu'il se porta *en bon Capitaine & vaillant soldat par la confession même de ses ennemis*. Je n'ai vu aucun de nos Historiens qui fasse cette confession; la plupart disent que le duc parut à peine au commencement du combat, & qu'il fut des premiers à

1625.

Septemb. 15. & suiv.

[a] Mem. L. 3.

1625. SEPTEMB. 15. & suiv. prendre la fuite. Il gagna l'isle d'Oleron sur une chaloupe, & après y avoir mis cinq cents hommes, il se retira en Angleterre. Cependant le Fort de Saint Martin capitula le 18 & celui de l'isle d'Oleron le 20. Le Pape honora cette victoire si signalée, & la premiere qu'on eut encore remportée sur les Rochellois, d'un Bref très-obligeant qu'il adressa au duc de Montmorency.

OCTOBRE 13. Le maréchal de Themines leve le siege du Maz d'Azil, après un mois d'attaque. Il avoit fait tirer plus de trois mille coups de canon contre cette mauvaise Place, où Saint Blancart, qui y étoit entré avec le dernier secours, soutint un assaut général, dans lequel il tua plus de cinq cents hommes au Maréchal. Ce ne fut qu'après ce petit succès que Nîmes se déclara ouvertement pour le parti Huguenot.

30. Arrêt du Parlement de Paris, qui condamne au feu un libelle intitulé: *Admonitio ad Regem Christianissimum; autore G. G. Theologo; cum facultate Theologici Magistratûs.*

Le P. d'Orleans [a] dit que ce libelle fut publié à l'occasion des affaires de la Valteline, qui avoient tourné d'une ma-

[a] Vie du P. Coton l. 3.

niere qui avoit donné ſujet aux Etrangers d'accuſer la France de n'y avoir pas aſſez ménagé les intérêts de la Religion. Il eſt cependant certain qu'il n'y avoit encore rien de décidé par rapport à la Valteline, puiſque le Traité de Monçon ne fut conclu que l'année ſuivante. Il eſt vrai que le départ du Légat, dont perſonne n'ignoroit les propoſitions, avoit pû faire juger qu'on n'ôteroit pas la ſouveraineté de la Valteline aux Griſons ; mais le Roi avoit parlé d'une maniere qui ne permettoit pas de douter qu'on ne mît les Catholiques à couvert des perſécutions dont ils ſe plaignoient dans ce pays-là. Quoi qu'il en ſoit, le libelle fit d'autant plus de bruit, que le cardinal de Richelieu y étoit fort mal traité. On publia d'abord qu'il venoit des Jeſuites. Les uns l'attribuerent au P. Eudemon Joannes, ſavant homme de la Société, né en Grece, que le cardinal Barberin avoit amené avec lui ; les autres, au P. Garaſſe, homme ardent & tout propre, ſelon l'idée de bien des gens, à riſquer une pareille impertinence. Ranphan, chanoine de ſaint Germain l'Auxerrois, ſoutint dans un Ecrit imprimé qu'il étoit de ce Pere. Ferrier, autrefois miniſtre à Nîmes, que

1625.

OCTOBRE 30.

1625. Octobre 10. le Cardinal paya pour réfuter l'Avertissement, en fit autant. Tarin en fit imprimer les principales propositions sous ce titre : *Capita doctrinæ Jesuisticæ collecta & edita de mandato Illustrissimi Rectoris*. Et pour enfler son ouvrage à peu de frais, & le faire d'un volume raisonnable, il le grossit d'un recueil des Arrêts qui avoient été rendus jusques-là contre la Société dans les Parlements de Paris, de Rouen & de Dijon. Cet *illustrissime* Recteur, qu'on avoit vu valet avant que de le voir suivi des quatre Facultés, réparoit avec honneur ce qu'il y avoit d'humiliant dans sa premiere condition, en faisant une guerre de Turc à Maure à ceux qui l'avoient peut-être assez peu ménagé, lorsqu'il les servoit en sa jeunesse. Du matin au soir il invectivoit contr'eux avec une voix qui répondoit parfaitement à sa taille gigantesque, & tout Paris retentissoit de ses déclamations. Elles étoient appuyées par les amis de Théophile, & qui plus est, par l'Avocat Général Servin, homme de toute une autre conséquence; mais qui n'étoit pas mieux intentionné pour la Société. Les PP. Coton, Suffren, Caussin & Garasse eurent beau désavouer l'*Avertissement au*

Roi dans le premier Sermon qu'ils prê- 1625.
cherent l'Avent à Paris, on ne les crut pas ſur leur parole, & le déſaveu fut fort inutile. Heureuſement l'Auteur fut découvert. Je n'ai trouvé ſon nom nulle part. Un Hiſtorien [a], qui n'a pas cru devoir particulariſer ces ſortes de faits, ſe contente de dire que le Roi & le Miniſtre en rendirent un témoignage très-public. Il n'en fut pas de même d'un autre libelle, dont nous parlerons à l'entrée de l'année prochaine.

OCTOBRE 30.

Les Eſpagnols levent le ſiege de Verue, commencé dès le 7 d'Août. Cette Place étoit alors peu conſidérable par ſes fortifications; mais le duc de Savoie avoit poſté ce qui lui reſtoit de troupes au pied de la colline dans des retranchements plus forts que la Ville, qu'il rafraîchiſſoit quand il le jugeoit à propos; ce qui mit la Garniſon en état de ſoutenir tous les aſſauts. Le débordement du Pô ayant obligé Dom Gonçalés de Cordoue d'abandonner une partie de ſes tranchées, le connétable de Leſdiguieres, le maréchal de Crequy & le marquis de Vignoles, réſolurent d'attaquer les Forts que le duc de Feria avoit fait conſtruire dans la plaine; on les emporta tous

NOVEMBR. 17.

a Le P. d'Orleans.

l'épée à la main. Les Espagnols ayant
1625. formé quelques bataillons, revinrent à
NOVEMBR. la charge avec beaucoup de courage, &
17. après un combat fort opiniâtré, ils reprirent un des Forts, qui leur étoit si inutile pour la continuation du siege, qu'ils décamperent la nuit même.

Le Clerc [a] place la levée du siege de Verue l'onzieme.

21. Les Députés de la plupart des Villes rebelles demandent pardon au Roi à Saint Germain en Laye. Sa Majesté leur pardonna, à l'exception de la Rochelle, qu'elle vouloit humilier. Plusieurs Communautés l'abandonnerent; mais le duc de Rohan fit si bien, qu'il les réunit, & les engagea à demander que la Rochelle fût comprise dans le Traité. Les Députés que cette Ville avoit envoyés en Angleterre, agirent avec tant de succès auprès de Charles I, qu'il s'engagea le 22 de Decembre à lui donner du secours. Il promit même le 30 de Janvier suivant, de mettre une flote en mer, supposé que Louis XIII entreprît de l'assieger.

[a] Vie du cardinal de Richelieu.

ANNÉE 1626.

BRISON, calvinifte, furprend le Pouzin, pendant l'abfence du comte de Brienne, qui en étoit Gouverneur. 1626. JANVIER 1.

Le P. du Londel [a] place cette furprife au mois de Décembre de l'année précédente. J'ai fuivi la date que j'ai trouvée dans la Vie du connétable de Lefdiguieres.

Le roi d'Angleterre défend tout commerce entre fes Sujets & les Efpagnols. 18.

Il paroît à Paris un nouveau Libelle contre le cardinal de Richelieu, compofé en forme de Thefes, & ayant pour titre : *Quæftiones politicæ quodlibeticæ agitandæ in majori aulâ Sorbonicâ diebus Saturnalitiis mane & vefpere, præfidente illuftriffimo Domino cardinali de Richelieu, fuâ de Rupellâ. An. 1626, cum facultate Superiorum.* On fuppofoit que le maréchal de Baffompierre en étoit l'approbateur : *Baffompetrus vidit & approbavit.* Cette fatyre, qui n'avoit que quinze ou feize pages, venoit d'Allemagne, & l'on n'en apporta que deux exemplaires à Paris, dont on fit bien-

[a] Faftes des Rois de la Maifon de Bourbon.

1626. JANVIER 20.

tôt une infinité de copies, & le Lieutenant civil en remit une au Cardinal. Ce Ministre étoit naturellement très-sensible, & il le parut infiniment dans cette occasion. *L'Avertissement au Roi* [a] lui avoit déja fort échauffé la bile ; les *Questions politiques* le mirent de si mauvaise humeur, qu'il jura que l'Auteur en mourroit, s'il pouvoit le découvrir. Son serment là-dessus n'étoit pas nécessaire ; on l'en auroit cru sur une simple parole. Le P. Garasse étoit si persuadé que le Cardinal n'entendoit pas raillerie sur le fait des satyres, que dès qu'il sut qu'on lui attribuoit celle-ci, il courut chez son Eminence, assisté du P. Coton son Provincial, qui avoit pris les voies les plus sûres pour s'assurer de son innocence. Je ne sai s'ils persuaderent le Ministre ; mais l'avocat général Servin compta pour rien toutes leurs protestations ; car en demandant au Parlement un Arrêt qui condamnât au feu les Questions politiques, il invectiva de toutes ses forces contre le P. Garasse, & requit qu'il fût décrété de prise de corps ; sur quoi un Conseiller clerc se leva, & dit que le Jesuite en mourroit, s'il étoit un de ses Juges. Mais Messieurs Deslan-

a Voyez le 30 d'Octobre de l'année précédente.

de, doyen de la Cour, & d'Ofenbray, parlerent fi fortement contre la réquifition de l'Avocat général, qu'elle n'eut pas de fuite. Cependant le Cardinal faifoit faire fourdement de grandes perquifitions. Il ne manquoit pas de gens empreffés à le fervir. Leurs foins n'aboutirent qu'à le convaincre qu'il lui étoit encore plus aifé de ne point faire de faute dans fon pofte, que de fermer la bouche aux critiques ; & Garaffe en fut quitte pour la peur. Cet homme avoit de l'efprit & de l'érudition, comme il paroît par fes ouvrages ; mais il étoit mordant & fatyrique, donnant furieufement dans les allufions, les pointes & les quolibets. Ce fut apparemment ce qui fit qu'on lui attribua les Queftions politiques, qui n'étoient qu'un ramas de plaifanteries. L'Affemblée du Clergé, qui fe tenoit alors, fe trouva impliquée dans l'affaire des deux Libelles dont nous avons parlé. On n'en dit rien ici, parce qu'on ne touche point aux matieres Eccléfiaftiques.

1626. Janvier 20.

Le Roi de Danemarck envoie à l'Electeur de Baviere & aux Electeurs eccléfiaftiques, un Manifefte contenant les raifons qu'il avoit de prendre les armes ; qui fe réduifoient à la néceffité de défen- 21.

1626. JANVIER 11. dre la liberté de l'Allemagne, opprimée par la Maison d'Autriche. Il y avoit long-temps que les Princes protestants ménageoient une Ligue contre cette Maison qui se trouvoit en état de faire trembler une partie de l'Europe. Elle avoit été conclue entre la Hollande, la Suede, & le cercle de la Basse-Saxe; le roi de Danemarck en avoit été déclaré Chef. Les Alliés avoient sollicité Louis XIII d'entrer dans la confédération. Il s'étoit contenté de leur promettre un million en deux ans, & un secours de troupes.

FEVRIER 5. Le Roi, à la priere des ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande, accorde la paix aux habitants de la Rochelle. Il consentit que le gouvernement de la Ville restât en leur disposition, & sur le même pied qu'il étoit l'an 1610, à condition qu'ils n'auroient aucun vaisseau armé en guerre; qu'ils restitueroient les biens usurpés sur les Ecclésiastiques; qu'ils ne troubleroient point les Catholiques dans l'exercice de leur Religion; que le Fort de Todon, qu'ils avoient construit tout récemment, seroit rasé, & qu'ils recevroient un Commissaire qui veilleroit à l'exécution du Traité, & resteroit à la Rochelle tant qu'il plairoit à sa Majesté,

Quand il fut queſtion de ſigner ces arti- 1626.
cles, les cardinaux de la Rochefoucault
& de Richelieu ſortirent du Conſeil. Le FEVRIER
premier n'approuvoit pas la paix avec 5.
les Huguenots ; l'autre vouloit paroître ne la pas approuver, quoiqu'elle fût en effet ſon ouvrage, & qu'il la jugeât néceſſaire pour affermir ſon autorité dans le Royaume, où il avoit déja beaucoup d'ennemis. Le Roi donna le mois ſuivant un Edit, qui fut enregiſtré le 6 d'Avril, portant que tous les articles accordés aux prétendus Réformés, ſeroient obſervés, & que la Religion catholique ſeroit rétablie dans tous les lieux d'où elle avoit été bannie. Ce fut ainſi que finit la ſeconde guerre contre les Huguenots. Le duc de Rohan a eu raiſon de dire [a], que quand ils ſeroient plus gens de bien, Dieu les aſſiſteroit plus puiſſamment. Il crut apparemment peu après qu'ils l'étoient devenus ; car il reprit les armes l'année ſuivante ; mais l'événement dut le convaincre que les Religionnaires étoient toujours les mêmes, s'ils n'étoient pas devenus pires.

Traité de Monçon, qui aſſure la ſouveraîneté de la Valteline aux Griſons, la MARS
diſpoſition des paſſages à la France, & 5.

[a] Mem. l. 3.

1626. Mars 5.

l'exercice de la Religion catholique dans la Vallée, & dans les deux Comtés adjacentes, à l'exclusion de toute autre. Pour assurer ce dernier point, on régla que les Valtelins auroient l'élection libre de leurs Magistrats & de leurs Gouverneurs, indépendamment de trois ligues Grises, auxquelles il ne resteroit que le droit de confirmer ceux qui auroient été nommés ; droit dont elles seroient déchues, si elles refusoient ou différoient la confirmation. En récompense, les peuples de la Valteline devoient payer aux Grisons une somme annuelle, que les Députés des deux parties limiteroient. On convint outre cela de s'entremettre pour accommoder le duc de Savoie avec la République de Genes. Les articles secrets portoient, qu'en cas que les Grisons ne s'accordassent pas avec ceux de la Vallée pour la pension, ni le duc de Savoie avec Genes pour ce qui regardoit le fief de Zucharello, qui avoit causé toutes les brouilleries, les deux Couronnes prendroient les moyens convenables pour les obliger d'en venir à un accommodement.

Ce Traité fut en effet signé à Barcelonne, mais on le data de Monçon, pour prévenir les plaintes qu'auroit pû

faire le cardinal Barberin, à qui l'on avoit caché la négociation, quoiqu'il fût en ce temps-là à Barcelone. Le sieur du Fargis avoit conclu dès le 16 de Janvier de son chef, & sans aucun ordre, un autre Traité, & l'avoit envoyé à la Cour. Plusieurs opinerent dans le Conseil à lui faire son procès. On avoit fait toutes les dispositions nécessaires pour entrer dans le Milanez avec de si grandes forces, qu'on se flattoit de l'enlever aux Espagnols. Cependant le Traité leur étoit entiérement favorable. Dans une autre conjoncture l'Ambassadeur étoit perdu : mais le cardinal de Richelieu appréhendoit alors les suites du mécontentement que faisoit paroître Monsieur ; & voulant être en état de les prévenir, il pensa moins à rompre le Traïté, qu'à le faire réformer. Il donna là-dessus ses ordres à du Fargis, qui en conclut un autre, qui ne valoit guere mieux que le premier, & qui fut pareillement désavoué. Enfin il obtint du comte d'Olivarés des conditions conformes à ses instructions. Lorsqu'il fut de retour, il dit [a] à M. de Richelieu qu'il n'avoit fait la paix avec tant de précipi-

1626.

MARS 5.

[a] Voyez le Journal de Richelieu, tom. 1. ch. du card. de Berule.

1626. Mars 5.

tation, que parce que le cardinal de Berule, confident de la Reine mere, lui avoit fait écrire par Madame du Fargis, qu'il la fît *in omni modo.* Pendant que tout cela se négocioit, le prince de Piémont qui étoit venu en France, & Contarini, ambassadeur de Venise, quitterent la Cour, outrés de voir leurs esperances s'en aller en fumée. Le Pape étoit content du Traité, parce qu'on y avoit stipulé que les Forts de la Valteline seroient remis entre ses mains pour être démolis. La difficulté étoit de le faire agréer au duc de Savoie & aux Vénitiens. Bullion fut envoyé à Turin, Châteauneuf à Venise. Le premier représenta à Charles-Emmanuel que la disposition des affaires du dedans du Royaume, & le peu de progrès qu'avoient fait au-dehors les armes de la Ligue, n'avoit pas permis au Roi de rejetter les propositions qu'avoit fait l'Espagne, de laquelle on avoit obtenu dans le fond tout ce qu'on s'étoit proposé en formant la Ligue; qu'au reste sa Majesté avoit si fort ses interêts à cœur, qu'elle avoit fait proposer au Pape de lui donner le titre de roi de Chypre, tant à cause des prétentions que sa Maison a sur ce Royaume, qu'en considération de sa valeur personnelle,

Le conseil de France étoit persuadé que le meilleur moyen d'adoucir le Duc, c'étoit de flatter sa vanité. Il ne manqua pas en effet de donner un mémoire de ses prétentions sur le royaume de Chypre, & on lui promit de le faire valoir. Restoient les Venitiens, gens plus difficiles ou à amuser, ou à satisfaire. Mais il fallut bien qu'ils se payassent des raisons de l'Ambassadeur, qui passa de-là en Suisse, pour achever sa commission. Les Cantons catholiques approuverent le Traité dans la Diete générale de Soleure ; les Cantons protestants en firent autant de leur côté, à la reserve de l'article qui concernoit la Religion ; les Grisons protesterent contre, parce qu'ils trouvoient qu'une somme de vingt-cinq mille écus, à quoi l'on avoit fixé la pension annuelle que les Valtelins leur devoient payer, les dédommageoient mal de l'atteinte qu'on donnoit à leur Souveraineté.

1626. Mars 5.

Un Historien [a] du cardinal de Richelieu place le Traité de Monçon au 16 & se trompe.

Avril 25.

Le Walstein, général des troupes Impériales, défait le bâtard de Mansfeldt près du pont de Dessau sur l'Elbe, lui

[a] Le Clerc sous l'ann. 1626.

1626. AVRIL 25.

tue six mille hommes, en prend quinze cents, & le chasse de toute la Saxe. Mansfeldt leva en peu de temps une nouvelle armée, avec laquelle il ravagea une partie de l'Allemagne, & qu'il remit enfin au prince de Transylvanie. Il mourut peu après à Vracovits dans la Bosnie, en allant à Venise. L'évêque d'Halberstad mourut le 6 de Mai. Ainsi l'Empereur fut délivré presqu'en même temps des deux plus dangereux ennemis que la maison d'Autriche eût en Allemagne.

Woerden [a] place cette bataille au 27, & il dit que Tilly commandoit les Imperiaux ; c'est une double faute. Le P. Buffier [b] la met au 25 de Mars : du Bosc de Montandré la rejette [c] à l'année suivante : tous deux se trompent.

JUIN 1.

Le Roi ôte les Sceaux à M. d'Aligre, pour les donner à M. de Marillac.

Le colonel d'Ornano étoit accusé depuis quelque temps de donner à Monsieur, dont il étoit Gouverneur, des conseils tendant à le brouiller avec le Roi. Sa Majesté, pour le gagner entiérement, le fit maréchal de France au commencement de cette année ; & ne croyant pas, après cette grace, avoir sujet de se louer

a Journal hist. = b Hist. chr. du dernier siecle. = c Portrait hist. & généal. cont. l'Hist. de la maison d'Autriche.

de lui, elle le fit arrêter à Fontainebleau au commencement du mois précédent, & conduire à Vincennes. Monsieur se trouva fort offensé du traitement qu'on faisoit à un homme qui avoit toute sa confiance, & trouvant le Chancelier en son chemin, il lui demanda s'il y avoit part. D'Aligre l'assura qu'il n'en avoit rien su que quand la chose avoit été faite. Le Prince alla faire la même demande au Cardinal, qui dit qu'il ne répondroit pas comme avoit fait le Chancelier, & que l'un & l'autre avoient conseillé au Roi de s'assurer du Maréchal. Le Ministre profita de cette occasion pour ôter les Sceaux à M. d'Aligre, & les donner au Sieur de Marillac, qu'il jugea devoir être entiérement dans ses intérêts, parce qu'il étoit créature de la Reine mere. Cette tempête ne fut pas seulement fatale à d'Ornano, elle enveloppa la plupart de ceux qui approchoient Gaston, parce qu'on prétendit qu'ils avoient eu dessein de tuer le Cardinal; ce qu'ils auroient exécuté à Fleury, si Chalais, qui étoit du complot, ne l'eût pas découvert, dans la crainte d'être trahi par Valencé, à qui il en avoit fait part. Ce dessein vrai ou supposé, fit que le Roi donna des Gardes à son Ministre.

1626.

Juin 1.

1626. JUIN 1. Le duc de Vendôme & le grand Prieur furent ensuite arrêtés à Blois, & Chalais à Nantes, parce qu'il avoit recommencé ses intrigues avec Monsieur, comme on le verra bien-tôt.

9. Munden emporté d'assaut par Tilly; qui y fait passer deux mille cinq cents hommes au fil de l'épée.

JUILLET 5. Gustave-Adolphe descend en Allemagne à la tête de vingt-six mille hommes. Il débarqua à Blou, & s'empara peu après d'Elbing, de Mariembourg, & de quelques autres Places. Gustave avoit inutilement sollicité Sigismond de conclure un Traité de paix, quoiqu'il lui offrît des conditions assez avantageuses; car il consentoit de laisser à ce Prince le titre de roi de Suede, & que la Couronne passât à un de ses enfans, en cas que lui Gustave n'en eût point. Il cédoit de plus la Livonie à la Pologne, à condition que la Pologne lui céderoit l'Esthonie & la Finlande, que Charles de Sudermanie son pere avoit eues en partage. Sigismond n'avoit voulu écouter aucunes propositions, persuadé qu'avec le secours de l'Empereur il étoit en état de conquérir la Suede.

17. Les états de Hesse voyant Tilly sur leurs Terres, se déclarent pour l'Empereur.

Le Pouzin remis entre les mains du Roi. Brison qui s'étoit déclaré pour le parti des rebelles de sa secte, sur le point qu'on étoit de terminer la guerre, avoit surpris cette Place le premier de Janvier, & voyant qu'elle ne lui demeuroit pas par le Traité de paix, il n'avoit pas voulu y être compris. Il ne paroît pas naturel de croire qu'il se flattât de pouvoir tenir dans cette petite Place contre toutes les forces du Roi. Aussi M. de Rohan nous apprend [a] qu'il étoit appuyé sous main par le Connétable, qui étant mal à la Cour depuis son retour de Piémont, & n'y voulant pas retourner, cherchoit des raisons pour n'être pas obligé de sortir de son Gouvernement. Il traîna cette affaire en longueur, & enfin il fit donner à Brison une ample abolition, & quarante mille écus pour rendre la Place, qui fut rasée. 1626. JUILLET. 27.

Le roi d'Angleterre chasse tous les domestiques de la Reine son épouse, & les Ecclésiastiques de sa suite, à la reserve de son Confesseur.

La reine d'Angleterre ne vivoit pas trop bien alors avec le Roi son époux, pour qui elle avoit assez peu de complaisance; & le Public en rejettoit la faute 28.

[a] Mém. l. 4.

1626. Juillet 28.

sur l'évêque de Mende, & les prêtres de l'Oratoire qui avoient suivi cette Princesse. Gregoire Leti avance [a] qu'ils se montroient de jour en jour plus insolents, & cela par ordre du cardinal de Richelieu, dont le dessein étoit d'empêcher par-là que Charles n'assistât la Rochelle, dont le Ministre de Louis XIII méditoit le siege. Il me semble que qui prendroit le contrepied du raisonnement de Leti, raisonneroit beaucoup plus juste. Le moyen d'arrêter les armes d'Angleterre n'étoit pas assurément d'irriter Charles, ni toute sa Nation, comme l'Historien de Cromwel prétend que firent les Ecclésiastiques qui étoient à la cour d'Angleterre. Ce fut Boukingham qui excita toutes les brouilleries. N'ayant pû obtenir que quelques-unes de ses parentes fussent Dames du lit de la Reine, il n'oublia rien pour prévenir le Roi contr'elle, & empêcher l'exécution des conventions matrimoniales. L'abbé Scaglia cherchoit encore à aigrir les choses. Il étoit ambassadeur extraordinaire du duc de Savoie, & son Maître étoit alors fort mécontent du Traité de Monçon. L'Abbé étoit personnellement irrité contre le cardinal

[a] Vie de Cromwel.

de Richelieu, qui l'avoit fait sortir de France, où il étoit Ambassadeur, parce qu'il cabaloit ouvertement contre lui : d'ailleurs, le Parlement d'Angleterre se plaignoit sans cesse de la condescendance de Charles pour les Catholiques, & crioit que la Religion protestante n'étoit pas en sûreté. Il étoit difficile que ce Prince séduit par son favori, sollicité par les Etrangers, étourdi par les clameurs des Protestants, fût long-temps en bonne intelligence avec la Reine, qui étoit très-attachée à sa Religion, & avec le Roi son beau-frere. Voulant cependant garder quelques mesures de bienséance avec Louis XIII, & justifier sa conduite, il envoya en France milord Carleton, qui fut fort mal reçu. Montaigu qui vint ensuite de sa part faire les compliments à l'occasion du mariage de Monsieur avec Mademoiselle de Montpensier, n'eut pas une meilleure réception ; ce qui n'empêcha pas qu'on n'envoyât le maréchal de Bassompierre à Londres, pour demander l'observation des articles du mariage de Charles avec Madame Henriette. Il fut traité d'abord à peu près comme les ambassadeurs d'Angleterre l'avoient été en France. Il ne fut ni logé ni défrayé ; à peine envoya-

1626. JUILLET 28.

1626. JUILLET 28. t-on quelqu'un pour le recevoir. On le pressa ensuite de renvoyer le P. de Sancy de l'Oratoire, qu'il avoit mené avec lui ; ce qu'il refusa absolument. Les choses s'accommoderent enfin. Boukingham fut le premier à faciliter l'accommodement. Après quelques Conférences, Charles promit de satisfaire la France sur le sujet du voyage de Bassompierre, & commença par faire mettre en liberté tous les Prêtres Anglois qui étoient dans les prisons. Ainsi de Larrey a tort de dire [a] que le Maréchal parla avec trop de hauteur pour être écouté. Il est vrai que l'effet ne répondit pas aux promesses, & nous en dirons bientôt [b] les raisons.

AOUST. 19. Henri de Tallerand, comte de Chalais, maître de la Garderobe du Roi, décapité à Nantes, par Arrêt de la Chambre de Justice établie à cet effet.

Chalais avoit continué ses intelligences avec Monsieur, & n'avoit pas peu contribué à lui mettre dans la tête de sortir de la Cour ; ce qu'il auroit exécuté, si les gouverneurs du Havre ou de Metz avoient voulu lui donner retraite. Cependant ce Prince l'oublia

a Hist. d'Angl. sous Charles I. = b Sous le 20 d'Avril de l'année suiv.

bien-tôt, & il fut si content de son mariage avec Mademoiselle de Montpensier, & de l'apanage qu'on lui donna [a], qu'il vit tranquillement travailler au procès du prisonnier. On accusa Chalais de quelque chose de plus que d'avoir voulu débaucher Monsieur : on prétendit qu'il avoit conspiré contre la vie du Roi, dans la vue de faire épouser la Reine au duc d'Orléans. Je ne sai si l'accusation fut bien prouvée. Ce qui est certain, c'est que le maréchal d'Ornano étant sur le point de recevoir le Viatique le 4 Septembre au château de Vincennes, jura sur le salut de son ame, que Monsieur n'en avoit jamais voulu à la personne du Roi, & qu'aucun de ses confidents ne lui avoit jamais donné un si détestable conseil. Ce Prince d'ailleurs étoit peu capable d'un crime pareil ; la Reine, qu'on fit entrer dans le complot, l'étoit encore moins. Quelqu'innocents qu'ils fussent l'un & l'autre, le Roi ne laissa pas d'ajouter foi aux bruits qui coururent, comme il parut par ce qu'il dit dans sa derniere maladie à M. de Chavigny, qui lui deman-

1626. AOUST 19.

[a] Il eut pour apanage les duchés d'Orléans & de Chartres, & le comté de Blois. Il changea le nom de duc d'Anjou en celui de duc d'Orléans.

1626. AOUST 19.

doit pardon de la part de la Reine de ce qui lui avoit déplu dans sa conduite, le priant sur-tout de ne pas croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de Chalais, ni pensé à épouser Monsieur après qu'on auroit ôté la vie à sa Majesté. *En l'état où je suis*, répondit le Prince mourant, *je lui dois pardonner, mais je ne la dois pas croire*. L'Ecrivain qui a publié un Roman [a], sous le titre de *Mémoires de Rochefort*, l'homme du monde qui a le plus inventé, & qui médit avec plus de hardiesse, appuie fort sur la réalité de ce dessein, dont il se donne tout l'honneur de la découverte; mais il convient que la Reine l'ignoroit absolument. Un Historien récent [b] assure que ce fut le véritable comte de Rochefort qui découvrit la conjuration, & de la maniere qu'on le voit dans les Mémoires qui portent son nom. Selon ces deux Ecrivains, le P. Joseph, qui étoit le bras droit & l'agent du Cardinal, entreprit de pénétrer ce qui se tramoit contre cette Eminence; & comme il ne doutoit pas que la duchesse de Chevreuse, qui s'étoit retirée à Bruxelles, après son éloignement de la Cour, ne

a Voyez les Mém. de la Rochef. p. 5. = b Le vérit. P. Joseph. 2. part.

fût du secret, il prit le parti d'envoyer en Flandres un homme affidé, & capable de pénétrer le mystere. On jetta les yeux sur Rochefort. Le P. Joseph lui fait endosser un habit de son Ordre, & le garde quelques jours dans le Couvent de la rue saint Honoré, pour l'emboucher, & lui apprendre son personnage. Le Capucin masqué part, arrive à Bruxelles, & fait bien-tôt connoissance avec le marquis de Laigue, qui avoit contracté un mariage de conscience avec Madame de Chevreuse. A force de pester contre la cour de France, il gagne la confiance du Marquis, qui le prie de porter quelques lettres à Paris, & de les rendre en main propre. Il s'en charge, & prend la route de France, comme s'il alloit aux Eaux de Forge. A moitié chemin, il met son paquet entre les mains d'un homme aposté par le Cardinal, qui le lui renvoye bien fermé pour le rendre à son adresse. Un avocat nommé la Pierre, étoit le correspondant de Laigue. Rochefort lui donne ses lettres, & l'Avocat les porte à Chalais. La réponse suivit de près. Le Cardinal reconnut qu'elle étoit de la propre main du maître de la Garderobe. Il la rendit à son Capucin, qui la porta à Bruxelles. Cependant Chalais

1626. AOUST 19.

1626. AOUST 19.

qui ne se défioit de rien, envoya un Courier en Espagne, pour achever son Traité; mais le Courier fut arrêté au retour, & les pieces dont il étoit chargé ne permirent plus de douter de la conjuration. L'auteur du *véritable P. Joseph* dit qu'il auroit passé cette historiette sous silence, s'il ne l'avoit pas trouvée dans des Mémoires plus fideles que ceux qu'on a attribués au comte de Rochefort. Il auroit fait plaisir d'indiquer ces Mémoires, faute de quoi l'on ne peut pas faire grand fonds sur une avanture aussi romanesque. Je voudrois encore qu'il eût prouvé le prétendu mariage de Madame de Chevreuse avec le marquis de Laigue. Elle étoit en France dans le temps qu'on la suppose à Bruxelles; elle n'en sortit qu'à l'occasion de l'affaire de Chalais, & même après son exécution, comme on le peut voir dans les Mémoires de Bassompierre [a] & de Rohan, & toutes les Relations de ce temps-là. Elle étoit à Paris, lorsqu'elle apprit qu'on avoit été la chercher au verger, maison considérable en Anjou au prince de Guimené, pour lui donner ordre de n'en pas sortir; & sur cette nouvelle prenant son parti de sortir du Royaume, de crainte de

[a] Tom. 3.

pis, elle alla à grandes journées, non pas à Bruxelles, mais en Lorraine. Ce fait certain prouve la fausseté des Mémoires sur lesquels l'auteur du véritable P. Joseph a travaillé.

1626.

AOUST. 19.

27. Tilly défait le roi de Danemarck auprès du château de Luter, lui tue trois mille hommes, en prend deux mille, & de plus vingt-deux pieces de canon, & tout le bagage. Christiern avoit commencé la guerre en s'emparant de l'évêché d'Heildesheim. Il la soutint avec aussi peu de bonheur que d'habileté. Tilly le serra de si près, qu'il fut obligé de regagner le Holstein.

Heiss [a] & de Larrey [b] placent cette bataille un jour plus tard.

OCTOBRE 2. Asan Calaffat, Grec apostat, & fameux pirate, est attaqué vers la pointe de l'isle de Sardaigne par quinze galeres du Pape, de Naples, & du grand Duc, lorsqu'il retournoit à Alger avec un butin immense. Toute sa flote fut prise ou coulée à fond. Il se battit en désespéré, parce qu'un Astrologue, sur lequel il comptoit beaucoup, lui avoit prédit qu'il ne tomberoit point entre les mains des Chrétiens. L'événement justifia en quel-

a Hist. de l'Empire. = b Hist. d'Anglet. sous Charles I.

que ſorte la prédiction. Le vaiſſeau de
1626. Calaſſat criblé de coups de canon, coula
OCTOBRE à fond, & tous ceux qui le montoient
2. furent noyés.

11. Spinola manque l'Ecluſe, qu'il vouloit ſurprendre. Le comte de Horn, qui étoit chef de l'entrepriſe, y fut bleſſé, & perdit plus de quatre cents hommes.

Le comte Pappenheim défait dans
NOVEMB. l'Autriche ſept mille payſans, comman-
19. dés par un écolier. Il en avoit déja taillé en pieces quatre mille conduits par un cordonnier. C'étoit le reſte de ſoixante mille qui s'étoient attroupés pour faire la guerre à l'Empereur.

Aſſemblée des Notables aux Tuille-
DECEMB. ries. Elle fut compoſée de quatre Préſi-
2. dents ; ſavoir, Monſieur, qui en étoit le chef, le cardinal de la Valette, les maréchaux de la Force & de Baſſompierre ; & outre cela du premier & ſecond Préſidents de Paris, des premiers Préſidents des huit autres Parlements, des Procureurs généraux, des premiers & ſeconds Préſidents des chambres des Comptes & des Aydes de Paris, Rouen & Dijon, avec leurs Procureurs généraux ; du Lieutenant civil de Paris, de ſix Chevaliers de l'Ordre, de ſix perſonnes du Conſeil, & de douze Prélats.

Le Roi fit l'ouverture de l'aſſemblée, en diſant qu'il l'avoit convoquée pour remédier aux déſordres de l'Etat. Après quoi le Garde des Sceaux prit la parole. Il exagéra fort les déréglements qui s'étoient introduits pendant les guerres, & le deſir que le Roi avoit de ſoulager ſon peuple, en retranchant une partie des garniſons inutiles, en établiſſant le commerce, & en faiſant des réglements qui empêchaſſent les gens de guerre de fouler le peuple. C'étoit ſur cela principalement que ſa Majeſté demandoit l'avis des Notables. Le Garde des Sceaux propoſa de plus d'examiner ſi ſa Majeſté ne faiſoit point trop de dépenſe en bâtiments; mais il eſt probable qu'on ne penſoit en cela qu'à attirer des éloges au Monarque, qui avoit laiſſé imparfaits tous les édifices commencés par Henri IV, n'ayant bâti que le château de Verſailles, de la conſtruction duquel, dit Baſſompierre [a], un ſimple Gentilhomme n'auroit pas voulu prendre vanité. Le cardinal de Richelieu, qui harangua enſuite, fit valoir les grands deſſeins que le Roi avoit formés pour la gloire de la Monarchie, qu'il aſſura devoir être portée fort haut en peu d'années. Comme il en étoit l'auteur, il

1626. DECEMBR. 2.

a Mem. to. 3.

1626. DECEMB. 2.

y a apparence qu'il voulut y mettre le ſceau de l'approbation publique, en les faiſant autoriſer par l'aſſemblée. Il n'appréhendoit rien tant que les factions des Grands, qui en vouloient à ſon autorité; & il vouloit ſe rendre maître des Emplois dépendants des Officiers de la couronne. Les Députés ſupplierent le Roi de faire une punition exemplaire de ceux qui remueroient, & de diſtribuer lui-même les emplois à ceux de ſes Sujets qu'il en jugeroit les plus capables. C'eſt de tous les Réglements que les Notables demanderent, ceux que le Miniſtre eut plus de ſoin de faire obſerver. Depuis ce temps-là toutes les Charges grandes ou petites, furent dans ſa diſpoſition ; & malheur à quiconque oſa le contredire.

Maréchaux de France créés cette année.

François-Annibal, marquis de Cœuvres, depuis duc d'Eſtrées ; Jean-Baptiſte d'Ornano, comte de Montlaur.

Fin du premier Volume.